BnF Gallica

Histoire romaine de Tite Live. VI. Notice sur Freinshemius / [par N.-A. Dubois].

Supplémens de Freinshemius, livres [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Tite-Live (0059? av. J.-C.-0017). Auteur du texte. Histoire romaine de Tite Live. VI. Notice sur Freinshemius / [par N.-A. Dubois]. Supplémens de Freinshemius, livres XI-XV / trad. par N.-A. Dubois. - 1835 / trad. nouvelle [accompagnée de notes] par MM. A.-A.-J. Liez,... N.-A. Dubois,... É.-F. Corpet,... V. Verger,.... 1830-1835.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

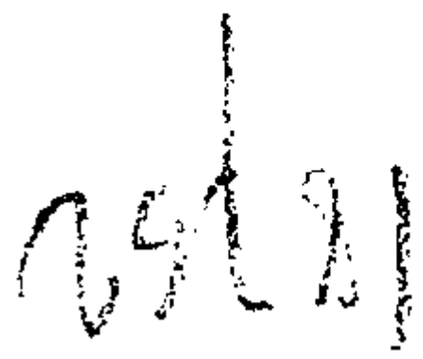

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
N°
IMPRIMÉS

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

5

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS. -- IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
IMPRIMÉS
DONATION
AUDÉOUD
N°

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE HENRI IV

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS

ET CORPET.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME SIXIÈME.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXV.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉGUD
IMPRIMÉS

SUPPLÉMENS

DE FREINSHEMIUS

LIVRES XI-XV

PAR N. A. DUBOIS

PROFESSEUR.

NOTICE

SUR FREINSHEMIUS.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

La vie d'un poète, d'un savant, d'un artiste, offre, en général, peu d'évènemens dont l'histoire puisse s'emparer. Lors même qu'un érudit paraît au milieu des grands, et que le hasard le conduit à la cour, on se plaît à écarter toute cette pompe royale pour ne considérer que le savant laborieux et modeste : c'est ce que nous ferons pour Freinshemius; nous arrêterons moins nos regards sur l'historiographe de la reine Christine que sur l'écrivain patient et consciencieux dont les veilles nous ont rendu *une sorte de Tite-Live*.

Jean Freinshemius naquit à Ulm, en Souabe, au mois de décembre 1608, de parens honorables et distingués : son père se nommait Jean-Bartholomée Freinshemius, et sa mère Élisabeth Meyelie. Il annonça, dès l'enfance, les plus heureuses dispositions, les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Son panégyriste, Abraham Freinshemius, nous apprend qu'il avait aussi un physique des plus avantageux : « Validus membrorum et decens habitus, vegeti et acres oculi, frons porrecta, nasus regius, magna oris dignitas; prorsus ut cœlesti ac divino animo dignum domicilium contigisse videatur, in quo habitaret, atque tot egregias curas, tot in omne ævum mansura opera perageret. » Rien ne fut négligé pour son édu-

cation. A quatorze ans, il avait terminé ses études; pendant plusieurs années, il fréquenta les cours des universités de Marpurg et de Giessen; ensuite il vint à Strasbourg, pour y prendre ses degrés en droit. Quelques pièces de vers qu'il avait composées en allemand, et plusieurs mots dignes d'être cités qui l'ont fait surnommer par un homme d'un rare mérite *totus Apophthegmaticus*, lui valurent la connaissance précieuse du savant Bernegger. Ce protecteur éclairé des lettres offrit à Freinshemius un logement dans sa maison, l'admit à sa table, l'associa à ses études, et lui ouvrit les trésors de sa bibliothèque. Freinshemius alors s'adonna, jour et nuit, à l'étude: théologie, jurisprudence, histoire, philosophie, poésie, littérature ancienne et moderne, rien ne resta étranger à ses doctes investigations. Bernegger, pour le mettre à l'épreuve, lui présenta un jour un Florus, en le priant de le lire, et d'y faire quelques notes, quelques observations critiques. Feinshemius prit l'auteur qu'il ne connaissait pas encore, et, dans l'espace de six heures, le lut et indiqua plusieurs corrections importantes qui avaient échappé aux commentateurs les plus célèbres. Il joignait à l'érudition la plus variée la connaissance des langues mortes et celle d'un grand nombre de langues vivantes. En effet, outre l'hébreu, le latin et le grec, il savait aussi le français, l'espagnol, le belge, l'italien, l'anglais, le suédois et le danois. Il venait de donner une édition de Florus, lorsqu'il fit un voyage en France; il demeura environ trois ans à Paris, au milieu des savans; il logeait chez le célèbre Michel Marescot. Cependant il revint à Strasbourg en 1637, et Bernegger lui fit épouser sa fille Élisabeth. Alors, s'écrie Abraham Freinshemius : « Socialis studiis curisque, bone Christe! quot quantosque auctores græcos et latinos illustrarunt! quot notarum silvas confecerunt! quot accuratissimos rerum verborumque indices composuerunt! ut ipsorum incomparabili labore, ita reipublicæ litterariæ inæstimabili bono. »

Sa renommée le fit rechercher de plusieurs nations, et principalement de la Suède, pays déjà fameux par les armes, et qui voulait ajouter à cette illustration l'éclat des palmes littéraires. La reine Christine envoya à Strasbourg le sénateur Skitte, qui appela Freinshemius à l'université d'Upsal. Le savant céda aux offres de la reine : une vocation divine l'appelait en Suède, disait-il, et il s'y rendit. Pendant plusieurs années, il y professa la politique et l'éloquence. Christine, qui avait fait venir à sa cour Descartes, Grotius, Saumaise, Bochart, Huet, Chevreau, Naudé, Vossius, Conring et Meibom; Christine, qui se plaisait à s'entourer de savans, parce qu'elle était savante elle-même, choisit Freinshemius pour son bibliothécaire et son historiographe, et lui donna sa table, un logement dans son palais, et deux mille écus d'honoraires. Ainsi le professeur passa de sa modeste chaire à la cour d'une reine. Mais auprès de Christine, ces places ne furent pas une sinécure : chaque jour, la princesse étudiait avec Freinshemius, le grec principalement; et bientôt, grâce aux soins du docte instituteur, la royale élève put lire dans leur langue Polybe, Platon et Plutarque, et même les traduire en latin avec autant d'élégance que de correction.

On a reproché à Freinshemius les éloges qu'il a prodigués à Christine. Disons, pour le disculper, que la reconnaissance, plus que la flatterie, inspira les louanges qu'il donna à Christine; que jamais il ne loua en elle les actes politiques, mais seulement l'amour qu'elle avait pour les lettres, et que la postérité, juge sévère, a ratifié ces éloges. Ajoutons que Christine n'avait pas encore promené de cour en cour les inégalités de sa conduite, et que le poignard de Sentinelli n'avait pas encore percé, par ses ordres, le cœur du malheureux Monaldeschi. Alors nous pardonnerons à Freinshemius d'avoir reçu cinq cents ducats pour avoir célébré, dans un discours d'apparat, l'anniversaire de la naissance de Christine.

Du reste, sa conduite à la cour fut celle d'un homme probe,

vertueux, désintéressé. Il rendit service à tous ceux qui réclamèrent son appui, et il put dire, comme Voltaire l'a dit depuis :

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage.

Cependant le désir de revoir sa patrie, et le mauvais état de sa santé, lui firent quitter la cour de Suède. En 1656, un an après son départ d'Upsal, l'électeur palatin, qui venait de rétablir l'université d'Heidelberg, lui donna dans ce corps une place de professeur honoraire et une charge de conseiller électoral. Il jouit peu de temps de ce loisir mérité par son talent et ses services; il mourut en disant : « La parole me manque, mais je n'éprouve ni la crainte, ni la douleur de la mort. » Après ces mots, il ferma les yeux, et parut s'endormir plutôt qu'expirer.

Tel fut l'homme : il nous reste à parler de l'auteur, de ses écrits, de ses travaux. Il tenta avec bonheur un essai hardi; ce fut de s'élever contre l'autorité d'Aristote, qui régnait encore en maître dans les écoles d'Allemagne; il prouva (c'était alors de l'audace littéraire) que la confiance aveugle avec laquelle on admettait les principes du grand maître, était la cause du peu de progrès de la saine philosophie. L'Allemagne, humblement prosternée devant le génie d'Aristote, n'osait débarrasser la philosophie des langes de l'ancienne école, et elle ne pressentait pas encore qu'elle verrait naître Kant. Freinshemius fut donc le premier qui donna l'impulsion à l'école germaine.

Mais la philologie ne lui doit pas moins que la philosophie; et l'on cite surtout les *Commentaires* et les *Supplémens* de Freinshemius. Il avait eu le projet de donner une édition de Tacite avec des commentaires, une paraphrase et une table complète; mais il n'en publia qu'un Essai, qui comprend une paraphrase et des notes sur le règne de Tibère, et la comparaison d'une version en cinq langues, latine, italienne,

espagnole, française et allemande, et qui parut en 1641. Outre son édition de Florus, qui fut imprimée à Strasbourg en 1632, in-8°, on lui doit encore de courtes et judicieuses Explications sur Tacite, sur Florus, et un excellent Index des Fables de Phèdre, publié par Jean Scheffer, Strasbourg, 1664, in-8°, quatre ans après la mort de Freinshemius.

Le P. Brotier a fait publier les *Supplémens* que Freinshemius a donnés à Tacite. Il n'est pas étonnant qu'un érudit même ait échoué dans cette tentative hardie, trop hardie peut-être. Car pour faire revivre l'historien inimitable, il faudrait un génie aussi fort, aussi vigoureux, aussi profond que le sien; et il s'en trouve un à peine en dix siècles. Freinshemius, plus rhéteur que philosophe, et plus savant que penseur, pouvait bien coudre des phrases éparses et en faire un élégant tissu, mais non pas trouver des pensées, et surtout des pensées telles que celles de Tacite.

Nous dirons, avec Baillet, qu'il fut plus heureux dans ses *Supplémens de Quinte-Curce*. Il existait précédemment un Essai en ce genre; mais c'était une compilation sans art et sans goût, tirée de Justin et d'Arrien. L'auteur de cet écrit s'était d'avance rendu justice, en restant caché sous le voile de l'anonyme. Freinshemius consulta tous les écrivains grecs et latins qui avaient parlé d'Alexandre et de la Macédoine, et forma habilement un tout de phrases éparses dans Justin, Arrien, Diodore de Sicile, Pausanias, Plutarque, Velleius Paterculus, Strabon, l'empereur Julien, Pline, Solin, Valère-Maxime, Aulu-Gelle, Dion Chrysostome, Élien (*Histoires diverses*), Dexippe, Diogène Laërce, Athénée, Photius, Zonaras, Tzetzès, Glycas, Paul Diacre, Jornandès, Otton de Frisinge, dans les orateurs grecs, les panégyristes latins et un grand nombre d'auteurs modernes. Les savans accordèrent leurs suffrages à ce travail. « Si cette tête, dit Baillet, n'est pas entièrement d'or comme le reste du corps, elle est du moins de cuivre doré, et assez bien proportionnée avec les autres

membres. » Freinshemius a rempli avec un semblable succès plusieurs lacunes du même auteur, et notamment celles du livre v, ch. 13, du commencement du livre vi, et du livre x, ch. 1 et 4.

Mais les *Supplémens de Tite-Live* sont assurément le plus beau titre de gloire de Freinshemius. Il publia le commencement de ces *Supplémens* (liv. xi à xx) à Stockholm, 1649, in-12, avec une épître dédicatoire à la reine Christine, pour les études de laquelle ces dix livres avaient été composés. Cet essai fut suivi d'une édition in-4°, Strasbourg, 1654, qui contient soixante livres. Trente-cinq livres étaient restés dans les mains des héritiers de Freinshemius. Doujat les leur acheta après la mort de l'auteur, et réunit enfin les quatre-vingt-quinze livres dans son édition de *Tite-Live à l'usage du Dauphin :* mais l'impression en fut peu soignée; et Leclerc se plaint que cet ouvrage, très-bon et très-agréable à lire, soit gâté par tant de fautes. Heureusement, Crévier a pris la peine de revoir et de retoucher tous les passages défectueux. Jusqu'au chapitre 44 du livre lxii, Freinshemius imite scrupuleusement la manière de Tite-Live, et affecte d'éviter l'emploi de matériaux qui pourraient trahir une époque plus récente. Depuis ce chapitre, la pénurie des sources originales le force de parler en son propre nom, comme il nous en avertit lui-même. Il a d'ailleurs le mérite de citer avec le plus grand soin les auteurs dans lesquels il a puisé, et se sert, autant que possible, de leurs expressions. Les *Supplémens* ont été réimprimés dans les éditions données par Jean Leclerc et par Crévier; ils ont été traduits en français par Du Ryer et Guérin. La traduction de ce dernier, revue d'abord par Cossoni, a été de nouveau retouchée par M. Noël. Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs une traduction toute nouvelle de cette partie des *Supplémens*.

Le travail de Freinshemius sur Tite-Live a été jugé diversement. Rollin, critique toujours si judicieux, a dit que

Freinshemius avait réussi à consoler le public de la perte des livres de l'historien latin, autant que la chose était possible. Tous les philologues de bonne foi ont adopté l'avis de Rollin. Reconnaissons dans ces *Supplémens* un talent incontestable, mais gardons-nous de dire, avec le panégyriste Abraham Freinshemius : « Supplementa Liviana, opus magnum, et, sine figura loquor, incomparabile. Quum enim historiæ romanæ princeps jam multis a seculis, parte sui meliore ac potiôre truncatus atque conclamatus esset, eaque de causa doctissimorum virorum gravissimæ quidem et justissimæ querelæ passim audirentur, sed de remedio nemo ne cogitare quidem auderet, unus Freinshemius exortus est, qui plus quam Herculeo ausu, laborem infinitum ac difficillimum eo ardore suscepit, eo ingenio et industria tractavit, ea felicitate absolvit, ut periisse Livium propemodum placeat, quo tanto felicius renasceretur. »

Qu'Abraham, parent de Freinshemius et son panégyriste, lui décerne de si pompeux éloges, cela se conçoit jusqu'à un certain point; mais que penser de Du Ryer, qui porte aussi loin l'exagération dans son Épître à la reine Christine, lorsqu'il lui dédie sa traduction de Tite-Live? « Cette version, dit-il, est accompagnée d'une chose qui lui appartenait déjà, c'est le *Supplément* du célèbre Freinshemius, de qui Votre Majesté a fait un jugement que tous les savans ont suivi. En effet, on pourrait se persuader ou qu'un hasard favorable a fait tomber entre ses mains cet endroit de Tite-Live, que tout le monde croyait perdu, ou que l'esprit de Tite-Live a passé dans Freinshemius; si ce n'est qu'on veuille dire que, lui ayant donné le courage par une protection si glorieuse, vous lui ayez aussi donné l'esprit qui a produit un chef-d'œuvre si merveilleux. »

Au lieu de se répandre en éloges si outrés, Du Ryer aurait dû tâcher de faire quelques contre-sens de moins dans sa traduction de Tite-Live; tout le monde y aurait gagné, et lui-même le premier.

Nous laisserons maintenant au lecteur le soin d'apprécier le mérite réel des *Supplémens* de Freinshemius. Nous terminerons cette Notice par une petite pièce de vers latins sur la mort de Freinshemius, par son épitaphe, qui donne, en quelque sorte, sa biographie complète, et par le catalogue des ouvrages qu'il a laissés.

IN OBITUM VIRI CELEBERRIMI

JOAN. FREINSHEMII.

Ingens ingenium, labor ingens, lectio pernox :
Plurima scripta virum desuper astra locant.
Qui vivus fuerat doctos clarissimus inter,
Clarius huic sua post funera nomen erit.

EPITAPHIUM.

Joannes Freinshemius

Lucem primum aspexit Ulmæ, A. D. XVI kal. decembris, anno christiano MDCVIII.

Academias invisere cœpit natus annos quindecim, maxime vero profecit Argentorati, adjutus humanitate, consiliis, exemplo viri optimi atque doctissimi, Matthiæ Berneggeri : inde vocatus a viro quodam illustri in Galliam, inter regis secretarios interpretes locum tenuit, anno christiano MDCXXXIV.

Reversus inde ad Berneggerum suum, ejusque filia ducta, A. C. MDCXXXVII, commune cum eo tectum, mensam, museum, bibliothecam, studia prope omnia habuit.

Hinc in Sueciam accitus, Ubsaliæ professorem politices egit et eloquentiæ, anno christiano MDCXLII, donec, post quinquennium in aulam accitus regiam, incomparabilis illius Christinæ judicio, sub regii bibliothecarii et historiographi titulis, a studiis serenissimæ reginæ factus est.

Valetudine vero frigidioris cœli impatiente, in patriam se recepit, anno MDCLI, ubi tum serenissimus elector Palatinam instaurans academiam, præsentiam illius operamque desiderare cœpit. Huic ille vocationi lubens meritoque paruit, sed non ante consensum serenissimæ reginæ, quæ, anno MDCLV, per Germaniam transiens, consiliariorum numero eum addidit.

Igitur, anno sequenti, profectus Heidelbergam, serenissimi electoris consiliarius, et novo nostris academiis exemplo, professor honorarius constitutus est.

Adeptus ista sine ambitu,
Functus sine tædio,
Reliquit sine mœrore,

Heidelb. an. MDCLX. pr. kal. sept. unum, memor, esse necessarium.

SCRIPTA.

Supplementum Livianum; Argent., 1619, in-8°; 1649, 1662, in-4°; Holmiæ et Amstelod., 1649, in-12.

Gallice de la traduction de P. Du Ryer; Paris, 1659, in-fol.

Supplementum et Commentar. in Q. Curtium de Alexandro magno; Argent., 1619, 1639, 1670, in-8°; Amstelod., 1660, 1668, in-12.

Panegyricus Serenissimo Potentissimoque Principi ac Duci Gustavo Adolpho, Suecorum, Gothorum, Vandalorum regi scriptus; Amstelod., 1632, in-4°.

L. Ann. Florus notis illustratus; Amstelod., 1632, 1636, 1655, 1658, 1667, in-8°.

Dissertatio de calidæ potu; Amstelod., 1638, in-8°.

Politica Justi Lipsii cum indice; Amstelod., 1641; Francof., 1658, in-12.

Locorum Corn. Taciti ab interpretibus intactorum, aut secus acceptorum expositio; Francof., 1638, in-8°.

Specimen Paraphraseos Cornelianæ, primum C. Taciti fragmentum, hoc est, Tiberiani principatus quindecim annos comprehendens, cum versionibus quinque linguarum; Francof., 1641; Amstelod., 1673, in-8°.

Syntagma de Vicariatu Palatino, sub nomine Philæci.

Orationes cum declamationibus quibusdam; Francof. et Argent., 1662, in-12.

Diatriba de S. rom. imperii Electorum et romanæ Ecclesiæ Cardinalium præcedentia; Argent., 1663, in-4°.

Augusti liberti Phædri fabulæ cum notis; Argent., 1664, in-4°.

De Comitiis dissertatio politica; Upsaliæ, 1645, in-4°.

On a encore de Freinshemius un ouvrage allemand, imprimé à Strasbourg, in-folio.

N. A. DUBOIS.

LIVRE XI.

EPITOME LIBRI XI.

Quum Fabius Gurges consul male adversus Samnites pugnasset, et senatus de removendo eo ab exercitu ageret, Fabius Maximus pater, deprecatus hanc sibi ignominiam, eo maxime senatum movit, quod iturum se filio legatum pollicitus est, idque præstitit; ejus consiliis et opera filius consul adjutus, cæsis Samnitibus, triumphavit. C. Pontium, imperatorem Samnitium, ductum in triumpho securi percussit. Quum civitas pestilentia laboraret, missi legati, ut Æsculapii signum Romam ab Epidauro transferrent, anguem, qui se in navem eorum contulerat, in quo ipsum numen esse constabat, deportavere: eoque in insulam Tiberis egresso, eodem loco ædes Æsculapii consecrata est. L. Postumius consularis, quoniam, quum exercitui præesset, opera militum in agro suo usus erat, damnatus est. Cum Samnitibus pacem petentibus fœdus quarto renovatum est. Curius Dentatus consul, Samnitibus cæsis, et Sabinis, qui rebellaverant, victis, et in deditionem acceptis, bis in eodem magistratu triumphavit. Coloniæ deductæ sunt, Castrum, Sena, Adria. Triumviri capitales tunc primum creati sunt. Censu acto, lustrum conditum est; censa sunt civium capita ducenta septuaginta duo millia. Plebs propter æs alienum, post graves et longas seditiones, ad ultimum secessit in Janiculum: unde a Q. Hortensio dictatore deducta est, isque in ipso magistratu decessit. Res præterea contra Volsinienses gestas continet: item adversus Lucanos, contra quos auxilium Thurinis ferre placuerat.

SOMMAIRE DU LIVRE XI.

Le consul Fabius Gurgès, battu par les Samnites, était sur le point d'être déposé par le sénat, lorsque son père, Fabius Maximus, épargne ce déshonneur à sa famille, en offrant d'aller servir comme lieutenant de son fils; le sénat vivement touché accepte sa parole qui est tenue fidèlement. Fabius le fils, aidé des conseils et des soins de son père, défait les Samnites, et revient triomphant à Rome. C. Pontius, général ennemi, après avoir servi d'ornement à son triomphe, est frappé de la hache. La peste se déclare; des ambassadeurs envoyés à Épidaure pour y chercher la statue d'Esculape, rapportent à Rome un serpent qui s'était jeté dans leur vaisseau, et qu'on assurait être le dieu lui-même. Le reptile prend terre dans une île du Tibre, où l'on consacre un temple à Esculape. Condamnation de L. Postumius, personnage consulaire, pour avoir employé les soldats de son armée à travailler à sa terre. Quatrième traité avec les Samnites qui demandent la paix. Le consul Curius Dentatus, vainqueur des Samnites qu'il a taillés en pièces, et des Sabins révoltés qu'il a forcés à la soumission, triomphe deux fois dans le même consulat. Colonies fondées à Castrum, à Sena, à Adria. Création des triumvirs capitaux. Cens et clôture du lustre : le dénombrement donne deux cent soixante-treize mille citoyens. Longues et violentes séditions causées par les dettes; le peuple finit par se retirer sur le Janicule; il en est ramené par le dictateur Q. Hortensius, qui meurt dans l'exercice même de sa magistrature. Expéditions contre les Volsiniens, et secours accordés aux habitans de Thurium contre les peuples de la Lucanie.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XI.

I. Fractæ jam multis prœliis Samnitium opes erant*: neque dubium habebatur, quin bello finis imponi posset, si perculso et debilitato hosti quam minimum ad confirmandos animos spatii relinqueretur. Igitur Q. Fabius consul, ardens juventa, et confecti belli gloriam sibi comparare certus, delectu haud segniter acto, protinus in Campaniam cum exercitu profectus est. Samnites enim, dura gens, et ad desperationem potius quam timorem tot cladibus acta; quod superioris anni consules ad triumphum suum legiones deduxerant, occasione temporum usi, non pœnitendas copias ex reliquiis priorum pugnarum et novis delectibus coegerant: et quoniam pestilentia Romanos urgeri sciebant, præterea consules, nec experientia bellorum, nec auctoritate magnopere metuendos, eum in annum factos esse audi-

* U. C. 461. A. C. 293.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XI.

I. Déja un grand nombre de batailles avait ruiné la puissance des Samnites, et nul doute qu'on ne pût mettre fin à la guerre, si l'on ne laissait pas à l'ennemi abattu et consterné un seul instant pour reprendre courage. Aussi le consul Q. Fabius, dont l'ardente jeunesse aspirait à l'honneur de terminer la guerre, fit des levées avec une promptitude extrême, et partit aussitôt pour la Campanie avec son armée. Les Samnites, nation indomptable, que tant de défaites avaient réduite au désespoir plutôt qu'à la crainte, avaient profité de l'absence des deux consuls de l'année précédente, lorsqu'ils les virent ramener leurs légions à Rome pour ajouter à l'éclat de leur triomphe; ils avaient mis sur pied une armée formidable, composée des débris des anciens combats et de levées nouvelles. Instruits, d'ailleurs, du fléau contagieux qui dévorait les Romains, et du choix de deux consuls assez inhabiles dans l'art de la guerre, et dont l'autorité ne devait pas inspirer beaucoup d'effroi, ils conçurent un nouvel espoir, attaquèrent les Campa-

verant ; in spem erecti , Campanos semper spretos, tum autem ut auctores periculorum malorumque suorum invisiores, populationibus et vastatione agrorum lacessebant.

II. Erat in duce romano par dignitati Fabiæ domus animus, sed contemtus toties a suis victæ gentis, et rei gerendæ cupiditas, consilium eripuerant : raptim ad hostes exercitu ducto, quum præmissos ab imperatore Samnitium speculatores vidisset, qui, conspecto Romanorum agmine, se recipiebant ad suos; universam hostium multitudinem fugere arbitratus, non locorum, non hominum explorato habitu, tanquam omnis victoriæ spes in celeritate posita esset, quanta maxima festinatione poterat, signa inferri jussit. Apud Samnites, a suis præmonitos, omnia circumspectius acta sunt : præcipi opportuna loca, strui acies, alloquiis ducum accendi militis animi potuerunt. Igitur eventus prœlii, qualis esse debuit, fuit. Fessos ex itinere et cursu, turbatis ordinibus, tanquam ad prædam magis quam pugnam venientes, instructus paratusque miles haud magno negotio pepulit : Fabius, desideratis suorum millibus tribus, majore etiam numero sauciorum, quo minus omnem exercitum amitteret, superventu noctis defensus est.

III. Tum loco paulo æquiore capto, quantum in illa

niens, qu'ils avaient toujours méprisés, et qu'alors ils haïssaient mortellement comme les auteurs de leurs pertes et de leurs maux, et portèrent le ravage et la désolation dans les campagnes.

II. Chez le général romain, la valeur égalait le nom illustre des Fabius; mais le mépris pour une nation tant de fois vaincue par ses pères, et l'ardeur de combattre, lui avaient ôté toute prudence. Il venait de mener à la hâte ses légions contre les Samnites, lorsqu'il aperçut des éclaireurs ennemis que leur général avait envoyés pour faire une reconnaissance, et qui, à la vue des troupes romaines, allaient rejoindre les leurs. Persuadé que l'armée samnite tout entière fuyait devant lui, il n'examine ni les lieux, ni la disposition de l'ennemi; et comme si la victoire dépendait seulement de la promptitude, il ordonne aux enseignes d'avancer le plus rapidement possible. Les Samnites, avertis par leurs coureurs, agirent avec bien plus de circonspection : ils eurent le temps de choisir des postes favorables, de se ranger en bataille, et les exhortations des chefs purent enflammer le courage des soldats. Aussi l'issue du combat fut telle qu'elle devait être. Les Romains, épuisés par une marche forcée, les Romains, qui ne gardaient pas de rangs, et qui venaient pour piller plutôt que pour se battre, trouvèrent une armée en bon ordre, prête à les recevoir, et qui les mit sans peine en déroute : Fabius perdit trois mille hommes, eut encore un plus grand nombre de blessés, et ne sauva le reste des légions qu'à la faveur de la nuit, qui survint fort à propos.

III. Il prit alors une position plus avantageuse, et il

trepidatione fieri potuit, castra communita sunt; in quibus haud multo melior quam in ipsa acie aut facies rerum, aut fiducia animorum fuit : non requies fessis, non cibus esurientibus, non fomenta sauciis suppetebant; tantum cum armis egressi, prioribus in castris impedimenta omnia reliquerant. Igitur inter gemitus morientium et querelas superstitum tota nox exacta est, omnibus imminentem diem cum horrore ac desperatione, ut supremam, opperientibus. « Neque enim laboribus fessos, exhaustos vigiliis, vulneribus debiles, perculsos infelici prœlio, numero etiam multum imminuto, resistere posse hostibus, quos incolumis adhuc, integris animis corporibusque, et optima spe incensus exercitus sustinere nequivisset. » Rebus conclamatis, uti solet, remedium ab hostis errore fuit. Ille venientis alterius consulis fama perterritus, ne, si oppugnare castra Fabiana adortus esset, recentium copiarum adventu a tergo circumveniretur, rerum supra spem felicium successu contentus, motis castris iter alio convertit. Digressis hostibus, Romani quoque ad tutiora loca se receperunt.

IV. Postquam ista Romam allata sunt, magis ignominia quam accepto detrimento mota civitas, molestissime tulit, temeritate consulis effectum, ut bellum, quo diuturnius nullum fuerat, quum jam in exitu esset,

se retrancha le mieux qu'il lui fut possible, au milieu d'une telle confusion; mais le camp, comme le champ de bataille, offrait l'aspect de la désolation et du découragement. Point de repos pour la fatigue, de vivres pour la faim, d'appareils pour les blessures; sortis seulement avec leurs armes, les Romains avaient laissé tous les bagages dans le premier camp. Ainsi la nuit entière se passa au milieu des gémissemens des mourans et des plaintes de ceux qui survivaient; et tous, avec horreur et désespoir, attendaient le jour suivant comme le dernier de leur vie. « En effet, accablés de fatigue, épuisés de veilles, couverts de blessures, écrasés par une défaite sanglante, diminués de plus de moitié, comment pourraient-ils résister à des ennemis que n'avait pu repousser une armée entière, avec toute sa vigueur, tout son courage et toute sa confiance?» Ils se croyaient perdus sans ressource; mais l'erreur de l'ennemi fit leur salut. Les Samnites, sur la nouvelle de la marche de l'autre consul, craignirent, en venant attaquer le camp de Fabius, d'être enveloppés par derrière avec des troupes fraîches; et contens d'un succès qui passait leurs espérances, ils levèrent le camp et prirent une autre direction. Après leur départ, les Romains se retirèrent aussi en des lieux plus sûrs.

IV. A cette nouvelle, Rome, plus sensible au déshonneur qu'à la perte, fut très-vivement affectée de ce que la témérité du consul, en relevant le courage des Samnites, avait fait renaître plus formidable que jamais une guerre qui durait depuis si long-temps, et qui déjà tou-

nova spe repletis Samnitium animis, formidabilius iterum, quam a longo tempore fuisset, renasceretur. Neque tribuni modo plebis, quorum hæ propriæ artes erant, frequentibus ad populum concionibus invidia et odio cuncta repleverant: verum etiam apud patres agitata re, atroces sententiæ dicebantur; factumque senatus consultum est, quo « certum ante diem Fabius consul ad dicendam Romæ causam adesse » jubebatur. Venientem magna vis accusatorum adorta est : neque defendi factum quibat, et quod unum maxime prodesse debebat reo, Fabii senis gratia, in contrarium verterat. Minus enim ignoscendum ei putabant, qui a præstantissimo viro genitus, et inter paternos triumphos educatus, non modo romanum nomen, sed suæ quoque familiæ laudes, et partas a majoribus victorias, per tantam imprudentiam accepta clade fœdavisset.

V. Exulcerati animi, et defensionem paranti reo vix æquas aures præbituri, Fabii patris insigni pietate primum, mox etiam oratione leniti sunt. Is enim veritus, ne propter rem male gestam filius ab exercitu removeretur, ab ipsa quidem culpa purganda penitus abstinuit: sed « sua et majorum merita » modeste commemorans, « tam acerbam sibi jam seni, tam ignominiosam genti Fabiæ notam » deprecabatur. « Neque tamen se postulare, ut ceteris tot Fabiis, qui, ab ipsis prope Urbis primor-

chait à sa fin. Non-seulement les tribuns du peuple, habitués à déclamer sans cesse contre les patriciens, avaient semé partout la haine et l'envie contre Fabius par de fréquentes harangues; mais au sénat même, lorsque cette question fut agitée, plus d'un avis sévère se fit entendre, et un sénatus-consulte ordonna au consul «de revenir incessamment à Rome pour y rendre compte de sa conduite.» A son arrivée, il se vit en butte à une foule d'ennemis prêts à l'accuser. Se justifier était pour lui chose impossible, et le seul moyen qu'il avait à faire valoir pour sa défense, la faveur du vieux Fabius, tournait précisément contre lui : car on pensait qu'il méritait d'autant moins l'indulgence, que, né d'un père si illustre, élevé à l'ombre de ses lauriers, il avait, par un excès d'imprudence, par une honteuse défaite, terni tout à la fois l'éclat du nom romain, et aussi la gloire de sa famille et les victoires de ses ancêtres.

V. Les esprits étaient si aigris, qu'à peine on aurait écouté la défense de l'accusé; mais d'abord la douleur paternelle de Fabius, puis le discours qu'il prononça, fléchirent le courroux du peuple : car, dans la crainte que l'échec reçu par son fils ne lui fît ôfer le commandement de l'armée, il se garda bien de chercher à le justifier pleinement; mais il rappela avec modestie «ses services et ceux de ses ancêtres, et supplia les Romains d'épargner à sa vieillesse un affront si cruel, et au nom de Fabius une tache si flétrissante. Toutefois, il ne demandait pas qu'en considération de tant d'autres Fabius,

diis, romanam rem virtute consilioque auxissent; ut trecentis etiam illis, qui rempublicam sua et tantum non universi nominis Fabii internecione texissent, error unius condonetur; si immedicabilis ille sit, majusque commodum ex pœna filii sui, quam incolumitate, perventurum esse videatur: se enim caritatem patriæ affectibus aliis omnibus anteferre satis didicisse. Verum enimvero, quidquid in hoc adolescente metuendum fuit, transactum est: bona autem, quæ mens illius indolesque, ac sub me, non ineptissimo magistro, uti vobis visus sum, instituta et exercita virtus pollicentur, adhuc exspectari possunt, nisi spem istam, non quidem iniqua, sed tamen intempestiva, severitate præcidimus. Multis initio rerum gerendarum impegisse, ad prudentiam et cautionem profuit: qui erroris admoniti, mediocria sæpe damna ingenti utilitate redemerunt.

VI. « Et nescio, an non ad fortunæ potius invidiam, quam hominis cujusquam peccatum referri verius sit, quod et reipublicæ nostræ, et Fabiæ gentis diuturna felicitas mediocri detrimento castigata est: quanquam benevolentia magis hæc deorum, quam invidia vocanda sit, cujus beneficio adversus exitiabilem superbiam, quæ res nimium secundas sequi solet, non tam damnosa civitati clade, quam ad documentum efficaci, conditionis humanæ admonemur. Quidquid id est, Quirites, mihi

dont la valeur et la prudence, presque dès le berceau de Rome, avaient contribué à l'agrandissement de la république; qu'en considération même de ces trois cents guerriers, qui, par leur trépas, et, pour ainsi dire, par l'extinction du nom Fabien, avaient sauvé l'empire, on pardonnât la faute d'un seul, si elle était irréparable, et si la punition de son fils, au lieu de sa grâce, paraissait devoir procurer à l'état un avantage réel : car il avait appris à mettre l'amour de la patrie au dessus de tous les autres sentimens. Pourtant, ajoutait-il, tout le mal qu'on pouvait craindre de l'âge de ce jeune homme est passé; mais le bien que nous promettent ses qualités morales, son heureux naturel, ses talens dirigés, cultivés par les soins d'un père, d'un maître, à qui vous avez paru reconnaître quelque capacité, ce bien, nous avons lieu de l'attendre encore, si nous ne détruisons pas cette espérance par une sévérité juste, il est vrai, mais déplacée peut-être : un échec dans le début fut plus d'une fois une leçon utile de sagesse et de circonspection; et tels, avertis de leurs fautes, ont souvent racheté des pertes légères par des services importans.

VI. « Et je ne sais s'il ne serait pas plus vrai d'imputer à la jalousie de la fortune, plutôt qu'à l'erreur d'aucun homme, la disgrâce d'un moment qui vient de tempérer la longue prospérité de notre république et de la famille des Fabius. Que dis-je? il faut voir dans ce qui est arrivé une preuve, non de la jalousie, mais de la bonté des dieux, qui veulent nous préserver d'un orgueil fatal, suite ordinaire des succès trop brillans, et, par un désastre moins pernicieux pour la patrie que salutaire pour notre conduite à l'avenir, nous rappeler que nous sommes mortels. Quoi qu'il en soit, Romains,

certe sinistri aliquid præsagiebat animus, quum, die comitiorum, sollicite vobiscum agerem, ne filium meum consulem faceretis. Quum enim patrem meum, avum, proavum, alios majores meos sæpissime, ad hæc me ipsum quinquies hoc magistratu functum esse cogitarem, incipiebam vereri, ut eadem in gente summos honores continuari, vel dii, vel homines, animo satis æquo paterentur. Atque utinam vel isto tempore, preces meæ valuissent; vel vobis beneficium vestrum tueri placeret, ne quod honoris causa, me recusante, tribuistis filio meo, inauditæ hactenus ignominiæ occasio utrique fieret: vosque temeritatis argueremini; quos, si priorem de Q. Fabio sententiam alio judicio rescinditis, aut dedisse imperium sine causa, aut abrogasse posteri credent.

VII. « At si mitiora decreveritis, et vestra vobis auctoritas, et Fabiæ gentis existimatio salva erit, errorque juvenilis, uti cum aliquo reipublicæ damno commissus est, ita majore cum ejus emolumento emendabitur. Sed quis spondere hoc ausit? Ego, Quirites, ego pro filio meo sponsorem me reipublicæ dabo: et, quod senatui populoque romano, deinde nostræ domui felix faustumque sit, consuli legatus ibo, particeps futurus omnis fortunæ, quam aut invenire dabitur, aut facere. Viget adhuc animus; neque, ut in hac ætate, virium corporis pœnitet: possum perferre militiæ labores, pos-

mon esprit entrevoyait déjà quelque sinistre, lorsque, au jour des comices, je fis tous mes efforts pour vous empêcher de nommer mon fils consul. En effet, à l'idée que mon père, mon aïeul, mon bisaïeul et mes autres ancêtres avaient si souvent rempli cette magistrature, que moi-même je l'avais obtenue cinq fois, je commençais à craindre que ni les dieux ni les hommes ne vissent plus d'un œil indifférent les premiers honneurs se perpétuer dans la même famille. Et plût au ciel qu'alors vous eussiez écouté mes prières, ou qu'aujourd'hui vous fussiez d'avis de soutenir votre ouvrage, afin que la dignité que vous avez accordée au fils, malgré les représentations du père, ne devînt pas pour tous deux l'occasion d'une flétrissure sans exemple jusqu'à ce jour, et que vous ne fussiez pas accusés de témérité! car si, par un autre jugement, vous cassez celui que d'abord vous avez porté sur Q. Fabius, la postérité croira que c'est sans motif que vous avez donné ou abrogé le commandement.

VII. « Mais en rendant un décret plus doux, vous imprimerez aux actes de votre autorité un caractère inviolable, vous sauverez l'honneur de la maison Fabienne; et une erreur de jeunesse, après avoir causé d'abord quelque détriment à la république, tournera ensuite à son plus grand avantage. Mais qui oserait promettre ce résultat? moi, Romains, moi qui me rends caution pour mon fils envers la république, moi qui, pour le bonheur et la gloire du sénat et du peuple romain, pour la prospérité de notre famille, partirai comme lieutenant de mon fils, afin de partager avec lui toutes les chances que nous offrira la fortune, ou que nous saurons faire naître. J'ai encore l'énergie morale, et mes forces physiques ne trahissent pas l'âge que j'ai atteint. Je puis

sum in acie stare, et, si nihil aliud, memoria veterum pugnarum terrere hostes, alacritatem augere nostrorum; et, quod caput est, possum adolescentiam consulis, quæ sola rerum secius gestarum causa est, regere consilio, et ætatis præfervidæ impetus senili cautione temperare. Nisi filii ingenium tenerem, eumque recte monenti morem gesturum confiderem, nollem in fine propevitæ sine dedecore actæ, post tot consulatus ex sententia mea vestraque gestos, post ingentes victorias et illustres triumphos, tot annorum laboribus periculisque partam belli domique gloriam, unius juvenis inconsultæ temeritati corrumpendam permittere. »

VIII. Huic orationi nec ad movendos præsentium animos pondus, nec ad sponsionem melioris eventus fides defuit. Summo omnium consensu legatione decreta, rebus omnibus intentissima cura provisis, non minore favore speque profectus consul est, quam paulo ante conviciis et indignatione redierat. In itinere deinde et castris, nihil non ex disciplina veterisque imperatoris artibus curatum est: et socii, quos Q. Fabius pater multis beneficiis et virtutis admiratione devinxerat, ad omnia, quæ imperabantur, præsto fuere. Milites etiam ipsi, delendæ ignominiæ cupidi, confisique consiliis ejus ducis sub quo eamdem illam gentem, a se patribusque suis sæpe fusam fugatamque meminerant, copiam cum hoste confligendi dari votis omnibus desiderabant.

supporter les fatigues de la guerre, rester debout sur le champ de bataille, effrayer au moins les ennemis par le souvenir de mes anciennes victoires, enflammer le courage des légions, surtout guider par le conseil la jeunesse du consul, cette jeunesse seule cause de son malheur, et tempérer, par la prudence de la vieillesse, la fougue impétueuse d'un âge trop ardent. Si je ne connaissais le caractère de mon fils, si je n'étais bien sûr qu'il suivra volontiers les avis de l'expérience, je ne voudrais pas, vers la fin d'une vie passée sans déshonneur, après tant de consulats remplis à votre satisfaction et à la mienne, après d'éclatantes victoires et d'illustres triomphes, je ne voudrais pas m'exposer à perdre, par la témérité d'un jeune inconsidéré, une gloire achetée, dans la guerre et dans la paix, au prix de tant d'années de travaux et de périls. »

VIII. Ce discours ne pouvait manquer d'émouvoir l'assemblée qui l'entendit, et de lui faire embrasser l'espoir d'un avenir plus heureux. D'un consentement unanime, Fabius le père fut nommé lieutenant, et après qu'un soin extrême eut présidé à tous les préparatifs nécessaires, le consul partit avec la faveur et la confiance de ces mêmes citoyens, dont peu de temps auparavant il avait, à son retour, encouru l'indignation et les reproches. Dans les marches, dans les campemens, tout se fit ensuite selon les règles de la discipline militaire et de la tactique d'un vieux général. Les alliés, dont Q. Fabius le père s'était concilié l'affection par de nombreux bienfaits et par l'admiration qu'inspiraient ses vertus, s'empressèrent de fournir tous les secours qu'on leur demandait. De leur côté, les soldats, jaloux d'effacer leur affront, et remplis de confiance dans les lumières d'un

IX. Neque minores a recenti victoria Samnitibus animi erant : ita, quum hi partum decus retinere, illi recuperare amissum niterentur, summis utrinque viribus concursum est. Et jam deteriore loco res romana esse cœperat, consulemque ipsum dux hostium, C. Pontius Herennius, cum delecta manu circumveniebat, quum, animadverso filii periculo, Maximus in confertum Samnitium agmen admisso equo se intulit. Secutus est equitum globus, supra solitam alacritatem pudore accensus, si tot florentissimi juvenes animis et robore a sene vincerentur. Hic impetus totius prœlii fortunam traxit : sustinuere primum romanæ legiones hostem, equitatus audacia animatæ, mox impulerunt : frustra obnitente Herennio, qui omnibus boni et ducis et militis muneribus, eo die, functus, dum redintegrare ordines, retinere fugientes, obsistere ingruentibus tendit, neque inhibere fugam suorum potuit, et opportunitatem evadendi ipse amisit. Capta cum duce millia Samnitium quatuor : ad millia viginti prœlium et fuga hauserunt. Etiam castra hostium in potestatem redacta sunt, cum ingenti præda, quam statim agri hostium late vastati, passimque expugnata, aut dedita, oppida luculenter auxerunt.

général sous la conduite duquel ils se rappelaient qu'eux et leurs pères avaient si souvent battu et mis en fuite cette même nation, appelaient de tous leurs vœux l'occasion de se mesurer avec l'ennemi.

IX. Les Samnites, fiers de leur victoire récente, ne montraient pas moins d'empressement. Ainsi les vainqueurs, pour conserver la gloire qu'ils avaient acquise, et les vaincus, pour recouvrer celle qu'ils avaient perdue, en vinrent aux mains, et la lutte fut de part et d'autre très-acharnée. Déjà les Romains commençaient à avoir le dessous, et C. Pontius Herennius, général des Samnites, à la tête d'une troupe choisie, enveloppait le consul lui-même, lorsque Maximus, à la vue du danger qui menaçait son fils, poussa son cheval au milieu du bataillon serré de l'ennemi. Il fut suivi d'un gros de cavaliers, dont la bravoure ordinaire était encore enflammée par la honte de voir un vieillard vaincre en force et en courage une si nombreuse, une si florissante jeunesse. Leur choc impétueux décida du sort de cette journée. Les légions romaines, animées par l'audace de la cavalerie, soutinrent d'abord les Samnites, et les repoussèrent bientôt, malgré les efforts d'Herennius, qui, ce jour-là, remplit tous les devoirs de grand capitaine et d'intrépide soldat. Tandis qu'il essaie de rétablir les rangs, d'arrêter les fuyards et de faire face à l'ennemi qui le presse, il ne put empêcher la fuite des siens, et perdit l'occasion de s'échapper lui-même. Il resta prisonnier avec quatre mille Samnites; vingt mille à peu près furent tués dans le combat et dans la fuite. Bientôt le camp de l'ennemi fut forcé; on y fit un immense butin, que grossirent encore le pillage, la dévastation des campagnes, et les dépouilles des villes emportées d'assaut ou rendues par capitulation.

X. Tanta rerum commutatio accessione unius hominis facta est, ut paulo ante victor exercitus a victo cæderetur: et eum imperatorem, a quo fusus fugatusque consul fuerat, ipse nunc captivum abduceret, ingens populo romano spectaculum, et ornamentum triumphi sui, quem, anno sequente, ad urbem reversus, summa omnium voluntate impetravit. Dum hæc a Fabiis in Samnio administrantur, etiam alter consul, D. Brutus, cui Falisci provincia evenerat, prosperis rebus usus est. Quippe adjutus a Sp. Carvilio legato (nam et Bruto legatum adjungi placuerat) viro bellorum et hostis gnaro, adversus quem, superiore anno, consul rem feliciter gesserat; et ceteræ Etruriæ partem non exiguam perpopulatus est, et Faliscos occurrere ausos prœlio vicit.

XI. His rebus in Urbem nunciatis, quum tempus comitiorum venisset, consulesque a rebus gerendis avocari parum e republica videretur, interregnum est initum. Interrex L. Postumius Megellus, comitiis quæ ipse habebat, consul declaratus est, nullo ad eam diem exemplo, præterquam Appii Claudii, quod bonus nemo probaverat. Sed Postumius non minore arrogantia magistratum gessit, quam acceperat. Jamprimum nobilitate generis et tertio tum consulatu inepte ferox, collegam ejus anni C. Junium Brutum, plebeium hominem, ut se longe inferiorem, olim habebat despectui. Ut vero de

X. Un si grand changement fut opéré par l'intervention d'un seul homme. L'armée, peu auparavant victorieuse, fut taillée en pièces par celle qui avait été vaincue; et le général qui avait battu et mis en fuite le consul, fut à son tour amené lui-même prisonnier : spectacle imposant pour le peuple romain, ornement brillant pour le triomphe du consul, qui, l'année suivante, à son retour à Rome, obtint cet honneur d'une voix unanime. Tandis que les Fabius remportent de tels succès dans le Samnium, D. Brutus, l'autre consul, n'était pas moins heureux dans le pays des Falisques, qui lui était échu pour département. En effet, aidé de Sp. Carvilius, que le sénat lui avait aussi donné pour lieutenant, comme un homme qui savait la guerre et connaissait bien l'ennemi, puisque, l'année précédente, il l'avait vaincu dans son consulat, il ravagea entièrement une grande partie de l'Étrurie, et vainquit dans une bataille les Falisques qui avaient osé marcher à sa rencontre.

XI. A Rome, à la nouvelle de ces victoires, comme le temps des comices était venu, et qu'il semblait préjudiciable à la république de détourner les consuls de leurs expéditions, on créa interroi L. Postumius Megellus, qui se fit nommer consul dans l'assemblée qu'il présidait lui-même; conduite sans exemple jusqu'alors, si l'on excepte celui qu'avait donné Appius Claudius, mais que pas un homme de bien n'avait approuvé. Postumius afficha dans sa magistrature la même arrogance qui l'y avait fait entrer. Sottement fier de sa noblesse et du consulat qu'il exerçait alors pour la troisième fois, il méprisait son collègue C. Junius Brutus, plébéien, qu'il regardait comme fort au dessous de lui. Dès qu'il fut question des provinces, il ne voulut ni s'entendre avec Brutus, ni les

provinciis agi cœptum est, neque comparare cum Bruto, neque sortiri voluit, « administrationem samnitici belli extra ordinem » poscens, « tanquam sibi debitam, » quod « duobus prioribus consulatibus res sese magnas adversus eumdem illum hostem gessisse » diceret. Multis in senatu contentionibus jactato negotio quum C. Junius se hominem novum adversus gratiam et potentiam collegæ jus suum obtinere non posse videret, ad extremum, « ne discordia consulum bono publico fraudi esset, sponte se cedere » testatus est.

XII. Premebat adhuc Urbem agrosque pertinax contagionis malum, quod, tertium jam annum, expertis omnia, neque divina ope ulla, neque humana pelli potuerat. Igitur sive Sibyllinis ex libris, sive delphici oraculi admonitu (nam hoc quoque traditur), decem legati missi sunt, qui Æsculapium ab Epidauro, qua in urbe natus esse credebatur, Romam arcesserent. Quanquam enim perplexum satis responsum erat, neque providere eventum rei patres poterant, obsequendum tamen diis statuerunt; ipsos viam explicaturos esse rati, qua possent eorum fata procedere. Res inde mira dictu sequitur; sed multis fidisque auctoribus, ipsaque structura ædis, quæ tum in Tiberis insula facta dedicataque est, compertæ veritatis. Quum apud Epidaurios mandata legati romani edidissent, excepti quidem benigne;

tirer au sort, demandant «qu'on lui confiât extraordinairement la conduite de la guerre des Samnites, honneur qui lui était dû à cause des succès éclatans qu'il avait, disait-il, obtenus dans ses deux premiers consulats contre ces mêmes ennemis.» L'affaire suscita de longs débats parmi les sénateurs; enfin C. Junius, voyant qu'un homme nouveau, comme lui, ne pouvait faire prévaloir son droit contre le crédit et la puissance de son collègue, déclara «que, pour faire cesser une discorde susceptible de porter atteinte au bien public, il abandonnait de plein gré ses prétentions.»

XII. La ville et les campagnes étaient encore désolées par un fléau destructeur, contre lequel on avait, depuis trois ans, inutilement imploré le secours des dieux et des hommes. Aussi, d'après la réponse des livres Sibyllins, ou de l'oracle de Delphes, comme le prétendent certains auteurs, on fit partir dix députés avec ordre d'aller chercher le dieu Esculape à Épidaure, lieu présumé de sa naissance, et de l'amener à Rome. En effet, bien que la réponse de l'oracle fût obscure, et que la réussite du voyage parût incertaine aux sénateurs, ils résolurent cependant d'obéir aux dieux, qui ne manqueraient pas sans doute d'indiquer les moyens de conjurer les rigueurs de la destinée. On rapporte ensuite un fait miraculeux, mais que l'on ne peut refuser de croire, sur le témoignage d'un grand nombre d'auteurs graves, et à la vue de la structure seule du temple alors bâti et dédié dans une île formée par le Tibre. Les députés romains, à leur arrivée, exposèrent l'objet de leur mission, et furent reçus avec bienveillance par les habitans d'Épidaure; mais

sed quia parum liquebat quid concedi posset, ut ipsi deportarent, quidquid ex usu videretur, in templum Æsculapii deducti sunt.

XIII. Apud Græcos ferme locis apricis excelsisque numinis istius constitutæ sedes sunt : Epidaurii quoque quinque millibus passuum ab urbe distans templum habebant, celeberrima iis temporibus fama, donisque hominum, qui valetudinem credebant ibi recepisse, prædives. Huc adducti, dum ingentis molis simulacrum, Thrasymedis Parii nobili ingenio fabrefactum, admirantur; ingens repente serpens ex ipsis adytis prolapsus animos omnium horrore summo et religione perfudit. Sacerdotes enim venerabundi, « ipsum in hoc angue numen esse, et nonnunquam hac forma conspici, salutari semper ostento, » clamitabant. Biduo conspectus in templo serpens, deinde iterum reconditus est : tertio die, per medios spectantium venerantiumque cœtus recta perrexit ad portum, ubi romana triremis stabat; quam ingressus, in tabernaculo Q. Ogulnii, qui princeps legationis erat, multiplici spirarum orbe se composuit. Ferebatur antiquitus fabula, « eumdem illum Æsculapium forma serpentis indutum, aliquando Epidauro Sicyonem mularum jugis deportatum fuisse, Nicagora quadam, Echetimi uxore, deducente. »

XIV. Læti ergo prodigio Romani, tanquam præsen-

comme ces derniers ne savaient trop ce qu'ils pouvaient concéder aux ambassadeurs, ils les conduisirent dans le temple d'Esculape, pour les mettre à portée de choisir eux-mêmes ce qui serait à leur convenance.

XIII. Chez les Grecs, c'est presque toujours dans des lieux découverts et sur des hauteurs que sont bâtis les temples de cette divinité. Celui des Épidauriens, situé à cinq milles environ de leur ville, était, à cette époque, le plus renommé et le plus riche par les offrandes de ceux qui croyaient y avoir trouvé une guérison miraculeuse. Introduits dans ce temple, les Romains admiraient une statue colossale, chef-d'œuvre du génie créateur de Thrasymède de Paros, lorsque tout à coup un énorme serpent, sorti du fond du sanctuaire, frappa les assistans d'une profonde et religieuse horreur; et les prêtres, dans leur pieuse vénération, de s'écrier « Que c'était Esculape lui-même qui se montrait sous la forme de ce serpent, comme il l'avait fait plus d'une fois, apparition toujours favorable et salutaire. » Le reptile fut aperçu deux jours de suite dans le temple, puis il disparut de nouveau : le troisième jour, traversant la foule saisie d'un saint respect, il alla droit au port, où la trirème des Romains était à l'ancre; il y pénétra, fut se placer dans le pavillon de Q. Ogulnius, chef de l'ambassade, et s'y établit après s'être roulé en plusieurs replis. Un vieux récit fabuleux apprenait « Que le même Esculape, sous la figure d'un serpent, avait été porté d'Épidaure à Sicyone sur un char traîné par des mules, et conduit par une certaine Nicagora, femme d'Échétime. »

XIV. Charmés du prodige, les Romains mirent à la

tem deum veherent, vela dedere, paucisque diebus interjectum mare permensi, prosperrimo cursu Antium tenuerunt. Ibi quum inhorrescens mare navigationem impediret, prorepens ex navigio serpens, qui totum per iter quietus ibi se tenuerat, in vestibulum fani, quod ea urbe celeberrimum erat, allabitur, eoque loco tres continuos dies exigit, magno cum metu legatorum, ne avelli inde non posset; quod, toto eo tempore, ad consuetos cibos non reverterat: donec navigio redditum magna cum alacritate Romam detulerunt. Ad spectaculum incredibilis rei tota effusa civitate, passim in ripa fluminis, quo subvehebatur, positæ aræ sunt, accensique odores, et victimæ cæsæ. Jam ad eum locum perventum erat, ubi divisus modico intervallo Tiberis insulam efficit; quum, relicta nave, serpens eam insulam, quæ post Æsculapii vocata est, natatu petens, cerni ulterius ab hominibus desiit. Patres « delectum a deo locum » interpretati, decreverunt, « ut eadem in sede templum Æsculapio strueretur. » Morbi, sive illa ope, sive quod alioquin desituri fuerant, cessavere. Templum mox insignibus donariis, et hominum, qui « remediis salutaribus ab eo numine se adjutos » ferebant, prædicatione nobilitatum est.

XV. L. Postumius consul superbiam in Urbe adversus collegam suum exercitam, etiam in provinciam de-

voile, croyant emporter Esculape en personne, et, après quelques jours de la plus heureuse traversée, touchèrent à Antium. Alors la mer devint houleuse et la navigation impossible : aussitôt le serpent, qui était demeuré paisible pendant tout le trajet, sortit du vaisseau, se glissa dans le vestibule du temple le plus célèbre de la ville, et y resta trois jours entiers, à la grande inquiétude des ambassadeurs, qui craignaient de ne pouvoir l'en arracher; car, durant ces trois jours, il n'était point retourné prendre sa nourriture ordinaire; enfin il rentra dans le vaisseau, et les députés le transportèrent à Rome avec une joie bien vive. Afin de jouir de ce spectacle incroyable, toute la ville se répandit sur les rives du fleuve qui l'apportait; on élevait des autels, on brûlait de l'encens, on immolait des victimes. Déjà l'on était arrivé à l'endroit où le Tibre, en se partageant, forme une petite île, lorsque le serpent sortit du vaisseau, gagna à la nage cette terre, appelée depuis l'île d'Esculape, et disparut sans retour. Les sénateurs jugeant « Que cette île était le lieu de son choix, » ordonnèrent « qu'on y bâtît un temple à Esculape. » Les maladies cessèrent alors, soit par le secours du dieu, soit par quelqu'autre cause. Le temple acquit bientôt de la célébrité par les riches offrandes qu'on y porta, et par le témoignage de ceux qui prétendaient avoir éprouvé les effets salutaires de la divinité.

XV. Le consul L. Postumius porta jusque dans sa province l'orgueil qu'il avait déployé à Rome contre son

tulit. Quum enim Q. Fabius Gurges, qui, priore anno, consul fuerat, ex senatusconsulto pro consule res in Samnio gereret, scripsit ad hunc Postumius arroganter, « excedere » jubens « provincia sua; se administrando ei bello sufficere. » Obtendente « jussa patrum » Fabio, « neque integrum sibi deserere negotium, quod senatus imposuisset; » quum Romam nuntiata res esset, metus incessit, ne per discordiam imperatorum respublica detrimentum caperet. Quare « mitti ad consulem legatos » placuit, « qui verbis senatus peterent, ut Fabium ad exercitum et in Samnio esse pateretur. » Quum alias absurdum et præfractum fuisse responsum ferunt; tum etiam vocem adjectam singularis pervicaciæ : « Non se senatui, quamdiu consul esset, sed senatum sibi dicto audientem esse oportere. » Neve locutus esse ferocius, quam fecisse videretur, protinus dimissis legatis, Cominium (eam tum urbem Fabius obsidebat) cum exercitu progreditur, si alia ratione amoliri æmulum non posset, bello certaturus. Fœdum spectaculum præbuissent hostibus romana arma, si pari stoliditate, qua petebatur, resistere Fabius voluisset. Sed ille natura et consiliis paternis moderatior, « non furori consulis, sed utilitati reipublicæ cedere » præfatus, provincia excessit. Cominium, post paucos dies, a Postumio expugnatum est. Inde Venusiam ductus exercitus; hac quoque capta,

collègue. Comme Q. Fabius Gurgès, consul de l'année précédente, dirigeait, d'après un sénatus-consulte, les opérations dans le Samnium, en qualité de proconsul, Postumius lui écrivit une lettre pleine d'arrogance « pour lui intimer l'ordre de sortir de son département; seul il suffirait aux exigences de la guerre. » Fabius objecta les ordres du sénat; « il ne pouvait abandonner la mission que lui avaient confiée les sénateurs. » A la nouvelle de ce démêlé, l'on craignit à Rome que la discorde des généraux ne devînt fatale à la république. Aussi l'on envoya des députés au consul « pour lui demander, au nom du sénat, de laisser Fabius auprès de son armée et dans le Samnium. » Entre autres termes inconvenans et peu mesurés dont Postumius usa dans sa réponse, il dit, avec une impudence sans exemple « Que, tant qu'il serait consul, ce n'était pas à lui d'obéir au sénat, mais bien au sénat de lui obéir. » Et pour soutenir des paroles si présomptueuses par une action qui ne l'était pas moins, après avoir congédié promptement les ambassadeurs du sénat, il marcha avec ses légions vers Cominium, dont Fabius faisait alors le siège, bien résolu, si tout autre moyen ne lui réussissait pas, à employer la force des armes contre son rival. Les Romains auraient donné aux ennemis un affreux spectacle, si Fabius eût voulu opposer une résistance aussi insensée que l'attaque dont il était l'objet. Mais naturellement modéré et devenu plus sage encore par les conseils de son père, il sortit de la province, en déclarant « Qu'il cédait, non pas à la fureur du consul, mais à l'intérêt de la république. » Peu de jours après, Postumius força Cominium. De là il conduisit son armée contre Venusia. Maître de cette place, il porta la guerre aux villes circonvoisines, qu'il prit la

circumlatum ad alia oppida bellum, quorum complura, partim vi, alia deditione, in potestatem venerunt. Hostium in ea expeditione decem millia cæsa sunt, sex millia ducenti, traditis armis, fidei victoris se permiserunt. Non erant spernendæ res, quas bello gesserat consul, sed gratiam earum superbia contumaciaque corruperat.

XVI. Itaque quum ad patres missa epistola de rebus suis perscripsisset, « Venusinamque urbem et agrum deducendæ coloniæ accommodatissimum esse » monuisset; accepta quidem res est, sed præterito auctore victoriæ consiliique, ab aliis deducta sunt colonorum millia viginti, sic enim apud scriptores minime contemnendos reperio; ingens numerus, et prope excedens fidem, nisi quod videri potest inter gentes indomitas, communi adversus Apulos Lucanosque præsidio, collocari validam manum placuisse. Ceterum importunitas L. Postumii, quemadmodum ipsi supra veteres offensas, ingentem conflavit invidiam; ita Q. Fabio ad favorem omnium valde profuit: eique, postquam ad Urbem venit, deque rebus a se gestis disseruit, triumphus haud ægre decretus est. Triumphavit pro consule de Samnitibus, qui *Pentri* cognominantur, kalendis Sextilibus. Currum equo secutus est senex Fabius, quem non adjutorem magis victoriæ, quam auctorem, spectantium deducentiumque voces celebrabant.

plupart d'assaut, ou par composition. Dans cette expédition il tua à l'ennemi dix mille hommes, et en fit prisonniers six mille deux cents, qui livrèrent leurs armes et leurs personnes à la discrétion du vainqueur. Les succès du consul n'étaient certainement pas sans importance; mais il en perdit tout le mérite à force d'arrogance et d'opiniâtreté.

XVI. Aussi lorsqu'il eut écrit au sénat pour lui exposer ce qu'il avait fait, et pour lui apprendre « Que la ville de Venusia et son territoire étaient très-favorables à l'établissement d'une colonie, » on suivit le conseil, mais sans faire mention de celui qui l'avait donné, ni de la victoire qu'il avait obtenue; et, si j'en crois des auteurs dignes de foi, l'on chargea d'autres magistrats de conduire en ce pays vingt mille citoyens; nombre exorbitant, et presque invraisemblable, si l'on ne songeait que les Romains regardèrent comme une nécessité d'élever une barrière qui pût les défendre également contre les deux nations indomptées de l'Apulie et de la Lucanie. Au reste, si l'humeur intraitable de L. Postumius, jointe à ses anciens torts, excita contre lui une haine implacable, elle contribua beaucoup à concilier à Q. Fabius la faveur universelle : à son retour à Rome, lorsqu'il eut rendu compte de sa conduite, le triomphe lui fut sans peine accordé. Proconsul, il triompha, aux calendes de juillet, des Samnites, surnommés *Pentres* : le vieux Fabius suivit à cheval le char triomphal, proclamé par les spectateurs et par les troupes victorieuses, l'auteur réel, plus encore que la cause secondaire du succès.

XVII. Ipse summam rei bene gestæ gloriam ad consulem populi romani trahens, sicuti nomine legati, sic etiam modestia utebatur; haud minori cum voluptate honores filii intuitus, quam eum adhuc parvulum in curru suo circumtulerat, quum ipse triumpharet. Ceterum prædæ partem militibus consul dedit; reliqua in ærarium relata. C. Pontius Samnis in triumpho ductus, mox securi percussus est. Vir acer et memorabilis, qui vim romanam iis temporibus diu sustinuit, cladesque non contemnendas, sed ignominiam multo maximam ad Caudinas Furculas intulit. Quem aiunt dicere solitum, « Si in ea tempora natus esset, quibus munera accipere Romani didicissent, se illos diutius imperare non fuisse passurum. » Ita tum fortuna civitatis non armorum magis industria, quam innocentia morum, stetit.

XVIII. L. Postumius interea non minus honoribus, qui æmulo concessi, quam qui sibi negati fuerant, fremens, per impotentiam animi, cum auctoritate patrum contumacia certando, neque mederi acceptis vulneribus potuit; et ultro irritavit iras, quas modestia sermonum factorumque mitigare debuisset. Quippe non querelis adversus inimicos, non conviciis in ipsos ordines abstinens, quo patribus ægre faceret, prædam omnem militibus distribuit, exercitumque, priusquam successor mitti posset, dimisit. Triumphum etiam contra volun-

XVII. Pour lui, il en déférait toute la gloire au consul du peuple romain, et, lieutenant de nom, il en conservait encore la modestie, aussi heureux de voir alors les honneurs de son fils, qu'il l'avait été naguère de le tenir tout petit sur son char, lorsqu'il avait lui-même triomphé. Au reste, le consul abandonna aux troupes une partie du butin ; l'autre fut portée dans le trésor public. Le Samnite C. Pontius, après avoir été mené en triomphe, fut frappé de la hache. Guerrier intrépide et digne de mémoire, il résista long-temps, dans ce siècle, à la puissance romaine, et lui fit essuyer de rudes échecs, et l'affront le plus sanglant aux Fourches-Caudines. « Si les dieux, disait-il souvent, l'avaient fait naître à une époque où Rome eût appris à recevoir des présens, il ne lui eût pas laissé long-temps l'empire de l'Italie. » Mais alors la république se soutint tout à la fois par la force des armes et par la pureté des mœurs.

XVIII. Cependant L. Postumius, irrité des honneurs accordés à un rival, lorsqu'on les lui avait refusés à lui-même, s'abandonna à tout l'emportement de son caractère, et s'opiniâtra à lutter contre l'autorité du sénat : aussi, loin de cicatriser les blessures qu'il avait reçues, il ne fit qu'aigrir des ressentimens qu'il aurait dû adoucir par des discours et par des actions plus modérés. En effet déclamant avec violence, et contre ses ennemis et contre les ordres de l'état, pour piquer les sénateurs, il distribua aux soldats tout le butin, et licencia son armée avant qu'on pût lui envoyer un successeur. Et je croirais volontiers, d'après le récit d'historiens assez exacts, assez fidèles, qu'on doit placer en cette année le triomphe

tatem senatus actum, quanquam ad secundum ejus consulatum relatus sit, ad hæc potius tempora pertinere crediderim; idque scriptores diligentiæ fideique non postremæ in historiis suis prodiderunt. Ob hæc facta recentioribus odiis petitus est; eumque, simul atque magistratu abiit, duo tribuni plebis corripuerunt, die ad populum dicta. Præter ea, quæ memoravimus, crimini dabatur, « quod priusquam paludatus ex Urbe exiret, ex legionibus suis delectos milites, ad duo hominum millia, in agrum suum ad saltum repastinandum miserat : eosque in opere isto, per multos dies, detinuerat, immemor, non mancipia sibi, sed milites; neque ut suum agrum excoleret, sed ut publicum extenderet, datos. » His criminibus accusatus atrociter, frustra tentata defensione, suffragiis omnium tribuum damnatus; eique lis ducentis millibus nummum æstimata est.

XIX. Jam P. Cornelius Rufinus, M'. Curius Dentatus, novi consules, magistratum inierant. Hi cum suis quisque legionibus, Samnium populationibus agrorum, et ruinis urbium fœde vastavere; Samnitesque multis locis congredi ausos ingentibus cladibus ad pacem fœdusque petendum compulerunt. Quum enim tot prœliis juventutem pleramque, capto autem C. Pontio, consilium etiam et ducem amisissent; missis ad consules, et,

qu'il se décerna à lui-même contre la volonté du sénat, bien que ce triomphe soit par d'autres auteurs rapporté à son second consulat. Une telle conduite réveilla toutes les haines ; et, dès qu'il fut sorti de sa charge, deux tribuns saisirent cette occasion de le traduire au tribunal du peuple. Outre les faits que j'ai signalés, on l'accusait « de ce qu'avant de sortir de Rome avec le paludamentum (*manteau consulaire*), il avait tiré des légions deux mille guerriers d'élite, les avait envoyés à sa terre pour en défricher la partie inculte, et les avait retenus, plusieurs jours, à ces travaux serviles, oubliant qu'on lui avait confié, non pas des esclaves, mais des soldats, et qu'il devait employer leurs bras, non à cultiver ses terres, mais à étendre celles de la république. » Ces accusations furent poussées avec tant de véhémence, qu'il essaya vainement de se justifier, et qu'il fut condamné par les suffrages de toutes les tribus à une amende de deux cent mille sesterces.

XIX. Déjà les nouveaux consuls P. Cornelius Rufinus et M'. Curius Dentatus étaient entrés en fonctions. Ces deux généraux, chacun avec ses légions, désolèrent horriblement le Samnium par le ravage des campagnes et la ruine des villes ; et, après avoir vaincu l'ennemi en plusieurs rencontres, où il osa combattre, ils le forcèrent, par de sanglantes défaites, à demander la paix. Les Samnites, à qui tant de batailles avaient fait perdre la plus grande partie de leurs jeunes guerriers, et qui, depuis la prise de C. Pontius, n'avaient plus ni conseil

horum assensu, Romam legatis, ut fœdus cum ipsis quarto renovaretur, impetrarunt : credo Romanis etiam vincendo fessis, cupientibusque bellum difficile, ipsisque sæpe calamitosum, tandem aliquando certæ pacis tranquillitate componere. Illata primum Samnitibus arma M. Valerio tertium, A. Cornelio Cosso consulibus reperio; quæ ad quartos et quinquagesimos inde consules vario marte exercita, aut fœderibus parum diuturnis suspensa, populum utrumque occupatum sollicitumque habuerunt.

XX. An ex hoc bello triumphaverit Cornelius, in obscuro est : de Manio non ambigitur; cujus fortuna eo fuit illustrior, quod aliis subinde victis hostibus, bis eodem in magistratu triumphavit. Quippe Sabini, valida gens, et longa tum pace opulenta, sive precibus Samnitium et propinquitatis misericordia commoti; sive, victis vicinis, ad se quoque perventuro incendio volentes obsistere, armata juventute, romani juris loca quædam invaserunt. Adversus hos egressus cum exercitu Curius, ut diduceret hostes, simul ne Sabinorum agri cladium bellicarum expertes haberentur, occultis itineribus copiarum partem misit; datis mandatis, « ut quam latissime possent, terrorem ubivis vastitatemque facerent. » Ea necessitas, ad sua tuenda diversis abeuntibus agminibus, formidabile sabini exercitus robur solvit,

ni chef, envoyèrent des ambassadeurs aux consuls, et, avec l'assentiment de ces derniers, au sénat de Rome, pour obtenir un quatrième traité; demande qui leur fut accordée: peut-être aussi les Romains, fatigués même de leurs victoires, désiraient-ils voir une guerre difficile, et souvent désastreuse pour eux, se terminer enfin par une paix stable et profonde. Je trouve que ce fut sous le troisième consulat de M. Valerius et le premier d'A. Cornelius Cossus qu'on porta, pour la première fois, dans le Samnium une guerre, qui, prolongée jusqu'au cinquante-quatrième consul avec des chances diverses, et suspendue seulement par des traités peu durables, tint les deux peuples toujours en haleine, toujours en alarme.

XX. On ne sait trop si Cornelius triompha à la suite de cette guerre, mais nul doute à l'égard de Manius; et sa fortune fut d'autant plus illustre, que, vainqueur d'autres ennemis après les Samnites, il triompha deux fois dans la même magistrature. En effet les Sabins, nation redoutable et dont une longue paix avait accru la puissance, émus de compassion et touchés des prières des Samnites, dont le pays était limitrophe de la Sabinie, ou voulant arrêter les progrès d'un incendie, qui, après avoir dévoré leurs voisins, les embraserait à leur tour, firent prendre les armes à leur jeunesse, et s'emparèrent de quelques places de la dépendance des Romains. Curius marcha contre eux avec son armée, et pour les contraindre à une diversion, et aussi pour faire peser sur leur territoire les malheurs de la guerre, il envoya, par des chemins détournés, une partie de ses troupes, avec ordre « de répandre le plus loin possible dans la Sabinie la terreur et la dévastation. » La nécessité de se porter sur différens points pour défendre leur

facilemque adversus dispersos victoriam consuli præbuit.

XXI. Hac expeditione usque ad Adriaticum mare perventum est : agrorum hominumque tanta vis in potestatem venit, ut celebrata deinde fuerit Curii vox, qui, pro temporum illorum disciplina, factis quam verbis promptior, quum explicare singula nequiret, «Tantum,» inquit, « agrorum cepi, ut solitudo futura fuerit, nisi tantum etiam hominum cepissem : tantum autem hominum, ut interituri fame fuerint, nisi tantum cepissem et agrorum. » Sabinis pacem orantibus, veteris sub Tatio affinitatis memoria, et quia minime gravibus odiis certatum fuerat, etiam civitas, sed sine suffragio, data est. Consulatus, quem, anno sequente, M. Valerius Corvinus, cum Q. Cæditio Noctua gessit, tenuis admodum ad nos fama pervenit, nisi quod, sub idem tempus, coloniias deductas esse reperio, Castrum et Adriam, unde mari nomen, et Senam in gallico agro. Verumtamen nondum eousque pacatis illis regionibus, magis est ut accedam auctoribus aliis, qui coloniarum istarum originem ad inferiora tempora retulerunt.

XXII. Sed in Urbe coercendis, quæ increbuerant, maleficiis novus magistratus institutus est, qui vinculis sontium servandis, et quum animadverti oporteret,

pays, fit perdre toute sa force à l'armée formidable des Sabins, qui, ainsi dispersés, offrirent au consul une victoire facile.

XXI. Dans cette expédition, l'on poussa jusqu'à la mer Adriatique; on s'empara de tant de pays et l'on fit tant de prisonniers, que par la suite un mot de Curius, à ce sujet, devint célèbre : Curius, peu éloquent (on ne l'était guère à cette époque), et plus capable de bien faire que de bien dire, avait peine à détailler chacun de ses succès; il dit seulement : « J'ai pris tant de terrains, qu'ils seraient devenus des déserts, si je n'eusse pris assez d'hommes pour les cultiver; et j'ai pris tant d'hommes, qu'ils seraient morts de faim, si je n'eusse pris des terres à proportion. » Les Sabins demandèrent la paix; on la leur accorda, en mémoire de l'ancienne alliance des deux peuples, au temps du roi Tatius; et comme dans cette guerre il n'avait pas éclaté, de part et d'autre, une animosité bien vive, on leur donna aussi le droit de cité, mais sans suffrage. Il ne nous est resté que de faibles monumens du consulat, qui, l'année suivante, fut déféré à M. Valerius Corvinus et à Q. Céditius Noctua; on sait seulement que ce fut à peu près à cette époque, qu'on établit dans la Gaule trois colonies, Castrum, Adria, qui donna à cette mer le nom d'Adriatique, et Sena : mais comme les Romains n'avaient pas encore étendu jusque là leur domination, j'adopterais plus volontiers l'opinion d'autres historiens, qui ont rapporté aux temps suivans l'origine de ces colonies.

XXII. A Rome, pour réprimer les crimes alors devenus fréquens, on institua de nouveaux magistrats, chargés de faire arrêter les coupables, et de prononcer, en juges équitables, sur les peines qu'il y aurait lieu à infli-

supplicio sumendo auctores atque moderatores præessent, triumviri capitales appellati. Legis a L. Papirio, tribuno plebis, eo de negotio latæ, hæc verba invenio : « Quicunque prætor posthac factus erit, quei inter cives jus dicet, tresviros capitales populum rogato ; iique tresviri, quicunque facti erunt, sacramenta exigunto judicantoque, eodemque jure sunto, ut ei ex legibus plebeique scitis exigere, judicare, esseque oportet. » Quo capite mulctarum quoque exigendarum potestas ipsis data videtur : *sacramentum* enim iis temporibus vocari solebat, quod pœnæ nomine pendebatur æs, quoniam illud ob sacrorum publicorum multitudinem, et angustias ærarii, sacrificiorum impensis destinari consueverat. Census quoque, eo anno, acti memoria non alia superest, quam quod « civium capita ducenta septuaginta tria millia censa » dicuntur. Principem Senatus ab his quoque censoribus lectum fuisse Q. Fabium Maximum certa conjectura est, quod aliunde scimus, ex ea gente continuum eum honorem tribus mansisse, ut Maximus acceptum ab Ambusto patre, mox ad Gurgitem filium transmiserit.

XXIII. Interea quum foris res satis lætæ essent, gravibus domi discordiis seditionibusque laboratum est. Plebs, ære alieno oppressa, novas tabulas flagitabat, rem veterem, et ab ducentis amplius annis varie jactatam,

ger; ces magistrats furent appelés triumvirs capitaux. Voici le texte de la loi que fit porter, à ce sujet, L. Papirius, tribun du peuple : « Que tout Romain, qui par la suite sera nommé préteur pour rendre la justice aux citoyens, propose au peuple la création de trois juges capitaux; et que ces trois magistrats, quels qu'ils soient, règlent les amendes et prononcent les autres arrêts, avec l'autorité dont doivent être revêtus ceux qui ont été établis par les lois et les plébiscites. » Il paraît, d'après ces termes, qu'ils avaient le pouvoir d'exiger même les amendes; or, à cette époque, on appelait *sacramentum* tout l'argent payé à titre de punition, argent que les revenus si bornés du trésor faisaient d'ordinaire affecter aux frais des sacrifices, dont la quantité était considérable. Il ne reste aucun souvenir du dénombrement qui eut lieu cette année; seulement on dit que le total des citoyens s'élevait à deux cent soixante-treize mille têtes. On conjecture avec raison que ce furent les mêmes censeurs qui choisirent pour prince du sénat Q. Fabius Maximus; car nous savons d'ailleurs que ce titre d'honneur fut déféré consécutivement à trois membres de la même famille, et qu'il passa d'Ambustus à son fils Maximus, qui à son tour le transmit à Gurgès, son fils.

XXIII. Cependant la république, dont les affaires étaient assez florissantes à l'extérieur, était à l'intérieur en proie à de graves désordres, à de violentes séditions. Le peuple, accablé de dettes, demandait de nouveaux registres; vieille querelle qui, depuis plus de deux cents

ut turbulentus aliquis tribunus ad commovendos multitudinis animos stimulum eum admoverat, aut improbitate fœneratorum populi indignatio exarserat. Sed sub prioribus aliquot consulibus, morborum aut hostium metus remissiores in urbe contentiones fecerat: Q. Marcio Tremulo, P. Cornelio Arvina consulibus; deinde, proximo anno, quum M. Claudius Marcellus, C. Nautius Rutilus magistratum gererent, majores aliquanto motus exstiterunt; ad quos comprimendos, magis quam ullius alterius negotii bellive causa, dictatorem fuisse dictum existimem Appium Claudium, qui deinde Cæcus est cognominatus; quem dictatorem fuisse, in antiquis monumentis reperio.

XXIV. Sane præter acerbitatem iniquissimi fœnoris, etiam nefaria C. Plotii libido, ægris jam hominum animis, ut citius atque vehementius exardescerent, subjecit faces. Huic T. Veturius, filius ejus Veturii, qui consul ob turpe fœdus Samnitium populo deditus fuerat, quum ob calamitatem domesticam ad æs alienum compulsus solvendo non esset, in nexum se dedidit lubens, omniaque servilia ministeria patienter exsecutus est. Plotius adolescentulum forma liberali, ex magna spe consularis familiæ, ad infimæ fortunæ sordes depressisse non contentus, etiam pudicitiam extorquere instituit, cui jam et rem familiarem omnem, et libertatem ipsam

ans, se renouvelait sous un aspect divers, dès qu'un tribun turbulent employait cet aiguillon pour soulever les esprits de la multitude, ou que l'indignation populaire se révoltait contre la tyrannie des usuriers. Sous plusieurs des anciens consuls, la crainte des maladies contagieuses et de l'ennemi avait souvent calmé ces dissensions domestiques : mais sous le consulat de Q. Marcius Tremulus et de P. Cornelius Arvina, et, l'année d'après, sous celui de M. Claudius Marcellus et de C. Nautius Rutilus, les mouvemens prirent un caractère beaucoup plus sérieux. La nécessité de les comprimer, plus que tout autre motif ou que la guerre même, fit, je pense, créer dictateur Appius Claudius, qui dans la suite fut surnommé *Cécus* ; car d'anciens monumens me prouvent qu'il fut élevé à cette dignité.

XXIV. Outre la rigueur de l'usure la plus inique, la passion infâme de C. Plotius fut le brandon incendiaire qui alluma avec plus de rapidité et de violence le courroux des esprits déjà trop irrités. T. Veturius, fils de ce Veturius, qui, pendant son consulat, avait été livré aux Samnites à cause du traité déshonorant fait avec eux, s'était vu forcé, par suite de ce malheur domestique, de contracter envers Plotius une dette qu'il ne pouvait acquitter ; il souffrit donc sans se plaindre que Plotius le mît à la chaîne, et se résigna patiemment aux fonctions les plus humiliantes de l'esclavage. Plotius, non content d'avoir ravi à ce jeune homme, si distingué par les grâces de sa personne, l'espoir brillant que devait lui inspirer une naissance consulaire, de l'avoir réduit à la condition la plus abjecte, voulut encore lui arracher l'honneur, après lui avoir enlevé déjà toute sa fortune et la liberté

eripuerat. Deinde Veturium aspernantem, et quidvis potius quam tantum flagitium pati paratum, verberibus crudelissimis lacerat: ille in publicum se proripiens, et ad consulum tribunal ab accurrente multitudine deductus, « de intolerabili crudelitate et libidine creditoris » queritur: et apparebant vibices, verberumque recentes notæ. Consules igitur rem non negligendam rati, de ea retulerunt ad senatum; dictisque sententiis Plotius in carcerem duci jussus: omnesque per totam Urbem, quotquot æris alieni causa nexi erant, lege de eo negotio lata, liberati sunt.

XXV. Non sum nescius, pro T. Veturio ab aliis Publilium quemdam, tribuni, qui inter Caudinæ pacis auctores fuisset, filium memorari: sed et, anno ante hæc tempora quadragesimo, simillimam ob causam lex de nexis lata fertur. Ceterum nihil vetat, ut plurium fœneratorum ea improbitas fuerit; et priori lege, ut fit, etiam per debitorum patientiam, inter angustias rei familiaris nihil recusantium, sensim neglecta, ejusdem exempli recens factum admonuerit, ut in posterum ea de causa plenius atque diligentius caveretur. Sed populo non modo nexu, verum etiam fœnoris sævitia liberari cupienti, gratæ licet ultionis legisque impetratio non satisfecit. Verum, ut in morbis quibusdam acrioribus remediorum diligentia quum mitigatus videri potest,

même : mais, voyant que Veturius le repoussait avec indignation, et qu'il était résolu à tout souffrir plutôt que de subir une si flétrissante infamie, il le fait déchirer cruellement à coups de verges. Alors Veturius s'échappe, paraît aux yeux du peuple, et conduit au tribunal des consuls par la foule qui se presse autour de lui, il se plaint « de la cruauté révoltante et de la lubricité odieuse de son créancier : » et l'on voyait les traces toutes récentes des coups qu'il avait reçus. Les consuls crurent devoir déférer au sénat une affaire de cette importance. Un arrêt prononcé contre Plotius le condamna à la prison ; et tous les détenus pour dettes furent mis en liberté, en vertu d'une loi portée à cet effet.

XXV. Je n'ignore pas qu'au lieu de T. Veturius, d'autres historiens nomment un certain Publilius, fils d'un des tribuns qui avaient pris part au traité de Caudium ; je dirai plus, c'est que déjà, quarante ans auparavant, une cause toute semblable avait fait porter une loi en faveur des détenus pour dettes. Mais rien n'empêche que les exigences des créanciers se soient renouvelées plusieurs fois, et que la première loi étant peu à peu tombée en désuétude par la patience des débiteurs, forcés par la détresse à la plus entière soumission, le dernier outrage ait donné lieu, pour l'avenir, à des mesures plus positives et concertées avec plus de soin. Mais le peuple, qui voulait à la fois briser ses fers et se délivrer du despotisme de l'usure, ne se contenta pas, malgré le plaisir qu'il en ressentit d'abord, d'une loi qui le vengeait. Or, comme dans les maladies violentes la douleur n'est jamais plus vive que quand les remèdes, pris à propos, semblent devoir la calmer ; ainsi, peu de

magis accenditur dolor; non multo post, adeo exulcerata res est, ut quum tribuni plebis legem de novis tabulis summo nisu perferre contenderent, neque minoribus aut copiis aut animis a creditoribus resisteretur, plebs, exemplo majorum, urbe relicta, trans amnem in Janiculum montem secederet, obstinato consilio, nisi re impetrata, ad penates suos non redeundi.

XXVI. Quum parum adversus hæc opis in consulibus esset (M. Valerium Potitum, C. Ælium Pætum fuisse conjiciunt), ad ultimum arduis temporibus remedium deventum est, ut dictator diceretur; dictus est Q. Hortensius. Is adhibitis, quæ tempus et causa postulabat, fomentis, quum eo maxime distineri pacem civitatis intelligeret, quod scita sua contemni, legemque Publiliam sperni plebs indigne ferret, quanquam multis reluctantibus, cedendum temporibus esse censuit; novaque lege in Esculeto lata iterum accuratius sanxit, «ut, quod plebes jussisset, omnes Quirites teneret.» His aliisque lenimentis revocata ad concordiam et lares suos plebe, dictator, sive morbi subita vi, sive curis et laboribus oppressus, quod antea nemini contigerat, in magistratu mortuus est. Inde minor aliquandiu ordinum in Urbe dissensio fuit: sed imperii sensim deformata dignitas, quum, plebe ad ambitiosorum hominum fraudes parum cauta, et vel potestatis exercendæ causa, quibuslibet roga-

temps après, les choses s'envenimèrent au dernier point: d'un côté, les tribuns mettaient la plus grande opiniâtreté à faire passer une loi pour établir de nouveaux registres; de l'autre, les créanciers leur opposaient des forces égales et une résistance aussi vigoureuse; alors le peuple, à l'exemple de ses ancêtres, abandonna la ville pour se retirer au delà du Tibre, sur le mont Janicule, et déclara formellement que, si l'on ne faisait pas droit à sa demande, jamais il ne rentrerait à Rome.

XXVI. Comme l'autorité des consuls M. Valerius Potitus et C. Élius Pétus, alors en charge (du moins on le présume), était impuissante devant un tel désordre, on en vint à la dernière ressource des conjonctures critiques, à la création d'un dictateur. Q. Hortensius fut nommé. Il employa, pour adoucir le mal, tous les ménagemens qu'exigeaient la circonstance et la cause même de la sédition; et, persuadé que le principal motif de la discorde et de l'indignation populaire était le mépris des plébiscites et l'inobservation de la loi Publilia, il déclara, malgré une forte opposition, qu'il fallait céder aux circonstances; et, par une nouvelle loi portée dans la Chenaie, il ordonna plus expressément qu'on ne l'avait fait encore «que tous les Romains eussent à obéir aux décrets du peuple.» Après avoir, par ces mesures de pacification et autres semblables, rappelé la multitude à la concorde et dans ses foyers, le dictateur succomba à la violence d'une maladie subite, ou à la multiplicité des soins et des travaux, et, ce qui n'était encore arrivé à personne, il mourut avant la fin de sa magistrature. Ensuite la bonne intelligence régna quelque temps parmi les ordres de l'état; mais la majesté de l'empire se dégrada peu à peu, parce que le peuple, n'étant plus en garde contre

tionibus accipiendis facili, multa sciscerentur, quæ reipublicæ decus, et ad extremum ipsa fundamenta convellerent. Documentum insigne res regentibus, ne vulgus, si re familiari commoda uti possit, majora non cogitaturum, injuriis opulentiorum ad cupiditatem potestatis, qua uti non didicit, adigi patiantur.

XXVII. Legem quoque de suffragiis circum hæc tempora latam esse crediderim, qua patres in comitiorum incertum eventum auctores fieri cogebantur. Hactenus enim eo jure utebantur, uti magistratum gerere non posset, cui populi suffragiis datus esset, nisi patres auctores fuissent facti. Continebantur interdum hoc vinculo improvida plebis studia, et quanquam raro reprehenderent comitia patres, tamen quia jus ipsis erat, tanquam reprehensuri metuebantur. Tum vero ferente legem tribuno plebis, Mænio, populi quidem aucta potestas, sed eadem opera salubris et reipublicæ decora comitiorum severitas debilitata est. Q. Hortensio dictatore mortuo, creatum alium, quidam auctores sunt, rei gerendæ causa, Q. Fabium Maximum, cujus tertia hæc dictatura fuerit: ei L. Volumnius C. F. C. N. Flamma Violens magister equitum fuisse dicitur.

XXVIII. Bellum enim ea tempestate cum Volsiniensibus erat, etrusca gente: id opportunum fuit, ad ex-

les intrigues de quelques ambitieux, ou peut-être pour faire acte d'autorité, se prêta facilement à toutes sortes de propositions, et rendit plusieurs réglemens contraires à l'honneur de la république, et qui finirent par en saper les fondemens. Grande leçon pour que ceux qui gouvernent, empêchent que le peuple, toujours sans prétention, quand il est sans besoin, soit poussé par la tyrannie des riches à usurper un pouvoir dont il n'a pas appris à faire usage.

XXVII. C'est, je crois, de cette époque à peu près que date la loi sur les suffrages, loi qui obligeait les sénateurs d'appuyer d'avance de leur autorité les décisions encore incertaines des comices. Car jusque là ceux même qui avaient été choisis par les suffrages du peuple, ne pouvaient entrer en fonctions, sans avoir préalablement obtenu l'approbation du sénat. C'était un frein qui retenait quelquefois l'élan indiscret de la multitude; rarement, il faut le dire, les sénateurs désapprouvaient les élections des comices; cependant le droit qu'ils avaient de s'y opposer, faisait craindre de leur part quelque opposition. La loi que porta en cette circonstance le tribun Ménius, augmenta, il est vrai, le pouvoir du peuple, mais en même temps elle énerva la mâle sévérité des comices, si salutaire à la république, si honorable pour l'état. Après la mort du dictateur Q. Hortensius, on en créa un autre pour diriger les affaires, disent quelques historiens; ce fut Q. Fabius Maximus qui alors aurait été dictateur pour la troisième fois : il eut, dit-on, pour maître de la cavalerie L. Volumnius Flamma Violens, dont le père et l'aïeul s'appelaient Caïus.

XXVIII. On était alors en guerre contre les Volsiniens, peuple de l'Étrurie; circonstance qui fut très-fa-

hauriendum, quidquid in urbe novis rebus pronum, ac superioris discordiæ nimium memor esset. Accessit etiam nova bellandi cum Lucanis causa; qui Thurinos, Italiæ, qua magna Græcia est, civitatem, prægraves accolæ multis injuriis ad fidem Romanorum confugere compulerant: bellumque adversus Lucanos C. Ælio, tribuno plebis, rogante populus sciverat. Educti igitur exercitus, et utrobique res gestæ sunt, quarum memoria, cum auctorum, qui eas perscripserant, annalibus, amissa est. Thurini C. Ælio statuam et coronam auream dono dedérunt. Consulatus C. Claudii Caninæ, M. Æmilii Lepidi nulla re memorabili, quæ tradita reperiatur, insignis sequitur; nisi quod etrusca et lucana bella tum etiam gesta videntur. Manii etiam Curii de Lucanis reperitur ovatio, quæ et inter quatuor ejus triumphos, toties enim triumphasse illum invenio, numeranda est. Sed quo anno, quove in magistratu aut imperio res eas gesserit, ignoratur.

XXIX. Major inde moles et clade non contemnenda nobilis exorta est, bello cum Senonibus, gallica gente, contracto. Hi sæpe bellum cum populo romano, sæpe pacem habuerant; jamque decimum ferme annum, post cladem in agro sentinati acceptam, quum, Decio se devovente, magnus eorum numerus cæsus est, quieverant; nisi quod juventutem suam adversus Romanos mercede

vorable pour délivrer Rome de tous les gens avides de révolutions, et trop préoccupés encore du souvenir des discordes précédentes. A cette expédition vint se joindre un nouveau motif de combattre les Lucaniens; ces voisins incommodes avaient, par de nombreux outrages, obligé les habitans de Thurium, ville de la Grande Grèce, de recourir à la protection des Romains : à la demande du tribun C. Élius, le peuple avait décrété la guerre contre les Lucaniens. Les armées se mirent donc en campagne, et il y eut, de part et d'autre, des évènemens, dont la mémoire s'est perdue avec les annales qui les rapportaient. Les Thuriniens firent présent à C. Élius d'une statue et d'une couronne d'or. Il ne se passa rien de mémorable, à en juger par les traditions, sous les consuls de l'année suivante, C. Claudius Canina et M. Émilius Lepidus; il paraît seulement qu'on fit aussi la guerre aux Étruriens et aux Lucaniens, et qu'on accorda l'ovation à Manius Curius, pour avoir vaincu ces derniers, honneur qui doit être compté entre les quatre triomphes qu'obtint ce général. Mais on ignore en quelle année et en quelle qualité il remporta ces avantages.

XXIX. Une guerre qu'on eut ensuite à soutenir contre les Gaulois Sénonais, suscita des embarras plus graves et acquit une désastreuse célébrité. Ces peuples avaient souvent fait la guerre et la paix avec les Romains; mais depuis dix ans, c'est-à-dire depuis l'échec sanglant qu'ils avaient essuyé sur le territoire des Sentinates, le jour où Decius se dévoua, ils étaient restés en repos; seulement ils recevaient de l'argent des Étruriens pour laisser enrôler leur jeunesse contre Rome : mais alors ils en-

ab Etruscis conduci paterentur : tum vero majore cum manu, quam aliquot ab annis suevissent, in Etruriam progressi, Arretium obsidebant. Arretini fœdus a Romanis et antea petierant; sed, eo negato, impetraverant inducias, quarum tempus nondum exierat. Ceterum major in eo spes erat venturi auxilii, quod arma gallica nunquam concuti sciebant, quin eam rem magnopere ad se pertinere Romani arbitrarentur. Itaque missis in urbem legatis, ut sibi subveniretur adversus communem hostem, petebant. Interea se circumegit annus, quo C. Servilius Tucca, L. Cæcilius Metellus consules fuerunt. Pro Cæcilio Cœlium annales quidam memorant: sed Cœliæ gentis inferior nobilitas ante annum ab Urbe condita sexcentesimum sexagesimum, consularem imaginem nullam habuisse creditur.

trèrent en Étrurie avec des forces plus considérables que celles qu'ils avaient mises sur pied, depuis plusieurs années, et assiégèrent Arretium. Déjà auparavant lès Arrétiens avaient demandé aux Romains un traité d'alliance qui leur avait été refusé; on s'était borné à leur accorder une trève dont le temps n'était pas encore expiré. Mais leur espoir d'obtenir le secours désiré reposait principalement sur la pensée que les Gaulois ne faisaient jamais retentir leurs armes, sans réveiller par ce bruit toute l'attention, toute la sollicitude des Romains. Ils envoient donc des députés à Rome, et réclament un appui contre l'ennemi commun. Cependant C. Servilius Tucca et L. Cécilius Metellus virent expirer l'année de leur consulat. Quelques annales nomment Célius au lieu de Cécilius : mais la noblesse des Célius bien plus nouvelle n'eut, je crois, aucune image consulaire avant l'an 660 de la fondation de Rome.

NOTES

SUR LE LIVRE XI.

CHAP. XI. *Postumius, nobilitate generis inepte ferox, etc....* De tous les biens qui sont le partage de l'homme, aucun n'est sujet à des estimations aussi inégales que la noblesse. Ceux qui la possèdent, la mettent ordinairement au dessus de tout. Quelque bonnes qualités qu'aient les grands, ils font consister leur principale gloire dans leur naissance. Charles de Gonzague établissant un nouvel ordre de chevalerie, lui prescrivit un serment en ces termes : « Je jure par le dieu immortel et par mon ancienne noblesse. »

Ceux qui sont entêtés de leur noblesse, regardent les autres hommes comme s'ils étaient d'une espèce différente. Metellus, bien que vertueux, méprisait la vertu dans ceux qui n'avaient pas des aïeux illustres. « Cui quanquam virtus, gloria, atque alia optanda bonis superabant, tamen erat contemptor animus, et superbia, commune nobilitatis malum. » (SALLUST., *de Bello Jugurthino.*) Les anciens Romains, ces modèles du désintéressement et de l'amour de la patrie, prenaient pour une tache du consulat, qu'il fût déféré à un homme, qui, en étant très-digne d'ailleurs, n'avait d'autre défaut que celui de n'être pas du corps de la noblesse. « Nam antea pleraque nobilitas animo æstuabat, et quasi pollui consulatum credebat, si eum, quamvis egregius, novus homo adeptus foret. » (SALLUST., *loco citato.*) « Nous autres hommes nouveaux, disait Cicéron, nous ne pouvons surmonter l'antipathie des nobles. Nos bons offices sont inutiles pour nous attirer leur bienveillance. » — « Hominum nobilium non fere quisquam nostræ industriæ favet. Nullis nostris officiis benevolentiam illorum allicere possumus. Quasi natura et genere disjuncti sunt, ita dissident a nobis animo ac voluntate. »

Ménandre se moque de ceux qui n'ayant aucun mérite personnel, ont toujours à la bouche l'ancienneté de leurs titres et la noblesse de leur race :

. . . . . Οἷς ἄν φύσει
Ἀγαθὸν ὑπάρχῃ μηδὲν οἰκεῖον προσὸν,
Ἐκεῖσε καταφεύγουσιν εἰς τὰ μνήματα,
Καὶ τὸ γένος, ἀριθμοῦσι τε τοὺς πάππους ὅσοι.
(*Ap. Stobæum, Sermon.* 86.)

Ce qui est plus insupportable encore, c'est que plusieurs de ces nobles se croient dispensés des vertus qui sont les liens de la société, et de l'observation même des lois, s'imaginant que les vexations et les violences sont des privilèges attachés à leur condition.

Jura neget sibi nata, nihil non arroget armis.
(HORAT., *de Arte poetica*, v. 122.)

Dextra mihi deus, et telum quod missile libro.
(VIRG., *Æneid.* lib. x, v. 773.)

. . . . . Virtus mihi numen, et ensis
Quem teneo. (STAT.)

Ennius accuse les nobles de n'avoir que la férocité en partage, et de n'être propres qu'aux combats :

. . . . . Stolidum genus Æacidarum,
Bellipotentes sunt magi' quam sapientipotentes.

Mens non inest Centauris. (ERASM., *Adag. chil.* II, *centur.* X, *proverb.* 8.)

Parmi les philosophes, les uns dépouillent injustement la noblesse de tous ses avantages, les autres la réduisent à sa juste valeur. « Tous les hommes, dit Sénèque, ont la même origine; leur naissance ne peut être rapportée qu'à une source commune. L'un n'est plus noble que l'autre, qu'autant qu'il a reçu de la nature des dispositions plus heureuses et des talens plus marqués. » — « Eadem omnibus principia, eadem origo; nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium, et artibus bonis aptius. » (SENECA, *de Benef.*, lib. III.) « La philosophie, ajoute-t-il, n'a rien de plus raisonnable, que de ne faire aucun cas de la noblesse. » — « Si quid aliud est

in philosophia boni, hoc est quod stemma non respicit. » (SENECÆ *epist.* XLIV.) «Voulez-vous remonter au premier principe ? Tous les hommes sont les ouvrages des dieux.... Tous peuvent acquérir la vertu, et ont reçu cette noblesse de la nature. La sagesse n'a ni prédilection ni haine pour personne. Socrate n'était pas patricien; Cléanthe gagnait sa vie à tirer de l'eau; c'est la philosophie, et non pas la naissance qui a rendu Platon illustre. Pourquoi désespères-tu d'atteindre à ces exemples ? voilà tes ancêtres, si tu te rends digne d'eux.... Platon dit « qu'il n'y a point de roi qui ne tire son extraction de quelque esclave, et qu'il n'y a point d'esclave qui n'ait quelque roi parmi ses aïeux. » D'anciennes révolutions ont couvert de ténèbres la suite de nos ancêtres, et la fortune a confondu et brouillé toutes les races. Quel est donc l'homme vraiment noble ? c'est celui qui apporte en naissant le plus heureux naturel.... Cesse d'attacher la noblesse aux portraits de tes ancêtres; la gloire est personnelle, elle ne peut être empruntée, et ce qui a existé avant nous, ne peut nous appartenir. Ce sont nos sentimens qui nous donnent une véritable noblesse, et qui nous élèvent au dessus du rang où nous avons été placés par la fortune. » — « Omnes, si ad originem primam revocantur, a diis sunt.... Bona mens omnibus patet; omnes ad hoc sumus nobiles. Nec rejicit quemquam philosophia, nec eligit; omnibus lucet. Patricius Socrates non fuit; Cleanthes aquam traxit, et rigando horto locavit manus; Platonem non accepit nobilem philosophia, sed fecit. Quid est, quare desperes, his te posse fieri parem ? Omnes hi majores tui sunt, si te illis geris dignum... Plato ait : « Neminem regem non ex servis esse oriundum, neminem non servum ex regibus. » Omnia ista longa varietas miscuit, et sursum deorsum fortuna versavit. Quis est generosus ? ad virtutem bene a natura compositus.... Non facit nobilem atrium plenum fumosis imaginibus. Nemo in nostram gloriam vixit; nec, quod ante nos fuit, nostrum est. Animus facit nobilem : cui ex quacumque conditione supra fortunam licet surgere. » (SENECÆ *epist.* XLIV.)

> Et tamen, ut longe repetas, longeque revolvas
> Nomen, ab infami gentem deducis asylo :
> Majorum primus, quisquis fuit ille, tuorum,
> Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.
>
> (JUVENAL., sat. VIII, v. 272.)

D'Adam nous sommes tous enfans,
La preuve en est connue,
Et que tous nos premiers parens
Ont mené la charrue.
Mais las de cultiver enfin
Leur terre labourée,
L'un a dételé, le matin,
L'autre, l'après-dînée.
(*Un vieux poète.*)

« Tous les hommes ne peuvent pas être patriciens, dit Cicéron, et, à bien dire, c'est la chose du monde la plus indifférente. » — « Non possunt omnes esse patricii; ac, si verum quæris, ne curant quidem. » (*Orat. pro Sextio.*) Horace, fils d'un affranchi, assure que, s'il avait le choix de ses aïeux, il n'en demanderait point d'autres que ceux dont il était né, et qu'il n'en prendrait aucun au milieu des faisceaux et sur les chaises curules.

Nunc ad me redeo, libertino patre natum,
Quem rodunt omnes libertino patre natum.
.....
.....Nam si natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum,
Atque alios legere ad fastum quoscumque parentes,
Optaret sibi quisque; meis contentus, onustos
Fascibus et sellis, nolim mihi sumere.....
(Horat., *Serm.* lib. I, sat. 6, v. 45.)

Platon et Juvénal disent qu'il est honteux de tenir sa recommandation d'autrui, et non de soi-même. Οὔκ ἐστιν αἴσχρον ἢ παρεχειν ἑαυτὸν τιμώμενον, μὴ δι' ἑαυτὸν, ἀλλὰ διὰ δοξαν προγόνων; (Plat., *in Menon.*)

.....Miserum est aliorum incumbere famæ.
(Juvenal., sat. VIII, v. 76.)

Fumosæ imagines. (Erasm., *Adag. chil.* IV, *centur.* IX, *proverb.* 79.)

Juvénal fait observer que nous estimons un cheval qui surpasse les autres par la rapidité de sa course, et qui est propre à rem-

porter la victoire dans le cirque : avec ces bonnes qualités, il est noble, de quelque pâturage qu'il vienne.

Dic mihi, Teucrorum proles, animalia muta
Quis generosa putet, nisi fortia? nempe volucrem
Sic laudamus equum, facili cui gloria palma
Fervet, et exsultat rauco victoria circo.
Nobilis hic, quocunque venit de gramine, cujus
Clara fuga ante alios, et primus in æquore pulvis.

(JUVENAL., Sat. VIII, v. 56.)

On fait cas d'un coursier qui, fier et plein de cœur,
Fait paraître en courant sa bouillante vigueur ;
Qui jamais ne se lasse, et qui dans la carrière
S'est couvert mille fois d'une noble poussière :
Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle, ou tirer la charrue.

(BOILEAU, sat. V, v. 31.)

Les Decius, les Caton, les Marius, les Sertorius et plusieurs autres se sont élevés d'une condition fort obscure à une gloire immortelle.

Plebeiæ Deciorum animæ, plebeia fuerunt
Nomina.....

(JUVENAL., sat. VIII, v. 254.)

La prévention en faveur de la noblesse eût été fort trompeuse, si l'on eût prétendu trouver autant de modération dans Abimélec que dans Gédéon ; autant de piété dans Ophni et Phinéés que dans Héli ; autant de pureté et d'intégrité dans Joel et Abia que dans Samuel ; autant de sagesse dans Roboam que dans Salomon. L'impie Joram a été fils du saint roi Josaphat, Manassès d'Ézéchias, Joachim de Josias. Au contraire, le vertueux Ézéchias a été fils d'Achas. L'histoire profane n'est pas moins remplie de semblables exemples : l'empereur Commode fut fils de Marc-Aurèle, Caligula de Germanicus, Cambyse de Cyrus. La chaste Agrippine était fille de l'impudique Julie, et la vertueuse Octavie naquit de Claude et de Messaline.

Πάυροι γάρ τοι παῖδες ὅμοιοι πατρὶ πέλονται.

(HOMER., *Odyss.* ε.)

Heroum filii noxæ. (ERASM., *Adag. chil.* I, *centur.* VI, *proverb.* 32; SPARTIAN., *in Sever.*)

Τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ὥσπερ ἔιμαρμένη ἔιη φαύλους ἀποβάινειν τοὺς υἱούς. (DEMOSTH.)

Les enfans de Thémistocle, d'Aristide et de Périclès ne furent en aucune estime (PLAT., *in Men.*).

La bassesse de la naissance a même été regardée comme un surcroît de mérite personnel dans ceux qui, ne devant rien à leurs ancêtres, n'ont partagé avec personne la gloire qu'ils ont acquise sans aucun secours, et par leur seule vertu. Lycus, dans Sénèque le Tragique, se vante de l'obscurité de ses aïeux, et ne veut tirer que de lui-même tous ses avantages :

Non vetera patriæ jura possideo domus,
Ignavus hæres : nobiles non sunt mihi
Avi, nec altis inclytum titulis genus,
Sed clara virtus : qui genus jactat suum,
Aliena laudat. (*Hercules furens,* act. II, sc. 3.)

Plutarque, dans le parallèle qu'il fait de Thémistocle et de Camille, relève leur gloire par l'obscurité de leurs ancêtres, et il donne à ces deux grands hommes cet éloge, qu'ils ont transmis à leur postérité un éclat d'autant plus honorable pour eux, qu'ils n'en avaient reçu aucun de leurs familles.

Annibal, dans la dispute qu'il a pour le pas avec Alexandre dans les enfers, se fait principalement valoir, parce qu'il n'a tiré de ses ancêtres aucune recommandation (LUCIEN, *Dialogues des morts, Alexandre et Annibal*).

Philoxène répondit à ceux qui lui reprochaient son extraction, que son plus beau titre de gloire était de ne rien devoir qu'à sa vertu.

Antigone, roi de Macédoine, qui traitait le philosophe Bion comme un favori (DIOGÈNE-LAERCE, *sur Bion*), lui demanda un jour quels étaient son père et sa mère. Bion répondit que son père était un affranchi, qui avait fait banqueroute, et qui avait trouvé sa mère dans un lieu de débauche; il cita ce vers d'Homère :

Τάυτης τοι γενεῆς τε καὶ ἅιματος εὔχομαι εἶναι.
(*Iliad.* ζ.)

Oui, voilà de quel sang je suis fier de descendre.

Faisant connaître au monarque qu'une si basse naissance relevait en lui le mérite personnel ; et il ajouta que c'était aux gens vertueux à juger de lui par lui-même.

Le sage Benoît XI (PAPYRE MASSON, *sur Benoît* XI), à l'époque où il était cardinal, voyant sa mère vêtue magnifiquement, qui venait lui faire compliment sur sa promotion à cette dignité, fit semblant de ne pas la connaître ; et lorsqu'elle eut repris des habits convenables à la bassesse de sa condition, il courut au devant d'elle, et l'embrassa.

François 1^er^ avait demandé à Castellan, qui fut depuis évêque de Mâcon, de Tulle et d'Orléans, s'il était d'extraction noble : « Sire, lui répondit Castellan, Noé avait trois fils dans l'arche ; je ne sais pas bien duquel des trois je suis descendu. »

Euripide (*ap.* ARISTOT. *de Nobilit.*), Antisthène (*ap.* POG. *de Nobilit.*), tous les stoïciens, Denys d'Halicarnasse, Juvénal et plusieurs autres n'ont point reconnu d'autre noblesse que la vertu. « Stoici solos sapientes nobiles volunt. » (POG. *de Nobilit.*) Οὐ γὰρ ἐν ἀλλῷ τινι τὴν ἀνθρωπίνην εὐγενείαν ὑπάρχειν νομίζομεν, ἀλλ' ἐν ἀρετῇ. (DIONYS., *Halic.* lib. III.)

> Tota licet veteres exornent undique ceræ
> Atria, nobilitas sola est atque unica virtus.
>
> (JUVENAL., sat. VIII, v. 19.)

Aristote (*de Nobilit.*) est mieux fondé à soutenir que la noblesse est fort différente de la vertu, l'une appartenant à la race, et l'autre à la personne ; que l'espèce humaine n'est pas la seule dans laquelle on ait égard à la naissance ; qu'on recherche aussi les meilleures races de chevaux et de chiens. Il ajoute que, pour être noble, il ne suffit pas d'avoir eu un père vertueux ; qu'il faut que les ancêtres l'aient été pendant plusieurs générations. Il se fait cette objection, que la noblesse la plus récente devrait être la meilleure, parce que l'avantage de la naissance n'étant estimable que pour faire présumer la vertu personnelle, plus la vertu qui a donné lieu au commencement de la noblesse est proche, plus elle influe sur le sang, puisqu'il est bien plus naturel de tenir du père ou de l'aïeul que des ancêtres fort éloignés ; mais il répond que l'excellence du principe ayant beaucoup de force sur l'effet, et ce principe étant ancien et confirmé par l'expérience

de plusieurs générations, il est censé être beaucoup plus efficace. Rien ne serait plus juste que toutes les idées d'Aristote sur la noblesse, s'il n'avait pas établi une liaison trop intime entre elle et les richesses, lorsqu'il la définit une possession des richesses continuée pendant plusieurs générations.

Cicéron (discours *pour Sextius*) appelle la noblesse une heureuse recommandation qui concilie les esprits : « Erat hominum opinioni nobilitate ipsa, blanda conciliatricula, commendatus. » Il dit que les services des grands hommes méritent une récompense, qui ne finisse point avec eux, et qui passe à leurs descendans : « Ut tantum majoribus eorum debitum esse videatur, unde etiam, quod posteris solveretur, redundaret. » (*De Legibus.*) « Tous les gens de bien, dit encore Cicéron, doivent être portés en faveur de la noblesse, soit parce qu'il est utile à la patrie que les nobles soient dignes de leurs ancêtres, soit parce que l'honneur que l'on rend à la noblesse, est un tribut de reconnaissance, que l'on paie à ceux qui ont bien servi la patrie. » — « Omnes boni semper nobilitati favemus, et quia utile est reipublicæ, nobiles homines esse dignos majoribus suis, et quia valet apud nos clarorum hominum et bene de republica meritorum memoria, etiam mortuorum. » (*Orat. pro Sextio.*)

C'est une opinion fondée sur la nature, que les qualités des pères se transmettent aux enfans; et l'on ne voit pas l'aigle courageux engendrer une timide colombe.

Fortes creantur fortibus et bonis :
Est in juvencis, est in equis patrum
Virtus, nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

(HORAT.)

En appelant ceux que l'on voulait traiter avec honneur, on joignait à leur nom le nom de leur père.

Πάτροθεν ἐκ γενεῆς ὀνομάζων ἄνδρα ἕκαστον,
Πάντας κυδαίνων.

(HOMER., *Iliad.* κ.)

Hésiode se plaignait de ce qu'on recherchait les chevaux et les chiens de bonne race, et de ce qu'on ne faisait pas difficulté

d'épouser les filles des parens vicieux, pourvu qu'elles fussent riches.

Les dispositions de la loi de Moïse, qui réglaient les alliances et défendaient l'aliénation des héritages; la généalogie de Jésus-Christ, rapportée dans les évangiles; plusieurs autres endroits de l'Écriture, sont des témoignages incontestables en faveur de la noblesse. On lit, dans le livre d'Esdras, qu'au retour de la captivité de Babylone, ceux qui ne purent pas justifier de qui ils étaient descendus, furent rejetés du sacerdoce : « Hi quæsierunt scripturam genealogiæ suæ, et non invenerunt; et ejecti sunt de sacerdotio. » (*Esdr.*, lib. 1, cap. 2, vers. 6.)

La noblesse met au grand jour les bonnes et les mauvaises qualités : « Majorum gloria posteris lumen est; neque bona eorum, neque mala in occulto patitur. » (Sallust., *de Bello Jugurth.*) C'est une obligation indispensable pour les nobles, de ne point dégénérer de la vertu de leurs ancêtres : « Si quid est in nobilitate bonum, id esse arbitror solum, ut imposita nobilibus necessitudo videatur, ne a majorum virtute degenerent. » (Boet., *de Consolat.*, lib. III.)

> Ce long amas d'aïeux, que vous diffamez tous,
> Sont autant de témoins qui parlent contre vous;
> Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
> Ne sert plus que de jour à votre ignominie.
>
> (Boileau, sat. v, v. 59.)

> Incipit ipsorum contra te stare parentum
> Nobilitas, claramque facem præferre pudendis.
>
> (Juven., sat. viii, v. 138.)

Le vice éclairé par la noblesse en paraît beaucoup plus honteux et plus difforme; de même, la vertu précédée, pour ainsi dire, et annoncée par cette compagne, a bien plus d'avantages pour se produire dans le public (Plutarque, *Parallèle de Lysandre et de Sylla*). La noblesse fait gagner sans peine une avance de bien des années (*Pensées de B. Pascal*, ch. xxix). Il faut donc avouer que la noblesse, bien qu'elle n'ait pas une liaison essentielle et nécessaire avec la vertu, est cependant un don très-précieux de la fortune. Un beau nom lève bien des obstacles : la grandeur, en laquelle on est né, élève d'ordinaire le courage,

et accoutume l'âme aux pensées hautes et aux sentimens magnanimes. Les exemples domestiques et les vertus des ancêtres sont de puissans motifs pour exciter les descendans à marcher sur les traces de leurs aïeux.

Chap. XIV. *Morbi, sive illa ope, sive quod alioquin desituri fuerant, cessavere.* Esculape-Serpent était, il faut en convenir, un fort habile médecin, puisque son arrivée seule fait cesser la contagion à laquelle Rome était en proie. Il ne sera pas sans intérêt d'entrer ici dans quelques détails sur les commencemens de la médecine à Rome, et sur plusieurs médecins qui se sont illustrés parmi les Romains. La science de la médecine passa de la Grèce à Rome, et pendant assez long-temps cette profession y fut réservée aux seuls médecins grecs. Pline nous apprend que la médecine était le seul art de la Grèce que la gravité romaine n'eût point encore exercé, malgré le profit considérable qu'on y faisait. Le petit nombre des Romains qui s'étaient appliqués à la médecine, avaient d'abord passé chez les Grecs, c'est-à-dire, avaient écrit en grec, s'étant aperçu que ceux qui traitaient la médecine autrement qu'à la grecque, n'étaient pas, à beaucoup près, aussi estimés que les autres, le peuple ayant moins de foi aux conseils qu'on lui donne pour sa santé, lorsqu'il les comprend. « Solam hanc artium græcarum nondum exercet romana gravitas in tanto fructu. Paucissimi Quiritium attigere, et ipsi statim ad Græcos transfugæ : immo vero auctoritas aliter quam græce eam tractantibus, etiam apud imperitos expertesque linguæ, non est. Ac nimus credunt, quæ ad salutem suam pertinent, si intelligunt. » (Plin., lib. xxix, c. 8.) Le même Pline fait mention de trois auteurs qui ont traité de la médecine parmi les Romains. Marcus Porcius Caton, dit-il, en a écrit peu de chose, et il n'a pas négligé la manière de traiter les bœufs. C. Valgius avait dédié à Auguste un ouvrage, qui est resté imparfait ; et avant lui, Pompeius Lenéus, affranchi du grand Pompée, avait composé des livres de médecine, à l'époque où cette science commença à fleurir à Rome.

Cassius Hemina a écrit qu'Archagathus, fils de Lysanias du Péloponnèse, fut le premier médecin qui vint à Rome, sous le consulat de L. Émilius et de M. Livius, l'an 535 de la fondation

de Rome : il ajoute qu'on lui avait accordé le droit de cité, et qu'on lui avait acheté aux dépens du public un logement dans le carrefour d'Acilius : au commencement, on lui avait donné le surnom de Médecin des blessures, et son arrivée fut très-agréable aux Romains; mais, peu de temps après, la pratique de couper et de brûler dont il se servait, ayant paru cruelle, on changea son premier nom en celui de Bourreau, et l'on prit dès-lors une grande aversion pour la médecine et pour les médecins.

Pline rapporte (liv. xx, ch. 9) que Caton faisait un grand usage des choux, et que, pendant six cents ans, toute la médecine des Romains consista dans l'usage de ce légume : « Cato tradit populum romanum, sexcentis fere annis, medecina brassicæ usum. » (Plin.; Valerian., *Paraph. in Plin.*, lib. xx, cap. 9; Harduin., *Not. in Plin.*, loco citato.)

Si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, la médecine a été beaucoup plus ancienne à Rome : car on lit dans cet auteur (liv. x) qu'une peste cruelle, qui s'était allumée à Rome en la quatre-vingt-deuxième olympiade, emporta presque tous les esclaves et la moitié des citoyens, et que les médecins ne pouvaient suffire au nombre des malades.

Agrippa (*de Vanitate scientiarum*, c. lxxxiii) et Montaigne (*Essais*, liv. ii, ch. 36) ont avancé, sans fondement, que les médecins furent chassés de Rome au temps de Caton l'Ancien.

Attale, roi de Pergame, et Mithridate, roi de Pont, essayaient des contre-poisons sur des criminels condamnés à mort. Attale travaillait aussi à la composition des médicamens (Galen., *de Simplic. medicamentor. facult.*, lib. x; *de Composit. medicamentor. per genera*, lib. i, c. 13; *de Antidot.*, lib. i, c. 1). Mithridate fut très-savant, et surtout en médecine (Aulu-Gelle, liv. xvii, ch. 17; Appien, *Guerre de Mithridate;* Plutarque, *de la Différence de l'ami et du flatteur*). Ce prince n'est guère moins connu par l'antidote qui porte son nom, que par les longues guerres qu'il soutint contre la république romaine : cependant il se trouve des auteurs qui ont prétendu que ce préservatif était fort simple, et tout différent du contre-poison qui porte aujourd'hui le nom de Mithridate. Pompée, s'étant emparé du palais du roi, et y ayant trouvé la recette de ce contre-poison, fut fort

surpris de ce qu'il n'était composé que de vingt feuilles de rue, d'un grain de sel, de deux noix et de deux figues sèches : c'était là tout le remède, par dessus lequel il fallait prendre un peu de vin pur.

Antidotus vero multis Mithridatica fertur
Consociata modis; sed Magnus scrinia regis
Quum raperet victor, vilem deprendit in illis
Synthesin, et vulgata satis medicamina risit,
Bis denum rutæ folium, salis et breve granum,
Juglandesque duas, totidem cum corpore ficus.
Hæc, oriente die, pauco conspersa lyæo
Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.

(Q. Serenus Sammonicus.)

Pompée trouva dans le palais du roi de Pont plusieurs livres écrits en diverses langues, qui contenaient les plus rares secrets de la médecine, et que Mithridate avait recueillis de toutes parts. Pompée chargea Lenéus, son affranchi, de les traduire en latin; et Pline dit (liv. xxv, ch. 2) que cette victoire fut avantageuse à la république, et par l'agrandissement de ses états, et par l'utilité que les Romains en tirèrent pour leur santé.

A la même époque florissait Asclépiade, originaire de Bithynie. Les descendans d'Esculape s'appelaient Asclépiades. Ils portaient ce nom, comme issus d'Asclepius, qui est le nom grec d'Esculape. Asclépiade, originaire de Bithynie, n'eut rien de commun avec cette famille que sa profession et son nom. Il vint s'établir à Rome; il promettait de guérir sûrement, promptement et agréablement : *tuto*, *celeriter et jucunde*. « C'est ce qui serait à souhaiter, dit Celse; mais il y a ordinairement du danger à vouloir guérir trop vite, et à ne se servir que de remèdes agréables. » — « Id votum est; sed fere periculosa esse nimia et festinatio et voluptas solet. » (Corn. Cels., lib. III, cap. 4.) Asclépiade rejetait toute la doctrine d'Hippocrate, qu'il appelait une méditation de mort, θανάτου μελέτην (Galen., *de Venæ sectione*, *adversus Erasistr.*, cap. v). Il se faisait un principe d'accommoder ses ordonnances aux désirs de ses malades : il profita de l'exemple d'Archagathus, qui, par une méthode rigoureuse, s'était rendu odieux, environ cent ans auparavant. Il suivit une route tout-à-

fait opposée (PLINE, liv. XXVI, ch. 7). Il n'ordonnait que des choses simples et faciles, comme la diète, l'abstinence du vin, les frictions, l'exercice : il mit en usage la boisson rafraîchie, et se faisait honneur d'être appelé le Médecin qui donne la fraîcheur, Δοσίψυχρος. Il inventa des lits suspendus, où il faisait bercer les malades pour les exciter au sommeil. « Faventibus cunctis, ut essent vera quæ facillima erant, universum prope humanum genus circumegit in se, non alio modo, quam si cœlo emissus advenisset.... Alia quoque blandimenta excogitabat, jam suspendendo lectulos, etc. » (PLIN., lib. XXVI, cap. 7 et 8.) Il faisait aussi suspendre les bains, pour les rendre plus salutaires et plus agréables par le mouvement. Il évitait soigneusement les remèdes pour lesquels la nature a quelque aversion ; et tandis que le commun des médecins traitait la nature avec la sévérité d'un écuyer qui châtie un cheval qui bronche, Asclépiade, en la flattant sans cesse, l'invitait à reprendre son cours. Ayant un jour rencontré un convoi, il découvrit que le corps, que l'on portait au bûcher, avait un reste de vie, et il parut plutôt ressusciter un mort que guérir un malade. Une médecine si douce enleva tous les suffrages : Asclépiade fut regardé comme un homme envoyé par les dieux (CELSE, liv. II, ch. 6; APULÉE, *Florides*, liv. IV). Il consentait, disait-il, à passer pour un ignorant, s'il devenait jamais malade. Il parvint à une extrême vieillesse sans aucune incommodité, et mourut d'une chute, suivant le témoignage de Pline. « Sponsione facta cum fortuna, ne medicus crederetur, si unquam invalidus fuisset ipse : et victor, suprema in senecta lapsu scalarum exanimatus est. » (PLIN., lib. VII, cap. 37.) Suidas (*in voce* Ἀσκληπιάδης) rapporte sa mort tout différemment, et dit qu'Asclépiade mourut d'une inflammation de poitrine, la médecine lui ayant manqué au besoin, la première fois qu'il avait eu recours à elle pour lui-même.

Dioscoride, médecin d'Antoine et de Cléopâtre, était de Cilicie. Il est plus célèbre par la connaissance des plantes que par la science de la médecine.

Thémison, disciple d'Asclépiade, a été chef d'une troisième secte différente de celles d'Hippocrate et d'Asclépiade. « Alia est Hippocratis secta, alia Asclepiadis, alia Themisonis. » (SENECÆ *epist.* XCV; PLIN., lib. XXIX, c. 5; CELS., *in Proœm.*) Les mé-

decins dogmatiques, qui fondaient la médecine sur le raisonnement, se partagèrent en deux branches, dont l'une suivit Hippocrate, et l'autre s'attacha aux maximes d'Asclépiade. Thémison de Laodicée fut auteur de la secte appelée *méthodique*, parce qu'il prétendit établir une méthode plus simple et plus facile que toutes celles des médecins qui l'avaient précédé.

> Promptius expediam, quot amaverit Hippia mœchos,
> Quot Themison ægros autumno occiderit uno.
>
> (JUVENAL., sat. X, v. 220.)

Thémison est beaucoup plus ancien que le temps de l'empereur Domitien et du poète Juvénal : ainsi le vers satirique de Juvénal qui parle de Thémison, doit s'entendre de quelque sectateur de Thémison, ou d'un autre médecin de même nom.

On prétend que Thémison, ayant été mordu par un chien enragé, eut la rage, et qu'il en guérit (DIOSCORIDE, liv. VI; PIERRE CASTELLAN, *Vie de Thémison*). La secte méthodique fut proprement une troisième branche de la *dogmatique*. On distinguait de toutes ces sectes les *empiriques* (de ἐμπειρία, expérience), qui, n'ajoutant aucune foi aux raisonnemens de la doctrine dogmatique, se fondaient uniquement sur l'expérience.

Celse fait Sérapion d'Alexandrie le chef de la médecine empirique. « Serapion, primus omnium, nihil hanc rationalem disciplinam pertinere ad medicinam professus, in usu et experimentis eam posuit. » (CELS., *in Proœm.*) Galien (*Introduction*) en rapporte l'institution à Philinus de Cos, disciple d'Hérophile. Pline et les empiriques eux-mêmes remontent plus haut, et ont regardé Acron d'Agrigente, plus ancien qu'Hippocrate, comme le fondateur de cette secte. Empédocle, contemporain d'Acron, composa sur lui cette épigramme rapportée par Diogène-Laërce, et que Suidas appelle une véritable raillerie, ἐπίγραμμα τωθάστικον.

> Ἄκρον ἰητρὸν Ἄκρων Ἀκραγάντινον, πατρὸς ἄκρου,
> Κρύπτει κρημνὸς ἄκρος πατρίδος ἀκροτάτης.

« Acron Agrigentin, le plus éminent des médecins, fils d'un père éminent, gît sous un roc éminent, à l'endroit le plus éminent de son éminente patrie. »

L'allusion est fondée sur le mot grec ἄκρος, éminent, élevé.

Outre les sectes des dogmatiques, des méthodiques et des empiriques, il y avait parmi les médecins, comme parmi les philosophes, une secte d'*éclectiques*, qui, ne s'attachant à aucune secte en particulier, prenaient dans toutes les sectes ce qu'ils jugeaient de meilleur.

Nullius addicti jurare in verba magistri.

Arctorius, médecin d'Auguste, lui sauva la vie, le jour de la bataille de Philippes, non pas à la vérité par son art, mais par l'avis qu'il lui donna, à la suite d'un songe, de se faire porter sur le champ de bataille, tout malade qu'il était, et de ne pas rester dans sa tente. L'aile de l'armée qu'Auguste commandait, ayant été battue, son camp fut pris, et Auguste eût été tué infailliblement, s'il y fût demeuré. (VALÈRE-MAXIME, liv. I, ch. 7; VELLEIUS PATERCULUS, liv. II.)

La guérison d'Auguste par Antonius Musa fit accorder à tous les médecins la qualité de chevalier romain, et le privilège de porter l'anneau d'or; et le sénat fit élever à Musa une statue d'airain, qui fut placée à côté de celle d'Esculape (DION CASSIUS, liv. LIII; SUÉT., *Vie d'Auguste*, ch. LIX et LXXXI).

Cornelius Celsus, qui a écrit huit livres de médecine, et qui a été nommé l'Hippocrate de l'Italie, vivait sous l'empire de Tibère. Il est beaucoup plus ancien que Celse, l'ennemi de la religion chrétienne, contre lequel Origène a écrit. Tibère était fort incrédule sur l'article de la médecine (SUÉT. *Vie de Tibère*, ch. LXVIII), et il avait coutume de railler ceux qui, ayant passé trente ans, étaient obligés de demander conseil sur les choses convenables ou nuisibles à leur santé. « Solitusque eludere medicorum artes, atque eos, qui, post annum ætatis tricesimum, ad internoscenda corpori suo utilia vel noxia consilii alieni indigerent. » (TAC. *Annal.*) C'était aussi le sentiment de Démocrite, qui dit à Hippocrate que tous les hommes doivent savoir la médecine, c'est-à-dire, que chacun doit être son médecin à soi-même. Χρῆ πάντας ἀνθρώπους ἰητρικὴν τέχνην ἐπίστασθαι. (PETR. CASTELLAN., *de Vitis illustrium medicorum, in Democr.*)

Vectius Valens, médecin sous l'empire de Claude, eut beaucoup de part aux intrigues de cette cour fort orageuse; et ce qu'on sait de plus particulier sur Valens, c'est qu'il fut aimé de l'impé-

ratrice Messaline, et qu'il se prévalut de son crédit pour faire des changemens dans la médecine. « Vectius Valens, adulterio Messalinæ Claudii Cæsaris nobilitatus, pariterque eloquentiæ adsectator. Is eam potentiam nactus, novam instituit sectam. » (PLIN., lib. XXIX, c. 5.) Sous l'empire du même Claude, florissait Xénophon, originaire de l'île de Cos, et issu de l'ancienne famille des Asclépiades. L'empereur Claude, dont il était médecin (TAC., *Annal.*, liv. XII), après avoir fait en plein sénat l'éloge d'Esculape et de ses descendans, dont il cita les plus célèbres, dit que le savoir et la naissance de Xénophon méritaient que les habitans de l'île de Cos fussent, en sa considération, exempts de tout impôt; ce qui leur fut accordé. On doit placer sous ce règne Scribonius Largus, dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous (DANIEL. VINK. *Amœnit. philologico-medic.*, § III, c. 4). Célius Aurelianus, dont nous avons aussi les ouvrages, vivait sous les premiers empereurs, sans qu'on sache précisément sous quel règne (TIRAQUELL., *de Nobilit.*, c. XXXI, pag. 250).

Thessalus de Lydie affecta, sous le règne de Néron, de blâmer avec beaucoup d'aigreur tous les médecins qui l'avaient précédé. « Eadem ætas Neronis principatu ad Thessalum transilivit, delentem cuncta majorum placita, et rabie quadam in omnis ævi medicos perorantem. » (PLIN., lib. XXIX, c. 5; GALEN., *Method. medend.*, lib. 1, c. 1.) Il n'était pas du sentiment d'Hippocrate, qui dit (*Aphor.*, sect. 1, aph. 1) que l'art de la médecine est long. Il promettait de l'enseigner en six mois; ce qui lui attirait un grand nombre de disciples. Il prit le titre de vainqueur des médecins, qu'il fit graver sur son tombeau. Il avait l'air d'un bateleur, lorsqu'il paraissait en public. Thessalus introduisit plusieurs changemens dans les maximes d'Asclépiade et de Thémison. « Quali prudentia ingenioque fuerit æstimari vel uno argumento potest, quum monumento suo, quod est via Appia, Iatronicen se inscripserit. » (PLIN., lib. XXIX, c. 1.)

Andromachus, médecin de Néron, composa la thériaque, dont on se sert encore aujourd'hui, et qui est une imitation de l'antidote de Mithridate, tel qu'il est décrit par Celse. La seule différence essentielle consiste en l'addition des vipères. Vers le même temps, Critias de Marseille rapporta toute la médecine à l'astro-

logie : il gagna des richesses immenses. Peu après, Charmis, de la même ville de Marseille, fit de grandes innovations dans tout ce qui avait été pratiqué jusqu'alors ; et, au lieu des bains chauds, qui étaient en usage, il mit si fort à la mode les bains froids, qu'on voyait, au milieu de l'hiver, les vieillards consulaires sortir du bain tout transis de froid. « Frigidaque, etiam hibernis algoribus, aqua lavari persuasit, mersit ægros in lacus ; videbamusque senes consulares usque in ostentationem rigentes. » (PLIN., lib. XXIX, c. 1.)

Antoine Castor, savant botaniste, a été contemporain de Pline l'Ancien, mais plus âgé que lui. Il a fait honneur à la médecine par sa belle vieillesse. « Nous voyions, dit Pline (liv. XXV, ch. 2), ce vieillard âgé de plus de cent ans, qui n'avait aucune incommodité, qui avait conservé toute sa mémoire, et qui cultivait ses plantes avec une vigueur que n'affaiblissait point un âge si avancé. »

Quelques modernes ont soutenu qu'il n'y avait que des esclaves qui exerçassent la médecine à Rome, sous le règne des premiers empereurs, et même long-temps après. On cite un grand nombre de passages pour appuyer ce sentiment. Toutes ces autorités prouvent qu'il y a eu des esclaves médecins, mais aucun des passages cités ne dit qu'il n'y eut pas de médecins d'une autre condition. C'est une opinion qui a été victorieusement réfutée par Vink. (DANIELIS VINK. *Amœnitates philologico-medicæ*).

Claude Galien, regardé après Hippocrate comme le second fondateur de la médecine, était de Pergame, ville de l'Asie Mineure, fameuse à plus d'un égard, et particulièrement à cause de son temple d'Esculape. Le prénom de Claude ne doit pas nous porter à croire que Galien ait été chrétien. Il prit apparemment ce prénom, parce qu'il s'était mis sous la protection de la maison Claudia ; car il était d'usage que les cliens ou les affranchis portassent les noms de leurs patrons, ou de leurs anciens maîtres. Galien était né vers l'an 131 de l'ère chrétienne, environ la quinzième année du règne d'Adrien. Il était fils de Nicon, célèbre architecte de Pergame. Il s'attacha, dès l'âge de dix-sept ans, à l'étude de la médecine, déterminé par un songe de son père. Il florissait sous les règnes de Marc-Aurèle-Antonin le Philosophe, de Commode son fils, et de leurs successeurs. Suidas (*in voce* Γαληνός)

le fait vivre soixante-dix ans; Tzetzès, un peu davantage; Célius Rhodiginus (liv. xxx, ch. 12) et Castellan (*Vie de Galien*) rapportent les opinions de ceux qui ont prolongé la vie de Galien jusqu'à cent quarante ans, sans qu'il ait jamais ressenti aucune infirmité.

Les anciens médecins se faisaient accompagner de leurs disciples, dans les visites qu'ils rendaient aux malades. C'est ce que Martial nous apprend dans une épigramme, où il se plaint de ce que son médecin lui a fait venir la fièvre, en lui faisant tâter le pouls par les cent mains glacées de ses disciples.

IN SYMMACHUM.

Languebam : sed tu comitatus protinus ad me
Venisti centum, Symmache, discipulis.
Centum me tetigere manus Aquilone gelatæ.
Non habui febrem, Symmache, nunc habeo.
(Lib. v, epigr. 9.)

Il y a long-temps que la médecine est exposée aux railleries. Lucilius, dans une épigramme grecque, dit que Diophante, après avoir vu en songe le médecin Hermogène, ne s'éveilla jamais, malgré la vertu d'un préservatif qu'il portait sur lui.

Ἑρμογένην τὸν ἰατρὸν ἰδὼν Διόφαντος ἐν ὕπνοις,
Οὐκέτ' ἀνηγέρθη, καὶ περίαμμα φέρων.

On trouve dans Martial une épigramme à peu près semblable :

DE ANDRAGORA.

Lotus nobiscum est, hilaris cœnavit; et idem
Inventus mane est mortuus Andragoras.
Tam subitæ mortis causam, Faustine, requiris?
In somnis medicum viderat Hermogenem.
(Lib. vi, epigr. 53.)

Ausone a traduit ainsi une autre épigramme grecque du poète Lucilius :

Alcon hesterno signum Jovis attigit : ille,
Quamvis marmoreus, vim patitur medici.
Ecce hodie jussus transferri ex æde vetusta,
Effertur, quamvis sit deus, atque lapis.

La pensée roule sur l'équivoque du mot *effertur*, qui signifie en même temps être transporté d'un lieu à un autre, et être porté en terre.

Le procès des médecins et des jurisconsultes, à l'occasion du rang, fut jugé sur les interrogatoires et les réponses des parties (AGRIPPA, *de Vanitate scientiarum*, cap. LXXXII). Le juge leur demanda quelle était la coutume, en menant les condamnés au supplice, et en quel ordre marchaient le larron et le bourreau. Ils répondirent que le larron allait devant, et que le bourreau suivait. « Puisqu'il en est ainsi, dit le juge, que messieurs les légistes précèdent, et que messieurs les médecins suivent; » faisant allusion aux larcins des uns et aux homicides des autres.

Socrate dit d'un peintre qui s'était fait médecin, qu'il en avait usé finement, puisque ses fautes, qui auparavant avaient été exposées au grand jour, seraient à l'avenir couvertes par la terre.

C'est un beau privilège de cet art d'être également récompensé, quelque funeste que soit l'évènement. On a quelquefois dérogé à ce privilège. En Égypte, le traitement des malades, et l'évènement des remèdes, étaient aux risques et périls des malades jusqu'au troisième jour: mais si le médecin continuait de traiter le malade plus de trois jours, le résultat était imputé au médecin, et il en devenait responsable. Les médecins égyptiens étaient obligés (DIOD. DE SICILE, liv. I) de se régler sur un livre qu'on appelait *sacré*, où étaient enregistrées toutes les manières de traiter les différentes maladies; en sorte que, s'ils s'en écartaient, et que le malade vînt à mourir, ils étaient condamnés à mort comme meurtriers. Alexandre, après la mort d'Éphestion, fit détruire le temple d'Esculape, et mourir sur la croix son médecin Glaucias (ARRIEN, liv. VII; QUINTE-CURCE, liv. X, ch. 4).

Gontrand, roi d'Orléans, fit couper la tête à deux médecins, à cause de la mort de sa femme, la reine Austrigilde, d'après le serment qu'il avait fait à la défunte de venger sa mort (GRÉG. DE TOURS, *Hist.*, liv. V, ch. 35).

Parmi les Visigoths, les médecins convenaient d'une somme pour la guérison d'un malade; et, si le malade mourait, le médecin n'était pas payé. S'il estropiait quelqu'un en le saignant, il payait une amende. Si le malade mourait aussitôt après la saignée,

le médecin était livré aux parens du mort pour être puni à leur gré, lorsque le défunt était un homme libre. Si le malade, qui était mort aussitôt après la saignée, était un serf, le médecin en était quitte pour donner un autre serf à la place (*Histoire de Languedoc*, tome 1, liv. 7, page 383).

Les deux médecins du nom de Serenus Sammonicus, qui ont été le père et le fils, ont été confondus par plusieurs auteurs (Danielis Vink. *Amœnit.*, § III, c. 4). Le père florissait du temps de l'empereur Sévère (Macrobe, *Saturnales*, liv. II, ch. 12), et fut tué par Caracalla, un jour qu'il était à table avec ce prince (Ælian. Spartian., *in Anton. Carac.*, c. IV). Il laissa à son fils une excellente bibliothèque, composée de soixante-deux mille volumes, que Serenus Sammonicus le fils légua, par son testament, à l'empereur Gordien le Jeune, dont il avait été précepteur (Jul. Capitol., *in Gordian.*, c. XVIII). Nous avons sur la médecine un poëme en vers héroïques, qui porte le nom de Q. Serenus Sammonicus. Il est écrit d'un style rampant : on doute s'il est du père ou du fils ; il est intitulé : *Q. Sereni Sammonici de medicina præcepta saluberrima.*

Il y eut des médecins établis à Rome et à Constantinople par les empereurs, pour servir gratuitement les pauvres (Gothofred., *Not. in Cod. Theod.*, lib. VI, tit. 16, *de Comitibus et Archiatris.* Ces médecins sont nommés *Archiatri populares*). Le quatrième siècle a fourni encore des médecins célèbres, Oribase, Aétius, Alexandre Trallien, Paul Éginète. Oribase fut favori de l'empereur Julien l'Apostat. Il tomba dans la disgrâce des empereurs qui succédèrent à Julien, et il fut relégué dans des pays sauvages. Il soutint avec beaucoup de courage ce revers de fortune. Eunapius a fait son éloge. Nous ne connaissons Aétius que par ses ouvrages : il a composé un abrégé de *Galien*, et plusieurs autres livres de médecine (Petr. Castellan., *in Aetio*). Les ouvrages d'Alexandre Trallien ont été mis au jour par Pierre Castellan, évêque de Mâcon, qui les tira de la bibliothèque du roi pour les donner au public. Paul Éginète a réduit en abrégé les ouvrages d'Hippocrate, de Gallien et d'Oribase (Petr. Castellan., *in Paul. Æginet.*).

Peu de temps après, la médecine fut enveloppée des ténèbres

générales qui obscurcirent toutes les sciences; non pas que l'on doive croire que, dans les siècles les plus grossiers, il n'y ait pas eu des hommes qui se soient donnés pour médecins l'histoire même nous apprend qu'il y en a eu; mais ils sont si obscurs, qu'il ne nous en est rien resté qui mérite d'entrer dans l'histoire de la médecine.

Les Arabes ont ressuscité la médecine, et ont eu la réputation d'y exceller. Les plus anciens médecins parmi eux ont été Isaac Israélite, fils adoptif de Salomon, roi d'Arabie, qui vivait dans le septième siècle; Sérapion, qui a fleuri dans le huitième; et Avenzoar, que les uns ont placé dans le neuvième siècle, et les autres dans le onzième. Ce médecin, Arabe d'origine, était né à Séville. On dit qu'il vécut cent trente-cinq ans, sans éprouver aucune incommodité. Les autres médecins arabes qui sont venus ensuite, sont Rhasis, qui a vécu dans le dixième siècle; Avicenne, roi de Cordoue, dans le onzième (Avicenne était fils d'un Chinois; son nom en arabe signifie fils d'un Chinois. — *Perroniana*, art. Avicenne); Rabbi Moïse, dans le douzième; Mézué, de la race royale des souverains de Damas, qui a vécu aussi dans le douzième siècle, et plusieurs autres.

Quelques papes ont été médecins : saint Eusèbe, fils d'un médecin, a exercé aussi la médecine. Jean xxii, grand sectateur de la doctrine des Arabes, avait été médecin de la faculté de Montpellier; il a composé plusieurs livres de médecine (Danielis Vink. *Amœnit.* § iii, c. 4), et, entre autres, celui qui est intitulé *le Trésor des Pauvres*. Paul ii, après avoir été élevé au pontificat, allait voir lui-même les malades, et leur distribuait les remèdes qu'il avait ordonnés (Platin., *in Paul.* ii). Nicolas v est mis aussi au nombre des médecins par le savant Tiraqueau, qui joint à ces quatre souverains-pontifes la liste de plusieurs saints canonisés, de quelques empereurs romains, et de certains rois, qui ont été médecins (Tiraquell., *de Nobilit.*, c. xxxi).

LIVRE XII.

EPITOME LIBRI XII.

Quum legati Romanorum a Gallis Senonibus interfecti essent, bello ob id Gallis indicto, L. Cæcilius prætor cum legionibus ab iis cæsus est. Quum a Tarentinis classis romana direpta esset, duumviro, qui præerat classi, occiso, legati ad eos a senatu, ut de iis injuriis quererentur, missi, pulsati sunt : ob id, bellum iis indictum est. Samnites defecerunt. Adversus eos et Lucanos, et Bruttios, et Etruscos aliquot prœliis a compluribus ducibus bene pugnatum est. Pyrrhus, Epirotarum rex, ut auxilium ferret Tarentinis, in Italiam venit. Quum in præsidium Rheginorum legio campana cum præfecto Decio Jubellio missa esset, occisis Rheginis, Rhegium occupavit.

SOMMAIRE DU LIVRE XII.

Les Gaulois Sénonais tuent les députés romains; Rome alors leur déclare la guerre : le préteur L. Cécilius est massacré par eux avec ses légions. Les Tarentins pillent la flotte romaine, après avoir mis à mort le duumvir qui la commandait; ils maltraitent les ambassadeurs envoyés par le sénat, pour se plaindre de ces outrages. En conséquence, on leur déclare la guerre. Défection des Samnites. Victoires remportées en diverses rencontres par plusieurs généraux, sur eux, sur les Lucaniens, les Bruttiens et les Étrusques. Pyrrhus, roi d'Épire, pour porter secours aux Tarentins, passe en Italie. Une légion campanienne, envoyée en garnison à Rhegium, sous la conduite de Decius Jubellius, égorge les habitans, et s'empare de la ville.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XII.

I. P. Cornelio Dolabella, Cn. Domitio Calvino consulibus *, quum iterum gallici belli terror se commovisset, multosque Tuscorum arma cum Senonibus sociare nuntiaretur, Arretinorum periculum sibi minime negligendum esse patres censuerunt. Sed quia neque Dolabella ex volsiniensi agro, neque ex Lucania Domitius exciri sine rerum gerendarum incommodo poterant; « L. Cæcilium Metellum, prioris anni consulem, tum prætura fungentem, ad Arretinos obsidione liberandos quamprimum coactis copiis exire » senatus jussit. Ne tamen temere sumptum esse bellum videretur, præmitti legatos placuit, nuntiaturos « Arretium in fide Romanorum esse; justiusque facturos videri Gallos, quando fœdus cum romano populo habeant, si adversus amicos atque socios juventutem suam conduci non patiantur. » Hæc legatio quum pagos Senonum circumiret, Brito-

* A. U. C. 469. A. C. 283.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XII.

I. Sous le consulat de P. Cornelius Dolabella et de Cn. Domitius Calvinus, la terreur de la guerre des Gaulois se renouvela, et le bruit se répandit que plusieurs peuples toscans s'étaient joints aux Sénonais ; alors les sénateurs jugèrent qu'il n'y avait plus à négliger le péril qui menaçait les Arrétiens. Mais comme ils ne pouvaient tirer ni Dolabella du pays des Volsiniens, ni Domitius de la Lucanie, sans compromettre le succès de leurs expéditions, ils ordonnèrent « à L. Cécilius Metellus, consul de l'année précédente, et alors préteur, de rassembler au plus tôt des troupes, et de marcher pour faire lever le siège d'Arretium. » Cependant pour que la guerre ne parût pas engagée témérairement, on crut devoir envoyer des ambassadeurs aux assiégeans, afin de leur représenter « qu'Arretium était sous la sauvegarde des Romains ; il serait donc plus juste de la part des Gaulois, puisqu'ils avaient un traité avec Rome, de ne pas laisser soudoyer leur jeunesse contre les amis et les alliés de la république. » Comme cette députation parcourait les bourgades des Sénonais, Britomaris, jeune prince du

maris quidam regii generis ferox adolescens, cujus pater inter Etruscorum auxilia cæsus a Romanis fuerat, insana vindictæ cupiditate flagrans, non homines modo comprehensos, sed et ipsa sacrosancti muneris insignia, minutatim dissecuit sparsitque.

II. Rei tam atrocis fama quum hinc in Urbem, inde in castra Dolabellæ consulis accidisset, irritatis vehementer animis, bellum Senonibus indictum est : statimque missos fecit Etruscos Dolabella, magnisque itineribus cum exercitu per sabinum ac picenum agrum, ad fines Senonum contendit. Senones, subito hostium incursu, et absente copiarum suarum robore, cum paucis et inconditis occurrentes, facile profligantur. Consul, nullo dato victis spatio, exurit vicos, ædificia omnia diruit, vastat agrum omnem, denique puberibus occisis, imbelli mulierum et puerorum multitudine abducta, quam paucissima potest humani cultus vestigia in locis relinquit. Britomaris captus, et vario cruciatuum genere tortus, ad triumphum servatur. Per eosdem dies, haudquaquam pari fortuna res apud Arretium gestæ. L. Cæcilius prætor ante ipsum oppidum cum Senonibus Etruscisque adverso Marte conflixit. Septem tribuni militum, multique præterea insignes viri cum ipso prætore cæsi sunt : ex legionibus et auxiliis hominum millia plus minus tredecim desiderata.

sang royal et d'un naturel violent, dont le père avait été tué par les Romains dans la guerre des Étrusques, brûlant du désir immodéré de la vengeance, se saisit des ambassadeurs, les hacha et les dispersa par morceaux, sans épargner les insignes mêmes d'un caractère sacré chez toutes les nations.

II. A la nouvelle d'un acte si atroce, portée d'abord à Rome, puis au camp de Dolabella, une violente indignation s'empara de tous les esprits, et la guerre fut déclarée aux Sénonais : le consul, oubliant aussitôt les Étrusques, marche à grandes journées avec ses légions, traverse la Sabinie et le Picenum, et arrive sur les frontières des Sénonais, qui, surpris par une attaque si brusque, en l'absence de leurs meilleures troupes, se présentent avec quelques soldats mal rangés en bataille, et sont aisément mis en déroute. Dolabella, sans donner aux vaincus le temps de se reconnaître, brûle les bourgades, rase tous les édifices, ravage les campagnes, massacre tous ceux qui sont en état de porter les armes, emmène une foule inoffensive de femmes et d'enfans, et ne laisse dans le pays presque aucun indice que des hommes l'ont habité. Britomaris, fait prisonnier, est déchiré par mille tortures, et gardé pour servir d'ornement au triomphe du consul. Dans les mêmes jours, l'on combattait auprès d'Arretium avec une chance bien différente. Le préteur L. Cécilius fut vaincu devant les murs de cette ville par les Sénonais et les Étrusques ; il resta lui-même sur le champ de bataille avec sept tribuns militaires et un grand nombre de personnages marquans : les légions romaines et les alliés perdirent près de treize mille hommes dans cette action.

III. Sed minor apud Gallos hujus victoriæ lætitia, quam, cognito patriæ excidio, luctus atque consternatio fuit. Contractis qui ubique per Etruriam militabant populariibus, homines iræ ac doloris pleni, consilii speique inopes, quum sedes, quibus reciperentur, nullas usquam haberent; quasi fato quodam ad exitium eos trahente, Romam pergendi capiunt impetum: « Non aliter patriæ suæ vastatoribus rependi vicem posse, quam si urbem ipsorum simili clade affectam intueri cogerentur; neque minoribus animis viribusque, causis etiam acrioribus ab Arretio Romam petere, quam majores sui ab ejusdem Etruriæ oppido Clusio profecti, eamdem illam urbem occupassent. » His inter se vocibus instincti, ruunt : natura impatientes moræ, et tum, ut incautos hostes opprimerent, etiam consilio properi. Sed per hostilem regionem ducentibus, varia impedimenta objecta sunt; spatiumque fuit, quo provideri adversus hunc tumultum posset.

IV. Ita rejecti, dum per ignota et infesta omnia, nulla certa destinatione vagantur, in Domitium consulem incidunt, protinusque cum eo conserunt manus. Sed adversus rationem atque disciplinam infelix temeritas fuit : occisis in prœlio multis, reliqui desperatione atque rabie accensi, ferrum, quod frustra in hostes strinxerant, suis corporibus admoverunt. Ita florentis-

III. Mais la joie de cette victoire n'égala pas la tristesse et l'abattement où furent plongés les Gaulois, à la nouvelle de la ruine de leur patrie. Après avoir rassemblé leurs compatriotes épars dans toute l'Étrurie, où ils faisaient la guerre, ces hommes, pleins de colère et de ressentiment, sans ressource, sans espoir, sans asile où reposer leur tête, comme si une destinée inévitable les eût entraînés à leur perte, prennent tout à coup la résolution de marcher sur Rome : « ils n'avaient pas d'autre moyen de yenger leur patrie, que de forcer ses destructeurs à voir leur propre ville également ruinée de fond en comble; ils allaient d'Arretium à Rome avec autant de courage, d'aussi grandes forces et des motifs plus pressans encore que n'en avaient eu leurs ancêtres, lorsqu'ils étaient partis de Clusium, autre ville d'Étrurie, pour venir s'emparer de la capitale de l'empire romain. » Animés par ces exhortations mutuelles, ils précipitent leur marche : à leur impatience naturelle se joint le désir plus vif encore de surprendre les Romains : mais comme ils avaient à traverser un pays ennemi, ils trouvèrent sur leur route plus d'un obstacle; et l'on eut le temps de se précautionner contre leur invasion.

IV. Ainsi trompés dans leur espoir, tandis que, sans aucune destination fixe, ils errent dans une région inconnue et ennemie, ils rencontrent le consul Domitius, et aussitôt en viennent aux mains avec lui. Mais contre la prudence et la discipline, la témérité ne put qu'échouer : un grand nombre de Gaulois furent tués sur le champ de bataille; ceux qui échappèrent, dans leur désespoir, dans leur rage, tournèrent contre eux-mêmes le glaive qu'ils avaient inutilement tiré contre l'ennemi. Ainsi un peuple

simam modo nationem, ob scelus interfectorum legatorum tam velox tamque vehemens ultio comprehendit, ut, aliquot mensium intervallo, penitus excisa, inter gentes, quarum jura violaverat, numerari desierit. Nam et parvæ Senonum reliquiæ, quæ ad Boios, vicinam et consanguineam gentem, se receperant, eodem anno, a Dolabella consule internecione deletæ sunt. Quum enim atrocitate cladium suarum, et ejusdem calamitatis metu, Boios Etruscosque concivissent, ad lacum, qui Vadimonis appellatur, pugna commissa, magnus Etruscorum numerus cæsus est, Boii perpauci effugerunt, Senonum omne nomen ita periit, ut nemo superesse putaretur ex ea gente, quæ Romam urbem incenderat.

V. Sub id tempus, Senam coloniam deductam esse vero propius videtur, quo Romanis universa regione potitis, nomen Senonum in ea parte Italiæ funditus interiit. Etrusci tamen Boiique, sequente statim anno*, quum ex iis, qui puberes interea facti fuerant, exercitum supplevissent, iterum fortunam pugnæ tentare sunt ausi. Tum igitur a Q. Æmilio Papo victos fuisse crediderim: hujus enim et C. Fabricii consulatus primus eum in annum incidit; Papoque provinciam Etruriam obvenisse constat. Sed in plerisque annalibus, qui adhuc leguntur, rerum istarum memoria, majorum interventu obliterata est. Quod enim tot continuis bellis

* A. U. C. 470. A. C. 282.

si florissant encore peu de jours auparavant, fut si promptement et si sévèrement puni du meurtre des ambassadeurs, qu'après quelques mois il disparut entièrement du nombre des nations, dont il avait violé les droits sacrés. Car le peu de Sénonais restés dans le pays, et qui s'étaient retirés chez les Boïens, leurs voisins et leurs compatriotes, fut, la même année, taillé en pièces par le consul Dolabella. En effet, à la sollicitation des vaincus, et dans la crainte d'un semblable traitement, les Boïens et les Étrusques avaient pris les armes; mais dans la bataille qui se livra auprès du lac de Vadimon, une grande multitude d'Étrusques fut tuée, très-peu de Boïens s'échappèrent, et le nom des Sénonais fut anéanti au point qu'on pensait qu'il ne restait plus personne de cette nation qui avait incendié Rome.

V. Ce fut vraisemblablement à cette époque, que les Romains, devenus maîtres de tout le pays, envoyèrent à Séna une colonie, qui éteignit dans cette partie de l'Italie jusqu'au nom des Sénonais. Toutefois, dès l'année suivante, les Étrusques et les Boïens formèrent une armée nouvelle avec tous les jeunes gens qui depuis avaient atteint l'âge de puberté, et osèrent tenter encore la fortune des combats: ce fut alors, je crois, le consul Q. Émilius Papus qui les vainquit; car c'est en cette année qu'on place son premier consulat et celui de C. Fabricius; et il est certain que Papus obtint l'Étrurie pour département. Mais, dans la plupart des annales qui restent encore, le souvenir de ce qui précéda fut effacé par les grands évènemens qui suivirent. En effet, tant de guerres et de victoires consécutives donnèrent à la valeur et à la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

atque victoriis, maxima virtutis et potentiæ incrementa romanus populus quotidie caperet; adductæ in metum, quæ adhuc per Italiam sui juris erant civitates gentesque, maximum atque periculosissimum conflavere bellum; junctis, tanquam ad communes omnium hostes prædonesque opprimendos, consiliis et viribus. Neque differri arma visum est, donec adhuc Boiorum Etruscorumque reliquiæ distinendis Romanorum copiis sufficerent.

VI. Primi Samnites, fracto rursum fœdere, cum Lucanis Bruttiisque palam sociantes consilia, proruperunt. Sed hos C. Fabricius consul compluribus prœliis vicit, uno maxime memorabili, quum Thurinam urbem iterum premente Statio Statilio, signis collatis dimicatum est; fusisque magna cum strage hostibus, ipsa etiam castra expugnata captaque. Memoriæ proditum est, quum strenue castra defenderentur, scalas afferente quodam vasti corporis juvene, Romanos animatos, plenam victoriam reportavisse. Cæsa dicuntur in prœlio et castris hostium millia viginti; quinque millia, cum ipso imperatore, signisque militaribus viginti capta sunt. Postero die, quum donaret eos consul, quorum insignis opera fuerat, « vallaremque coronam ei se daturum » dixisset, « qui castra hostium primus transcendisset, » quæsitus ingenti studio reperiri non potuit, si miles

puissance romaines un si rapide accroissement, que les villes et les nations d'Italie encore indépendantes, furent effrayées de ces progrès, et unirent leur politique et leurs forces pour écraser, dans une guerre d'extermination, ce peuple de brigands regardé comme l'ennemi commun de tous. On jugea qu'il ne fallait pas différer, tandis que les débris des Boïens et des Étrusques occupaient encore les armes romaines.

VI. Les Samnites, rompant encore une fois le traité, se liguèrent ouvertement avec les Lucaniens et les Bruttiens, et éclatèrent les premiers. Mais le consul C. Fabricius les vainquit en plusieurs rencontres, dont la plus mémorable fut celle où combattit Statius Statilius, qui assiégeait Thurium pour la seconde fois; l'ennemi fut chassé, taillé en pièces, et son camp fut forcé. On rapporte qu'au moment où les Samnites s'y défendaient avec vigueur, un jeune guerrier, d'une taille avantageuse, apporta des échelles, et, qu'animés par cet exemple, les Romains obtinrent une victoire complète. On tua, dit-on, dans cette bataille, vingt mille hommes à l'ennemi; cinq mille furent faits prisonniers avec le général même et vingt étendards. Le lendemain, le consul, en récompensant ceux qui s'étaient distingués, déclara « qu'il donnerait une couronne vallaire à celui qui, le premier, avait pénétré dans le camp ennemi. » Mais, malgré toutes les recherches, il ne se trouva personne qui prétendît à tant d'honneur: comme aucun soldat ne s'était présenté, on crut et l'on publia « que Mars lui-même avait été l'au-

fuisset, ultro se oblaturus huic tanto honori. Creditum igitur vulgatumque est, « Martem ipsum auctorem ejus operis causamque victoriæ fuisse : » consulisque edicto supplicatio ei est habita, militesque laureati magna cum lætitia supplicatum ierunt.

VII. Conspirantes adversus Romanum populos, nullis adhuc auxiliis publice Tarentini juverant; qui, præcipui fœderis istius auctores, tamen aliorum laboribus quam suo discrimine lacessi romana arma, bellique eventum prætentari, sapientius arbitrabantur. Sed minime diu tenuit ista dissimulatio, quin casu quodam insanæ plebis temeritatem provocante, civitatis consilia nudarentur. Jam tum ea Italiæ ora, consuetudine Græcorum, a quibus Tarentus ceterarumque urbium pars pleraque conditæ fuerant, deliciis spectaculorum atque histrionum immodice gaudebat, præcipua Tarentinorum luxuria, quos adeo corruptis moribus egisse memorant, ut plures epulas ludosque sollemnes reciperent, quam anni dies essent. Forte in theatro majore, juxta portum sito, ludos spectabant, quum L. Valerius (alii Cornelium nominant), duumvir navalis, decemque romanæ naves portum introituræ se ostendunt : pernicioso utrisque errore; quum ignari rerum omnium Romani tanquam amicum et hospitale litus peterent; Tarentini, conscientia vecordes, classem hostili animo consilioque

teur de cet exploit et la cause de la victoire. » Un édit du consul ordonna, en l'honneur du dieu, une procession à laquelle tous les soldats, couronnés de laurier, se rendirent avec le plus vif empressement.

VII. Les Tarentins n'avaient encore donné aucun secours public aux peuples ligués contre les Romains : bien qu'ils fussent les principaux auteurs de cette coalition, ils croyaient plus sage de laisser à d'autres le soin d'affronter les armes romaines, et ils voulaient, sans danger pour eux-mêmes, pressentir l'évènement de la guerre. Mais, malgré toute leur dissimulation, le hasard fit éclater la témérité de ce peuple insensé, et mit à jour ses desseins secrets. Dès ce temps-là, tous les habitans de cette contrée, à l'exemple des Grecs, qui avaient fondé, sur cette côte de l'Italie, Tarente et la plupart des autres villes, aimaient avec passion les spectacles et les histrions; les Tarentins surtout, peuple efféminé, voluptueux, dont les mœurs étaient, dit-on, si corrompues, qu'ils avaient institué plus de jeux et de repas publics, qu'il n'y avait de jours dans l'année. Un jour qu'ils assistaient au spectacle dans le grand théâtre, situé près du port, L. Valerius, ou, selon d'autres, Cornelius, duumvir naval, se présente avec dix vaisseaux romains, pour entrer dans le port : erreur qui devint également funeste aux deux partis! car les Romains, qui ignoraient entièrement tout ce qui se passait, croyaient gagner un rivage sûr et hospitalier; et les Tarentins, qui avaient la conscience de leur perfidie, pensèrent qu'on avait envoyé ces navires avec des instructions hostiles. Philocharis se

missam esse interpretarentur. Adest Philocharis, quem ob turpitudinem vitæ cives sui Thaidem appellabant: is, veterum quorumdam fœderum illata mentione, fas esse Romanis negat Lacinium promontorium prætervigandi: « obviam iri stolide ferocibus Barbaris, superbiamque malo coerceri » jubet. Acclamat temeraria multitudo præ continua crapula non bene mentis compos. Hominis fœdissimi de tanta re sententia omnium assensu accipitur; nec mora: decurritur ad arma navesque. Romani nullam ad rem minus quam ad pugnam parati, fugæ se committunt. Sed celeriter insequentibus Tarentinis, evadunt naves quinque, totidem a pluribus circumventæ in portum rediguntur: ex his deprimuntur cum ipso duumviro quatuor; una capitur: homines ætate et robore militari interficiuntur: cetera turba in servitutem venditur. Mox ab eadem animi levitate bellum Thurinis inferunt, criminantes, « eorum opera Romanum ea in loca venisse, qui Græci quum essent, barbaram gentem, quam cognatos vicinosque Tarentinos, dubiis rebus defensores habere maluissent. » Urbs in potestatem redacta diripitur; ejiciuntur principes; præsidium romanum pacta incolumitate dimittitur.

VIII. Romæ re audita, erat quidem pro magnitudine injuriæ non levis indignatio; sed bellum novum, ea tempestate, sumi non placuit: legatio, quæ de injuriis

trouvait à l'assemblée, Philocharis que les turpitudes de sa vie avaient fait surnommer Thaïs : il rappelle un ancien traité qui défendait aux Romains de doubler le promontoire de Lacinium, et ordonne au peuple « d'aller au-devant de ces Barbares orgueilleux, et de leur faire payer cher leur insolence. » Il est applaudi par une multitude insensée, à qui l'habitude de l'ivresse avait fait perdre le jugement : l'avis du plus infâme des Tarentins, sur une affaire de cette importance, est adopté à l'unanimité. Aussitôt on court aux armes et au port : les Romains, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à un combat, prennent la fuite. Mais les Tarentins les poursuivent avec vitesse ; cinq vaisseaux échappent ; les cinq autres, accablés par le nombre, sont ramenés dans le port; quatre de ceux-ci sont coulés à fond avec le duumvir; un seul est pris ; tous ceux qui s'y trouvent en état de porter les armes, sont égorgés; le reste de l'équipage est vendu comme esclave. Bientôt, par une suite de la même légèreté, ils déclarent la guerre aux Thuriniens, leur reprochant « d'avoir attiré les Romains sur cette côte, et d'avoir mieux aimé, tout Grecs qu'ils étaient, se mettre sous la protection d'une nation barbare, que de réclamer l'appui des Tarentins, leurs voisins et leurs compatriotes. » Thurium est pris et pillé; on chasse les principaux habitans, et on laisse à la garnison romaine la faculté de se retirer, d'après la convention faite avec elle.

VIII. A cette nouvelle, les Romains furent saisis d'une indignation proportionnée à la grandeur d'un tel outrage : mais, à cette époque, on ne crut pas devoir s'engager dans une nouvelle guerre; on envoya à Tarente

quereretur, decreta, mandatumque legatis, « ut captos restitui, Thurinis res ablatas aut æstimationem justam reddi, exsules reduci, rerum istarum auctores populo romano dedi postularent. » More græcarum urbium, in theatro concionem populi cogere Tarentini solebant : huc ægre admissi legati, turbam ebrietate et otio lascivientem repererunt; nam tum quoque dies festus agebatur. Ibi quum legationis princeps, L. Postumius, verba facere orsus esset, ludibriis petulantissimæ multitudinis exceptus, multo etiam acriores odiorum causas retulit Romam, quam extulerat. Quippe tam contemptim habuerant eum, ut sermoni ejus de cetero quidem attenderet nemo : sed quoties aliquid ut ab homine romano parum græce prolatum esset, tota concio solveretur in risum, Barbarum increpantes conviciarentur; cultum legatorum, nam togati aderant, exploderent; postremo etiam theatro extruderent, jura gentium nequidquam invocantes. Fœdum inde dictu, sed ad licentiæ popularis coercendam temeritatem utile exemplum traditur; abeuntibus legatis inter confertam Tarentinorum turbam, quæ in ipso theatri exitu constiterat, scurra quidam, Philonides (nam hoc quoque moribus suis corrupta civitas debet, ut celebrata sint annalibus scurrarum nomina, Tarentinorum principum ignorentur), sacra legatorum vestimenta, canis impudentis instar, urina

des ambassadeurs pour se plaindre et pour demander « qu'on rendît aux Romains les prisonniers, aux Thuriniens les effets qu'on leur avait enlevés, ou la valeur de chaque objet, d'après estimation faite; qu'on laissât revenir les exilés, et qu'on livrât au peuple romain les auteurs de ces violences. » Suivant l'usage des villes grecques, les Tarentins assemblaient le peuple dans l'enceinte du théâtre: les députés, introduits avec assez de peine, y trouvèrent une multitude livrée à tous les excès de l'ivrognerie et de l'oisiveté; car c'était encore un jour de fête. Là L. Postumius, chef de l'ambassade, voulut d'abord parler; mais il fut si outrageusement insulté par cette populace sans frein, qu'il remporta à Rome des causes d'animosité encore plus fortes que celles qui l'avaient conduit à Tarente. Car on l'avait traité avec tant de mépris, que personne ne fit attention au fond de son discours; mais toutes les fois qu'il lui échappait, comme à un Romain, quelque expression peu conforme au génie de la langue grecque, toute l'assemblée éclatait de rire, et le traitait insolemment de Barbare; l'habillement même des ambassadeurs, qui portaient la toge, fut un objet de sarcasmes: on finit par les chasser du théâtre, en les laissant invoquer en vain le droit des gens. On ajoute à tant d'injures un trait révoltant, mais qui doit servir de leçon pour réprimer l'audace de la licence populaire. Au moment où les ambassadeurs se retiraient, en traversant la foule du peuple, qui s'était arrêtée à la porte même du théâtre, un bouffon, nommé Philonide (car par une suite de la corruption des mœurs chez les Tarentins, on trouve dans les annales les noms de leurs bouffons, tandis qu'on ignore ceux de leurs chefs), ce Philonide, dis-je, tel qu'un chien impudent, arrosa de

respersit. Unius spurci et furiosi hominis ea noxa videri potuisset, nisi protinus agnovisset temulenta civitas, risuque et plausibus factum illud comprobantium totum theatrum insonuisset. Postumius hac voce edita, « accipimus omen, o scurra, quando et ea nobis datis, quæ non petimus; » conversus ad multitudinem, vestemque ignominia affectam ostentans, ubi redintegratis cachinnis, etiam versus in populum romanum contumeliosos cani saltarique videt; « ridete, exclamat, ridete, Tarentini, dum licet: nam postea quidem large flebitis; » iratis ad hæc Tarentinis, « et quo magis, inquit, stomachemini, prædico, vestem istam sanguine multo vobis eluendam esse. » Post hæc, nullo alio accepto responso, abnavigarunt.

IX. Jam Romæ magistratum occeperant L. Æmilius Barbula, Q. Marcius Philippus consules *. His senatum habentibus, quum et prætextam (nam uti erat fœdata, eam attulerant legati) cernerent; et ipsis exponentibus ceterum injuriæ tam multiplicis ordinem discerent patres; commotis majorem in modum animis omnium, dubium non erat, quin armis vindicari contumeliam oporteret. Sed quia tot aliis adversus validissimas gentes bellis districtæ vires erant, statimne, an postea, contra Tarentinos mittendus exercitus esset, parum expedie-

* A. U. C. 471. A. C. 281.

son urine les vêtemens sacrés des ambassadeurs. On pouvait n'imputer cette infamie qu'au délire d'un misérable, si, au même instant, tous les citoyens, abrutis par le vin, n'eussent fait retentir le théâtre de longs éclats de rire et d'applaudissemens redoublés. Postumius alors s'écria : « Bouffon, nous acceptons l'augure, puisque vous nous donnez plus même que nous ne demandons. » Puis se tournant vers la multitude, il lui montra ses habillemens profanés ; mais comme alors les éclats de rire redoublèrent, et qu'il entendit même les Tarentins chanter, en dansant, des vers injurieux pour le peuple romain : « Riez, Tarentins, riez, leur dit-il, pendant que vous le pouvez encore ; car plus tard vous pleurerez abondamment. » A ces mots les Tarentins parurent irrités : « Pour vous piquer davantage, ajouta-t-il, je vous prédis qu'il vous en coûtera beaucoup de sang, pour effacer les taches empreintes sur nos habits. » Et sans attendre d'autre réponse, il mit à la voile avec ses collègues.

IX. Déjà, à Rome, les consuls L. Émilius Barbula et Q. Marcius Philippus étaient entrés en fonctions. Lorsqu'ils eurent convoqué le sénat, les ambassadeurs exposèrent à tous les regards leurs robes prétextes souillées, telles qu'ils les avaient rapportées à dessein, et rendirent un compte exact de tous les outrages dont ils avaient été abreuvés. Ce récit indigna tellement les esprits, qu'on ne mit pas en doute la nécessité de venger par les armes un si sanglant outrage. Mais comme les forces de la république étaient divisées par les guerres qu'on avait à soutenir contre tant de nations redoutables, on ne savait trop si l'on devait, à l'instant même, ou plus tard, attaquer les Tarentins. Pendant plusieurs jours, l'affaire fut débattue dans le sénat, depuis le matin jusqu'au coucher

bant: multosque per dies, ab orta luce ad occasum solis, re in senatu disceptata, quum alii «nihil tentandum, priusquam ceteræ civitates, aut saltem quæ finitimæ Tarento essent, pacarentur;» alii «sine mora decernendum esse bellum,» pugnarent; postremo, numeratis sententiis, senatusconsultum factum est, «ut de bello Tarentinis inferendo ad populum ferretur.» Id quum populus consensu jussisset, ad Æmilium consulem, qui jam in Samnium ad exercitum profectus fuerat, scriptæ sunt litteræ, «ut, omissis præsentibus, castra in tarentino agro poneret, et, nisi de illatis injuriis satisfaceret populus tarentinus, eum justo pioque bello persequeretur.»

X. Tarentini non amplius cum paucis et inermibus hominibus, sed instructo exercitu negotium sibi futurum esse cernentes, tanquam ex diuturna crapula expergefacti, jam serio, quid faciendum esset, consultabant; bellum accipere periculosum, imperata facere servile videbatur: neque vitari utrumque poterat. Variantibus igitur sententiis, exsurgens quidam, «Quid frustra dies altercando terimus,» inquit, «Tarentini? Venerunt tempora, quæ facta magis quam verba postulent: sed ad quæ ex usu publico administranda consiliis rectis opus sit, et ore libero. Neque sane moveor, quod antehac communi quodam liberarum civitatum morbo, dictis ad gratiam compositis, etiamsi crebro nocerent, estis

du soleil : les uns soutenaient « qu'avant de rien tenter, il fallait être en paix avec les autres états, ou du moins avec ceux qui étaient voisins de Tarente; les autres prétendaient au contraire qu'on devait armer sans délai. » Enfin le sénat, à la pluralité des voix, décréta « que le peuple serait consulté sur la guerre de Tarente. » Le peuple l'ordonna d'un consentement unanime. On écrivit alors au consul Émilius, qui déjà s'était mis à la tête de l'armée dans le Samnium, « de laisser toute autre expédition, pour aller camper sur le territoire des Tarentins, et, s'ils ne donnaient toute satisfaction sur les injures dont on avait à se plaindre, de leur faire une guerre aussi juste que sacrée. »

X. Les Tarentins, voyant qu'ils n'auraient plus affaire, comme auparavant, à un petit nombre d'hommes sans défense, mais à une armée en bon ordre, se réveillèrent tout à coup comme d'une ivresse profonde, et commencèrent à délibérer sérieusement sur le parti qu'ils avaient à prendre. La guerre leur paraissait périlleuse, la soumission servile; toutefois il fallait opter. Comme les avis étaient partagés, un homme se lève et dit : « Pourquoi, Tarentins, perdre ainsi le temps en discussions inutiles? il faut aujourd'hui des actions, et non pas des paroles; mais, pour agir dans l'intérêt public, vous avez besoin qu'on vous donne de sages conseils, et qu'on vous parle avec franchise. Je ne suis point étonné que, par une maladie commune à toutes les villes libres, vous ayez jusqu'à présent écouté volontiers ceux qui vous ont tenu des discours agréables et flatteurs, quoique souvent nui-

oblectati : tum enim, ut fit inter res prosperas, quid potissimum reipublicæ conduceret, parum animadvertebatis. Jam autem in finibus nostris exercitus romanus, et ante ipsas portas hostilis terror est : eo magistro profutura jucundis facile discetis anteponere.

XI. « Neque sic accipiatis, tanquam exprobraturus præterita surrexerim ; nam veterem quidem culpam intempestive objicere, inimici et alienis erroribus petulanter insultantis animi est ; probi viri et salutis communis studiosi, peccata civitatis tegere, aut excusare malunt, nisi quoties ad calamitatem publicam amoliendam, præteritarum offensarum recordatio grande momentum habet. Nam ab errore quidem omni, homines quum simus, immunes haberi velle, nimium est superbum : sed ad eumdem lapidem crebro impingere, neque saltem eventu temeritatem castigante ad cautionem erudiri, id vero jam vix bene humanum est. Ad unius hominis vocem naves romanas depressimus : mox Thurios, cognatam gentem, hostilibus odiis vexavimus, quod ab Romanis defendi, quam a Lucanis Bruttiisque diripi maluerunt : legatos Romanorum per turpem dictu contumeliam violari tulimus. Bellum igitur, quo carere potuimus, et grave bellum, et periculosum, et improvisum, alienissimo tempore nostro attractum est. Denique jam in agro tarentino romana castra sunt ; et nos ad-

sibles; car alors, par un effet ordinaire de la prospérité, vous apportiez peu d'attention à ce qu'aurait exigé le plus grand bien de l'état. Aujourd'hui, l'armée romaine campe sur vos terres, et l'ennemi porte la terreur jusqu'au pied de vos remparts : c'est un maître qui vous apprendra facilement à préférer l'utile à l'agréable.

XI. « Et ne croyez pas que j'aie pris la parole pour inculper le passé; car, reprocher à-contre-temps d'anciennes fautes, c'est montrer un esprit trop sévère, c'est insulter outrageusement à l'erreur d'autrui : mais l'homme probe, et qui n'envisage que l'intérêt public, est toujours disposé à pallier, ou à excuser les fautes de ses concitoyens, à moins que le souvenir du passé ne soit d'un grand poids pour détourner une calamité publique. Car vouloir, lorsqu'on est homme, être exempt de toute erreur, c'est afficher trop d'orgueil; mais venir échouer perpétuellement contre le même écueil, sans que les naufrages précédens, qui ont puni notre témérité, nous servent de leçon pour l'avenir, c'est une conduite indigne de l'homme raisonnable. A la voix d'un seul de nos compatriotes, nous avons coulé à fond les vaisseaux romains; bientôt après, nous avons attaqué les habitans de Thurium, qui nous sont unis par les liens du sang; nous les avons traités en ennemis, parce qu'ils avaient mieux aimé être protégés par les armes romaines, que de se laisser piller par les Lucaniens et les Bruttiens : nous avons souffert que l'on fît aux ambassadeurs de Rome un outrage sans exemple et qu'on aurait honte d'exprimer. Par là, nous nous sommes attiré une guerre que nous pouvions éviter, une guerre difficile, dangereuse, imprévue, à une époque où nous sommes moins que jamais en état de nous défendre. Enfin, déjà le camp romain est

huc incerti omnium, bellum formidabile an pacem indecoram satius sit accipi, deliberamus.

XII. « Atque utinam nunc demum obliti blandiarum, obliti privatorum commodorum, dignitatem utilitatemque publicam spectantes, in commune consuleremus! esset unde vel fœdera honeste, vel arma tuto sumerentur; nunc in duas vos abire partes et propemodum factiones video, non judiciis, aut ex conditione rerum sumpto consilio; sed suis quisque causis ducitur. Cur enim tam paucos juvenes et pauperes in ea sententia esse video, quæ pacem laudat? aut cur nemini fere divitum et seniorum bellum placet? an alia tam æqualiter divisæ civitatis causa est, quam quod hi rebus quietis fœnori suo agrisque frui volunt : illi, si bellum conflatum sit, in imperiis, aut ex licentia prædæ compendium sperant? etiam olim hoc morbo laboramus, neque a longo jam tempore respublica nostra hominibus caruit, qui domesticas opes augere studerent, etiam cum periculo et detrimento civitatis.

XIII. « Quibus omnibus occurrere poteritis rectissime (dicendum enim est, quod ex præsentibus utilissimum esse censeo), si neque pacem ematis ea conditionum vilitate, quæ jura liberæ civitatis minuat; neque vestras tantummodo vires belli tam difficilis terroribus oppo-

assis sur notre territoire; et nous, encore incertains entre le choix d'une guerre formidable ou d'une paix flétrissante, nous ne savons que délibérer!

XII. « Et plût aux dieux qu'enfin aujourd'hui, oubliant les flatteries, oubliant les intérêts privés pour ne songer qu'à l'honneur et à l'utilité de la république, nous prissions en commun des mesures de salut! nous pourrions peut-être faire la paix sans honte, ou la guerre sans péril. Mais à présent je vois dans cette ville deux partis, et en quelque sorte deux factions formées, non par des vues sages et des motifs tirés de la situation des affaires, mais par des considérations toutes personnelles: car pourquoi se trouve-t-il si peu de jeunes gens et si peu de pauvres dans le parti qui désire la paix? ou pourquoi presque personne parmi les riches et les vieillards n'approuve-t-il la guerre? Quelle raison donner d'une division si exacte entre les citoyens, sinon que les uns veulent jouir en repos de leurs revenus et de leurs propriétés; et que les autres, si la guerre s'allume, espèrent ou parvenir aux commandemens, ou s'enrichir sans scrupule par le butin? Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes attaqués de cette maladie; il y a toujours eu dans cette république des gens attentifs à augmenter leur puissance et leurs richesses particulières aux dépens même de l'état, dont le péril et la ruine ne sont rien à leurs yeux.

XIII. « Le moyen le plus convenable que vous ayez dans la circonstance présente de parer à tous les inconvéniens, c'est, je dois le dire dans votre intérêt, de ne point acheter la paix à des conditions humiliantes pour l'indépendance d'une cité libre; c'est aussi de ne pas opposer vos seules forces aux chances terribles d'une

natis. Sæpe a majoribus copiarum nostrarum imperium externis ducibus commissum est. Archidamum, Agesilai filium, postea Cleonymum, mox Agathoclem, Peloponneso aut Sicilia evocavimus. Memoria nostra, quum finitimorum armis infestaremur, Alexandrum Epirensem patres nostri acciverunt : eo consilio, non solum ipsi commodis rebus usi sunt, sed etiam nobis florentes reliquerunt. Est eadem hodie inter nos et Epirotas amicitia ; neque illi hodie exercitu ac duce minus valent. Et recens beneficium nostrum Pyrrhus habet, quem Corcyræos oppugnantem justa classe juvimus. Ergo non meum hoc, sed qui ante nos rempublicam hanc felicissime rexerunt hominum sapientissimorum consilium esse existimatote ; quod vel ideo sequi debetis, quia in priore exemplo quasi totam ejus rationem cum eventu ipso perspicere potestis.

XIV. « Sed tamen etiam alioquin argumenta magna sunt et evidentia. Nemo inter nostros ita excellit, ut ei æquo animo parituri sint ceteri ; quæ vero sint æmulationis pericula, quoties acri et potente cum hoste res est, scitis : et quemcunque faceretis imperatorem, vel nimio pacis studio, vel cupiditate gerendi belli, detrimentum vestris rebus afferre posset : taceo adversum Romanos, gentem armis induratam, non quolibet duce bellum tuto geri. Verum enim vero, quemadmodum

guerre si difficile. Souvent nos ancêtres ont confié le commandement de nos troupes à des généraux étrangers. Nous avons fait venir du Péloponnèse ou de la Sicile, d'abord Archidamus, fils d'Agésilas, puis Cléonyme, enfin Agathocle: et, de notre temps, nos pères, pressés par les armes de leurs voisins, ont appelé à leur secours Alexandre, roi d'Épire. Grâce à cette précaution, ils ont eux-mêmes vécu au sein de la prospérité, et nous ont laissé à nous une république florissante. La même amitié existe encore aujourd'hui entre nous et les Épirotes; et ils ne manquent ni de troupes aguerries, ni de généraux habiles. D'ailleurs Pyrrhus n'a pas oublié le service tout récent que nous lui avons rendu, en lui envoyant l'appui d'une flotte imposante, lorsqu'il attaqua l'île de Corcyre. Croyez donc que ce conseil vient, non pas de moi, mais des esprits éclairés qui ont avec tant de bonheur gouverné cette république avant nous; et ce qui doit vous engager à le suivre, c'est qu'un premier exemple a prouvé que les motifs sur lesquels il se fonde, ont été justifiés par l'évènement.

XIV. «Mais d'autres raisons aussi fortes, aussi évidentes, nous font une loi de prendre ce parti. Nous n'avons pas parmi nous de citoyen assez distingué pour que les autres consentent de plein gré à lui obéir: et vous savez combien les effets de la jalousie sont funestes, lorsqu'on a affaire à un ennemi belliqueux et puissant. Quel que fût celui que vous nommeriez votre général, il pourrait ruiner vos affaires, ou par trop d'empressement à conclure la paix, ou par trop d'obstination à poursuivre la guerre. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout capitaine indistinctement ne se mesurerait pas

nemo dubitat, virtute et consilio militari ante Pyrrhum nemo est. Sed venire forsitan nolet? immo vero quia rerum gerendarum cupidissimus, bellum in præsentia nullum aliud habet, non modo veniet ipse lubenter, sed etiam adducet copias validas et prœliorum non rudes. Et ne ab ipso libertati nostræ metuamus, iis cum eo conditionibus transigetur, quibus respublica in tuto sit. Hac ratione fiet, ut bona cum spe sumere bellum, et vel impetrare pacem commodam, vel etiam dare gloriosam possimus. Quanquam hoc potius eventurum non improbæ spei est, ut prius Romani nobiscum æquis legibus transigant, quam hoc rerum statu Pyrrhum accipiant in Italiam, qui quondam ex eadem Epiro minoris aliquanto gloriæ potentiæque regem timuerunt. »

XV. Hoc consilium non eo tantum vicit, quod publicæ salutis viam haud aspernandam aperuisse videbatur; sed etiam contrarias in opiniones divisa concione, quûm neutra pars, obsistente altera, pertendere posset, quod proximum erat, sententiam, quæ media quodammodo videbatur, universi prætulerunt. Ferunt vulgato per civitatem rumore, decretum de Pyrrho acciendo factum esse, Metonem quemdam, hominem frugi, sumpta corona marcida et facula, ebriorum more, cum tibicina theatrum intravisse : populum tarentinum, solita

sans danger avec les Romains, cette nation endurcie au métier des armes : or, tout le monde convient que Pyrrhus ne le cède à personne pour la valeur, pour la prudence. Mais peut-être ne voudra-t-il pas venir? au contraire, comme il est fort avide d'expéditions nouvelles, et qu'il n'a pas, en ce moment, d'autres ennemis à combattre, il viendra volontiers lui-même, et, de plus, il amènera des troupes nombreuses et aguerries. Et pour que rien de sa part ne menace notre liberté, nous stipulerons avec lui des conditions qui assurent à notre république une sécurité parfaite. Dès-lors, nous pourrons entrer en guerre avec confiance, et obtenir une paix avantageuse, ou même en accorder une qui ne sera pas sans gloire. Mais il est permis, sans trop de présomption, d'espérer que les Romains traiteront avec nous à des conditions raisonnables, plutôt que de laisser, dans l'état actuel de leurs affaires, pénétrer Pyrrhus en Italie; car sans doute ils n'ont pas oublié les alarmes que leur causa naguère un roi de cette même Épire, moins belliqueux et moins puissant. »

XV. Ce discours persuada les Tarentins, d'abord, parce qu'il semblait indiquer un moyen convenable de sauver la république; ensuite, parce que l'assemblée étant partagée en deux opinions contraires, dont l'une ne voulait pas céder à l'autre, tous s'accordèrent, faute de trouver mieux, à adopter le sentiment qui paraissait tenir le milieu entre les deux extrêmes. On dit que le bruit s'étant répandu dans la ville qu'on avait rendu un décret pour appeler Pyrrhus, un certain Méton, homme de bien et de sens, mit sur sa tête une couronne flétrie, et vint au théâtre, une lanterne à la main, contrefaisant l'ivrogne, et suivi d'une joueuse de flûte; aussitôt le

lascivia, jussisse, « ut progressi in medium, ille voce, muliercula tibia canerent; » tum Metonem, facto silentio, dixisse : « Bene facitis, Tarentini, quod saltandi canendique copiam præstatis, quibus libet : nam Pyrrho in urbem admisso vix erit, ut liceat amplius nostro nobis arbitratu vivere. » Moto ad hæc populo, atque orto murmure, veriti qui auctores injuriarum adversus Romanos fuerant, ne, pacificis consiliis valentibus, ad supplicium ipsi dederentur, increpito vulgo, « quod ab homine temerario tam indigne derideri pateretur, » impetu facto, Metonem theatro exegerunt : ita nemine deinceps adversante, decretum ratum fuit.

XVI. At romanus consul, quum nihil ab Tarentinis pacati responderetur, præterea mitti ad Pyrrhum legatos cum muneribus accepisset, ad belli consilia conversus, agrum populatur, oppida alia pugnando, alia deditione capit, damno ac terrore complet omnia. Mittuntur etiam ad prohibendas injurias ab Tarento copiæ : fit conflictus acer, sed superiore Romano, multis suorum amissis, Græci in urbem compelluntur. Æmilius regionem omnem impune vastat uritque. Territis ea clade Tarentinis, ut multitudo, quanto secundis rebus insolentior, adversis tanto impensius in timorem præceps est, Agidi, qui romanæ amicitiæ retinendæ perpetuus auctor fuerat, imperium permittitur. Cupiditatem spem-

peuple, suivant son penchant ordinaire au plaisir, lui ordonna « de s'avancer au milieu de la scène et de chanter, tandis que la femme l'accompagnerait sur son instrument. » Alors Méton, profitant de l'attention qu'on lui prêtait, «Vous faites bien, dit-il, Tarentins, de permettre encore de chanter et de jouer de la flûte à ceux qui en ont fantaisie; car une fois que Pyrrhus aura été reçu dans vos murs, personne n'aura plus la liberté de vivre selon son gré. » Ces paroles touchèrent le peuple, et un murmure soudain éclata : mais les auteurs des outrages faits aux Romains, craignant, si l'on se déterminait pour la paix, d'être livrés au supplice, reprochèrent à la multitude « la facilité avec laquelle elle écoutait les railleries amères d'un insolent; » ils se jetèrent sur Méton, et le chassèrent du théâtre : alors, comme il n'y avait plus d'opposition, le décret fut adopté.

XVI. Cependant le consul romain apprend que les Tarentins, loin de demander la paix, ont envoyé des ambassadeurs et des présens à Pyrrhus; dès-lors, il ne songe plus qu'à la guerre, ravage les campagnes, prend quelques villes d'assaut, reçoit la soumission de plusieurs autres, et répand partout la désolation et la terreur. De leur côté, les Tarentins envoient des troupes pour s'opposer à ces hostilités; il s'engage un combat opiniâtre où les Romains ont le dessus; les Grecs, après avoir perdu beaucoup des leurs, sont repoussés jusque dans leur ville. Émilius alors dévaste et brûle impunément toute la contrée. Tarente est effrayée d'un tel désastre; et la multitude, si fière, si insolente dans la prospérité, mais si lâche, si abattue dans le malheur, confie l'autorité à un certain Agis, qui avait toujours conseillé de conserver l'alliance et l'amitié de Rome. Un nouveau motif avait

que pacis auxerant ex principibus quidam ab romano duce dimissi, qui « humanitatem ejus, et ceteros etiam Tarentinos superiore prœlio, aut per agros passim exceptos, indulgenter atque benigne haberi, » prædicabant.

XVII. Sed mutavit animos erexitque Cineæ fiducia, cum auxiliaribus copiis ab Epiro venientis. Namque Pyrrhus ingens animi, et Magni modo Alexandri æmulatione vastissimum imperium spe complexus, ipsis quasi fatis invitantibus, ad perficienda quæ destinasset, pandi sibi viam credebat. Confirmatum etiam oraculi delphici voce narrant, ambigui quidem sensus, et utramvis in partem facilis flecti, sed quod interprete cupiditate rex pro certo et secundo acceperit. Quippe de belli, quod suscepturus esset, eventu consulenti redditum responsum ferunt: « posse eum Romanos vincere. » Sed plus, opinor, animorum dabat tarentina legatio, quæ « ex sua civitate, Lucanisque, Messapiis, et Samnitibus, ceterisque populis, qui eodem fœdere tenerentur, facile viginti millia equitum, trecenta quinquaginta peditum conscribi posse, » attulerat. His igitur copiis si Romanos in ordinem redegisset, haud magno negotio ceteræ Italiæ dominationem se adepturum sperabat. Inde brevis in Siciliam trajectus ostentabat insulam Agathoclis excisa domo vacuam et discordem : quam

encore confirmé le peuple dans le désir et dans l'espoir d'obtenir la paix ; c'était le retour de plusieurs des principaux citoyens, qui, renvoyés à Tarente par le consul, vantaient « la clémence et la générosité dont ce général avait usé envers eux et envers les autres Tarentins faits prisonniers dans le combat, ou dans la campagne. »

XVII. Mais à l'abattement succéda tout à coup la confiance qu'inspira Cinéas arrivant de l'Épire avec des troupes auxiliaires. En effet, Pyrrhus qu'une noble ambition rendait l'émule d'Alexandre-le-Grand, Pyrrhus embrassant en espérance le plus vaste empire, croyait répondre à l'appel des destins, et voir s'ouvrir devant lui la route qu'il avait à suivre pour exécuter ses projets. On dit qu'il fut confirmé dans cet espoir par une prédiction de l'oracle de Delphes, prédiction équivoque à la vérité, et qui présentait deux sens contraires, mais que l'ambition du roi ne manqua pas d'interpréter d'une manière positive et favorable. Car, comme il consultait l'oracle sur l'évènement de la guerre qu'il était sur le point d'entreprendre, il reçut cette réponse : « Que lorsqu'il combattrait le peuple romain, la victoire pourrait se déclarer pour *lui.* » Mais ce qui, je pense, augmentait surtout son audace, c'était l'ambassade des Tarentins qui assuraient, «que dans leur république, et dans celle des Lucaniens, des Messapiens, des Samnites et autres peuples confédérés, il était facile de réunir vingt mille hommes de cavalerie et trois cent cinquante mille d'infanterie. » Il se flattait donc que, si avec ces forces il parvenait à soumettre les Romains, il subjuguerait sans peine le reste de l'Italie. De là un trajet d'un jour en Sicile lui montrait cette contrée en proie à la discorde, le trône vacant par l'ex-

etiam hereditario jure, quod ex Lanassa, filia Agathoclis, liberos susceperat, suæ domui posse vindicari rebatur. His ex sententia confectis, Carthaginem bello erat peti-turus.

XVIII. Fama est, Cineam præstanti sapientia virum, quo immodicas regis cupiditates, paratamque felicitatem præsentibus bene utendi turbaturas, ipsius quoque confessione coercendas esse ostenderet, « quid de victis Romanis agere constituisset? » interrogasse. Atque illo subinde alias ex aliis victorias nascituras esse demonstrante, subjecisse : «Quid igitur, confectis istis omnibus, acturi sumus? » Tum vero « pacis et otii bonis affatim fruituros » respondente, excepisse Cineam : « Quid igitur vetat, o rex, quin statim iis fruamur, quum præsto sint : novis autem bellis suscipiendis corrumpi penitus amittique possint? » Sed Pyrrhus iterata legatione Tarentinorum, et ambitione sua victus, « patrium esse » respondit « Epirotis, non pro se tantum, sed etiam pro sociis et amicis bella capessere. » Ceterum tegendo interiori consilio suo, cum legatis anxie pepigit, « ut lato ipsis auxilio statim rediret domum ; neque diutius, quam necessum esset, ab iis in Italia detineretur. »

XIX. Inde confestim ad bellum apparandum ingenti studio versus, navium longarum magnum numerum complevit; alias præterea, quibus equi virique transpor-

tinction de la famille d'Agathocle, et une couronne que, par droit d'hérédité, il pouvait réclamer pour sa maison, pour les enfans qu'il avait eus de Lanassa, fille d'Agathocle. Toutes ces expéditions heureusement terminées, il tournerait ses armes contre Carthage.

XVIII. On rapporte que Cinéas, ministre très-sensé d'un prince très-ambitieux, pour obliger Pyrrhus à condamner par son propre aveu cette manie des conquêtes, qui l'empêchait de jouir de son bonheur présent, lui demanda « ce qu'il avait intention de faire, quand il aurait dompté les Romains? » Le roi déroula à ses regards un long tableau de victoires successives : « Enfin, dit Cinéas, que ferons-nous, après avoir terminé tous ces exploits? — Alors, répondit Pyrrhus, alors nous savourerons à notre aise les douceurs de la paix et du repos. — O roi, reprit Cinéas, qui vous empêche de les goûter dès à présent, puisque nous sommes à même d'en jouir, sans nous exposer, par tant de guerres nouvelles, à les corrompre, à les perdre sans retour? » Mais Pyrrhus, vaincu par les sollicitations réitérées des Tarentins, et plus encore par sa propre ambition, répondit « que c'était le destin des Épirotes d'entreprendre la guerre, et pour eux, et aussi pour leurs alliés, pour leurs amis. » Au reste, afin de couvrir ses desseins secrets, il affecta beaucoup d'incertitude en traitant avec les ambassadeurs; il posa pour première condition « que, dès qu'il aurait secouru les Tarentins, il retournerait dans ses états, et qu'on ne pourrait pas le retenir en Italie plus long-temps qu'il ne serait nécessaire. »

XIX. Aussitôt il mit beaucoup de zèle à faire tous les préparatifs de la guerre; il équipa un grand nombre de vaisseaux longs, sans compter les bâtimens destinés à

tarentur, adornavit : plerisque legatorum italicorum, quo sub specie honoris obsidum vicem retineret, in delectu agendo copiisque conducendis usus, celeros cum tribus armatorum millibus, addito, qui præesset, Cinea, Tarentum præmisit. Horum adventu spes pacis abrupta, abrogatum Agidi imperium, et uni eorum, qui ex legatione redierant, decreto populi datum est. Neque multo post, missus a rege, Milo tarentinam arcem firmavit præsidio, murorumque custodiam et tutelam sibi deposcit : gratulante imperita multitudine, quod penes peregrinos molestiam et labores esse, sibi otium cum securitate relictum existimabat : annona igitur militibus, pecunia Pyrrho, alacriter decreta.

XX. Interea L. Æmilius, transmarini militis adventu cognito, quo tutioribus locis hibernaret, exercitum in Lucaniam transducere instituit. Erat iter per angustos quosdam calles, quos ab altera parte præruptæ inviæque rupes, ab altera mare claudebant : et, intellecto ducis romani consilio, Tarentini naves scorpionibus et ballistis instructas admoverant litori; militemque per arctos et obnoxios tramites incedentem missilibus impetebant. Æmilius viam virtuti negatam astu explicuit; captivis, quos in ultimum agmen rejecerat, latera præ-texens ordinum, quæ periculo patebant. Horum misericordia Tarentini, dum suos ferire metuunt, etiam

transporter les hommes et les chevaux. Il retint auprès de lui la plupart des ambassadeurs des peuples d'Italie, sous le prétexte honorable de les employer à la levée des troupes, mais, en réalité, pour avoir entre ses mains autant d'ôtages; il renvoya les autres à Tarente, avec trois mille hommes commandés par Cinéas. L'arrivée de ces troupes coupa court à tout espoir de paix; Agis fut dépouillé de son autorité, et un décret du peuple en investit un des ambassadeurs, revenu d'Épire. Peu de temps après, Milon, envoyé par Pyrrhus, entra dans la citadelle de Tarente avec une forte garnison, et demanda qu'on lui confiât la garde des remparts: et la multitude ignorante s'applaudissait de voir tous les travaux, tous les périls pour les étrangers, et pour elle le repos et la sécurité: aussi décerna-t-elle avec joie des vivres aux Épirotes, de l'argent à Pyrrhus.

XX. Cependant L. Émilius, qui avait appris l'arrivée des troupes d'outremer, résolut, pour avoir des quartiers d'hiver plus sûrs, de faire passer ses soldats en Lucanie. Il lui fallait traverser des sentiers étroits, bordés d'un côté par des rochers à pic, de l'autre par la mer; et les Tarentins, informés de son projet, avaient rangé le long de la côte des galères armées de scorpions et de ballistes, qui lançaient des traits contre les Romains, dont la marche était déjà si difficile à travers des chemins resserrés et impraticables. Émilius s'ouvrit par la ruse un passage fermé à la valeur; il tira de l'arrière-garde les prisonniers, et les plaça sur les flancs de son armée. Les Tarentins, craignant de blesser leurs concitoyens, épargnèrent aussi leurs ennemis. Voilà à peu près ce qui se passa, cette année, auprès de Tarente. A Rome, C. Fabricius

hostibus pepercerunt. Hæc ferme, eo anno, ad Tarentum gesta. Romæ vero, C. Fabricius Luscinus, qui in consulatu suo Samnites, Bruttiosque et Lucanos præclare vicerat, triumphans Capitolium ingressus est. Eumdemque honorem, non ita multis post diebus, Q. Marcius consul obtinuit, ex Etruria, rebus ibi prospere gestis, reversus.

XXI. Quæ eum causa, bello etrusco nondum finito, ex provincia revocaverit, tempore alieno (nam Fabricius a. d. III nonas martias triumphavit), non traditur : ego accitum a senatu conjicio, qui, tum exspectatione Pyrrhi sollicitus, præsidia undique conquirebat. Nam et eo primum tempore, quum tanta undique belli mole coorta, imperium pluribus exercitibus defendi oporteret, proletarii, quibus antiquitus vacatio militiæ fuerat, sacramento rogari cœpere : arma, quæ parare per inopiam non poterant, publice data; ut, legionibus alibi occupatis, hæc manus per globos in muris foroque disposita, stationibus et excubiis Urbem tueretur. Neque tamen his consiliis averti potuisset imminens clades, nisi fortuna urbis imperaturæ periculosissimis temporibus ingentes viros reservasset, ac nescio an maximos omnium, qui unquam in ista civitate fuerint, non ita divitiis et splendore generis, quam contemptu opum, et a virtute nobiles. Hæc enim ætas Curios, Fabricios, Coruncanios

Luscinus, qui, pendant son consulat, avait vaincu glorieusement les Samnites, les Bruttiens et les Lucaniens, entra triomphant au Capitole; et, peu de jours après, son collègue, Q. Marcius, obtint le même honneur, à son retour de l'Étrurie, où il avait aussi remporté de grands avantages.

XXI. On ne dit point les raisons qui le déterminèrent, dans des circonstances si peu favorables, à quitter l'Étrurie, où la guerre durait encore (car Fabricius triompha trois jours avant les nones de mars); je conjecture qu'il fut rappelé par le sénat, à qui l'approche de Pyrrhus inspirait alors de vives inquiétudes, et qui de toutes parts rassemblait ses ressources contre cet ennemi. Car, à cette époque, où la république, assaillie de tant de guerres simultanées, réclamait l'appui de plusieurs armées, les prolétaires, qui jusqu'alors avaient été exempts du service militaire, furent, pour la première fois, obligés de s'enrôler comme les autres. On leur fournit aux dépens de l'état les armes que leur pauvreté ne leur permettait pas d'acheter; et, tandis que les légions étaient occupées au dehors, on les disposa par détachemens sur les remparts et dans le Forum, on les chargea de veiller à la garde, à la défense de la capitale. Mais des mesures si bien concertées n'auraient pu conjurer les malheurs qui menaçaient la république, si la fortune d'une ville destinée à l'empire du monde n'eût réservé, pour ces temps de périls et d'alarmes, des hommes illustres, les plus grands peut-être que Rome ait jamais enfantés, et qui ont acquis la véritable noblesse, non pas celle des

tulit, nullarum imaginum aut facultatum viros, sed amplissimæ gloriæ, quam rectissimi exempli homines, summo rei militaris usu, parique morum innocentia pererunt: utrobique salutares patriæ, quæ adversus regem ambobus metuendum, non magis opus habebat viris, qui ferrum hostile retundere possent, quam qui aurum contemnere.

XXII. Pyrrhum interea, vere non exspectato, peditum duo et viginti millia, tria equitum adducentem, elephantos præterea viginti, et funditorum sagittariorumque modicam manum, orta in medio cursu tempestas ita jactavit, ut ab extremo periculo minimum abesset. Classe disjecta, pluribusque navigiis afflictis, quum etiam prætoria navis laboraret, in mare se dedit Pyrrhus, et maximo cum labore vix tandem enatavit. Corporis tamen male habiti ægritudinem, animi robur sublevabat, et cura Messapiorum, qui suum in litus ejectum, omni studiorum officiorumque comitate coluerunt. Eorumdem opera navibus quibusdam, quæ procellæ vim evaserant, adductis, pauci equites cum duobus elephantis, et minus duobus millibus peditum collecti. Cum hac manu Tarentum processit: obviam egresso cum militibus suis, regemque deducente Cinea.

trésors et de la naissance, mais celle du mépris des richesses, celle de la vertu. Car ce siècle vit naître les Curius, les Fabricius, les Coruncanius, personnages qui ne pouvaient montrer, il est vrai, ni les images de leurs ancêtres, ni d'immenses possessions, mais qui méritèrent les plus beaux titres de gloire par les nobles exemples qu'ils donnèrent, par leur expérience, leur habileté dans le métier des armes, et par l'austérité des mœurs les plus pures; citoyens doublement utiles à leur patrie, qui, contre un roi deux fois redoutable, avait besoin de héros également capables d'émousser le fer de l'ennemi, et de dédaigner les séductions de l'or.

XXII. Cependant Pyrrhus, sans attendre le printemps, embarqua vingt-deux mille hommes d'infanterie, trois mille chevaux, vingt éléphans, et une petite quantité de frondeurs et d'archers; mais, au milieu de sa traversée, assailli d'une violente tempête, il fut sur le point de périr avec sa flotte. Ses navires furent emportés au large, plusieurs coulés à fond, et le vaisseau royal lui-même fut tellement en péril, que Pyrrhus se jeta à la nage, et n'échappa qu'avec beaucoup d'efforts et de peine. Il tomba dangereusement malade; mais il dut sa guérison physique à sa force morale et au secours des Messapiens, qui le recueillirent après son naufrage sur leurs côtes, et lui prodiguèrent tous les soins du zèle et de l'affection la plus sincère. Ce fut encore par leurs bons offices qu'il recouvra plusieurs de ses vaisseaux, échappés à la fureur des vents et de l'orage, un petit nombre de cavaliers, deux éléphans, et deux mille fantassins environ. Avec ce peu de forces, il se rendit à Tarente, précédé de Cinéas qui était venu le recevoir avec ses soldats. Après avoir entendu les félicitations empressées des Tarentins, il donna

Magnis Tarentinorum gratulationibus exceptus, paucos dies quieti dedit. Quo spatio quum civitatis mores ita comparatos esse cerneret, ut his obtinentibus, neque servari a quoquam possent, et ipsos quoque defensores suos pessumdaturi essent, dissimulavit in præsentia. Sed ubi paulatim convenientibus, quæ dispersæ fuerant, navibus, copias idoneas habuit; gymnasia et porticus, in quibus otiosa juventus dies totos obambulando nugandoque consumebat, occlusit, epulas compotationesque vetuit, sollemnia ludorum ex intemperantissimo usu ad justam mediocritatem reduxit.

XXIII. Post hæc delectum juniorum severe egit: monitis, ut solebat, conquisitoribus suis, « grandes eligerent, se eos fortes redditurum. » Hos manipulis suorum permixtos, ne seorsim habiti seditiones agitarent, eadem duritia et severitate disciplinæ exercuit; capitis pœna infrequentibus proposita. Qui vero in armis non essent, eos majorem diei partem in foro agere coegit. Quarum rerum insolentia, homines inter pudendas delicias nati educatique, mirifice angebantur, « servitutem » appellando, si perire socordia et luxuria cupientes, salvi esse cogerentur. Onerabat invidiam satellitum quorumdam regiorum intemperies, qui suo arbitratu hospitia deligentes, etiam invitis et reluctantibus dominis, occupabant : parique deinde licentia inter uxores eorum

quelques jours au repos. Il s'aperçut que les mœurs de ses alliés étaient si dissolues, qu'à ce degré de corruption personne ne pourrait les sauver, et qu'ils entraîneraient même leurs défenseurs dans l'abîme: toutefois il dissimula pour le présent. Mais lorsqu'il se vit à la tête d'une armée assez imposante, par le retour des bâtimens que la tempête avait dispersés, il fit fermer les gymnases et les portiques, où la jeunesse oisive passait les jours entiers à se promener et à se divertir, défendit les festins et les parties de débauches, et mit de justes bornes à la manie des jeux et des spectacles, qui, à Tarente, ne connaissait aucun frein.

XXIII. Ensuite il enrôla sans ménagement les jeunes gens de la ville, recommandant, selon son habitude, à ses officiers « de les choisir grands et robustes; il se chargerait, disait-il, de les rendre braves. » Il les incorpora dans son armée, afin d'éviter les séditions qui pourraient avoir lieu, s'ils faisaient bande à part; il les soumit, comme ses soldats, aux règles sévères d'une rigoureuse discipline, leur défendant, sous peine de mort, d'abandonner leurs drapeaux. Quant à ceux qui n'étaient pas encore sous les armes, il les obligea de s'exercer, la majeure partie du jour, dans le forum. Un genre de vie si extraordinaire semblait pénible et rude à des hommes nés et élevés dans une honteuse mollesse; ils appelaient tyrannie le soin que l'on prenait de les sauver malgré eux, en les arrachant à l'indolence et au luxe qui devaient entraîner leur perte. Ce qui leur parut plus odieux encore, ce fut l'insolent orgueil de certains satellites du roi, qui, choisissant les logemens à leur gré, et les en-

liberosque versabantur. Ergo fastidio præsentium multi relicta urbe in agros emigrabant : donec id quoque clausis portis appositi custodes prohibuerunt.

XXIV. Tum vero Tarentini, se pro socio dominum accepisse sero intelligentes, quod unum poterant, per indignationem et questus sortem suam miserabantur, aliquanto liberius, ubi per aliquam idoneam causam convenientes, præter solitos animi affectus, etiam vino incaluissent. Neque deerant, qui ad Pyrrhum referrent : arcessitique nonnulli, quod inter convivium parum honorifice de rege locuti esse arguerentur. Sed horum quidem periculum cujusdam inter eos simplex et ingeniosa confessio discussit : « Et hæc diximus, » inquit, « et longe graviora dicturi fuimus, nisi vinum defecisset. » Ibi Pyrrhus, ut qui vini quam hominum eam culpam videri mallet, arridens dimisit eos. Ceterum diffisus civitatis moribus animisque, ut quemque plurimum apud Tarentinos auctoritate consilioque pollere animadverterat, causis repertis structisve, ad filium Ptolemæum (quem discedens ipse regno præfecerat annorum quindecim adolescentem) ablegabat ; alios per occultas insidias de medio tollebat : erant, quos affectata humanitate

levant en quelque sorte d'assaut, malgré la résistance et l'opposition des propriétaires, usaient ensuite d'une licence extrême avec les femmes et les enfans de leurs hôtes. Aussi la plupart, las de ces traitemens auxquels ils n'étaient point accoutumés, abandonnaient la ville pour aller vivre à la campagne; mais bientôt des gardes, placés aux portes, leur ôtèrent encore cette liberté.

XXIV. Ce fut alors que les Tarentins reconnurent, mais trop tard, qu'au lieu d'un allié ils s'étaient donné un maître; réduits, pour toute consolation, à exhaler leur indignation en plaintes stériles, ils déploraient leur triste sort, et quelquefois avec assez de liberté, lorsqu'ils avaient pu trouver un prétexte de se réunir, et que le vin avait encore échauffé des esprits déjà trop irrités. Des délateurs ne manquaient pas d'en informer Pyrrhus; un jour il fit comparaître devant lui plusieurs de ces mécontens, accusés d'avoir, pendant leur repas, parlé du roi avec assez peu de respect. Mais l'aveu naïf et ingénieux de l'un des prévenus, détourna le danger qui les menaçait tous : « Oui, prince, dit-il, nous avons tenu ces discours, et nous en aurions dit bien davantage, si le vin ne nous eût pas manqué. » Alors Pyrrhus, qui dans tout cela aimait mieux voir la faute du vin que celle des hommes, les renvoya en souriant. Au reste, se défiant des mauvaises mœurs et de la mauvaise volonté des Tarentins, il envoyait, sous différens prétextes qu'on lui offrait ou qu'il faisait naître, à son fils Ptolémée, à qui il avait laissé en partant la régence de ses états, bien qu'il fût âgé seulement de quinze ans; il envoyait tous ceux des Tarentins qui se distinguaient entre leurs concitoyens, par leur prudence ou leur considération; il fai-

complexus, inter familiarissimos haberet, quo populo suspectiores fierent.

XXV. In his Aristarchus erat, vir inter primates amore civium et eloquentia excellens. Hunc, quia nihilominus in magna apud multitudinem gratia esse cernebat, per causam certi negotii navigare in Epirum jussit. Aristarchus, quum refragari regis imperio præsentis exitii; obedire, non quidem æque velocis, sed tamen æque certi videretur; conscensa navi paulum provectus, flexit cursum ad urbem romanam, et receptus in fidem, de rebus multis magnisque senatum largiter edocuit. Dum hæc Tarenti Pyrrhus administrat, nihilo segnius ad bellum gerendum apud Romanos delectus agebantur, cogebantur pecuniæ, misso ad socias civitates C. Fabricio, qui auctoritate gratiaque sua deterreret a studiis rerum novarum: quidam, quorum suspecta levitas erat, etiam præsidiis in opportuna loca impositis in fide retinebantur.

XXVI. Quidquid enim ubivis injuriæ acceptæ persuasione ægrum, aut cupiditate novandi turbidum erat, id omne, tot adversus unam gentem conspirantium populorum robur, et bellicosissimi regis exspectatio commoverat. Quo intentiores Romani, capita seditionum mature opprimendo, securitati suæ providebant. Eo tempore, casus Prænestinorum principum memorabilis fuit: qui,

sait périr les uns par des embûches secrètes; il affectait de témoigner aux autres plus de confiance et d'amitié, pour les rendre suspects au peuple.

XXV. Parmi ces derniers se trouvait Aristarque, un des principaux de la ville et des plus recommandables par son éloquence et par l'affection que lui portaient ses compatriotes. Pyrrhus, ayant remarqué qu'en dépit de sa politique, Aristarque n'avait rien perdu de son crédit sur l'esprit des Tarentins, lui ordonna, sous prétexte d'une mission délicate, de passer en Épire. Aristarque jugea qu'un refus d'exécuter les ordres du roi lui coûterait la vie sur-le-champ, et que l'obéissance retarderait seulement de quelques jours sa mort bien résolue; il s'embarqua donc, gagna le large, puis tourna du côté de Rome, où, reçu comme hôte et comme ami, il donna au sénat, sur l'état des affaires, des détails très-précis et très-importans. Pendant que ces évènemens se passaient à Tarente, les Romains, de leur côté, activaient l'enrôlement, rassemblaient l'argent nécessaire, envoyaient aux villes alliées C. Fabricius, dont le crédit et l'autorité devaient prévenir toute défection, et mettaient à propos garnison dans celles dont la fidélité leur était suspecte.

XXVI. Car tous les peuples de l'Italie qui pensaient avoir reçu des Romains quelque outrage, ou que le désir des révolutions agitait, s'étaient soulevés à la vue de tant de nations conjurées contre une seule, et dans l'attente du roi le plus belliqueux. Aussi les Romains n'en étaient-ils que plus attentifs à pourvoir à leur salut en étouffant, dès le principe, les séditions qui s'élevaient. A cette occasion, l'aventure des premiers citoyens de Préneste mérite d'être rapportée : comme on

nocte jam ingruente, quum adducti Romam essent, custodiæ causa conclusi sunt in ærario publico, tum demum intellectis fallacis oraculi ambagibus, cujus fide popularibus suis, ad defectionem eos impulsuri, sæpe sponderant, in fatis esse, « uti romanum ærarium a Prænestinis occuparetur. » Sollicitos patrum animos (nam et Fabricium a sociis retineri audiverant, ut eo pignore suos ab Romanis incolumes reciperent; et ad Etruscos, ad Umbros, ad Gallos contra populum romanum incitandos, legatos mitti) nova insuper cura oppressit rei quum facto ipso atrocis, tum formidabilis exempli, ne apud omnes Italos, alienissimo tempore, romana fides in suspicionem et odium adduceretur.

XXVII. In extremo Italiæ litore contra Siciliam Rhegium est, græci nominis, temporibus illis florens et opulenta civitas. Ea quum adventu Pyrrhi magnum et terribile bellum cerneret consurgere, præterea classibus Carthaginiensium in illo mari vagantibus terreretur; diffisa viribus suis, arcessendum a Romanis præsidium existimavit. Missa sunt militum millia quatuor, ex Campaniæ coloniis scripta manus, et inde legio Campana appellata, tribuno militum, Decio Jubellio deducente. His ab initio quidem neque fides in defendenda urbe, neque diligentia defuit. Deinde, quia belli propinquus

les avait amenés à Rome, à l'entrée de la nuit, on leur avait assigné pour prison le lieu où l'on gardait le trésor public. Ils comprirent alors le véritable sens de l'oracle trompeur, sur la foi duquel ils avaient poussé leurs concitoyens à la révolte, en leur assurant qu'il était écrit au livre des destins, « que les habitans de Préneste occuperaient un jour le trésor de la république romaine. » Les sénateurs avaient plus d'un sujet d'alarme; car ils avaient appris que les alliés avaient retenu Fabricius comme ôtage, pour se faire rendre ceux de leurs compatriotes que les Romains avaient en leur pouvoir; on savait aussi que des ambassades avaient été envoyées aux Étrusques, aux Ombriens et aux Gaulois, pour les ameuter contre Rome; enfin, un fait atroce de sa nature, et dont les conséquences étaient des plus funestes, donna lieu de craindre que, dans des conjonctures si critiques, la foi romaine ne devînt suspecte et odieuse à tous les peuples de l'Italie.

XXVII. A l'extrémité de l'Italie, au bord de la mer, et vis-à-vis de la Sicile, se trouve Rhegium, colonie grecque, ville riche et florissante à cette époque. Ses habitans, voyant que l'arrivée de Pyrrhus allait allumer une guerre longue et terrible, et d'ailleurs effrayés par les flottes des Carthaginois qui couvraient ces mers, pensèrent, par défiance de leurs propres forces, devoir réclamer l'appui des armes romaines. On leur envoya quatre mille hommes, tirés des colonies de la Campanie; ce qui fit donner à cette troupe le nom de légion Campanienne: un tribun militaire, Decius Jubellius, en était le chef. D'abord ces soldats défendirent Rhegium avec autant de fidélité que de dévoûment. Mais ensuite, n'ayant plus d'ennemis à redouter dans les parages voi-

metus nullus erat, paulatim otio et græcæ consuetudinis imitatione in luxum resoluti, præsentemque copiam cum dura et laboriosa vita, quam eousque egerant, comparantes, opportunitatem urbis, et incolarum felicitatem, sermone cupiditatis et invidiæ pleno, in circulis et hospitiis suis agitare cœperunt.

XXVIII. Delectabatur eo facto Decius, qui et ipse pari vecordia ductus, sceleratum occupandæ urbis consilium pridem animo conceperat. Favebat occasio præsentis belli, quo sciebat ita distringi Romanos, ut rheginam rem curaturi non essent : et in adverso litore Mamertinos, exemplum simul felicis sceleris, et similis perfidiæ haud dubios propugnatores, præterea communis patriæ necessitudine junctos, intuebatur. Nam et hi ex Campania oriundi, quum, superioribus annis, inter Agathoclis auxilia stipendium fecissent, a Messeniis pro amicis excepti, civibus trucidatis aut ejectis, urbem occupaverant, domosque et conjugia miserorum inter se partiti fuérant. Etiam veterum Campanorum subibat memoria, qui Capuam possederunt, simili latrocinio Tuscis ademptam.

XXIX. Quum res satis placeret, ea consultatio supererat, quonam modo facinus impune patraretur, neve, ut in urbe populosa, pauciores a pluribus circumventi

sins, et amollis peu à peu par l'oisiveté et le luxe, dont un commerce habituel avec les Grecs leur faisait goûter les douceurs, ils commencèrent à comparer les délices dont ils jouissaient alors avec la vie dure et pénible qu'ils avaient menée jusque-là; et partout, dans leurs entretiens, ils vantaient la situation de Rhegium et le bonheur de ses habitans; mais l'envie perçait toujours au milieu de ces éloges intéressés.

XXVIII. Decius était charmé de trouver de telles dispositions dans ses soldats; car, en proie lui-même à un semblable délire, il avait, depuis long-temps, formé le criminel dessein de s'emparer de la ville. L'occasion lui paraissait favorable, parce qu'il savait que les Romains, tout entiers à la guerre de Pyrrhus, ne pourraient s'occuper des intérêts de Rhegium. Il était encore enhardi par l'audace des Mamertins, placés vis-à-vis de Rhegium, sur la côte de la Sicile : une perfidie de ce genre leur avait réussi, et ils ne manqueraient pas de défendre leurs compatriotes coupables d'un crime qu'ils avaient commis eux-mêmes; car ces Mamertins, originaires de la Campanie, comme la légion de Decius, après avoir servi, quelques années auparavant, dans les troupes auxiliaires d'Agathocle, avaient été reçus comme amis à Messine; mais bientôt ils en avaient égorgé ou chassé les habitans, s'étaient mis en possession de la ville, et s'étaient partagé entre eux les maisons et les femmes de ces infortunés. Decius se rappelait aussi l'exemple des anciens Campaniens, qui, par un brigandage pareil, avaient enlevé Capoue aux Toscans.

XXIX. Le projet souriait assez à Decius : la seule difficulté était de trouver les moyens de l'exécuter impunément, et de ne pas se laisser surprendre et massa-

cæderentur. Confingit epistolas tanquam a Rheginis ad Pyrrhum scriptas, ut præsidium romanum ei prodëretur. Vocantur secreto milites ; epistolæ, quasi interceptæ, recitantur ; queritur acerbe de perfidia Rheginorum Decius : ex militari multitudine quidam, ad hoc præparati, succlamant, « armis, expediendam salutem, et exitium ipsis destinatum, in auctorum capita vertendum esse : » adest etiam ex compacto, qui nuntiet, « in rhegino litore classem Pyrrhi conspectam esse, et secreta colloquia habita. » Miles supra priorem animi cupiditatem, etiam perfidia hostium et periculi metu accenditur. Consensu omnium in hanc sententiam discediturr, « ut ignari imparatique oppidani opprimantur : cæde virorum facta, fortunæ publicæ privatæque omnes legioni cedant. » Fit facinus indignum et atrox : Decius quosdam ex principibus ad cœnam vocatos, inter sacra hospitalis mensæ obtruncat ; alii passim in domibus suis trucidantur : majori parte Rheginorum interfecta, ceteri patria ejiciuntur ab iisdem illis, quos paulo ante, ut cum patria servarentur, amicorum atque sociorum nomine in eam acceperant.

XXX. His patratis, nova fit publicæ rei forma : ædes atque facultates miserorum, tanquam hostilis præda, inter latrones dividuntur : cæde adhuc recenti, matronæ

crer par les habitans d'une ville populeuse, lorsqu'on était en si petit nombre pour l'attaquer. Il suppose des lettres écrites par les Rhégiens à Pyrrhus pour lui livrer la garnison romaine; il assemble secrètement sa troupe, lui fait lecture des missives qu'il a, dit-il, interceptées, et se plaint amèrement de la perfidie des Rhégiens; quelques soldats, d'intelligence avec leur chef, s'écrient « que les Romains doivent assurer leur salut par les armes, et faire retomber le malheur qu'on leur prépare sur les auteurs du complot. » Dans ce moment, un homme aposté par Decius vient leur annoncer « que la flotte de Pyrrhus a paru à la hauteur de Rhegium, et que des conférences secrètes ont eu lieu entre les habitans et le roi. » Le soldat, déjà dévoré d'envie, est encore enflammé par la trahison de ses ennemis et par la crainte du péril. On décide à l'unanimité « qu'il faut accabler les Rhégiens, sans leur laisser le temps de se reconnaître, tuer tous les hommes, et mettre la légion en possession des biens publics et particuliers. » Ce forfait odieux et atroce reçoit bientôt son exécution. Decius invite à sa table quelques-uns des principaux citoyens, et les fait égorger à la vue même des dieux hospitaliers; d'autres sont massacrés çà et là dans leurs maisons: après le meurtre de la plus grande partie des Rhégiens, les autres sont chassés de leur patrie par ceux mêmes que, peu de temps auparavant, ils avaient appelés pour la défendre, et qu'ils avaient reçus comme amis et comme alliés.

XXX. Après cet attentat, on établit dans la ville une nouvelle forme de gouvernement : les maisons et les effets des malheureux Rhégiens sont partagés entre les brigands comme un butin enlevé à l'ennemi. Au mo-

virginesque maritorum atque parentum suorum interfectoribus nubere coguntur; jura nomenque rheginæ civitatis crudelis et perfidiosa legio sibi vindicat. Sed bene consuluit mortalium generi Deus, quod plerumque scelerum insignium exempla, eadem et vindictæ illustris documenta sunt; ne quis magis successu maleficiorum animari ad paria consilia possit, quam exitu eventuque deterreri. Adeo veræ felicitati cum facinorosis non convenit : neque ulla certior est insania, quam existimare, scelere quemquam fieri beatiorem. Ut enim quæ post hanc vitam manent supplicia, quæ maxima sapientes esse sciunt, nulla putentur (solet enim hominum incredibilis stultitia vix iis habere fidem quæ vident, nedum ut inexpertis moveantur); attamen etiam quum prosperrime procedunt omnia, interno vulnere lacerat animum delictorum conscientia : viventium nomen, mortuorum memoria, apud homines in odio et detestatione est; ac plerumque id ipsum quoque, quod fœdissime partum, laboriosissime retentum est, non Deo, non hominibus inulta scelera diu patientibus, ingenti cum dolore eripitur.

XXXI. Juvat hic referre breviter Decii Jubellii ceterorumque furoris ejus participum pœnas, quæ quidem earum temporibus his connexa sunt : nam extremum exitium, interea variis casibus torti, decimum in an-

ment même où le sang fume encore, les femmes et les filles sont contraintes de s'unir aux meurtriers de leurs époux et de leurs pères; la cruelle et perfide légion s'empare des privilèges et du nom des Rhégiens. Mais, pour le bien des mortels, la Providence a voulu que les plus grands forfaits fussent suivis d'un châtiment exemplaire, afin que, si jamais le succès de la perversité devient un attrait pour l'homme, il soit détourné du mal par un résultat, par une fin toujours funeste : tant il est vrai que les scélérats ne jouissent point d'une félicité parfaite! et le comble de la folie ne serait-il pas de s'imaginer que le crime puisse nous rendre plus heureux? Lors même que les supplices réservés aux méchans dans l'autre vie, supplices terribles d'après l'opinion du sage, ne seraient que des chimères (car tel est l'inconcevable aveuglement des hommes, qu'ils croient à peine à ce qui frappe leurs regards, bien loin d'ajouter foi à ce qu'ils n'ont pas encore éprouvé), cependant, au sein même de la prospérité la plus brillante, les remords de conscience sont pour l'âme un supplice qui la déchire intérieurement : le nom du criminel est détesté de son vivant, sa mémoire est en horreur après sa mort; et souvent même il se voit enlever, avec une douleur profonde, ces biens acquis par les moyens les plus honteux et conservés avec tant de sollicitude et de peine; car la vengeance des dieux et celle des hommes ne laissent pas long-temps les attentats impunis.

XXXI. Je me fais un plaisir de rapporter ici succinctement les maux que Decius et ses complices souffrirent en punition de leur cruauté, du moins ceux qui se trouvent liés au temps dont je parle; car, pour le dernier supplice, ils le reculèrent de dix ans, comme nous

num distulerunt, ut in tempore memorabimus. Igitur prædonibus istis non diu lætæ, aut etiam inter ipsos tranquillæ res fuere. Metum a Romanis et Pyrrho utcumque, præter occasionem temporum, mamertina societate propellebant, et consilio neutros lacessendi. Hoc enim tutissimum visum ex præsentibus, inter initia sua, dum ex violenta et subita origine nova civitas coalescit, abstinere bello, quod neque adversus regem se tuto sumpturos esse videbant; et promptiorem sperabant a Romanis veniam, si contra ipsos arma non tulissent. Prima dissensionis causa, ut inter latrones oportuit, ex iniqua divisione raptarum rerum orta est. Ejectus per seditionem Decius, Messanam confugit: qui Rhegii erant milites, scribam ejus, M. Cæsium, imperatorem legerunt: eodem honore Decius, quum pecuniam secum grandem attulisset, a Mamertinis auctus est, neque læta sibi, neque diuturna fortuna.

XXXII. Nam evenit, ut oculorum gravi ægritudine correptus, medicum insignem acciendum curaret; ultione divina jam ad plures acerbioresque pœnas nefarium hominem rapiente. Adductus ergo medicus est rheginus domo, sed quia multis ab annis Messanæ habitaverat, origine non Decio tantum, nunquam ulli Rheginorum se commissuro, sed plerisque ejusdem ur-

le dirons en son lieu, sans cesser, jusqu'à cette époque, d'être en proie à différentes calamités. Ces brigands ne jouirent donc pas long-temps du fruit de leur crime, et la discorde éclata parmi eux. Ils évitèrent le danger qu'ils avaient à craindre de la part des Romains et de Pyrrhus, d'abord par le concours des circonstances, qui ne permirent pas de songer à eux, ensuite par leur union avec les Mamertins, et aussi par leur attention à ne heurter ni la puissance romaine ni celle du roi. Car le parti qui leur parut le plus sûr, dans le principe de leur établissement, ce fut de s'abstenir de la guerre, jusqu'à ce que leur république nouvelle eût pris une forme plus solide, après une origine de sang et de révolution : persuadés que ce ne serait pas sans péril qu'ils attaqueraient Pyrrhus, ils espéraient des Romains un pardon plus facile, s'ils ne portaient pas les armes contre eux. La première cause de division vint, comme c'est l'ordinaire parmi les brigands, du partage inégal des dépouilles. Decius, à la suite d'une sédition, fut chassé de Rhegium, et se réfugia à Messine. Les soldats choisirent pour général M. Césius, son secrétaire. Decius, qui avait apporté avec lui d'immenses trésors, fut élevé par les Mamertins au même honneur, dont la possession ne fut pour lui ni longue ni heureuse.

XXXII. Car il lui tomba sur les yeux une fluxion dangereuse : alors il fit appeler un médecin célèbre; mais déjà la vengeance divine réservait le criminel Decius à des peines plus fortes et plus rigoureuses. On lui amena donc un médecin qui était né à Rhegium, mais qui, depuis longues années, habitait Messine, et dont l'origine n'était connue ni des Mamertins, ni surtout de Decius, qui se serait bien gardé de se confier à aucun

bis incolis incomperta. Ille memor patriæ, et injurias ejus ulcisci certus, persuadet homini, se strenuum quidem afferre remedium, sed eventus tuti, celerrimæque efficaciæ. Sic admoto medicamento, quod cantharidum succo temperaverat, vetitoque tolli, priusquam ipse reversus ad ægrum esset, sine mora conscenso navigio, ex urbe Messana profugit. Decius, incredibili dolore satis diu tolerato, postquam medicus non redit, amoveri collyrium jubet : eo diluto, luminibus orbatum se reperit. Ita infamis, exsul, contemptus, cæcus, animo et corpore ægro, tanquam vinculis constrictus, ad pœnam servatur : miro quodam divinæ ultionis ingenio, ut ab eo, cui salutem suam crediderat, cladem istam pateretur; qui prius ipse, quos tueri debuerat, immanitate perfidiaque circumvenisset. Quæ documenta historiis consignari tradique generis humani interest; cui nunquam satis persuadetur, quantum a recta prudentiæ ratione absit ea calliditas, per quam ob falsa quædam bona, virtute fideque spretis, per fœdas et iniquas libidines in vera mala ruitur.

Rhégien. Le souvenir de la patrie et le désir de la vengeance inspirent le médecin : il assure à Decius qu'il lui apporte un remède un peu violent, à la vérité, mais dont l'effet sera prompt et infaillible. Ensuite il lui applique sur les yeux un collyre composé en partie du suc des mouches cantharides, lui défendant de l'ôter jusqu'à son retour : aussitôt il s'embarque et s'éloigne de Messine. Decius, après avoir souffert assez long-temps une douleur incroyable, voyant que le médecin ne revenait pas, fait enlever le collyre, se lave les paupières, et reconnaît qu'il a perdu la vue. Ainsi, misérable, exilé, couvert de mépris, aveugle, malade d'esprit et de corps, et comme chargé de chaînes, il ne conserve la vie que pour subir le châtiment de son forfait : preuve éclatante et admirable de la vengeance divine ! Decius est traité cruellement par celui à qui il avait confié son salut, Decius d'abord cruel et perfide envers ceux qu'il aurait dû protéger. Il est important pour le genre humain que l'histoire consigne de tels faits et les transmette à la postérité; car les hommes ne peuvent jamais se persuader assez combien ils s'éloignent de la droite raison et de la sagesse, lorsqu'ils cherchent à se procurer par la ruse quelques faux biens, en renonçant à la vertu, à la bonne foi, pour se livrer à des passions honteuses, flétrissantes, qui les précipitent dans des maux réels et inévitables.

NOTES

SUR LE LIVRE XII.

Cap. XVII. *Confirmatum etiam oraculi delphici voce narrant, etc.* La curiosité de l'esprit humain pour l'avenir n'a pu être déracinée dans les siècles les plus éclairés. Quelques philosophes ont prétendu expliquer les causes des prédictions par des raisons physiques plus éloignées de la vérité que les prédictions elles-mêmes. Aristote (*Probl.*, § xxx, *quest.* 1) attribue la connaissance de l'avenir à une humeur mélancolique, qui rend l'esprit plus subtil; Plutarque (*de Oraculorum defectu*), à une vapeur terrestre, attirée par le soleil, et reçue dans un corps bien disposé, laquelle excite un grand mouvement dans les esprits. Pausanias (*in Bæot.*) est du même sentiment. Pline croit que c'est une ivresse causée par la divinité répandue dans toute la nature : « Fatidici specus, quorum exhalatione temulenti futura præcinunt, ut Delphis, nobilissimo oraculo. Quibus in rebus quid possit aliud causæ afferre mortalium quispiam, quam diffusæ per omne naturæ subinde aliter atque aliter numen erumpens? » (*Hist. Nat.*, lib. II, c. 95.) Cicéron (*de la Divination*, liv. II) et Marsile Ficin (*Théol. Platoniq.*, *de l'Immortalité des âmes*, liv. III, ch. II) en ont cherché la cause dans l'imagination; Pomponace, dans les influences célestes. De là, l'astrologie tire vanité d'un grand nombre de prédictions célèbres que l'histoire a rapportées.

Les Chaldéens avaient averti Alexandre de ne point entrer à Babylone, où ce conquérant mourut (Diodore de Sicile, liv. XVII). Il eut assez d'égard à leur prédiction, pour s'éloigner d'abord de cette ville; mais la force de sa destinée l'y ramena,

persuadé qu'il fut par les philosophes grecs, et, entre autres, par Anaxarque, que toute la science des Chaldéens n'était que vanité.

Spurinna prédit à César (Suét., *Vie de Jules César*, ch. lxxxi) que les ides de mars le menaçaient d'un grand péril. Le matin de cette journée-là, qui fut celle où César fut assassiné, il dit, en raillant, à Spurinna : « Eh bien! Spurinna, voilà les ides arrivées! — Elles sont arrivées, répondit Spurinna, mais elles ne sont point passées. »

Octavius, père d'Auguste, était venu tard au sénat, et s'était excusé sur ce que sa femme était en couches. Nigidius Figulus, un des sénateurs, très-versé dans la connaissance des cieux, lui dit que, ce jour-là, il avait vu naître dans sa maison le maître de Rome. Octavius ne voulait pas que cet enfant fût élevé; mais il consentit à le laisser vivre, sur l'observation qu'on lui fit que l'accomplissement de cette prédiction était impossible (Dion Cassius, liv. xlv).

Tibère dit à Galba qu'il goûterait un jour de l'empire; et il ne lui conserva la vie, que parce qu'il prévoyait qu'il y aurait un long intervalle et plusieurs empereurs entre son règne et celui de Galba (Dion Cassius, liv. lvii).

Thrasylle se trouvait auprès de Tibère, alors exilé dans l'île de Rhodes : il lui annonça qu'un vaisseau, qu'il aperçut de loin, portait les ordres d'Auguste pour son rappel (Dion Cassius, liv. lv). L'astrologie pouvait bien n'avoir aucune part à cette prédiction, ainsi qu'à beaucoup d'autres.

Tibère demanda un jour à ce même astrologue (Tacite, *Annales*, liv. vi) s'il connaissait sa propre destinée. La résolution de ce prince était de le faire jeter à la mer dans le cas où il le surprendrait disant quelque mensonge : car Tibère avait mené plusieurs astrologues sur un lieu escarpé, d'où il les faisait précipiter dans la mer par un esclave fort et robuste, lorsque ces astrologues lui paraissaient des ignorans ou des menteurs. Thrasylle, contemplant les astres, commença à douter, puis à frémir; enfin il s'écria qu'il était menacé d'un grand danger. Alors Tibère l'embrassa, le félicita d'avoir prévu le péril, et lui donna depuis sa confiance.

Observons, à cette occasion, ce qu'on doit penser des prédic-

tions astrologiques. Les unes n'ont été autorisées que par des bruits populaires; les autres, par des historiens crédules, et par des récits qui n'ont aucun fondement; le plus grand nombre a été débité après l'évènement. Enfin les devins ne manquent pas d'attribuer à leur science astrologique ce qu'ils peuvent découvrir par leur expérience, par les connaissances secrètes qu'ils ont des choses sur lesquelles on les consulte, ou par leur pénétration. Il y a lieu d'attribuer à cette dernière cause, et non à l'astrologie judiciaire, la découverte d'un trésor dont il est parlé dans l'histoire de France. On voyait dans la Pouille une statue de marbre portant cette inscription : *Aux calendes de mai, j'aurai la tête d'or.* Un Sarrasin en donna l'explication à Robert Guiscard, en lui disant que, si, au 1^er^ mai, on fouillait la terre, au lever du soleil, à l'endroit où donnerait l'ombre de la tête de cette statue, on y trouverait un trésor; et le trésor y fut trouvé (Le P. CHALONS, *Histoire de France au onzième siècle*).

Caligula fit construire sur le golfe de Baïes un pont de bateaux de trois mille six cents pas, qui allait depuis Baïes jusqu'à Pouzzoles. Le motif qui l'engagea à cette entreprise, fut que, Thrasylle étant consulté par Tibère sur le nom de celui qui serait son successeur, et en particulier sur Caligula, Thrasylle lui avait répondu que Caligula ne serait pas plus empereur qu'il ne se promènerait à cheval sur le golfe de Baïes (SUÉT., *Vie de Caligula*, ch. XIX).

Le fils de ce même Thrasylle prédit l'empire à Néron (TACITE, *Annales*, liv. VI). Agrippine, sachant que l'horoscope de son fils était qu'il devait régner, et la faire mourir, dit : « Qu'il me tue, pourvu qu'il règne. » (XIPHIL., *e Dion.*, lib. LXI; TACIT., *Annal.*, lib. XIV.)

Asclétarion avait été accusé d'avoir débité quelques prédictions funestes à Domitien (SUÉTONE, *Vie de Domitien*, ch. XV). Cet empereur le fit venir, et lui demanda s'il savait de quelle mort et en quel temps il mourrait lui-même. Asclétarion répondit qu'il serait bientôt dévoré par les chiens. Domitien, pour faire voir la fausseté de la prédiction, le fit tuer aussitôt, et ordonna que son corps fût brûlé avec beaucoup de soin. Mais, au moment où on le portait au bûcher, un orage survint et dispersa tous ceux qui avaient été chargés des funérailles : pendant ce trouble, le corps d'Asclétarion fut dévoré par les chiens.

Un autre astrologue, dit-on, se tira mieux d'affaire : un souverain lui avait demandé s'il connaissait l'époque de sa propre mort, et le prince était résolu à ne le point épargner pour le convaincre de mensonge; et il voulait lui faire perdre la vie ou la réputation : « Seigneur, répondit-il, je vois clairement que ma mort arrivera deux heures avant la vôtre. »

Septime Sévère, qui fut depuis empereur, avait montré la figure de sa nativité à un astrologue d'Afrique. Cet homme, qui fut surpris d'y voir tant de grandeur, lui dit d'agir de bonne foi, et de lui exposer les choses telles qu'elles étaient. Septime lui ayant assuré que c'était la vérité la plus exacte, l'Africain lui prédit toutes les élévations qui lui arrivèrent depuis (SPARTIEN, *sur Sévère*). Le même empereur épousa Julie Syrienne, parce qu'il apprit que, par son horoscope, elle était destinée à porter une couronne (*Le même, à l'endroit cité*).

Le père d'Eudoxie, grand astrologue, avait remarqué que sa fille Athénaïs avait pour figure généthliaque le Soleil dans le Lion, à la pointe du milieu du ciel, avec Vénus, maîtresse de la septième maison, qui se rapporte au mariage, et le Basilic, étoile royale, tous en trine avec Jupiter, qui, dans le Sagittaire, dominait la seconde maison, dont les biens d'acquisition dépendent; tout le reste des planètes formant des configurations qui ne s'opposaient pas à l'excellence de ces promesses, il déshérita cette fille fortunée pour donner tout son bien à ses fils, ajoutant qu'il la privait de sa succession, parce que le ciel lui destinait une bien plus grande fortune que celle qui pouvait lui provenir du partage de son patrimoine. Athénaïs, ayant été traitée fort durement par ses frères, qui se prévalurent de ce testament avec la plus grande rigueur, alla à Constantinople demander justice à l'empereur Théodose II; et ce jeune monarque, en écoutant sa requête et ses raisons, fut si charmé de sa beauté et de son esprit, qu'il l'épousa, et donna un entier accomplissement à la prédiction du père d'Athénaïs, qui, devenue impératrice, fut appelée Eudoxie (LE NOBLE, *Tableau des Philosophes*, liv. VI). Il n'est fait aucune mention de cet horoscope, en parlant d'Eudoxie, ni par Socrate (liv. VII, ch. 21), ni par Évagrius (liv. I, ch. 20), ni par Nicéphore (liv. XIV, ch. 23).

Étienne d'Alexandrie, fameux astrologue sous l'empereur Heraclius, a prédit la grande étendue et le haut degré de puissance à laquelle parviendrait l'empire des Sarrasins.

Le P. Mariana rapporte qu'Alphonse x, roi de Castille, ayant connu par l'astrologie judiciaire qu'il serait dépossédé de son royaume, devint si défiant et si cruel, qu'il ruina ses affaires par le nombre d'ennemis qu'il s'attira. « Id fore astra memorant portendisse ejus artis non ignaro, si ars est, et non potius inane mortalium ludibrium, quod a prudentibus semper accusabitur, et semper tamen patronos habebit. Ex eo ferunt suspicacem esse redditum, atque ex metu suscepta crudelitate, magnam ejus odii partem concitasse, quæ illi calamitati fuit. » (*De Rebus hispanicis*, lib. XIV, c. 5.) Il est fort possible qu'une prédiction, qui n'est qu'une chimère, devienne un mal très-réel par la conduite qu'elle fait tenir.

Bajazet fit quartier au comte de Nevers prisonnier, à cause d'une prédiction que ce comte causerait plus de maux aux chrétiens que les Turcks mêmes. Le comte, devenu duc de Bourgogne, vérifia la prédiction par les malheurs qu'il attira sur la France.

L'archevêque de Pise avait fait tirer son horoscope : on lui prédit qu'il serait pendu ; ce qui arriva dans une sédition, sous le pontificat de Sixte IV (LE NOBLE, *Tableau des Philosophes*, liv. VI).

Un Bolonais, fils d'un astrologue, fut averti par son père qu'il était menacé d'une mort violente et publique. Le Bolonais, bien qu'il n'eût rien que de vertueux dans ses inclinations, pour rendre cette menace plus vaine encore, se fit cordelier, et vécut saintement. Cependant la ville de Bologne étant divisée en deux factions, l'une des deux envoya une ambassade au pape. Le cordelier fut du nombre des députés. Le lendemain de son retour, la faction opposée causa une sédition, et le cordelier, avec les autres députés, fut pendu sans forme de procès (LE NOBLE, *Tableau des Philosophes*, liv. VI).

Le médecin Pierre Leoni, natif de Spolète, quitta Venise, où il était en réputation, et s'établit sur la terre ferme, parce qu'il reconnut, à la figure de sa nativité, qu'il mourrait dans l'eau. Il

fut appelé pour venir traiter Laurent de Médicis, qui était malade. Leoni assura qu'il n'y avait rien de dangereux à cette maladie, et pourtant Laurent mourut : alors le médecin tomba, ou fut jeté, ou se précipita lui-même dans un puits; car les historiens ne sont pas d'accord à cet égard (PIERRE CASTELLAN, *des Médecins illustres, Vie de Leoni*).

Un devin avait dit à Édouard IV que le nom de son successeur commençait par un *G*. Il condamna à mort Georges, duc de Clarence, son frère, qui choisit de mourir dans un tonneau de Malvoisie. Mais Richard, duc de Glocester, autre frère d'Édouard IV, fit mourir ses neveux Édouard V et Richard, et usurpa la couronne. Ce récit, qui est tiré de Pasquier (*Recherches*, liv. VI, ch. 25), ne s'accorde pas avec l'histoire d'Angleterre (RAPIN DE TOIRAS, *Histoire d'Angleterre*, dans le règne d'Édouard IV), qui, sans parler de cette prédiction, rapporte qu'après une longue suite de mécontentemens et de soupçons, Édouard fit arrêter le duc de Clarence; que le parlement anglais le condamna à mort; qu'Édouard lui ayant donné le choix du supplice, le duc préféra être noyé dans un tonneau de Malvoisie; que cette mort causa, par la suite, la perte des enfans d'Édouard, parce que le duc de Glocester ne les eût pas fait mourir, si la mort du duc de Clarence ne l'eût pas approché du trône.

Richard Cervin, le jour de la naissance de Marcel, son fils, dit à toute sa famille : « Il m'est né aujourd'hui un fils, qui sera pape, et qui ne le sera pas en effet. » L'évènement vérifia ces propositions contradictoires, en ce que le pontificat de Marcel II ne dura que vingt-deux jours. La mère de Marcel Cervin ayant voulu le marier, il répondit qu'il n'avait garde de mettre obstacle à la fortune qui l'attendait. La prédiction de Richard Cervin sur ce fils fut imprimée dans un livre d'horoscopes, que Luc Gauric fit imprimer trois ans avant que Marcel fût pape, circonstance que De Thou relève comme fort singulière (liv. XV; LE VAYER, *de l'Instruction de Monseigneur le Dauphin*, chap. *de l'Astrologie*; JEAN JONSTON, *Thaum. natur.*, class. I, ch. 8).

Un docteur de Louvain, qui tirait en même temps l'horoscope de trois jeunes ecclésiastiques, leur prédit à tous trois qu'ils seraient papes. Ils le furent en effet tous trois. C'est ce qu'on ap-

pelle l'horoscope des trois papes, qui ont été Léon x, Adrien vi et Clément vii.

Angelo Catto, archevêque de Vienne, a fait plusieurs prédictions, rapportées par les uns à sa sainteté, et par les autres à la science de l'astrologie judiciaire. Il annonça, dit-on, à Louis xi, la mort de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, tué devant Nancy, à la même heure qu'elle était arrivée. Mézerai et le P. Daniel (*Règne de Louis* xi, année 1475) doutent beaucoup de cette prédiction, à cause du silence de Philippe de Commines, qui lui en attribue quelques autres, et qui lui avait dédié ses *Mémoires*.

Varillas a écrit (*Histoire de Louis* xi, liv. vii, tome ii, p. 191) qu'Angelo Catto avait quitté le service du duc de Bourgogne, parce qu'il avait connu, par l'astrologie judiciaire, que ce duc serait tué en une bataille. Philippe de Commines, qui adresse la parole à cet archevêque dans ses *Mémoires* (liv. v, ch. 3), parle ainsi du prince de Tarente, qui prit congé du duc de Bourgogne avant la bataille de Morat : « Aussi disent aulcuns qu'il usa de votre conseil, Monseigneur de Vienne; car je lui ai ouï dire et témoigner, quand il fut devers le roi arrivé, et au duc d'Ascoli, appelé le comte Julio, et à plusieurs autres; et que de la première et seconde bataille avez écrit en Italie, et dit ce qui en advint, plusieurs jours avant qu'elles fussent faites. »

Pasquier (*Lettres*, liv. vi) avance que son père avait annoncé à Brûlard qu'il serait chancelier, plus de trente ans avant qu'il parvînt à cette charge importante. Le même auteur raconte (*Recherches*, liv. viii, ch. 41) que le duc de Nemours, soupant avec les principaux officiers de son armée à Carpi, chez Albert de la Mirandole, on fit venir un astrologue qui prédit qu'il y aurait bataille le vendredi saint ou le jour de Pâques. On lui demanda qui la gagnerait; il répondit ces propres mots : « Le camp demeurera aux Français, et y feront les Espagnols la plus grosse et lourde perte qu'ils firent cent ans a; mais les Français n'y gagneront guère : car ils perdront beaucoup de gens de bien et d'honneur, dont ce sera grand dommage. » Le seigneur de la Palisse lui demanda « s'il demeurerait point à cette bataille; » il lui répondit que « nenni, et qu'il vivrait encore douze ans pour le moins, mais qu'il mourrait en une autre bataille. » Autant en dit-il

au seigneur d'Imbercourt. Le chevalier Bayard s'en moquait, auquel le duc de Nemours dit, qu'il s'informât de sa fortune. « Il ne faut point, répondit-il, que je le demande, car je suis assuré que ce ne sera jamais grand'chose; mais, puisqu'il vous plaît, Monseigneur, que je le fasse, je le veux bien. » Et, se tournant vers l'astrologue : « Monsieur notre maître, dites-moi si je serai un grand riche homme? » Il répondit : « Tu seras riche d'honneur et de vertu autant que capitaine qui soit en France; mais des biens de fortune, tu n'en auras guère : aussi ne les cherches-tu pas; et si te veux bien aviser, que tu serviras un autre roi après celui-ci qui règne et que tu sers, lequel t'aimera et estimera beaucoup; mais les envieux empêcheront qu'il ne te fera jamais de grands biens, ni ne t'élèvera pas aux honneurs que tu as mérités. Toutesfois, crois que la faute ne procédera pas de lui. — Et de cette bataille, réplique Bayard, en réchapperai-je? — Oui, dit-il; mais tu mourras en guerre, dedans douze ans pour le plus tard, et seras tué d'artillerie : car autrement ne finirais-tu pas tes jours, pour être trop aimé de ceux qui sont sous ta charge, lesquels pour mourir ne te lairraient en péril. » Il tira à part le seigneur de la Palisse et le chevalier Bayard, et leur dit de prendre garde de près au duc de Nemours dans cette action, parce qu'il était en grand danger d'y demeurer. Le duc de Nemours demanda en souriant ce qu'il leur disait. Bayard, changeant de propos, lui répondit : « Monseigneur, c'est M. de la Palisse qui lui fait une question, savoir s'il est autant aimé de Refuge que de Vignerols, et il lui a dit que non, dont il n'est pas trop content. »

Cet astrologue était bien plus habile que les autres : sans examiner les figures de nativité, et sans aucune sorte de préparation, il prédisait l'avenir au premier venu, qu'il ne connaissait point, avec la même justesse de circonstances qu'un homme ayant la mémoire fort sûre pourrait raconter le passé. On peut être étonné qu'un auteur aussi judicieux que Pasquier, ait débité de pareils faits dans un autre dessein que celui de les réfuter.

Les astrologues avaient averti François 1^er^, avant qu'il passât les monts, qu'il était menacé d'un grand malheur personnel (Mézerai, dans le *Règne de François* 1^er^, année 1524).

Luc Gauric avait tiré l'horoscope de Henri II, d'après l'ordre

de la reine Catherine : il avait prédit que ce monarque serait tué en duel, et d'un coup à l'œil. Naudé prétend qu'au lieu d'une prédiction, qui par l'évènement fut trouvée si juste, malgré son peu de vraisemblance, l'astrologue avait promis à Henri une longue vieillesse et une mort tranquille (DE THOU, liv. XXII ; MÉZERAI, dans le *Règne de Henri* II, vers la fin; LE VAYER, *de l'Instruction de Monseigneur le Dauphin*, chap. de *l'Astrologie*).

Le président Ranconnet prédit de lui-même qu'il serait mis à la Bastille (DE THOU, liv. XXIII). L'abbé de Marivault et Goizel pronostiquèrent l'évasion du duc de Beaufort enfermé à la Bastille. L'abbé de Marivault était si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avait publiée avec toutes ses circonstances; et quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au cours, le jour où elle eut son effet, et lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort était encore à Vincennes, il leur répondit froidement qu'il n'était pas encore quatre heures, et qu'il fallait qu'elles fussent passées, pour être en droit de le railler.

Morin ne se trompa, dit-on, que de peu de jours dans le pronostic de la mort de Gustave Adolphe. Il rencontra, à dix heures près, le moment de la mort du cardinal de Richelieu. Ayant vu la figure de Cinq-Mars, sans savoir de qui elle était, il répondit que cet homme-là aurait la tête tranchée. Morin se méprit de seize jours seulement, à la mort du connétable de Lesdiguières, et de six jours à la mort de Louis XIII. Gassendi et plusieurs autres ont objecté à Morin un grand nombre de bévues. Cet astrologue, pour toute réponse à Gassendi, qui faisait fort l'entendu contre l'astrologie judiciaire, prédit que Gassendi mourrait à la fin de juillet, ou au commencement du mois d'août 1650 (BAYLE, *Pensées sur la Comète*). Il eut la honte de voir que Gassendi se trouva guéri, précisément à cette époque, d'une maladie sur laquelle la prédiction était apparemment bien plus fondée que sur la vertu des astres. Gassendi vécut encore six ans depuis, et mourut en 1656, à l'âge de soixante-quatre ans.

Il est fort vraisemblable que les astrologues contemporains de Jean Pic, comte de la Mirandole, attendirent que ce savant adversaire fût mort, pour prédire qu'il mourrait à trente-deux ans; telle fut la seule réponse qu'ils se sont vantés d'avoir opposée à

ses livres. Ce fut Lucius Bellantius de Sienne, qui dit, soit avant, soit après l'évènement, que le comte de la Mirandole ne passerait pas la trente-troisième année (Le Vayer, *de l'Instruction de Monseigneur le Dauphin*, chap. de *l'Astrologie*).

Vitellius faisait mourir tous les astrologues que l'on pouvait découvrir (Suétone, *Vie de Vitellius*). Il était transporté de colère de ce que, aussitôt après la publication de l'édit, qui leur ordonnait de sortir de l'Italie, au plus tard le 1er octobre, il avait paru une affiche, où ils lui ordonnaient de sortir du monde avant ce même jour-là. Vitellius, suivant la prédiction, aurait dû mourir le 1er octobre; mais il ne fut tué que sur la fin de décembre de la même année (Tacite, *Histoires*, liv. III). Xiphilin (*e Dion.*, lib. LXV) et Zonaras (liv. XI) n'ont pas laissé d'écrire que Vitellius était mort au temps de la prédiction.

Les Cannibales ont des prophètes qui se présentent rarement au peuple, et qui font leur séjour dans les montagnes. Ces devins leur pronostiquent les évènemens de leurs entreprises; mais si la prédiction se trouve fausse, et que le prophète puisse être saisi, il est haché en mille pièces. « Pour nous, dit Montaigne (*Essais*, liv. I, ch. 30), pour nous, beaucoup plus incorrigibles sur l'article des prédictions, à peine pouvons-nous être détrompés par la vanité évidente de l'art astrologique, et par les exemples de ses mensonges. »

« Combien de prospérités, dit Cicéron, ai-je entendu prédire à Pompée, à Crassus, à César lui-même, par les astrologues! Aucun d'eux ne devait mourir que dans une vieillesse fort avancée, tranquillement dans son lit, et dans toute la splendeur de sa fortune. Après tant d'exemples de la fausseté de cet art, peut-il se trouver encore quelques personnes qui y ajoutent foi? » —« Quam multa ego Pompeio, quam multa Crasso, quam multa huic ipsi Cæsari a Chaldæis dicta memini, neminem eorum, nisi senectute, nisi domi, nisi cum claritate esse moriturum, ut mihi perinirum videatur quemquam exstare, qui etiamnum credat iis, quorum prædicta quotidie videat et re et eventis refelli! » (*de Divinat.*, lib. II.)

Cassius répondit à un astrologue qui lui conseillait de ne pas livrer bataille que la lune n'eût passé le Scorpion : « As-tu bien

considéré que ce ne sont pas les scorpions que nous avons à craindre, mais les flèches des Parthes ? »

Tacite appelle l'astrologie trompeuse dans ses promesses, et infidèle aux grands. « Genus hominum potentibus infidum, spe-rantibus fallax. » (*Historiar.*, lib. I.) L'empire avait été prédit à Metius Pomposianus. Vespasien n'en conçut contre lui aucun soupçon; mais cet horoscope fut une des causes pour lesquelles Domitien le fit mourir (SUÉTONE, *Vies de Vespasien* et *de Domitien*).

L'empereur Manuel, après avoir consulté les astres, fit sortir du port de Constantinople une flotte dans laquelle consistait la principale force de l'empire. Il examina de nouveau l'état du ciel, et y aperçut une disposition plus favorable dans le temps qui devait suivre peu après : il envoya aussitôt un contre-ordre à celui qui commandait la flotte, et la fit rentrer dans le port. Lorsque toutes choses furent bien arrangées dans le ciel pour lui promettre le plus heureux succès, il remit sa flotte en mer; mais à peine eut-elle fait voile du côté de l'ennemi, qu'elle fut entièrement défaite, et que la plupart des vaisseaux furent brûlés, pris, ou coulés à fond (JUST. LIPS., *Monit. et exempl. politic.*, lib. I; JOANN. JONSTON., *Thaumatogr. natur.*, class. I, c. 8).

Le duc de Viséü, persuadé par les astrologues que les astres lui destinaient la couronne de Portugal, forma une conjuration contre Jean II; et malgré toutes les raisons qu'il avait de se défier de ce roi, il obéit à l'ordre de l'aller trouver, se déterminant apparemment par la confiance qu'il avait en la prédiction : mais cette démarche lui coûta la vie; Jean II le poignarda de sa propre main (MARIANA, *de Rebus hispanicis*, lib. XXIV, c. 23, ad annum 1483).

Cardan avait prédit à Édouard VI, roi d'Angleterre, un règne glorieux, dont la durée s'étendrait au delà de cinquante années : ce monarque mourut à seize ans. Cardan avoue que, s'étant persuadé qu'il ne devait pas vivre jusqu'à quarante-cinq ans, il régla l'arrangement de sa fortune sur la courte durée de sa vie; ce qui fut d'un grand préjudice à sa vieillesse. « Astrologiæ cognotio quam tum habebam, et ut mihi videbatur, et omnes aiebant me non excessurum quadragesimum vitæ annum, certe non ad qua-

dragesimum quintum perventurum, multum obfuit. » (CARDAN., *de Vita propria*, c. x). De Thou (liv. LXII) raconte que Cardan avança sa mort, pour justifier la prédiction qu'il avait faite, qu'il mourrait dans un certain temps.

A l'entrée du conclave où Paul V fut élu, il y eut un homme qui donna au cardinal de Joyeuse un billet contenant que le pape qu'on allait élire s'appellerait Paul, et qu'il portait un aigle dans ses armes. On découvrit que cet homme n'avait jamais pensé au cardinal Borghèse, qui fut Paul V; mais que sa prédiction conjecturale, qu'il donnait pour astrologique, regardait le cardinal de Vérone, de la noble maison de Valieri de Venise; lequel avait un aigle pour armes: il pensait que ce cardinal, qui était un grand personnage, serait élu, et qu'alors il prendrait le nom de Paul, en mémoire de Paul II, qui avait été le dernier pape vénitien.

Combien de prédictions célèbres trouvées après les évènemens dans Nostradamus! « Il n'y a pronostiqueur, dit Montaigne, s'il a cette autorité, qu'on le daigne feuilleter, et rechercher curieusement tous les plis et lustres de ses paroles, à qui on ne fasse dire tout ce qu'on voudra, comme aux Sibylles. Il y a tant de moyens d'interprétation, qu'il est mal aisé que, de biais ou de droit fil, un esprit ingénieux ne rencontre en tout sujet quelque air qui lui serve à son point. Quelquefois même les astrologues rencontrent la vérité par hasard. Car ils pourraient se vanter d'une sorte de certitude, s'ils mentaient toujours. » (*Essais*, liv. I, ch. II.)

Passons aux astrologues quelques vérités fortuites: comment de tant de flèches tirées à l'aventure quelqu'une n'attraperait-elle pas le but? « Patere mathematicos, ait jocose Seneca, aliquando vera dicere; patior: et tot sagittas quum emittant, unam tangere, aberrantibus centenis. » (JUST. LIPS., *Monit. et exempl. politic.*, lib. I.) « Patere mathematicos aliquando vera dicere, qui illum, ex quo princeps factus est, omnibus annis, omnibus mensibus, efferunt. » (SENECA, *de Morte Claudii Cæsaris*, in initio.)

Dans les dernières années de la vie de Henri IV, il n'y avait pas de mois qu'on ne fît courir quelque prédiction de sa mort. « Ils diront vrai à la fin, dit un jour ce monarque au maréchal de Bas-

sompierre, et on aura plus d'attention à une seule fois qu'ils auront rencontré la vérité qu'à tant d'autres occasions où ils se seront trompés. » (*Mémoires de Bassompierre.*)

Rien n'est plus remarquable, pour montrer le peu de fondement qu'ont les récits des prédictions astrologiques, de quelque vraisemblance qu'ils paraissent accompagnés, que les témoignages contradictoires de deux auteurs modernes opposés l'un à l'autre par Bayle (*Dictionn. crit., not. E. sur Henri* IV). Il s'agit d'une prédiction de La Brosse, au sujet de l'assassinat de Henri IV par Ravaillac. Le premier auteur est Matthieu, historiographe de ce monarque; il rapporte (*Histoire de la mort de Henri* IV) que « La Brosse, savant médecin et mathématicien, dit au duc de Vendôme, en suite d'un plus grand discours, que, si le roi pouvait éviter l'accident dont il était menacé, il vivrait encore trente ans. On ne veut jamais dire aux rois ce qui peut leur donner de l'ennui : le duc de Vendôme, trouvant plus à propos que La Brosse fût le porteur de son avis, supplia le roi de l'ouïr. Le roi demanda ce qu'il voulait : à cette parole, le duc de Vendôme se tait; son silence augmente l'envie de le savoir; il le presse; il s'excuse : à la fin, le commandement du roi tire de sa bouche ce que La Brosse lui avait dit. « Vous êtes un fol! » dit le roi. « Vous le croyez, sire, répond le duc de Vendôme; en ces « choses la créance est défendue, et non pas la crainte. Le salut de « Votre Majesté oblige tout le monde, et moi plus que tous les « autres, à ne rien mépriser : je la supplie très-humblement « d'avoir agréable de l'entendre. » Le roi ne le voulut, et lui défendit d'en parler. « Je ne puis de moins, dit le duc, que d'en « avertir la reine. » Le roi répliqua par deux fois, que, s'il lui en parlait, il ne l'aimerait jamais. Ainsi La Brosse est renvoyé. Je tiens ce discours mot à mot du duc de Vendôme. »

Cela est bien positif; mais voici une chose qui ne l'est pas moins, et qui renverse de fond en comble le récit de Pierre Matthieu : « Tant il est vrai (c'est le second auteur qui parle) que la plupart des historiens sont crédules et menteurs, et que par là ils confirment toujours la vérité des pronostics, quand ils rapportent ces sortes de contes, sans les réfuter (Pierre Petit, intendant des fortifications, *Dissertation sur les comètes*, page 89).

Mais sans aller plus loin, pourquoi les anciens ne l'auraient-ils pas fait, puisque nous le voyons souvent faire de notre temps? Un de nos historiens, parlant de la mort de Henri IV, n'a-t-il pas dit qu'en ayant été averti par un prince encore vivant, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, la veille que ce coup arriva, le roi, méprisant cet avis, lui avait répondu que La Brosse était un vieux fol d'astrologue, et le reste. Ce qu'ayant moi-même voulu apprendre par la bouche de ce prince, il y a plus de trente ans, en présence d'une princesse de grand mérite (madame de Chevreuse), il me fit l'honneur de me dire que cela était faux; et depuis deux jours en çà seulement, pour m'en éclaircir davantage, et ne rien publier par écrit de cette conséquence, sans être bien assuré, j'ai eu l'honneur de lui en reparler en présence de plusieurs personnes de sa maison, et il m'a confirmé la même chose; et ajoutant de plus que l'historien avait confondu les temps et les choses; et que La Brosse lui avait bien dit, après ce malheureux accident, qu'il l'avait prévu par l'horoscope du roi (comme font toujours les astrologues, quand les choses sont arrivées), mais non pas qu'il l'en eût averti, la veille, pour le dire au roi. Cela est pourtant écrit par un auteur français et du même temps : qui ne le croira donc pas à l'avenir? Pensera-t-on qu'un homme, destiné et payé pour faire l'histoire, ose dire une chose de cette conséquence, et citer même un prince vivant, qui en pouvait rendre témoignage, si elle n'était pas vraie? »

Les prédictions qui ont été le plus généralement répandues, sont celles dont la fausseté a le plus éclaté. Albumazar avait écrit que la religion chrétienne ne pouvait durer que quatorze cent soixante ans; et le Juif Avenar avait promis un Messie à sa nation dans l'année 1444 de l'ère chrétienne, lorsque Jupiter serait en conjonction avec Saturne dans l'Écrevisse, ou au plus tard en 1464, les deux mêmes planètes étant en conjonction dans les Poissons.

On a trouvé parmi les chrétiens des exemples de ces prédictions générales également fausses. Arnoldus, astrologue espagnol, avait annoncé la naissance de l'Ante-Christ pour l'année 1345. Stoffler avait assuré qu'en l'année 1524, la conjonction de Saturne, de Jupiter et de Mars au signe des Poissons, produirait un

déluge. Régiomotan et Stoffler avaient prédit pour l'année 1588, la fin du monde, ou au moins le renversement des états, et de grands malheurs répandus sur toute la terre. Il ne se passa néanmoins, dans cette année-là, aucun évènement extraordinaire.

Post mille expletos a partu Virginis annos,
Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
Ingruet, et secum tristia fata trahet.
Si non, hoc anno, totus male concidet orbis,
Si non in nihilum terra fretumque ruant;
Cuncta tamen mundi sursum ibunt atque deorsum
Imperia, et luctus undique grandis erit.

Léovice avait marqué la fin du monde, quatre ans plus tôt, pour l'année 1584. Cardan a prétendu que la dernière étoile de la grande Ourse avait dans ses influences la vertu de conférer la dignité impériale; que cette étoile fut verticale à la naissance de Rome, et qu'elle a depuis transporté l'empire à Constantinople, en France, en Allemagne. Jean Bodin montre (*de la République*, liv. IV) qu'il est impossible que cette étoile fût verticale, et le soleil en même temps au méridien, comme Cardan l'a supposé. A combien de peuples cette étoile a-t-elle été verticale depuis la création du monde, sans leur avoir transféré l'empire? Quelle raison Cardan a-t-il d'assigner ce privilège impérial à cette étoile plutôt qu'à d'autres qui semblent le mériter mieux, comme le cœur de Lion, la plus grande de toutes, la Canicule, Méduse, l'Épi, le Vautour?

L'astrologie judiciaire s'est aussi mêlée des horoscopes des villes, et elle a tiré des figures de leurs fondations : à ce sujet, Cicéron fait cette demande : « Les influences ont-elles donc aussi leur pouvoir sur la brique et sur le ciment? » — « Etiamne urbis natalis dies ad vim stellarum et lunæ pertinebat? fac in puero referre ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit, num hoc in latere aut in cœmento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere? » (*De Divinat.*, lib. II.)

Varron fit dresser l'horoscope de Rome par Tarrutius Firmianus, lequel en rétrogradant et jugeant, ainsi qu'il le disait, des causes par les effets, et par les divers accidens arrivés en sept

cents ans, trouva que le bâtiment de la ville avait été commencé en la troisième année de la sixième olympiade, le 21 avril, un peu avant trois heures après midi, Romulus ayant dix huit ans; Saturne, Mars et Vénus étant au Scorpion, Jupiter aux Poissons, le Soleil au Taureau, la Lune en la Balance, la Vierge à l'ascendant, les Gémeaux au milieu du ciel. Bodin prouve (*de la République*, liv. IV) que non-seulement cet horoscope est faux, mais que ce thème du ciel est impossible. Luc Gauric a recueilli plusieurs horoscopes des grandes villes; mais ils n'ont ni justesse ni vraisemblance. Dans l'horoscope de Rome, Gauric s'éloigne entièrement de Tarrutius.

L'horoscope de Constantinople, trouvé en grec dans la bibliothèque du Vatican, suivant qu'il fut calculé par Porphyre, et qu'il a été extrait par Luc Gauric, met le Soleil au dix-septième degré du Taureau, la Lune au cinquième degré du Lion, Saturne au vingtième degré de l'Écrevisse, Jupiter et Vénus en conjonction dans ce même signe, Mars au douzième degré des Gémeaux, Mercure au premier degré des mêmes, le Verseau au milieu du ciel, les Gémeaux à l'ascendant, un lundi, deux heures après le lever du Soleil. Il se trouve un autre horoscope de Constantinople, extrait aussi de la bibliothèque du Vatican, et dressé par Valens d'Antioche; il met la fondation de Constantinople, plus tard que Porphyre de quarante minutes.

Les astrologues ont été plus loin; ils ont tiré et rendu publique la figure généthliaque de Jésus-Christ. Cardan, Gauric et Morin y ont travaillé: ils ont ajouté que la passion de notre Seigneur a été l'ouvrage de la planète de Mars. On a aussi imputé à Albert-le-Grand et au cardinal d'Ailli, d'avoir dressé l'horoscope de Jésus-Christ (BAYLE, *Pensées diverses sur la Comète*, § XX); ce qui ne paraît nullement croyable de ces deux personnages. Cette tentative est ancienne, puisqu'on la trouve réfutée dans saint Augustin. « Si esset fatum de sideribus, non poterat esse sub necessitate siderum, conditor siderum. Adde quia non solum Christus non habuit, quod appellas fatum; sed nec tu, aut ego, aut ille, aut quisquam hominum. » (*In Joann. Tractat.* VIII, c. 2.) De Thou dit (liv. LXII), en suivant la pensée de saint Augustin : « Quelle folie et quelle impiété, de vouloir soumettre aux lois des astres leur maître et leur créateur! »

On s'est persuadé que les mourans prédisaient quelquefois l'avenir. La force de l'imagination est prouvée, a-t-on dit, par plusieurs effets surprenans. Les hommes peuvent, en cas de maladie, de mort ou de danger, avoir le cerveau différemment disposé, et beaucoup plus susceptible des pressentimens, qui se font par l'impression des particules volatiles des corps, ou autres causes inconnues, parce qu'alors le sang et les esprits animaux sont affectés d'une manière différente et extraordinaire. Les mourans sont sujets à des syncopes et à des extases où leur imagination troublée confond toutes les idées. Un esprit très-affaibli et frappé en même temps de plusieurs objets, cède à leur violence, se représente comme vrai tout ce qu'il invente; et la langue, exprimant les pensées qui sont le résultat de ce désordre, il se trouve, dans le grand nombre, certaines choses qui, bien que proférées sans dessein, peuvent être appliquées par hasard à des évènemens qui arrivent ensuite. Ces paroles sont recueillies par des parens et des amis qui aident à la lettre, en leur donnant un sens qui se rapporte aux évènemens; et d'une grande quantité de discours qui ne signifient rien, ils ne retiennent que peu de mots qu'ils font valoir comme une prédiction.

On a remarqué, en plusieurs circonstances, les prédictions des mourans. Les Gaulois, nos ancêtres, cherchaient la connaissance de l'avenir dans les mouvemens que faisait un homme en mourant, et qu'ils tuaient exprès. Ils faisaient aussi combattre leurs prisonniers les uns contre les autres, et les obligeaient à s'entretuer, pour observer l'air et la contenance des mourans, et prédire ainsi l'avenir (Ramus, *des Mœurs des anciens Gaulois*).

Un soldat de la flotte d'Octavien, nommé Gabienus, fut surpris, lorsqu'il était descendu à terre, par un parti de troupes de Sextus Pompée, fils du grand Pompée. Percé de coups, il fut laissé pour mort sur le rivage, où il resta tout le jour. Après un long intervalle de temps, il revint de son évanouissement, et demanda qu'on le conduisît à Pompée, ou qu'au moins on le fît parler à quelques officiers qui avaient le plus de part à la confiance du général. Plusieurs vinrent le trouver de la part de Pompée, et Gabienus leur dit qu'il avait été renvoyé des enfers pour annoncer à Pompée que sa cause était favorisée des dieux infer-

naux, et que Pompée serait vainqueur; que, pour lui, il allait donner l'assurance de sa prédiction en expirant à leurs yeux aussitôt après s'être acquitté de sa mission. Cette mort, qui suivit effectivement le discours de Gabienus, donna à ses paroles un grand air de vérité, mais l'évènement n'y répondit pas. Pompée fut défait, deux ans après, et Marc-Antoine le fit mourir, l'année suivante 719 de Rome, trente-cinq ans avant Jésus-Christ (DION CASSIUS, liv. XLIX; APPIEN, *Guerre civile*, liv. V).

Les sectateurs de Luther ont beaucoup fait valoir une prédiction qu'ils ont attribuée à Jean Hus. Cet hérésiarque, condamné par le concile de Constance, et conduit au supplice, dit, en faisant allusion à son nom, qui dans sa langue signifiait une oie, qu'on allait brûler une oie, des cendres de laquelle il naîtrait un cygne, qui prêcherait la vérité plus haut que lui, et qu'on ne ferait pas taire (LENFANT, *Concile de Constance*).

On a dit que Clément V et Philippe le Bel, ajournés par Jacques Molay, grand-maître des Templiers, à comparaître devant Dieu, étaient morts dans l'année. La vérité est que ce grand-maître fut brûlé en 1312, et que Philippe le Bel ne mourut qu'en 1314; ce qui prouve la fausseté de l'assertion, que la mort de Clément V et celle de Philippe le Bel furent les effets de cet ajournement.

On lit, dans l'histoire d'Espagne, que Ferdinand IV, roi de Castille, ajourné à comparaître devant Dieu dans trente jours, mourut le trentième. De là, on l'a surnommé *l'Ajourné*.

La pénétration et la politique se sont cachées souvent sous l'apparence de prédictions; et ces prédictions, vraiment naturelles, ont été les plus justes de toutes. L'écuyer de Darius sut procurer l'empire des Perses à son maître (HÉRODOTE, *Muse Thalie*; JUSTIN, liv. I). Les sept conjurés qui ôtèrent la vie à l'usurpateur Smerdis, convinrent entre eux de se trouver à cheval à un rendez-vous, au lever du soleil, et que celui dont le cheval hennirait le premier, serait reconnu roi, comme élu par le soleil. Ébarès, écuyer de Darius, fils d'Hystaspe, attacha une cavale au lieu du rendez-vous, et y mena le cheval que son maître devait monter, le lendemain. Le cheval ne manqua pas de s'échauffer pour la cavale; et lorsque les seigneurs s'assemblèrent à ce même

endroit, le cheval de Darius n'y fut pas plus tôt, qu'il se mit à hennir : ainsi Darius fut salué et reconnu roi.

On publia, en 1688, une lettre d'un marchand quaker de Londres, qui écrivait à son correspondant à Rotterdam : « Les empires les plus assurés tombent d'un seul coup; c'est pourquoi je te conseille d'avoir patience où tu es, et d'exhorter tous les frères à en faire de même : car Dentsch a eu une révélation, et l'Esprit lui a suggéré que, dans le mois d'octobre prochain, il y aura dans le royaume un grand changement; que, le mois suivant, Guillaume passera la mer. Quand le temps approchera, nous lui enverrons deux de nos frères pour lui souhaiter un heureux passage. Garde cette lettre comme un dépôt, pour la lui faire voir, quand il s'embarquera, afin que nous puissions obtenir sa bienveillance pour nous, comme autrefois Jaddus celle d'Alexandre, lorsque le conquérant approcha de Jérusalem. » Au commencement d'octobre 1688, lorsque le prince d'Orange attendait à l'île de Gorée un vent favorable, un seigneur anglais, qui avait aperçu un quaker dans l'antichambre, lui parla de son co-religionnaire, et le félicita de ce que le Saint-Esprit se communiquait à eux d'une manière si spéciale qu'ils devinaient juste les évènemens. Le quaker, homme d'esprit, ne fut pas dupe de la prédiction : « Celui qui a écrit cette lettre, répondit-il, a plus de commerce avec les membres du conseil privé qu'avec nos frères. » (BAYLE, *Continuation des Pensées diverses sur la Comète*, § XLIV.)

Les anciens reconnaissaient bien des espèces de prédictions; voici les principales : l'*alphitomantie* ou *aleuromantie*, ou prédiction par la fleur de farine; l'*axinomantie*, ou prédiction par la hache; la *bélomantie*, ou prédiction par les flèches; la *botanomantie*, ou prédiction par les plantes; la *capnomantie*, ou prédiction par la fumée; la *catoptromantie*, ou prédiction par un miroir; la *céromantie*, ou prédiction par les figures de cire; le *clédonisme*, ou prédiction par des mots ou voix; la *cleidomantie*, ou prédiction par les clefs; la *coscinomantie*, ou prédiction par le crible; la *dactyliomantie*, ou prédiction par plusieurs anneaux; l'*hydromantie*, ou prédiction par l'eau de la mer; la *pégomantie*, ou prédiction par l'eau de source; la *géomantie*, ou prédiction par la terre; la *lychnomantie*, ou prédiction par les lampes; la *gastro-*

mantie, ou prédiction par les fioles; l'*ooscopie*, ou prédiction par les œufs; l'*extispicine*, ou prédiction par les entrailles des victimes; la *kéraunoscopie*, ou prédiction par la foudre; la *chiromantie*, ou prédiction par l'inspection des lignes de la main; la *cristallomantie*, ou prédiction par le cristal ou un autre corps transparent; l'*arithmomantie*, ou prédiction par les nombres; la *pyromantie*, ou prédiction par le feu; la *lithomantie*, ou prédiction par les pierres; la *nécromantie*, ou prédiction par les morts; l'*onéirocritie*, ou prédiction par les songes; l'*ornithomantie*, ou prédiction par le vol et le chant des oiseaux; l'*alectryomantie*, ou prédiction par le coq; la *lécynomantie*, ou prédiction par le bassin; la *rhabdomantie*, ou prédiction par les bâtons, etc.

Les Grecs et les Romains eurent pour toutes ces sottises le respect le plus religieux, tant qu'ils ne furent point éclairés par la culture des sciences; mais ils s'en désabusèrent peu à peu. Caton, consulté sur ce que pronostiquaient des bottines mangées par des rats, répondit qu'il n'y avait rien de surprenant à cela; mais que c'eût été un prodige inouï, si les bottines avaient mangé les rats. Cicéron ne fut pas plus crédule; la *miomantie* n'est pas mieux traitée dans ses livres, et il n'épargne pas le ridicule à toutes les autres sortes de prédictions, sans en excepter ni les oracles, ni les augures, ni les aruspices. Après avoir fait remarquer que jamais un plus grand intérêt n'avait agité les Romains, que celui qui les divisait dans la querelle de César et de Pompée, il ajoute que jamais aussi l'on n'avait tant interrogé les dieux : « Hoc bello civili, dii immortales quam multa luserunt. »

On a regardé le pressentiment comme une sorte de prédiction. L'Histoire de France rapporte le pressentiment de mort qu'avait eu le maréchal de Saint-André, le matin avant la bataille de Dreux : mais, pour nous en tenir à cet exemple, le maréchal de Saint-André était dans la nécessité de se trouver au combat : pouvait-il méconnaître des obligations sacrées, pour obéir à cette prétendue voix secrète qui lui disait qu'il aurait *je ne sais quoi*, ce jour-là, suivant l'expression de Brantôme? S'il ne devait pas négliger son devoir, comme tout homme raisonnable en conviendra, à quoi bon l'avertissement? pourquoi lui faire connaître un péril que les circonstances où il se trouvait ne lui permettaient

pas d'éviter? Quelle est donc la cause, dira-t-on, de certains mouvemens secrets, tels, par exemple, que celui qui vient d'être cité? On peut en marquer plusieurs motifs qui agissent quelquefois tous ensemble: tels sont la superstition, une mauvaise conscience, l'idée d'un danger, et une imagination facile à se laisser frapper. La moindre chose, la circonstance la plus légère et la plus indifférente émeut et trouble certaines personnes naturellement timides et craintives; et pour peu qu'il y ait dans les évènemens quelque chose qui puisse se rapporter à ces sentimens, dont leur caractère même est le principe, il n'en faut pas davantage pour les honorer du titre de pressentimens et pour faire croire à mille chimères, que l'on regarde alors comme autant de prédictions très-réelles.

Cap. XXI. *Nam Fabricius a. d.* III *nonas martias triumphavit.* Trois jours avant les nones, ou le 3 des nones, c'est la même chose, dit Guérin. Les nones étaient, dans le calendrier romain, le cinquième jour des mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, nôvembre et décembre; et le septième des mois de mars, mai, juillet et octobre. Ces quatre derniers mois avaient six jours avant les nones, et les autres quatre seulement, suivant ces vers :

> Sex maius nonas, october, julius et mars;
> Quattuor at reliqui.

Ce mot est venu apparemment de ce que le jour des nones était le neuvième avant les ides, comme qui dirait *nonoidus.*

Les mois de mars, mai, juillet et octobre avaient six jours avant les nones, parce que ces quatre mois étaient les seuls qui, dans l'année de Numa, eussent trente-un jours; les autres mois n'en avaient que dix-neuf: mais quand César réforma le calendrier, et qu'il assigna trente-un jours à d'autres mois, il ne leur donna point six jours avant les nones.

On comptait les jours depuis les nones en rétrogradant, comme depuis les calendes; de sorte que le premier jour après les calendes, ou le second du mois, s'appelait *sextus nonarum*, pour les mois qui avaient six jours avant les nones, et *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avaient que quatre.

Cap. XXXII. *Sic admoto medicamento, quod cantharidum succo temperaverat, etc.* La cantharide est un genre d'insecte dont on distingue plusieurs espèces. Linnée le met dans la classe des insectes qui ont des enveloppes à leurs ailes et des mâchoires dans leurs bouches. Les cantharides, selon le même auteur, ont les antennes faites en forme de soies; les fausses ailes flexibles; la poitrine un peu aplatie, bordée et arrondie, et les côtés du ventre plissés. Mouffet divise les espèces de cantharides en grandes et petites. Celles qu'on estime le plus comme remède, sont grandes; leur corps est épais et allongé; il y a sur leurs ailes des lignes transversales de couleur d'or: on les trouve dans les blés. Il y a des cantharides de différentes couleurs; celles qu'on emploie dans la pharmacie, sont d'une très-belle couleur verte luisante, azurée, mêlée de couleur d'or; elles ont environ neuf lignes de longueur. On les trouve, en été, aux environs de Paris et en plusieurs autres endroits, sur les feuilles du frêne, du rosier, du peuplier, du noyer, du troëne, dans les prés, et aussi sur les blés, où elles causent du dommage. Il y a beaucoup de ces insectes dans les pays chauds, comme l'Espagne, l'Italie et les provinces méridionales de la France. Ils sont fort rares en Allemagne. Les cantharides sont quelquefois réunies en si grand nombre, qu'elles paraissent en l'air comme un essaim qui serait poussé par le vent: alors elles sont précédées d'une odeur désagréable qu'elles répandent au loin. Ordinairement cette mauvaise odeur sert de guide lorsqu'on cherche à ramasser de ces insectes. Les cantharides viennent d'un vermisseau semblable, en quelque façon, à une chenille.

Les cantharides en poudre, appliquées sur l'épiderme, y causent des ulcérations, excitent même la strangurie, la soif, la fièvre, et rendent l'odeur puante et cadavéreuse. Elles produisent les mêmes symptômes, lorsqu'elles sont prises intérieurement.

On lit dans Paré, qu'une courtisane ayant présenté des ragoûts saupoudrés de cantharides pulvérisées à un jeune homme qu'elle avait retenu à souper, ce malheureux fut attaqué, le jour suivant, d'une perte de sang, dont il mourut. Un autre fut tourmenté du mal de tête le plus violent, pour avoir pris du tabac mêlé de poudre de cantharides. Boyle va plus loin; il assure que des per-

sonnes ont senti des douleurs très-vives, pour avoir seulement manié des cantharides sèches; d'où il s'ensuit qu'on peut compter les cantharides au nombre des poisons.

Boerhaave ordonne contre ce poison les vomitifs, les liqueurs aqueuses, délayantes, les substances huileuses, émollientes, et les acides qui résistent à la putréfaction. Quand on emploie les cantharides dans les vésicatoires, il faut avoir égard et à la maladie et à la quantité dont on fait usage. Boerhaave les croit salutaires dans le rachitis, et toutes les fois qu'il s'agit d'aiguillonner les vaisseaux et de résoudre des concrétions muqueuses. Mais, en général, l'application extérieure de ce remède, et surtout son usage intérieur, demandent beaucoup de circonspection et d'expérience de la part du médecin. Celui qui traita Decius Jubellius pour sa fluxion sur les yeux, avait à dessein répandu une forte dose de poudre de cantharides sur le collyre, qui devait faire perdre la vue au malade. C'était venger habilement sa patrie, et infliger au soldat brigand un supplice de chaque jour, en attendant le châtiment si juste qu'il devait subir, dix années plus tard.

Les réflexions que Freinshemius ajoute, à la fin de ce livre, sur la conduite infâme de Jubellius, sont judicieuses et vraies, sans doute, mais écrites peut-être d'un style trop chrétien; il oublie que c'est Tite-Live, un païen, qui est censé parler, et il se laisse emporter à une indignation toute chrétienne. Ce n'est, au reste, qu'un léger défaut d'expression, bien racheté d'ailleurs par la justesse de la pensée.

LIVRE XIII.

EPITOME LIBRI XIII.

Valerius Lævinus consul parum prospere adversus Pyrrhum pugnavit, elephantorum maxime inusitata facie territis militibus. Post id prœlium, quum corpora Romanorum, qui in acie ceciderant, Pyrrhus inspiceret, omnia versa in hostem invenit, populabundusque ad urbem Romam processit. C. Fabricius, missus ad eum a senatu, ut de redimendis captivis ageret, frustra, ut patriam desereret, a rege tentatus est. Captivi sine pretio remissi sunt. Cineas, legatus a Pyrrho ad senatum missus, petiit, ut, componendæ pacis causa, rex in urbem reciperetur; de qua re quum ad frequentiorem senatum referri placuisset, Ap. Claudius, qui propter valetudinem oculorum jamdiu consiliis publicis se abstinuerat, venit in Curiam, et sententia sua tenuit, ut id Pyrrho negaretur. Cn. Domitius censor primus ex plebe lustrum condidit; censa sunt civium capita ducenta septuaginta octo millia, ducenta viginti duo. Iterum adversus Pyrrhum dubio eventu pugnatum est. Cum Carthaginiensibus quartum fœdus renovatum est. Quum C. Fabricio consuli is, qui ad eum a Pyrrho transfugerat, pollicereturr, se regi venenum daturum, cum indicio ad regem remissus est. Rex præterea contra Etruscos, Lucanos, Bruttios, et Samnites prospere gestas continet.

SOMMAIRE DU LIVRE XIII.

Le consul Valerius Lévinus combat avec peu de succès contre Pyrrhus; les Romains sont surtout effrayés de l'aspect des éléphans qu'ils voient pour la première fois. Après la bataille, le roi, examinant les corps des Romains qui avaient été tués dans la mêlée, les trouve tous tournés du côté de l'ennemi : il s'avance, en pillant la campagne, jusqu'aux portes de Rome. Le sénat députe vers lui C. Fabricius pour lui proposer le rachat des captifs; le prince engage vainement Fabricius à quitter sa patrie. Les prisonniers sont rendus sans rançon. Cinéas, envoyé en ambassade au sénat, demande que Pyrrhus soit reçu dans la ville, pour y traiter de la paix. Le sénat juge à propos de convoquer, à ce sujet, une assemblée plus nombreuse; alors Ap. Claudius, que son état de cécité avait depuis long-temps éloigné des délibérations du conseil, se rend à la Curie, et persuade au sénat de refuser au roi l'entrée de Rome. Cn. Domitius, premier censeur plébéien, ferme le lustre. Le total des citoyens s'élève à deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-deux têtes. Dans une seconde action contre Pyrrhus, la victoire reste indécise. On renouvelle pour la quatrième fois le traité avec Carthage. Le consul C. Fabricius renvoie à Pyrrhus, en signalant la trahison, un transfuge qui avait promis d'empoisonner son maître. Avantages obtenus sur les Étrusques, les Lucaniens, les Bruttiens et les Samnites.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XIII.

I. Interea Romæ parte copiarum ad præsidium urbis et incertos belli casus retenta, novis consulibus * exercitus et provinciæ datæ sunt. P. Valerio Lævino Tarentini et Pyrrhus; Ti. Coruncanio etrusci belli reliquiæ obvenerunt. Lævinus magnificum ad famam et terrorem ratus, hostem a se lacessitum videri; simul utile civitati, si quam longissime belli metum et incommoda ab agro romano avertisset, confestim in Lucaniam moto exercitu, castellum opportuno situ operibus permunivit, valido præsidio imposito, quo et Pyrrhi cœpta tardarentur, et Lucani, quorum perfidia timebatur, ad hostem non auderent desciscere. Audito romani consulis adventu, Pyrrhus, quanquam socii nondum convenerant, turpe sibi et detrimentosum fore judicans, si inter pri-

* A. U. C. 472. A. C. 280.

SUPPLÉMENS
DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XIII.

I. Cependant on retint à Rome une partie des troupes pour la défense de la ville et les cas imprévus de la guerre; et les nouveaux consuls reçurent les armées et leurs départemens respectifs. P. Valerius Lévinus dut marcher contre Pyrrhus et les Tarentins; et Ti. Coruncanius terminer l'expédition d'Étrurie. Lévinus, pensant se faire un nom qui deviendrait la terreur des ennemis, s'il paraissait aller les attaquer le premier; persuadé aussi qu'il était avantageux à la république d'éloigner, le plus possible, de Rome la crainte et les malheurs de la guerre, passa aussitôt en Lucanie, y fortifia par de nouveaux ouvrages une place dont la position était déjà très-favorable; il y laissa une forte garnison, pour retarder les projets de Pyrrhus, et pour empêcher les Lucaniens, dont la fidélité lui était suspecte, d'abandonner la cause de la république. A la nouvelle de l'arrivée du consul romain, Pyrrhus n'attendit pas ses alliés qui n'étaient point encore sous les armes; mais jugeant que ce serait pour lui une honte et un désavantage de donner, au commen-

mordia belli formidinis indicium ullum edidisset; cum copiis, quæ aderant, incunctanter obviam progressus est.

II. Ut tamen per causam aliquam honestam traheret negotium, caduceatorem misit cum litteris, quarum hæc sententia fuit: « Rex Pyrrhus Lævino Salutem. Audio te contra Tarentinos venire cum exercitu. Sed eo dimisso, cum paucis ad me venito : causa enim cognita, quod alteros alteris præstare æquum erit, etiam nolentes præstare cogam. » Ad hæc Lævinus : « Nos neque controversiarum nostrarum te sumimus arbitrum, neque hostem pertimescimus. Tu vero absurde facere videris, causas alienas cognoscere satagens, qui propriæ culpæ reus, nondum Italiæ, injussu nostro, initæ pœnas nobis pependisti. Ergo non adversus te minus, quam adversus Tarentinos instructo cum exercitu venio, Marte judice, auctore generis nostri, de nostro jure disceptaturus. » Neque diu moratus signa movit; et inter Pandosiam et Heracleam urbes, loco campestri, ab hostilibus castris divisus Siri amne, consedit. Fama est, Pyrrhum speculandi causa ad amnem progressum, quum castra romana diligenter spectavisset, uni ex amicis, cui Megacles nomen erat, dixisse : « Ordo certe Barbarorum istorum minime barbarus est ; at facta mox noscemus. »

III. Tum autem ad ripam firma collocata statione,

cement de la guerre, le moindre signe de crainte, il marcha hardiment à l'ennemi avec les troupes qu'il avait alors.

II. Toutefois, pour gagner du temps, sous un prétexte plausible, il envoya au consul un messager porteur d'un caducée et d'une lettre conçue en ces termes : « Le roi Pyrrhus au consul Lévinus, Salut. J'apprends que vous marchez avec une armée contre les Tarentins : mais renvoyez vos troupes, et venez me trouver avec une faible escorte. Quand je serai bien instruit du motif de la guerre, je rendrai justice aux deux partis, et je forcerai celui qui aura tort à donner à l'autre entière satisfaction. » Lévinus répondit : « Nous ne vous prenons point pour juge de nos différends, et nous ne vous redoutons pas comme ennemi. Mais il est absurde que vous vous portiez pour arbitre des querelles d'autrui, vous qui êtes coupable aussi, vous qui êtes entré en Italie sans notre ordre, et qui n'avez pas encore subi la peine que vous méritez. C'est donc contre vous, autant que contre les Tarentins, que je fais avancer mon armée pour disputer nos droits, et les soumettre au jugement de Mars, notre père et notre fondateur. » Et, sans différer davantage, il vint camper dans une plaine, entre les villes de Pandosie et d'Héraclée, ne laissant que le fleuve Siris entre ses retranchemens et ceux de l'ennemi. On dit que Pyrrhus, qui s'était avancé jusqu'au bord du fleuve pour faire une reconnaissance, après avoir considéré attentivement le camp romain, dit à un de ses confidens, nommé Mégaclès : « Certes l'ordonnance de ces Barbares n'est nullement barbare ; mais nous connaîtrons bientôt les faits. »

III. Alors il plaça une forte division sur le bord du

quæ transitum tentantes arceret, opperiri socios constituit : super rationem belli, quod Romanos in hostili regione rerum necessariarum inopia laboraturos esse sperabat, etiam fiducia Lævini anxius, cujus ille admirationem novo testimonio nuper auxerat; dimissis impune hostibus, qui ad exploranda castra venerant, et adjecto, « sibi præterea majorem alium exercitum esse. » Inter hæc, ut vicinis castris, velitationes continuæ fiebant : ad summam rerum proficiebatur nihil. Igitur diebus ferme quinquaginta per hæc leviora certamina consumptis, consul, quod iisdem causis ad festinandum prœlium, quibus Pyrrhus ad differendum movebatur, milites in concionem vocatos consilii sui certiores facit, adversus novi hostis metum confirmat. Pyrrhi famam, belluarum terrorem, quantum potest, elevat : denique rebus ita se parat, ut vel volente cum hoste congrediatur, vel etiam invitum cogat ad certamen.

IV. Itaque postquam Pyrrhum manere in sententia videt, equitatum omnem, tanquam ad agrorum prædam excursurum, præmittit : ipse cum instructis legionibus opperitur, donec in adversa ripa tumultus et clamor fiat. Equites magno a castris intervallo circumvecti, qua incustoditum flumen erat, transjiciunt; stationem pro hostili ripa collocatam cursu petunt : Epi-

fleuve, pour empêcher les Romains de le passer, s'ils étaient tentés de le faire; et il résolut d'attendre ses alliés. Car, outre que son plan de campagne lui inspirait l'espoir que les Romains, en pays ennemi, manqueraient bientôt du nécessaire, il était inquiet et étonné de l'extrême confiance dont Lévinus venait de lui donner une nouvelle preuve, en renvoyant, sans les punir, les espions venus pour examiner son camp; le consul avait ajouté, « qu'outre cette armée, il en avait une bien plus considérable encore. » Cependant la proximité des deux camps occasionait de fréquentes escarmouches qui ne terminaient rien. Déjà cinquante jours s'étaient écoulés dans ces combats sans importance, lorsque le consul, porté à presser une action générale, par les mêmes motifs que Pyrrhus avait de la différer, assemble ses soldats, et leur déclare son dessein; il les rassure contre la crainte d'un ennemi nouveau pour eux, il diminue, autant que possible, la renommée de Pyrrhus, la frayeur qu'inspirent ses éléphans; enfin il se prépare à combattre l'ennemi, qu'il accepte la bataille de bon gré ou de force.

IV. Voyant donc que Pyrrhus restait sur la défensive, il détache toute sa cavalerie, comme pour aller dévaster la campagne, et se tient à la tête des légions, en ordre de bataille, jusqu'à ce que, sur la rive opposée, il s'élève du tumulte et des cris. Les cavaliers, qui ont fait un long circuit, passent le fleuve loin de leur camp, à un endroit qui n'était pas gardé, et viennent fondre sur les troupes du roi placées à l'autre bord. Les Épirotes, effrayés de cette attaque imprévue, se réfugient dans

rotæ, subita re perterriti, ad castra sua se recipiunt. Pyrrhus, intellecto hostem adesse, equitatum omnem (tria millia erant), quanta maxima celeritate potest, ad amnem rapit; sperans, Romanos inter transeundum ordinibus solutis, et cæco vado cum iniquitate aquæ solique luctantes, occupari posse. Sed quum romani equites se objecissent, invectus ante primum suorum agmen, non imparem famæ suæ pugnam edidit, splendidis armis conspicuus, neque minus insigni robore animique præsentia: quum ita totam aciem consilio imperiisque regeret, tanquam omni alio labore solutus esset; ita ubi res poscebat accurrens prœliaretur, tanquam solum ad se militis officium, ad alium universæ rei cura pertineret.

V. Interea Leonatus quidam Macedo, quum ex hostibus quemdam notasset, qui, ceteris omissis omnibus, unum in regem tota volitantem acie intentus, quacunque parte illum se inferre vidisset, eo quoque equum agebat, monuit Pyrrhum. Cui ille, « fatum, inquit, o Leonate, mortalium effugerit nemo. Ceterum neque hic Italus mecum, neque alius quisquam, impune congredietur. » Vix elocutus hæc fuerat, quum Oplacus (hoc nomen erat viro, frentanæ turmæ præfecto) infesta lancea equum percutit regis: atque illius equum vicissim excipiens Leonatus. Ibi circumfusi regis amici

leurs retranchemens. Pyrrhus, instruit de l'approche de l'ennemi, s'avance le plus promptement possible vers le fleuve avec sa cavalerie, composée de trois mille hommes; il espère jeter le désordre parmi les Romains, au passage d'une rivière dont ils ne connaissaient pas les gués, où il leur serait difficile de garder leurs rangs, tandis qu'ils lutteraient contre la rapidité des eaux et contre l'escarpement des rives. Mais il rencontra en chemin la cavalerie romaine, alors il la chargea à la tête des siens, et se maintint dans cette action à la hauteur de sa renommée, se faisant remarquer par l'éclat de ses armes, et plus encore par un courage et par une présence d'esprit admirables; car il dirigea ses troupes avec tant de tactique et de prudence, qu'on l'aurait cru libre de tout autre soin; il se porta partout où le danger réclamait sa présence, et il combattit, comme s'il eût été simple soldat, et qu'un autre eût commandé en chef.

V. Cependant un Macédonien, nommé Leonatus, s'aperçoit qu'un des ennemis a les yeux continuellement fixés sur Pyrrhus, qui voltige çà et là dans la mêlée, et que cet Italien pousse son cheval partout où il voit le prince porter ses pas; il l'avertit de se tenir sur ses gardes. « Leonatus, répond le roi, personne ne peut éviter sa destinée; au reste, ni cet Italien, ni tout autre, ne m'attaquera impunément. » A peine avait-il dit ces mots, qu'Oplacus (c'était le nom du guerrier), chef d'un escadron de Frentans, atteint d'un coup de lance le cheval de Pyrrhus; Leonatus, à son tour, frappe le cheval d'Oplacus: alors les amis du roi accourent, investissent Oplacus, et, par sa mort, arrachent le prince au danger. Toutefois cet accident jeta l'épouvante parmi les

Oplacum pugnantem interficiunt; regem eripiunt. Sed iste casus magnopere perculit regios, ipsum esse cæsum opinantes. Quare ut confirmaret suos, simulque pericula sibi intenta declinaret, paludamentum et arma cum Megacle commutat; illoque in pugna relicto, ad phalangem ordinandam adducendamque pergit. Occurrunt et romanæ legiones; certatur diu acerrime, eventu adeo dubio, ut memoriæ sit proditum, septies alternante prœlii fortuna, modo Romanos hostium, modo Tarentinos Epirotasque Romanorum terga vidisse.

VI. Sed proxime desperationem Pyrrhi res adduxerat Megaclis cædes, quem regiis armis monstratum ex diversa acie fortissimus quisque regis interfecti gloriam affectans impetebat: donec eques, nomine Dexter, interempto detractam chlamydem galeamque maximis cum clamoribus ad consulem ferens, fidem patratæ cædis utrique exercitui fecit. Jam omnia terroris atque consternationis apud Græcos plena erant, fugissentque haud dubie, nisi quamprimum nudo capite obequitans Pyrrhus, «seque vivere et adesse» voce magna testatus, tantumdem fiduciæ Romanis, quantum suo militi formidinis desperationisque dempsisset. Lævinus adesse tempus ratus, quo ultima remedia experiretur, signum equitibus sustulit, quos in insidiis collocaverat, ut terga hostium incurrerent. At Pyrrhus in hoc agmen elephan-

Épirotes, qui crurent que Pyrrhus avait été tué. Aussi pour les rassurer, et pour éviter le péril qui le menace, il change de manteau et d'armes avec Mégaclès, laisse cet officier à la tête de sa cavalerie, et s'éloigne pour mettre sa phalange en bataille et pour l'amener. Les légions romaines viennent à sa rencontre; il se livre un combat très-long, très-opiniâtre, et dont les chances furent si douteuses, que, suivant le récit des historiens, la victoire passa sept fois d'un parti à l'autre, en sorte que tantôt les Romains, et tantôt les Épirotes et leurs alliés tournèrent le dos.

VI. Mais l'armée de Pyrrhus se trouva dans une situation presque désespérée, par suite du meurtre de Mégaclès; comme ce capitaine avait paru sous l'armure royale, les plus braves du côté des Romains fondirent sur lui de toutes parts, se disputant l'honneur de tuer un tel ennemi : enfin, un cavalier, nommé Dexter, perce Mégaclès d'un coup mortel, et lui arrache sa cotte d'armes et son casque, qu'il porte au consul avec de grands cris de joie; alors les deux armées crurent que le prince avait succombé. Déjà la terreur et la consternation s'étaient répandues parmi les Grecs, et, sans doute, ils auraient pris la fuite, si Pyrrhus, courant à cheval de rang en rang, la tête nue, et criant « qu'il était plein de vie, que c'était lui-même » n'eût diminué la confiance des Romains, comme il dissipa l'effroi et le désespoir de ses soldats. Lévinus, persuadé que le moment était venu d'employer sa dernière ressource, donna aux cavaliers, qu'il avait placés en embuscade, le signal d'attaquer l'ennemi par derrière : mais le roi fit avancer contre eux

tos agi jubet, ipsos quoque in ultimum terrorem hostium reservatos.

VII. Id consilium afflixit spes romanas, eventumque totius pugnæ secundum Pyrrhum dedit; nam et homines ipsi vastorum corporum mole, terribilique superstantium armatorum specie stupentes, quodvis potius ingens et formidabile portentum, quam animalium a natura productorum formam videre videbantur: et equi ad conspectum odoremque et stridorem tum primum visarum belluarum exterriti, protinus confusis ordinibus, qua cuique proximum erat, abripiebantur; sessoresque vel excutiebant, vel frustra retinentes secum auferebant in fugam; et in suorum aciem incurrentes omnia trepidatione tumultuque miscebant. Insecutis elephantorum rectoribus, multi fugientium ab iis, qui in turribus belluarum constiterant, vulnerati sunt: plures ab elephantis ipsis confecti obtritique. Sed consule omnia experto, cohærebat utcunque acies; donec immissa Pyrrhi imperio thessalica ala male resistentes fregit disjecitque.

VIII. Neque dubium habetur, quin eo situ loci, quo tum conclusi tenebantur, cæsi omnes captivi forent, ni præter consuetudinem Pyrrhi, qui hoc imperatorium rebatur, non pertinaciter instare fugientibus, ne alio tempore desperatione salutis acrius resisterent; etiam

les éléphans qu'il avait aussi réservés pour le dernier effort.

VII. Cette manœuvre fit évanouir tout l'espoir du consul, et détermina le succès en faveur de Pyrrhus; car les Romains, effrayés de la masse énorme de ces animaux monstrueux, et de la contenance terrible des gens armés qu'ils portaient sur leur dos, croyaient voir quelque prodige affreux et formidable, plutôt que des productions régulières de la nature : et les chevaux épouvantés de la taille, de l'odeur et des cris de ces bêtes, qu'ils voyaient pour la première fois, rompirent les rangs, et prirent la fuite, comme ils purent; ils renversaient leurs cavaliers, ou les entraînaient avec eux, malgré tous les efforts de ceux-ci pour les retenir; ils se jetaient ensuite au milieu des troupes romaines, et répandaient partout le tumulte et l'effroi. Les conducteurs des éléphans se mirent à leur poursuite, et tuèrent, du haut de leurs tours, une foule de fuyards; les éléphans eux-mêmes en écrasèrent un aussi grand nombre. Mais comme le consul avait employé toutes les ressources du courage, son armée se soutenait encore, lorsque Pyrrhus détacha contre elle la cavalerie thessalienne qui enfonça et dispersa les légions dont la résistance était devenue presque insensible.

VIII. Nul doute que les Romains, enfermés comme ils l'étaient, n'eussent été tous pris ou tués, si Pyrrhus, contre son habitude, ne se fût fait une loi suprême de ne pas les poursuivre avec trop d'acharnement, de peur qu'une autre fois le désespoir ne leur prêtât plus de force et d'énergie : d'ailleurs, la nuit qui approchait obligea

præceps in vesperam dies regios a persequendo desistere coegisset. Adjuvit etiam fortuna reliquias infelicis exercitus, quod elephantus accepto vulnere conversus, etiam ceteros barritu turbavit. Ea res morata hostes, spatium fugientibus dedit, quo, transmisso amne, pervenire in Apuliam possent; ibique urbis cujusdam munitionibus adversus instans periculum tegerentur. Cæsa, eo prœlio, Romanorum sociorumque peditum millia quatuordecim et præterea octingentos septuaginta reperio; ducentos quadraginta sex equites, captos in universum mille octingentos duodecim; in his equites duos et octingentos: amissa signa militaria duo et viginti.

IX. Quo magis miror, auctores qui hæc tam accurate exsecuti sunt, negare numerum ex regio exercitu desideratorum annotatum esse: quum Dionysius scribat, Lævinum amisisse paulo minus millia quindecim; tredecim interiisse ex victoribus: Hieronymus autem Cardianus, æqualis istorum temporum scriptor, de romano exercitu non plus septem millibus cecidisse tradat; de regio, intra quatuor millia. Sed hoc inter omnes constat, flore ducum militumque suorum victoriam eam Pyrrho constitisse, exceptæque dicuntur voces, « non minus victum se, eo prœlio, quam victorem discessisse, » ferentis; etiam quum Tarentino Jovi spolia donaque figeret, fassus hoc fertur, inscripto ejus sententiæ titulo,

les Épirotes d'abandonner leur poursuite. La fortune favorisa les débris de la malheureuse armée, en ce qu'un des éléphans, blessé, mit les autres en désordre par les cris affreux qu'il poussa. Voilà ce qui arrêta l'ennemi, et donna le temps aux vaincus de passer le fleuve, et de gagner l'Apulie, où les remparts d'une place forte de la contrée les mirent à l'abri du danger qui les menaçait. Les Romains et les alliés du Latium perdirent, dans cette journée, quatorze mille huit cent soixante et dix fantassins, deux cent quarante-six cavaliers, sans parler de dix-huit cent douze prisonniers, parmi lesquels on compte huit cent deux cavaliers; on leur enleva aussi vingt-deux étendards.

IX. Mais ce qui me surprend beaucoup, c'est que des écrivains, qui ont donné sur cette guerre des détails si exacts, prétendent qu'on n'a pas marqué le nombre des soldats qui périrent du côté du roi; tandis que Denys d'Halicarnasse rapporte que Lévinus perdit un peu moins de quinze mille hommes, et le vainqueur, treize mille; tandis que Hiéronyme de Cardes, historien contemporain, assure que les Romains eurent au plus sept mille hommes tués, et Pyrrhus un peu moins de quatre mille. Mais tous les auteurs conviennent que cette victoire coûta au roi l'élite de ses généraux et de ses soldats, et qu'on l'entendit s'écrier « que, dans ce combat, il avait été vainqueur et vaincu tout à la fois. » Et lorsqu'il fit porter les dépouilles de l'ennemi dans le temple de Jupiter à Tarente, et qu'il les lui consacra avec une inscription qui contenait cet aveu sincère, il répondit à ses alliés qui s'en

querentibusque sociis respondisse : « næ ego, si iterum sic vicero, sine milite revertar in Epirum ! » Ipsum quoque regem, hoc prœlio, grave vulnus accepisse auctorem habeo : sed quoniam alii tale nihil tradiderunt, casusque diversarum pugnarum misceri nonnunquam video ; non ausim uni, in silentio plurium et accuratiorum, credere.

X. Magna profecto pertinacia certatum esse hoc etiam argumento fuerit, quod, postridie ejus pugnæ, quum cæsorum corpora Pyrrhus inspiceret, quæ ad humanitatis et clementiæ famam humari jusserat ; Romanos omnes in hostem versos honestis vulneribus oppetiisse cernens, exclamavit : « O quam proclive mihi erat orbis imperio potiri Romanos habenti milites ! » Neque cunctatus est eorum, quos in potestate habebat, animos appellatione blanda magnisque promissis adoriri, ut apud se stipendia facerent ; et abnuere perseverantes nihilo sequius humaniter clementerque habuit ; et vinculorum, et omnis, quæ fortunam captivorum comitari solet, contumeliæ expertes. At Romanos prœlio tam male acceptos alia mox clades terruit, ut longe impar detrimento, ita majoris aliquanto formidinis et religionis. Nam ad manifestam deorum iram referebatur, quod pabulatores forte dimissos subito coorta tempestas ita perculerat, ut inter horribilem cœli fragorem cadenti-

plaignaient : « que je remporte encore une pareille victoire, et je retournerai en Épire sans armée. » Un auteur même ajoute que Pyrrhus fut dangereusement blessé dans l'action : mais comme tous les autres n'ont rien écrit de semblable, et que souvent les évènemens des différentes batailles sont confondus, je n'ose croire au témoignage d'un seul, lorsqu'un grand nombre d'historiens plus fidèles gardent le silence à cet égard.

X. Ce qui prouve évidemment que la lutte fut très-acharnée, c'est que, le lendemain de la bataille, Pyrrhus, considérant les corps restés sur la place et qu'il avait donné l'ordre d'inhumer, pour se faire une réputation d'humanité et de clémence, et voyant que les Romains avaient tous le visage tourné vers l'ennemi, et qu'ils étaient morts de blessures honorables, s'écria : « Oh qu'il m'eût été facile de soumettre l'univers, si j'avais commandé une armée de Romains ! » Il essaya sur ceux qu'il avait en son pouvoir la séduction des discours flatteurs et des promesses brillantes, pour les déterminer à servir dans son armée; et, après un refus obstiné de leur part, il ne les traita pas avec moins de douceur et de bienveillance, et leur épargna la rigueur des fers et tous les autres outrages, qui d'ordinaire accompagnent la triste fortune des captifs. Les Romains, si maltraités dans le combat, furent bientôt effrayés d'une autre perte moins considérable, il est vrai, mais plus sensible peut-être par les craintes superstitieuses qu'elle inspira. On regardait comme un signe manifeste du courroux des dieux le malheur survenu à des fourrageurs, qui, dispersés dans la campagne, avaient été surpris par un orage furieux, accompagné d'éclairs et

bus fulminibus quatuor et triginta interirent, afflati et semimortui relinquerentur duo et viginti : jumentis etiam eodem turbine exstinctis aut debilitatis complu-ribus.

XI. Pyrrhus interea quum vacua et deserta Romanorum castra cepisset; victoria non segniter usus, promovit copias, vastandisque proximorum quorumque agris, ab amicitia Romanorum permultos populos avertit. Supervenere deinde socii Lucani Samnitesque; quibus leviter castigatis, « quod pugnaturo non affuissent, » partem tamen spoliorum dedit : eo ipso magnopere lætus et exsultans, « quod, præter suas copias, Tarentinis tantum auxiliis adjutus, Romanorum ingentem numerum fudisset. » Intento in victoriæ fructum Pyrrho, alia ex parte, Lævinus curando saucios, colligendo dispersos, manum rursus haud contemnendam effecerat; et senatus, quanquam multi culpam acceptæ cladis imputabant consuli, Fabriciusque dixerat, « non sibi Romanos ab Epirotis, sed Lævinum a Pyrrho victum videri; » supplementum ei mittendum censuit.

XII. Quum voce præconis edictum esset, « qui in occisorum locum patriæ navare operam vellent, uti nomina darent; » certatim dantibus, celeriter duarum legionum numerus expletus est. His copiis auctus consul, Pyrrhi vestigia sequendo, quibus poterat exercitum ejus

d'un tonnerre épouvantable : le feu du ciel en avait frappé trente-quatre, et laissé vingt-deux sur la place à demi brûlés, à demi morts : la plupart de leurs chevaux avaient été tués ou estropiés par le même ouragan.

XI. Cependant Pyrrhus s'est emparé du camp romain, qu'il a trouvé vide et abandonné. Pour profiter aussitôt de sa victoire, il conduisit ses troupes dans les campagnes les plus voisines, y porta le ravage, et détacha ainsi un grand nombre de peuples de leur alliance avec les Romains. Ensuite les Lucaniens et les Samnites arrivèrent pour se joindre à son armée. Après leur avoir adressé de légers reproches « de ce qu'ils ne s'étaient pas trouvés au combat, » il leur donna cependant une part du butin : transporté de joie, il s'applaudissait surtout « d'avoir, avec ses Épirotes, aidés des seuls Tarentins, mis en déroute une armée romaine considérable. » Tandis que Pyrrhus s'occupait à recueillir le fruit de sa victoire; de son côté, Lévinus, par le soin qu'il eut de faire guérir ses blessés et de réunir les soldats dispersés dans la fuite, avait remis sur pied une armée assez imposante; et, quoique la plupart des sénateurs lui imputassent la perte de la bataille, et que Fabricius eût dit : « que ce n'étaient pas les Épirotes qui avaient défait les Romains, mais Pyrrhus qui avait vaincu Lévinus, » le sénat fut d'avis de lui envoyer du secours.

XII. La voix du crieur publia un édit qui exhortait « à s'enrôler tous les jeunes gens qui voudraient servir la patrie à la place de ceux qui avaient été tués. » Comme ils se présentèrent à l'envi, il y en eut bientôt un nombre suffisant pour former deux légions. Avec ce renfort, le consul se mit à suivre Pyrrhus dans sa marche, et l'in-

incommodis vexabat: et quum occupandæ Capuæ consilia regem agitare comperisset, festinanter exercitu ducto, prævenit eum, cunctisque ad defensionem paratis, ab invadenda urbe deterruit. Pyrrhus Neapolim flexo itinere, atque ibi quoque spe sua frustratus, protinus ad ipsam Romam magnis itineribus Latina via contendit. Jam ab Anagnia et Hernicorum agro, Fregellis obiter expugnatis, Præneste pervenerat, intra vicesimum ab Urbe lapidem; sed urbani magistratus, simul atque de clade auditum fuerat, novis delectibus ex senatusconsulto juniores armaverant; aliudque non invalidum auxilium populi romani fortuna tempore necessario providerat. Consul enim alter, Tib. Coruncanius, meliore fortuna cum Etruscis congressus, universam gentem novis fœderibus obstrinxerat, et ad tutelam patriæ revocante senatu, nullo alio hoste distractus, cum exercitu victore accurrebat.

XIII. Pyrrhus quum Etruscos ad arma retrahere frustra tentavisset, præter urbem suis præsidiis tutam, duos consulares exercitus, alterum a fronte, alterum a tergo imminere cogitans, in Campaniam regressus est. Ubi Lævinum majoribus sibi copiis, quam ante cladem habuisset, occurrere videns, « cum Hydra Lernæa sibi negotium esse dixit, cujus præcisa capita paulo post,

quiéta de toutes les manières possibles. Ayant jugé que le dessein du roi était de s'emparer de Capoue, il fit avancer rapidement son armée, le prévint, prit toutes les mesures nécessaires pour la défense de la ville, et força Pyrrhus de renoncer à cette entreprise. Alors le prince tourna du côté de Naples; mais ayant échoué aussi devant cette place, il marcha aussitôt à grandes journées, par la voie Latine, contre Rome elle-même. Déjà il avait traversé le territoire d'Anagnia et celui des Herniques; chemin faisant, il s'était emparé de Frégelles, et, arrivé à Prénestе, il n'était plus qu'à vingt milles de Rome; mais les magistrats de la ville, à la nouvelle de la défaite de Lévinus, avaient, d'après un sénatus-consulte, fait prendre les armes à toute la jeunesse; et la fortune du peuple romain lui avait ménagé une ressource plus puissante encore, dans un temps où ce nouvel appui était si nécessaire. Car l'autre consul, Tib. Coruncanius, avait fait la guerre avec plus de succès contre les Étrusques et avait obligé toute la nation à contracter avec Rome de nouveaux traités : comme le sénat le rappelait au secours de la patrie, et qu'il n'était retenu par aucun autre ennemi, il accourait avec son armée victorieuse.

XIII. Pyrrhus, après avoir tenté d'inutiles efforts pour faire reprendre les armes aux Étrusques, et pensant qu'outre les troupes qui s'étaient enfermées dans Rome pour la défendre, les deux armées consulaires le menaçaient, l'une par devant, l'autre par derrière, retourna dans la Campanie. Là, quand il vit Lévinus venir à sa rencontre avec une armée plus forte que celle qu'il avait avant sa défaite, il s'écria : « J'ai donc à combattre l'hydre de Lerne, dont les têtes se multiplient à

numero etiam aucto, renascerentur. » Quia tamen priori victoriæ confidebat, eduxit copias, et tanquam pugnaturus instruxit; quoque suorum simul alacritatem experiretur, simul perterrefaceret hostem, clamorem tollere milites, ac elephantos ad barritum ciendum incitari jussit. Redditus est a Romanis longe major atque terribilior clamor: unde de animis utrorumque conjectans, abstinendum sibi prœlio in præsentia judicavit; et victimarum exta parum læta causatus, exercitum in castra, et inde, magna cum præda et captivorum agmine, Tarentum reduxit.

XIV. Romani, qui, durissimo tempore, de constantia sua nihil remiserant, sed de totius belli eventu semper amplas spes et orationes magnificas habuerant, præmia virtutis quum maxime celebranda rati, L. Æmilio Barbulæ ob res in consulatu gestas decreverunt triumphum: isque de Tarentinis, Samnitibus, et Sallentinis, qui inter auxilia Tarentinorum fuerant, a. d. VI idus quintileis triumphavit. Sed P. Valerio consuli negotium datum, « ut setinum in agrum abductis exercitus victi reliquiis, castra muniret, hiemenque sub pellibus agere cogeret. Per eadem tempora, quum de captivis in senatu agitatum esset, « redimine eos placeret? » ista sententia tenuit. Credo præcipue movisse animos equitum casum, quos fortiter sustentata pugna donec elephanti aberant,

mesure qu'on les coupe ! » Cependant, rassuré par sa première victoire, il fit sortir ses troupes de son camp, et les rangea en bataille, comme pour en venir aux mains ; et, afin d'enflammer le courage des siens et de jeter l'épouvante au milieu des ennemis, il ordonna aux soldats de pousser de grands cris, et aux conducteurs des éléphans de provoquer les hurlemens de ces animaux. Les Romains répondirent par des clameurs beaucoup plus fortes et plus terribles : Pyrrhus, jugeant par là de la disposition des deux armées, crut qu'il devait, pour le moment, s'abstenir de combattre ; et, sous prétexte que les entrailles des victimes n'étaient pas assez favorables, il fit rentrer ses troupes dans le camp, d'où il les ramena à Tarente avec un riche butin et une foule de prisonniers.

XIV. Les Romains, qui, à cette époque si désastreuse, avaient conservé une fermeté inébranlable, qui avaient bien espéré de l'issue de cette guerre, et en avaient toujours parlé en termes magnifiques, crurent que le moment était plus favorable que jamais pour récompenser le mérite : ils décernèrent donc le triomphe à L. Émilius Barbula, à cause des succès obtenus, pendant son consulat, sur les Tarentins, sur les Samnites et sur les Sallentins, qui s'étaient trouvés parmi les troupes auxiliaires de Tarente. La cérémonie eut lieu, six jours avant les ides d'août. Mais on prescrivit au consul P. Valerius « de conduire sur le territoire de Sétine les débris de l'armée vaincue, de s'y bien retrancher, et de passer l'hiver sous la tente. » Cependant on délibéra dans le sénat sur le rachat des prisonniers, et les voix se prononcèrent en leur faveur. Ce fut, je crois, par l'intérêt qu'inspirèrent surtout les cavaliers ; car ils

horum superventu consternati equi sine ulla sessorum culpa cædendos vinciendosque hostibus præbuerant. Missi sunt hujus negotii causa præcipuæ dignationis legati, P. Cornelius Dolabella, Senonum deleta gente nobilis, C. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus, qui, biennio ante, collegæ in consulatu fuerant.

XV. Pyrrho a natura magnorum animorum indivisa comes inerat humanitas; sed hanc ambitione auxerat, errore pervulgato ministras imperii virtutes esse putans, cui uni intemperantissime deditus, huc rationes suas omnes referebat. Et quanquam audacia bellique artibus nemini sua ætate ducum postponendus esset, omnia tamen prius experiri solebat, quam armis rem permitteret: animosque hostium, ut quisque opportunus erat, metu, cupiditate, voluptate, misericordia, denique conditionum æquitate ac utilitate moliebatur. Igitur nuntiato Roma legatos venire, tot consulares ad majorem certe aliquam rem mitti suspicatus, pacis componendæ mentionem illaturos esse sperabat. Quo igitur et tutior, et honoratior accessus eorum foret, ad ipsos usque fines agri tarentini Lyconem, natione Molossum, cum præsidio misit obviam: ipse vero cum ornato equitatu venientibus extra portam occurrit; deductosque per-

avaient soutenu vigoureusement le combat, tant que les éléphans n'avaient pas été lâchés : seulement à l'apparition de ces masses énormes, les chevaux, effrayés, avaient fui, sans qu'il y eût de la faute des cavaliers, qui s'étaient vus alors livrés aux armes et aux chaînes de l'ennemi. On envoya en ambassade, pour traiter de leur rançon, trois personnages des plus distingués de la république, P. Cornelius Dolabella, célèbre par la destruction des Gaulois Sénonais, C. Fabricius Luscinus et Q. Émilius Papus, qui, deux ans auparavant, avaient été consuls ensemble.

XV. Pyrrhus avait naturellement cette humanité qui est la compagne inséparable des grandes âmes ; par ambition même, il affectait la clémence, et, suivant une erreur fort accréditée, il pensait que les vertus devaient servir la passion des conquêtes, à laquelle il sacrifiait sans réserve, et qui était le mobile de toutes ses actions. Bien qu'il n'y eût pas, de son temps, un capitaine qu'on pût lui préférer pour l'audace et l'habileté dans l'art militaire; toutefois, avant de tenter la chance des armes, il avait pour habitude d'essayer tous les autres moyens, et de faire agir sur l'esprit de ses ennemis, selon le caractère de chacun d'eux, la crainte, l'espérance, la volupté, la compassion, la justice et l'intérêt. Aussi, lorsqu'il apprit que des ambassadeurs romains approchaient, persuadé qu'on ne lui députait des personnages consulaires que pour traiter de quelque affaire importante, il se flattait qu'ils venaient lui proposer des conditions de paix. Voulant donc rendre leur marche plus sûre et en même temps leur faire honneur, il envoya au devant d'eux, jusque sur la frontière du territoire de Tarente, un Molosse, nommé Lycon, à la tête

quam honorifice ac hospitaliter, rebus omnibus laute atque liberaliter habuit. Illi quæ ad moderationem animi pertinent præfati, « quanta sortis inconstantia, quam subitæ bellorum vices essent, neque præsciri futura posse; » mandata edunt: « se ad recipiendos captivos suos venisse, sive certo in capita pretio redimi, sive cum Tarentinis aliisve permutari pateretur. »

XVI. Pyrrhus nihil magnæ rei sine consilio amicorum statuere consueverat: quo tum quoque convocato, Milo quidam suadebat, « ut, captivis retentis, fortuna sua uteretur, neque bellum nisi perdomitis Romanis omitteret. » Longe diversa Cineæ oratio fuit: qui, commemorata « senatus populique romani constantia, quam sæpe extremis temporibus suis invictam ostendisset, subjecit: «Aliorum fortassis hostium aut mores oderimus, aut contempserimus arma: cum hac gente, o rex, amicitiam tibi potius quam bellum habendum esse censeo, neque reddi modo captivos, sed etiam donari ex usu tuo fuerit: neque differendum arbitror, quin legatos cum muneribus Romam mittas, qui conditionibus æquis pacem conficiant.

XVII. « Hoc enim illud tempus esse arbitror, quo rem tibi necessariam, si quid judico, etiam cum digni-

d'un détachement; il alla lui-même les recevoir à la porte de la ville avec sa cavalerie magnifiquement vêtue, les accompagna par distinction jusqu'au logement qu'on leur avait préparé, et leur prodigua tous les égards, toutes les prévenances de la plus généreuse hospitalité. Les Romains, pour lui inspirer de la modération, lui représentèrent d'abord « l'inconstance de la fortune, les révolutions subites de la guerre et l'incertitude de l'avenir. » Ensuite ils exposèrent leur mandat : « ils étaient venus pour lui proposer ou la rançon en argent ou l'échange de leurs prisonniers contre des Tarentins ou d'autres captifs. »

XVI. Pyrrhus ne prenait jamais une résolution de quelque importance sans consulter les amis qui formaient son conseil : alors donc il les convoqua selon sa coutume. L'un d'eux, nommé Milon, lui conseillait : « de garder les prisonniers, d'user de sa fortune et de ne finir la guerre qu'après l'entière soumission des Romains. » Cinéas parla dans un sens tout opposé : après avoir représenté au roi : « la fermeté inébranlable dont le sénat et le peuple de Rome avaient donné des preuves dans les circonstances pour eux les plus critiques; il est d'autres ennemis, ajouta-t-il, dont nous pourrions ou haïr les mœurs, ou mépriser les armes; mais quant aux Romains, je vous engage, prince, à rechercher leur amitié plutôt qu'à leur faire la guerre, et je pense qu'il est de votre intérêt de rendre les captifs, de les délivrer même sans rançon. Je serais encore d'avis d'envoyer sans retard des ambassadeurs à Rome avec des présens, pour conclure la paix à des conditions équitables.

XVII. « Vous vous trouvez aujourd'hui dans une situation à pouvoir faire avec dignité une paix que je crois

tate facere possis. Nunc enim rebus adhuc prosperis de pace agens, et facilius, quæ volueris, impetraveris; et nulla alia causa, quam animi solita magnitudine, pacem obtulisse videberis iis, quos integrum fuisset armis ad servitutem cogere. Et absit quidem omen, tuæque res, sicut cœperunt ire, pergant. Sed tamen homines sumus; et si fortuna verterit, neque tam facile porro negotium erit pacis, neque pari cum decore tractabitur. » In hanc sententiam locutis quoque ceteris, et ipse rex assensus, vocari legatos romanos jubet. Qui ubi venerunt, hunc in modum egisse fertur : « Res quidem indigna est, quam facitis, Romani! Quum enim amicitiæ mecum ineundæ rationem nullam habeatis, bello captos repetitis; ubi reddidero, iisdem illis adversus me usuri. Quod si igitur revocatis ad meliora et utrisque profutura mentibus, fœdus atque societatem mecum instituitis; vestros et cives universos, et socios, quos cepi, sine pretio recipite : sin vero vobis hostiles animi manent, neque ego pro sano me facturum arbitror, si odia vestra tot fortium virorum manibus instruam. Neque vero tanta mihi rei nummariæ difficultas est, ut pecuniis Romanorum indigeam; quos decebat potius, si amici essemus, liberalitate mea locupletari. » Simul non spernendi pretii munera legatis dari jussit; « plura se et meliora alias daturum » professus.

nécessaire. Si vous entrez en négociation à l'époque de votre prospérité, vous obtiendrez plus aisément ce que vous demanderez; et nul autre motif que votre générosité naturelle ne paraîtra vous avoir porté à offrir la paix à un peuple que la force des armes aurait pu seule asservir. Fassent les dieux que rien ne trouble le cours de vos succès! mais pourtant nous sommes mortels et sujets aux caprices de la fortune : si elle vous trahit, la paix ne sera plus chose aussi facile, et nous n'en traiterons plus avec le même honneur. » Les autres parlèrent à peu près comme Cinéas, et le roi, d'accord avec son conseil, fit appeler les ambassadeurs, et leur tint ce discours : « Rien de plus révoltant, Romains, que votre conduite envers moi! sans témoigner aucune intention de rechercher mon amitié, vous redemandez les prisonniers de guerre; et dès que je les aurai rendus, vous vous en servirez contre moi. Si, prenant un parti plus juste et plus utile aux deux nations, vous me proposez un traité de paix et d'alliance, emmenez sans rançon tous ceux de vos concitoyens et de vos alliés qui sont mes captifs. Mais si vous conservez à mon égard des sentimens d'inimitié, je me tiendrais pour un insensé de prêter à votre haine l'appui de tant de braves. Et n'allez pas croire qu'un embarras pécuniaire me fasse un besoin de l'argent des Romains : je serais le premier, si nous étions amis, à les enrichir de mes bienfaits. » En même temps il fit distribuer aux députés des présens magnifiques, leur en promettant à l'avenir de plus nombreux et de plus considérables encore.

XVIII. Hæc in commune legatis omnibus præsentibus dicta actaque. Ceterum cum solo deinde C. Fabricio longior et accuratior sermo fuit: neque referre piget, quod apud idoneos auctores reperi. Quum itaque remotis arbitris colloquerentur, inter cetera regem ita dixisse postea vulgatum est: « Ego vero quum ceteros Romanos omnes amicos habere expeto, tum præsertim te, C. Fabrici, quem inter ceteros civili militarique virtute præstantissimum esse judico; unum deesse tibi indignor, quod re familiari angustiore utens, debitum magnis viris splendorem tueri minime potes. Sed hanc fortunæ injuriam ego diutius tibi molestam esse non patiar, daboque auri argentique facti et infecti eam copiam, qua ditissimorum quorumque census facile vincas. Hoc enim imprimis loco fortunæque meæ convenire persuasum habeo, eximiorum hominum, qui potius gloriæ quam pecuniæ accumulandæ studuerunt, gravem inopiam consolari: id quidem ego valde pulchrum opus esse reor: neque magnificentiæ regiæ vel monumentum illustrius usquam poni, vel augustius diisque gratius donarium suspendi posse. Quare non tam dedisse beneficium putabo, quam accepisse, si meis te copiis adjuvari siveris.

XIX. « Neque tamen id a te petiturus eram, si mihi gloriosa largitio tantum, tibi vero parum decora fuisset:

XVIII. Tel fut le discours qu'il tint, telle fut la réception qu'il fit publiquement à tous les ambassadeurs en général. Mais ensuite il prit en particulier C. Fabricius, lui parla fort longuement et lui témoigna le plus vif intérêt. Je rapporterai volontiers la conversation qu'il eut avec lui, telle que je l'ai trouvée dans des auteurs dignes de foi. L'entretien fut secret, sans témoin; voici cependant, entre autres détails, ce que la renommée publia, depuis, des paroles du roi : «Je désirerais, dit-il, avoir pour amis tous les Romains, mais vous surtout, C. Fabricius, qui me paraissez réunir à un degré si éminent les vertus civiles et les talens militaires. Il est une seule chose que je ne puis voir sans indignation, c'est l'excessive médiocrité de votre fortune, qui vous empêche de briller de cet éclat qui doit entourer le mérite. Mais je veux réparer cette injustice du sort, et vous donner assez d'or et d'argent monnayé et en lingots, pour que vous surpassiez en richesses les citoyens les plus opulens. Car rien, selon moi, ne me convient davantage dans le rang où je suis placé, que de soulager l'extrême pauvreté des grands hommes, qui ont été plus curieux d'acquérir de la gloire, que d'amasser des trésors. Voilà, je pense, l'action la plus belle que puisse faire un prince, le monument le plus illustre qu'ait élevé la magnificence royale, l'offrande la plus auguste, la plus agréable qu'on ait jamais présentée aux dieux. Aussi je croirai plutôt devoir que mériter de la reconnaissance, si vous consentez à accepter mes offres.

XIX. «Toutefois, je n'aurais garde de vous adresser cette proposition, si elle n'était glorieuse que pour moi,

nunc autem, quia non ad proditionem aut indignum moribus tuis facinus ullum emeris; quid est, cur hospitale munusculum, amicissimo animo oblatum, infesto et pertinaci velis aspernari? Ego enim aliud a te desidero nihil, nisi quod a viro optimo patriæque amantissimo fieri possit, immo debeat; ut senatum a præfacta illa pervicacia ad æquitatem et consilia mitiora transducas, quod res est docendo, neque bellum sine maximo vestro et damno et periculo geri; neque a me, qui Tarentinis auxilium pollicitus, primo etiam prœlio victor discessi, integra fide atque dignitate deseri posse. Neque vero me delectat vobiscum dimicare, quos amicitia mea quam odio digniores arbitror : et multis interea negotiis obortis, quæ præsentiam meam desiderent, in regnum meum reverti mallem. In hoc fidem, quam postulabis, dabo : quo et tu de animo meo securus esse possis, et ceterorum dubitationes tollere, si qui forte negabunt regibus tuto credi posse, propter unius aut alterius vesaniam, qui, nullo intellectu honesti, pactis atque fœderibus, donec utilia viderentur, stantes, simul atque levitatis pretium apparuit, fidem quam occasionem negligere maluerunt. Pace vero confecta, nihil aut mihi jucundius, aut utilius utrisque fieri possit, quam si mecum in Epirum naviges, primo inter meos loco, et in bello legatus futurus, omnisque fortunæ meæ par-

et qu'elle fût pour vous peu honorable. Mais comme vous n'acheterez mes largesses ni par la trahison, ni par aucun acte indigne de votre caractère, quel motif vous ferait rejeter avec une dureté opiniâtre le présent léger que vous offre un hôte, votre ami le plus sincère? Je ne vous demande que ce que peut et même que ce que doit faire l'homme le plus vertueux, le plus attaché aux intérêts de sa patrie : c'est que vous ameniez le sénat, de cette animosité hostile à des sentimens plus équitables et plus doux, en lui faisant comprendre, comme c'est la vérité, que vous ne pouvez continuer la guerre sans vous exposer à des pertes considérables, à des périls plus grands encore ; et que moi, qui ai promis du secours aux Tarentins et qui suis sorti vainqueur du premier combat, je ne puis les abandonner sans manquer à l'honneur et à la bonne foi. J'ai de la répugnance à faire la guerre à un peuple que je juge plus digne de mon amitié que de ma haine ; et, rappelé dans mes états par plusieurs affaires qui réclament ma présence, j'aimerais mieux pouvoir y retourner. Je vous donnerai de ma parole tel garant que vous exigerez, afin que, bien convaincu vous-même de ma sincérité, vous puissiez lever les doutes de vos concitoyens, de ceux surtout qui prétendraient peut-être qu'il ne faut pas se fier aux promesses des rois ; soupçons fondés sur le délire d'un ou deux princes, qui, n'ayant pas le sentiment de l'honneur, n'observent les conventions et les traités qu'autant qu'ils leur sont utiles, et qui les rompent dès qu'ils trouvent une occasion favorable de satisfaire leur inconstance. Quand la paix sera conclue, rien ne me sera plus agréable, rien ne sera plus avantageux pour vous et pour moi, que si vous passez en Épire, pour tenir le premier rang

ticeps. Nam et ego possessionem nullam pretiosiorem esse puto, quam fortis et fidelis amici : et animo tuo regiæ fortunæ apparatus, regiorumque negotiorum majestas congruit. Hæc ergo si in commune contulerimus, quæ maxima per homines censentur bona, vicissim alter alterum adjuvantes, nullo negotio adipiscemur. »

XX. Hic ubi finem dicendi rex fecisset, post modicum intervallum, Fabricius infit : « De virtute quidem, si quid ejus in me belli domive animadverti potuit, mihi supervacaneum est quidquam attingere; quando jam aliis de ea credidisti : neque itidem de paupertate necessum est exponere, quod exigui agelli tuguriolique dominus, non fenore, neque mancipiorum operis, sed laboribus hujus corporis alor; nam et ista referentibus aliis existimo te accurate didicisse. Si vero me deteriore ob paupertatem conditione, quam Romanorum quemlibet, esse suspicaris; certe, sive ultro, sive alienam secutus opinionem ita conjecisti, mirifice falsus es. Mihi enim contemptis opibus virtutem et officium sectanti nullus unquam miseriæ sensus fuit; neque fortunæ meæ, vel in privatis negotiis, vel in publicis ingemui. Qua enim tandem causa convicium ei facerem? nisi forte crimini dabo, quod in ista paupertate mea, his omnibus, quæ cuilibet animo magno excelsoque sola

à ma cour, commander mes armées et partager ma puissance. Car point de possession plus précieuse à mes yeux que celle d'un ami fidèle et dévoué; et l'appareil de la majesté royale, les hautes fonctions de ministre d'un roi conviennent parfaitement à la grandeur de votre âme. En nous réunissant ainsi, en nous prêtant un appui mutuel, nous parviendrons sans peine à la jouissance des biens que les hommes regardent comme les plus grands ici-bas. »

XX. Le roi a cessé de parler; Fabricius, après un moment de silence, lui répond en ces termes : « Si l'on a pu remarquer en moi quelque talent militaire, quelque vertu civile, je me dispenserai d'aborder ce sujet, puisque vous avez cru ceux qui vous en ont entretenu. Je supprimerai aussi les détails de ma pauvreté; je ne vous dirai pas que, possesseur d'un fort petit champ, et d'une cabane plus étroite encore, sans revenus, sans esclaves, je ne dois ma subsistance qu'à mes bras et à mon travail. Ce sont là des particularités, dont vous ont sans doute bien informé ceux qui vous les ont rapportées. Mais si vous pouvez croire que cette indigence me rende plus malheureux qu'aucun autre Romain, vous êtes dans une erreur bien grave, soit que vous ayez conçu vous-même cette opinion, soit que d'autres vous l'aient inspirée. Car le mépris des richesses, l'amour de la vertu et du devoir ne m'ont jamais laissé sentir le besoin; et jamais, ni dans les affaires privées, ni dans les affaires publiques, je n'ai eu à me plaindre de ma fortune. Et quelle raison aurais-je de l'accuser! lui ferai-je un crime de ce que, malgré cette pauvreté, je jouis dans ma patrie, avec les riches, et souvent même de préférence à eux, des honneurs qui font le seul objet de l'ambition d'une âme grande et généreuse?

desideranda videntur, non modo cum divitibus, sed etiam præ illis, in patria perfruor.

XXI. «Honoribus enim, qui apud nos amplissimi sunt, fungor; bella gravissima rego; splendidissimis adhibeor legationibus; religionum sanctissimarum curam gero; vocor in senatum; de summa republica rogor sententiam; laudant me multi imitanturque hilariter; neque minoris fio, quam quilibet in civitate nostra potentissimus; videorque specimen et exemplum ad virtutem gloriamque capessendam esse ceteris; nihil in hæc omnia sumptus de meo faciens, sicuti neque aliorum quisquam. Nam alibi quidem, ubi plerumque privatim opes magnæ, publice vix mediocres sunt, magistratus ex re familiari dignitatem splendoremque loci sui sustinent: nostra civitas longe diversis institutis utitur; neque fortunis privatorum ulla parte gravis est. Omnis iste apparatus, quo nostri cives, quotquot ad rerum magnarum administrationem deliguntur, magnifice instructi sunt, præbetur publice. Quæ res exæquat omnes, neque pauperrimo alicui quidquam patitur ad tuendum publicum aut suum decus deesse, neque ditissimo superesse. Quando igitur pauperrimus omnium, tamen locupletissimo cuique nulla in re bona cedo; quid est, quod de fortuna queri debeam? an postulandum erat, ut me regibus parem faceret, quibus ingentes auri cumulos licet recondere?

XXI. « En effet, on m'élève aux plus hautes dignités de l'état; on me donne la direction des guerres les plus importantes; on me charge des ambassades les plus honorables; on me confie les fonctions les plus saintes de la religion; je suis appelé aux délibérations du sénat; je suis consulté sur toutes les affaires qui intéressent la république; plusieurs m'adressent des éloges, et me prennent volontiers pour modèle; je ne suis pas en moindre estime que les plus puissans de Rome; ma conduite et mon exemple paraissent contribuer à exciter chez les autres l'amour de la vertu et de la gloire; pour tout cela, je ne fais aucun frais, car jamais un citoyen de Rome ne fut obligé d'en faire. Dans les autres états, où souvent les particuliers sont fort riches, tandis que le trésor public est pauvre, c'est avec leur patrimoine que les magistrats soutiennent l'honneur et l'éclat de leur rang : mais notre république a des principes tout opposés; jamais elle n'est à charge aux fortunes particulières: tout cet appareil, toute cette magnificence, qui accompagnent chez nous ceux qu'on nomme aux premiers emplois, sont fournis par le trésor public. Par là nous sommes tous égaux; et les plus riches n'ont aucun avantage sur les plus pauvres dans les fonctions où il leur faut soutenir leur dignité et celle de l'empire. Ainsi donc, puisque, malgré mon extrême indigence, je ne le cède aux plus opulens pour rien de ce qui peut honorer, ne serais-je pas dans mon tort, si j'accusais la fortune? Et devrais-je lui demander de m'égaler aux rois qui sont à même d'accumuler trésors sur trésors?

XXII. « Sed hæc quidem ad publicam vitam : in privata vero, tantum abest, ut mea mihi inopia sit oneri aut incommodo, ut contra, quoties me cum divitibus istis compono, mea sors incomparabiliter videatur beatior; et ego me inter illos plane paucos numerem, quibus, quanta esse in vita potest, felicitas contigerit; eoque nomine et mihi plurimum gratulor, et gratias ago paupertati meæ. Quum enim supervacua persequi mihi ineptum et otiosum esse videatur; necessaria vero agellus recte colenti dispensantique suppeditet; nescio quem in usum de majoribus divitiis debeam esse sollicitus. Nam omnem mihi cibum fames suavissimum efficit; omnem potum sitis : somnum facilem et tranquillum labore paro : vestis, si frigus arceat, mihi se probavit satis : in supellectili, ut quodque ad usum, cui destinatur, maxime commodum atque parabile est, ita placet impensius; quare sic quoque sim injurius, si accusem fortunam, quod mihi non majores facultates subministraverit illa, quam natura mea desideret : quæ mihi neque cupiditatem ejus, quod nimium esset, ingenuit; neque profecto dexteritatem parandi.

XXIII. « Quare cum ista paupertate mea, et aliis opulentissimis hominibus, et te quoque ipso me copiosiorem esse judico : nam ego tantum habeo, ut plus non desiderem; tu, nisi Epirum, et cetera quæ tenes

XXII. « Je n'ai considéré jusqu'ici que ma qualité d'homme public : si je m'examine à présent comme simple particulier, loin que ma pauvreté me soit à charge ou incommode, toutes les fois que je me compare avec vos riches, je trouve mon sort incontestablement plus heureux; et je me place au petit nombre de ces hommes privilégiés, qui jouissent de toute la félicité qu'on peut rencontrer dans la vie; et c'est alors que je m'applaudis, que je rends grâces à ma pauvreté. Poursuivre le superflu me semble aussi ridicule qu'inutile; quant au nécessaire, mon petit champ cultivé avec soin, avec économie, ne me le fournit-il pas? je ne vois pas alors pourquoi je me tourmenterais à acquérir des richesses, ni à quel usage je les emploierais. La faim assaisonne pour moi la nourriture la plus simple; la soif me fait trouver toutes les boissons agréables; le travail me procure un sommeil facile et doux : mes vêtemens, pourvu qu'ils me garantissent du froid, me paraissent assez beaux et assez bons; à l'égard des meubles, les plus utiles et les moins chers sont toujours ceux que j'ai préférés. Je serais donc bien injuste de reprocher à la fortune de ne m'avoir pas accordé des trésors dont je n'ai pas besoin, puisque la nature ne m'a pas donné le désir, ni surtout le talent de me procurer le superflu.

XXIII. « Ainsi, avec mon humble pauvreté, je me trouve plus riche que les hommes les plus opulens, et que vous-même, prince; car j'ai assez pour ne pas désirer davantage; mais vous, si avec la possession de l'Épire et des autres états soumis à vos lois, vous ne vous

possidens, inopem te esse crederes, in Italiam trajecisses? sed pulchram facultatem, beneficia hominibus dandi, præstat opulentia! ego per inopiam subvenire queo nemini! Hoc vero non magis me angit, quam quod aliis quoque rebus non supra modum instructus sum: quod neque scientiam præcellentem mihi deus, neque vaticinandi artem tribuit, quibus prodesse indigentibus possem; neque alia itidem permulta. Eorum vero, quæ in me sunt, si et civitati et amicis copiam facio, et unde quemquam juvare ullo pacto possum, id commune omnibus esse patior; hoc quoque crimine hactenus me vacare posse existimo. Neque vero tibi quidem hæc parva aut contemptibilia vocare licet, qui præ te feras illa videri maxima, adeoque ingenti pecuniæ modo emere paratus es.

XXIV. « Quod si vero ad sublevandas necessitates egentium omnino facultates magnæ optandæ essent; atque hoc nomine pecuniarum possessio partem aliquam felicitatis faceret, uti vobis quidem regibus videtur; utra mihi via parandarum opum erat melior, ut a te nunc acciperem cum dedecore; an vero ut olim pararem, quum possem honestissimis rationibus? Nam mihi sane ditescendi opportunitates præclaras respublica bene gesta præbuit, quum alias sæpe, tum vero maxime ante hoc quadriennium, quando in Samnites, Lucanos, Brut-

trouviez pas pauvre, seriez-vous passé en Italie? L'opulence, direz-vous, donne le privilège si beau de faire du bien aux hommes; au lieu que l'indigence ne peut soulager personne! Je le sais; mais cette impossibilité de secourir les malheureux ne me tourmente pas plus que celle où je suis de les instruire des secrets de la nature, de leur faire connaître l'avenir, et de les initier à beaucoup de sciences semblables, parce que les dieux n'ont fait de moi ni un philosophe ni un devin. Quant aux talens que je puis avoir, si je les consacre à ma patrie et à mes amis, et si je rends à mes concitoyens tous les services qui dépendent de moi, je pense qu'on n'a aucun reproche à m'adresser. Et vous pouvez moins qu'un autre rabaisser, dédaigner ce genre de mérite, puisque vous témoignez que vous en faites grand cas, et que vous êtes prêt à l'acheter si cher.

XXIV. « Lors même que, pour soulager le malheur, les trésors seraient à désirer, et qu'à ce titre leur possession ferait une partie de la félicité, comme vous le croyez, vous autres rois, n'aurait-il pas mieux valu pour moi les acquérir naguère par les voies honorables qui se sont présentées, que de les recevoir de vous aujourd'hui, en me déshonorant? car les succès que j'ai obtenus dans les guerres dont la république m'a confié le soin, m'ont fourni plus d'une occasion glorieuse de m'enrichir; il y a quatre ans surtout, lorsque, nommé consul, je marchai avec mon armée contre les Samnites, les Lucaniens et les Bruttiens; que je promenai le ravage dans ces florissantes contrées; que je pris de

tiosque consul cum exercitu missus, amplissimas regiones populabundus percucurri; prœliis multis victor urbes opulentas vi cepi diruique : unde donatis largiter militibus, redditoque privatis, quod reipublicæ in usus belli mutuum dederant, res tamen superesset quadringentorum talentorum, quæ in ærarium publicum intuli. Postquam igitur justas et decoras ex manubiis opes, quæ in promptu erant, aspernatus sum; et, exemplo Valerii Publicolæ multorumque aliorum, qui rem romanam hunc in statum produxerunt, gloriam pecuniis anteposui; nunc a te munera capiam, contempta pulcherrima ditescendi occasione, pudoris atque periculi plenam amplexus? et illam quidem opulentiam honestos justosque ad usus expendere liberrime et cum voluptate quadam potuissem; nunc vero ne hujus quidem boni ulla futura esset copia.

XXV. « Creditæ enim verius quam donatæ pecuniæ censendæ sunt, quæ alieno beneficio obvenerunt, animoque ingenuo et erecto graves incumbunt, donec restitui queant; ut jam per hospitii, vel amicitiæ, vel benevolentiæ speciem datæ acceptæque fuerint. Jam vero, quid futurum censes, si vulgata fama (neque enim celari poterit) magistratus, qui morum apud nos præfecturam amplissima cum potestate exercent, quos censores appellamus, pro jure suo, quo in civium vitas inquirere,

force et que je détruisis plusieurs villes opulentes, dont j'employai les dépouilles à récompenser largement mes soldats, et à rendre aux particuliers l'argent prêté pour les frais de la guerre; et que je versai quatre cents talens dans le trésor public. Ainsi donc, après que j'ai méprisé des richesses qui étaient à ma disposition, et que la justice et la probité me permettaient de prendre comme ma part du butin; après qu'à l'exemple de Valerius Publicola et de beaucoup d'autres, qui ont élevé la puissance romaine au faîte de la grandeur, j'ai préféré la gloire à l'argent; j'accepterais aujourd'hui vos bienfaits, moi qui ai négligé les plus belles occasions de faire fortune; et j'achèterais au prix de l'honneur de dangereux trésors! Les richesses que j'aurais dues à mes victoires, j'aurais pu les employer librement et avec plaisir à des usages honnêtes et justes; mais celles que vous m'offrez à présent, il ne me serait pas permis d'en disposer à mon gré.

XXV. « Car on doit regarder comme un prêt plutôt que comme un don, l'argent qu'on tient de la libéralité d'autrui; et il devient un pesant fardeau pour un cœur noble et généreux, jusqu'à ce qu'on ait pu s'acquitter; lors même que cet argent aurait été donné et reçu à titre d'hospitalité, d'amitié, de bienveillance. Mais comme il est impossible que le bruit de vos libéralités ne vienne pas jusqu'à Rome, n'aurais-je pas, dites-moi, tout à redouter de nos magistrats, appelés censeurs, si en vertu du droit, du pouvoir sans borne qu'ils ont d'informer contre les mœurs, contre la vie même des citoyens, et

et a patriis institutis discedentes mulctare consueverunt, me publice citatum causam captorum munerum dicere jusserint? » Addunt plerique, a Pyrrho, virum virtutis tantæ quantivis bene emi certo, acrius continentiam ejus constantiamque tentatam esse; post alia magnifica promissa, etiam parte regni oblata : neque motum esse Romanum, nisi hactenus, ut « se consilii regii rationem expedire negaret. Si enim malum me virum judicas, inquit, cur ambis? sin vero bonum, cur corrumpis? » Adjecisse deinde dicitur, « etiam ipsi Pyrrho negotium hoc neque jucundum futurum, neque conducibile, si processisset. Suam enim libertatem et amicis regiis, et ipsi regi gravem futuram : justitiam autem et abstinentiam si Epirotæ experti forent, relicto rege, ad ipsum transituros. »

XXVI. Quæ omnia, et quod deinceps adjecturus sum, variis ab auctoribus tradita, conquiri exponique non inconveniens nec inutile judicavi ; quo virorum, quibus fulta res romana per durissimos casus ad imperii gloriæque incomparabilem magnitudinem pervenit, animi sensusque noscerentur ; claroque sub exemplo facilius deprehenderetur, quibus moribus studere oporteat admirationi futuros homines, majoremque et meliorem transdituros posteris rempublicam, quam a majoribus ipsi accepissent. Igitur his ita dictis auditisque,

de punir rigoureusement ceux qui s'écartent des institutions de nos ancêtres, ils m'appelaient en jugement à mon retour à Rome, et m'accusaient d'avoir reçu vos présens? » La plupart des historiens ajoutent que Pyrrhus tenta les plus grands efforts pour ébranler le désintéressement et la fermeté d'un homme d'une vertu si rare; persuadé qu'on ne pouvait l'acheter trop cher, il alla, entre autres magnifiques promesses, jusqu'à lui offrir une partie de son royaume; mais le Romain toujours inébranlable, se contenta de lui répondre « qu'il ne comprenait pas le dessein du roi. Car si vous me jugez un homme pervers, pourquoi me recherchez-vous? et si vous me croyez vertueux, pourquoi vouloir me corrompre? En supposant même que vous réussissiez, ajouta-t-il, vous ne trouveriez-là ni plaisir, ni intérêt. Ma franchise ne pourrait qu'être importune à vos courtisans et à vous-même; et si les Épirotes avaient une fois éprouvé ma justice et ma modération, ils vous abandonneraient pour se ranger sous mes lois. »

XXVI. J'ai puisé, dans divers historiens, tous ces détails et ceux que j'ajouterai par la suite, et j'ai jugé convenable et utile de les rapporter, pour faire connaître le caractère et les mœurs de ces vrais Romains, qui ont soutenu l'empire dans les circonstances les plus critiques, et qui l'ont élevé au faîte de la gloire et de la puissance : j'ai voulu montrer, par de si nobles exemples, quelle règle de conduite doivent suivre ceux qui aspirent à l'admiration des hommes, et qui ont pour but de laisser à leurs descendans la république plus grande et plus florissante qu'ils ne l'ont reçue de leurs ancêtres. On dit qu'à l'issue de cette conversation, le roi n'insista plus; mais, le lendemain, il fit appeler Fabricius, après avoir

regem in præsentia quidem quievisse accepimus; postridie vero, vocari ad se Fabricium jussisse : parato ante ad perterrendum eum elephanto, qui a tergo colloquentium post aulæum adstans, magistri imperio repente diducto aulæo, super Fabricii caput demisit manum, horrendumque stridorem et barritum edidit. Sed vir ingens animi, quum sensim se convertisset, arridens, « Neque heri me aurum tuum pellexit, inquit; neque hodie perterrefecit bellua. »

XXVII. Deinde quum admotus cœnæ « de Græcis sapientibus » disserentem audiret Cineam, « quibus Epicuri secta placeret, eos voluptatem in arce bonorum, reipublicæ curam inter præcipua felicitatis impedimenta ponere : similemque vitam agere deos arbitrari; nulla rerum humanarum cura, nullo, neque in improbos iræ, neque in bonos favoris affectu, soli otio voluptatique deditos; » exclamavisse Fabricium ferunt : « Dii faxint, isthæc sapientia Pyrrho Samnitibusque cordi sit, donec bellum cum populo romano gerent! » Hi temporum istorum mores fuerunt; hæc magnorum virorum certamina, non opibus et luxuria, sed virtute, consilio, patientia, patriæ caritate excellere. Nec enim subiti impetus, aut ad præsentem usum meditatæ simulationis istæ voces fuerunt; sed perpetuo tenore vitæ verborum suorum

fait préparer, pour l'effrayer, un éléphant, qui, caché derrière un rideau, tandis qu'ils s'entretenaient ensemble, apparut tout à coup, au signal que lui donna son cornac, et posant sa trompe sur la tête de Fabricius, poussa des cris aigus et des hurlemens affreux. Mais l'intrépide Romain se retourna tranquillement, et dit en souriant à Pyrrhus : « Votre or ne m'a point séduit hier; votre éléphant ne m'effraiera pas aujourd'hui. »

XXVII. Un jour que Fabricius se trouvait à la table de Pyrrhus, Cinéas vint à parler des philosophes de la Grèce, entre autres d'Épicure, et dit « que ceux qui suivaient cette secte, faisaient consister le souverain bonheur dans la volupté, et regardaient l'administration des affaires publiques comme un des principaux obstacles à la félicité : suivant eux, les Immortels menaient de même une vie toute d'oisiveté et de délices, sans s'occuper de ce qui se passe sur la terre, sans s'inquiéter ni de punir les méchans, ni de récompenser les bons. » Fabricius alors s'écria : « Fassent les dieux que Pyrrhus et les Samnites goûtent cette philosophie, tant qu'ils seront en guerre avec le peuple romain ! » Telles étaient les mœurs de ces temps-là ; telle était l'émulation des grands hommes de la république; ils rivalisaient, non pas de luxe et de richesses, mais de valeur, de sagesse, de patience, d'amour de la patrie. Car ce n'était pas chez eux un vain enthousiasme pour la vertu ; ce n'étaient pas des phrases méditées et préparées avec art pour servir au besoin du moment ; mais une conduite toujours uniforme, toujours

fidem admirabiles potius nostris temporibus, quam imitabiles viri affirmarunt.

XXVIII. Idem ille Fabricius, quum ejus tota supellex argentea salino uno constaret, et patella, quæ tamen ipsa corneo pediculo sustineretur; Samnitium legatis pecuniam et supellectilem splendidam dono afferentibus, planas manus ad aures, hinc ad oculos, nares, os, gulam, deinde ad imum usque ventrem deducens, « donec his, inquit, imperitare potero, nihil deerit: vos autem pecuniam ad eos, qui hac indigent, reportate. » Denique vitam universam sic exegit, ut in hereditate ejus non esset, unde filiarum dos expediretur: gloriosa paupertate, quum ex ærario publico erogata pecunia senatum puderet indotatas pati virgines, quas patrem non puduerat ita relinquere. Sed et ceteri senatus principes eadem ferme virtute tolerantiaque tum agebant. Ex quibus Q. Fabium Maximum, qui toties in summis imperiis fuerat, qui, censura gesta, noluerat iterum censor fieri, negans, « ex usu reipublicæ videri, ut iidem sæpius censores crearentur; » simili et paupertatis et amoris publici testimonio populus romanus affecit: mortuo enim tantum congessit æris, ut inde filius Q. Gurges et viscerationem et epulum publice daret.

XXIX. Curius ab eadem altitudine animi Sabinorum munera, quemadmodum Fabricius samnitica, sprevit.

soutenue prouvait la vérité des discours de ces hommes, que nous admirons aujourd'hui, mais que nous ne saurions imiter.

XXVIII. Le même Fabricius, qui n'avait pour toute argenterie qu'une salière et une coupe dont le pied était en corne (*de* cornu, *ou* en bois, *de* cornus, *cornouiller*), refusa l'argent et la vaisselle d'or que lui offraient les députés des Samnites; et portant ses mains à ses oreilles, à ses yeux, à son nez, à sa bouche, à son gosier, et ensuite au bas-ventre : « Tant que je pourrai, dit-il, maîtriser mes sens, rien ne me manquera ; reportez cet argent à ceux qui en ont besoin. » Enfin il mourut si pauvre, que son héritage ne put fournir de dot à ses filles ; mais le sénat voulut que le trésor public dotât des filles, auxquelles leur père n'avait laissé pour tout bien que sa glorieuse pauvreté. Alors les principaux sénateurs montraient presque tous la même vertu, le même désintéressement. L'un d'entre eux, Q. Fabius Maximus, qui fut élevé si fréquemment aux premières charges de la république, qui refusa la censure, qu'on voulait lui déférer pour la seconde fois; « car, disait-il, l'intérêt de la patrie s'oppose à ce qu'on nomme souvent les mêmes censeurs ; » Fabius reçut du peuple romain un témoignage semblable, qui attestait et sa pauvreté et l'affection qu'avaient pour lui ses concitoyens. En effet, après sa mort, on jeta autour de son cercueil tant de pièces de monnaie, que son fils Q. Gurgès eut de quoi donner au peuple un splendide festin.

XXIX. Curius dédaigna les présens des Sabins, avec la même grandeur d'âme qui avait engagé Fabricius à

Æmilius Papus in plerisque magistratibus collega Fabricii, Tib. item Coruncanius, aliique præclari viri, ex similitudine morum amicissime inter se conjunctissimeque vixerunt : ut vere mihi temporum illorum speciem amplexus animo videatur poeta, qui « moribus virisque antiquis rem romanam stetisse » prædicavit. His igitur animadversis expensisque rebus, majore componendi cum hac gente belli desiderio Pyrrhus inflammatus, ducentos ex captivis protinus sine pretio restituit : ceteris, si qui ad instantia Saturnalia Romam ad visendos suos proficisci cuperent, ejus rei potestatem fecit; unius Fabricii secutus fidem, qui « reversuros, exactis Feriis, nisi pax interea convenisset, » spoponderat. Eaque tum et gravitas senatus, et singulorum fides fuit, ut ad diem a patribus præstitutam universi Pyrrho se restituerent, postquam obfirmatos suorum animos impellere nequidquam tetendissent.

XXX. Rex enim callidus, hunc temporum articulum sibi tenendum arbitratus, dum aspectu carissimorum pignorum mollitos, et cupidine isthæc retinendi incensos animos, ad belli odia deponenda promptiores haberet; legationem mittere Romam statuit, ut iis conditionibus, quas Fabricio præsenti exposuerat, pacis et amicitiæ fœdera conjungerentur. Petebat autem, « ut iisdem fœderibus Tarentini comprehenderentur : ceteri

refuser ceux des Samnites. Ce fut la ressemblance des mœurs qui fit vivre dans une étroite amitié, dans une concorde parfaite, Fabricius et Émilius Papus, son collègue dans presque toutes les magistratures, et Tib. Coruncanius, et plusieurs autres personnages illustres : aussi le poète Ennius me paraît-il avoir heureusement caractérisé ce beau siècle, quand il a dit « que les mœurs antiques et les anciens Romains avaient été l'appui de la république. » Pyrrhus donc porté plus que jamais, par la vue, par l'examen de la vertu romaine, à faire la paix avec une telle nation, renvoya d'abord sans rançon deux cents prisonniers, et permit aux autres de retourner à Rome, s'ils en avaient le désir, pour assister aux Saturnales qu'on était sur le point de célébrer, et pour voir leurs parens; il se contenta de la parole que lui donna Fabricius, « qu'ils reviendraient, après les fêtes, si la paix n'était pas conclue dans l'intervalle. » Et telle était alors la gravité du sénat et la bonne foi de chaque Romain en particulier, que tous retournèrent dans le camp de Pyrrhus, après avoir tenté d'inutiles efforts pour vaincre l'obstination de leurs concitoyens.

XXX. Car le roi, en politique habile, saisissant le moment où les Romains, attendris par la vue des gages les plus chers, et pressés par le désir de les retenir, devaient naturellement être plus disposés à oublier les haines de la guerre, avait envoyé à Rome des ambassadeurs, chargés de conclure un traité de paix et d'alliance, aux conditions qu'il avait proposées de vive voix à Fabricius. Elles étaient ainsi conçues : « Les Tarentins seront compris dans le même traité; les autres Grecs, qui habitent l'Italie, vivront libres, sous l'autorité de

Græcorum Italiam incolentium, liberi, et suis legibus, agerent : Samnitibus, Apulis, Lucanis, Bruttiis, quæ erepta a Romano forent, redderentur : Romani captivos a Pyrrho sine pretio reciperent. » Erat apud Pyrrhum, ea tempestate, Cineas, cujus supra quoque facta est mentio; vir quum civilium rerum apprime gnarus, tum animo propositoque honestus, et qui naturæ proclivem indolem eruditione usuque ad efficacem facundiam exercuisset. Hunc eas ob artes carissimum rex habebat, crebroque prædicabat, « plurium se urbium imperium per eloquentiam Cineæ, quam armis suis, adeptum esse. »

XXXI. Romam iste quum legatus venisset, callido consilio moras nectens, priusquam senatum adiret, munera passim per illustrium domos Pyrrhi nomine misit. Introductus deinde in curiam, quum « regis virtutem et propensum in Romanos animum » multis extollens, de conditionum, quas afferret, æquitate disseruisset, magna pars senatus mota est, ut admittendas esse dubitaret. Quippe super cetera, « si socios suos oppugnare desinerent, tanta auxilia pollicebatur, ut iis haud difficulter imperium ceteræ Italiæ possent acquirere. » Sed quoniam ob magnitudinem rei, sollicitis patribus, multos in dies extracta deliberatio, pacis futuræ suspicionem rumoremque fecerat; Appius Claudius, ob senectam et cæcitatem abstinere curia olim

leurs lois; les Romains restitueront aux Samnites, aux Apuliens, aux Lucaniens et aux Bruttiens tout ce qui leur a été enlevé; Pyrrhus rendra sans rançon les prisonniers romains. » Le monarque avait alors pour ministre Cinéas, dont j'ai déjà parlé; c'était un homme qui, à l'expérience la plus étendue en matière de gouvernement, joignait un grand fonds de droiture et de probité, qui avait cultivé son esprit par l'étude et par la philosophie, et qui maniait avec succès le talent de la parole. Ces qualités le rendaient très-cher au prince qui se plaisait à répéter « qu'il avait conquis plus de villes par l'éloquence de Cinéas, que par la force de ses armes. »

XXXI. Arrivé à Rome en qualité d'ambassadeur, ce ministre, par un trait de fine politique, resta plusieurs jours sans demander audience au sénat, pour envoyer, dans toutes les maisons des personnages les plus illustres, des présens au nom de Pyrrhus. Ensuite, introduit dans l'assemblée, il parla longuement des belles qualités du roi, de l'estime, de l'amitié que Pyrrhus avait pour les Romains, et de l'équité des conditions qu'il leur faisait proposer : la plupart des sénateurs furent ébranlés, et doutèrent si l'on ne devait pas les accepter: car, entre autres avantages, le prince promettait aux Romains « que, s'ils laissaient en repos ses alliés, il leur prêterait un appui si imposant, qu'il leur serait facile de conquérir tout le reste de l'Italie.» Mais comme une affaire de cette importance tenait les sénateurs indécis, et que le résultat de la délibération se faisait attendre plusieurs jours, le soupçon, le bruit qu'on allait conclure la paix, s'étaient déjà répandus dans la ville :

solitus, confestim in senatum se deferri lectica jussit; ubi conspectum protinus exceperunt filii generique, honorisque et officii causa circumfusi, deduxerunt ad locum dignitati ejus congruentem.

XXXII. Ibi, quum ipsius rei novitate, tum reverentia viri silentibus omnibus, exspectantibusque cujus rei causa, post longi temporis desuetudinem, senatum ingressus esset; ab incommodo valetudinis exorsus, « sibi quidem hactenus molestam fuisse cæcitatem, dixit; nunc autem non modo illa delectari, ne quæ fierent, videret, sed etiam ægre ferre, quod aures nondum obsurduissent, ne tam fœda et romano nomine indigna audire cogeretur. Quo enim vobis mentes illæ cesserunt? quo reciderunt spiritus? Certe præ vobis ferre solebatis, quum Alexandri Macedonis gloriam, ut invicti regis, celebrari audiretis; non tam virtuti ejus, quam felicitati, famam istam imputandam esse: nam si romana in bella fortuna ipsum impulisset, alium longe eventum futurum fuisse, aliamque de eo apud homines opinionem. At nunc quantum ab ista vestra magnanimitate defeceritis, respicite. Macedonibus superiores vos futuros confidebatis: at nunc Molossos et Chaonas, perpetuam Macedonum prædam, metuitis.

XXXIII. « Alexandrum contemnebatis: nunc expavescitis Pyrrhum, ne ipsius quidem Alexandri, sed sa-

alors Appius Claudius, que son grand âge et son état de cécité empêchaient, depuis long-temps, de venir au sénat, se fit aussitôt porter en litière à la curie ; et dès qu'il parut, ses fils et ses gendres, l'entourant par honneur et par respect, le conduisirent à la place qui était due à la majesté d'un si grand homme.

XXXII. Tous les sénateurs, étonnés de cette nouveauté, et remplis de vénération pour un tel personnage, attendaient en silence qu'il s'expliquât sur les motifs qui le ramenaient au sénat, après une si longue absence. Alors Appius, tirant son exorde de ses infirmités : « Jusqu'à présent, dit-il, la perte de la vue m'avait été à charge; mais aujourd'hui je m'en félicite, car je ne vois pas tout ce qui se fait; je regrette même de n'avoir pas perdu l'ouie, pour ne pas entendre les propositions honteuses et indignes du nom romain qui ont retenti dans cette enceinte. Que sont devenus, sénateurs, votre courage et votre noble fierté? Lorsqu'on vantait devant vous la gloire d'Alexandre de Macédoine, et qu'on l'appelait l'invincible, vous répondiez hardiment qu'on devait attribuer cette haute réputation à son bonheur plus encore qu'à son mérite, et que si la fortune l'avait fait heurter contre les armes romaines, l'événement eût été tout autre, et l'opinion des hommes toute différente à son égard. Voyez maintenant combien vous avez abdiqué ces sentimens de grandeur d'âme; vous vous vantiez d'être supérieurs aux Macédoniens; et maintenant vous redoutez les Chaoniens et les Molosses, qui furent toujours la proie de la Macédoine.

XXXIII. « Vous méprisiez Alexandre, et vous tremblez devant Pyrrhus, devant ce satellite d'un des satel-

tellitis ejus, satellitem; qui fugiens potius veteres hostes, quam quærens novos, in Italiam trajecit : quibus copiis ne minimam quidem Macedoniæ partem retinere potuit, iisdem, si diis placet, imperium Romanis quoque paraturus. Hunc igitur nisi grandi infortunio mactatum ejicimus, certum habeamus, alios quoslibet merito nostri contemptu, tanquam ad paratam prædam, ita in Italiam cupide venturos esse. Quid enim aliud de nobis quam de hominibus ignavissimis judicari poterit, si Pyrrhus in amicitiam receptus, etiam præmium referat illatæ nobis ignominiæ, quod ejus opera factum sit, ut Tarentinis atque Samnitibus ludibrium Romani debeamus? » Hic fere sensus fuit orationis, quæ ab ipso statim Appio est edita : qua omnium adeo sunt inflammati animi, ut, severissimæ sententiæ auctorem secuti, consensu decernerent, « bellum prosequendum esse; Cineamque, eodem die, Urbe excedere, Pyrrhoque renunciare, juberent : neque recipi eum in Urbem (nam et hoc petitum fuerat), neque, priusquam Italiam omisisset, de amicitia et societate agi posse. »

XXXIV. Paris deinde tristitiæ decretum, ex ejusdem Appii sententia, de captivis factum est : « eos neque adversus Pyrrhum duci, neque adeo conjunctim usquam haberi senatui placere; sed alios alia in præsidia mitti, mutata ignominiæ ergo militia; ut qui equo meruissent,

lites d'Alexandre; qui est passé en Italie pour éviter ses anciens ennemis, plutôt que pour en chercher de nouveaux. Avec des troupes qui n'ont pu lui conserver la moindre partie de la Macédoine, il voudrait, grands dieux! donner l'empire aux Romains! Persuadez-vous bien, sénateurs, que, si nous ne le chassons pas, à sa plus grande honte, nous tomberons dans un mépris tel, que l'Italie, comme une proie facile, attirera désormais la cupidité de la dernière des nations. En effet, ne sera-t-on pas en droit de nous regarder comme les plus lâches des hommes, si Pyrrhus, reçu dans notre amitié, obtient la récompense des outrages mêmes qu'il nous aura faits, en nous forçant, nous Romains, de devenir le jouet des Tarentins et des Samnites? » Ce discours d'Appius enflamma tellement le courage des sénateurs, qu'adoptant les conclusions sévères de l'orateur, ils résolurent à l'unanimité « qu'il fallait continuer la guerre, et d'abord enjoindre à Cinéas de sortir de Rome, le jour même; d'aller déclarer à Pyrrhus qu'on lui refusait la permission qu'il avait demandée d'y entrer, et qu'il devait abandonner l'Italie, avant de parler de paix et d'amitié avec les Romains. »

XXXIV. Ensuite, d'après l'avis du même Appius, on rendit, au sujet des prisonniers, un décret non moins rigoureux; il portait « qu'ils ne seraient pas conduits contre Pyrrhus, ni réunis en une même troupe, mais qu'on les disséminerait dans différens corps, pour les punir; qu'ils seraient dégradés, en sorte que ceux qui

peditum stipendia facerent ; qui pedites legionarii fuissent, ad levem armaturam transcriberentur : priores ordines recuperaret nemo, nisi bina hostium spolia retulisset. » Aiunt, legatis cum responso tam atroci reversis, miraculo romanæ constantiæ attonitum regem, « Qualis Urbs ipsa, qualisque senatus visus esset, » interrogasse : responsumque tulisse a Cinea, « Urbem templum sibi visam, senatum vero regum consessum esse. » Post hæc demum gesta, Fabricium ad regem legatum venisse quidam putant : sed, præter aliorum auctorum testimonia, rerum ipsarum recte animadversarum serie erroris haud difficile convincuntur. Pace desperata, conversi ad bellum animi, ac intenta cura facti utrinque apparatus hiemem satis negotiosam habuerunt.

XXXV. Hæc fuisse tempora puto, quibus ferunt Pyrrhum, quo naufragiorum casus vitarentur, faciliusque Itali ac Epirotæ ad auxilia mutua commeare possent, ab Hydrunte, qua longissime in pelagus procurrit Italia, ad Apolloniam ex adverso situm oppidum pontes jacere cogitavisse, spatio quinquaginta millium : tanto enim intervallo circum eos locos Græciæ Italiæque litora dirimuntur. Idem postea molitus esse M. Terentius Varro dicitur, quum, piratico bello, Cn. Magni legatus, Siculum Ioniumque mare classibus observaret. Inter

avaient servi dans la cavalerie, passeraient dans l'infanterie; et que les fantassins des légions rentreraient dans les troupes légères, sans qu'aucun pût recouvrer le rang qu'il avait perdu, à moins qu'il n'eût rapporté les dépouilles de deux ennemis.» Les députés de Pyrrhus revinrent avec une réponse si fière : le prince, étonné d'une fermeté si rare, leur demanda, dit-on, ce qu'ils pensaient de Rome et du sénat; Cinéas lui répondit «que la ville lui avait paru un temple, et le sénat une assemblée de rois.» Ce fut alors, si l'on en croit quelques historiens, que Fabricius fut envoyé au roi en qualité d'ambassadeur; mais, outre le témoignage des autres écrivains, l'ordre naturel et vraisemblable des évènemens démontre assez l'erreur. Les deux partis, ne voyant plus de chance pour la paix, songèrent sérieusement à de nouveaux préparatifs de guerre; ce qui leur donna, pendant l'hiver, assez d'occupation.

XXXV. Ce fut, je crois, vers cette époque, que Pyrrhus, pour empêcher les naufrages, et pour faciliter les communications entre les Italiens et les Épirotes, lorsqu'ils auraient mutuellement besoin de secours, conçut le dessein d'établir un pont dans l'espace des cinquante milles qui séparent Otrante d'Apollonie, les deux villes de l'Italie et de la Grèce, qui, situées vis-à-vis l'une de l'autre, s'avancent le plus dans la mer, comme pour se rapprocher. On dit que M. Terentius Varron forma, depuis, le même projet, lorsque, dans la guerre des pirates, lieutenant du grand Cn. Pompée, il gardait avec une flotte les côtes de la Sicile et de l'Ionie. Cependant le

hæc Ti. Coruncanius consul, de Vulsiniensibus et Vulcientibus, Etruscorum populis, a. d. cal. februarias triumphavit. Insignis, eo anno, censura fuit, tum primum a plebeiæ stirpis censore lustro condito. Censa referuntur civium capita ducenta septuaginta octo millia, ducenta, viginti duo. Principem senatus, per ea tempora, Q. Fabium Maximum legi consuevisse constat. Hujus filium, cognomento Gurgitem, censorem tum fuisse conjectura colligitur : Cn. Domitii certum nomen et quia lustrum is condidit, jure plebis amplificato nobilitatum est.

XXXVI. Vere primo, Pyrrhus, contractis sociorum copiis, in Apuliam movit, multaque ibi oppida partim pugnando, partim conditionibus cepit. Adversus quem novi consules P. Sulpicius Saverrio, P. Decius Mus*, cum duobus consularibus exercitibus profecti, castra castris opposuerunt prope Asculum, Apuliæ urbem, cognominem ei quæ est in Picentibus. Non erat dubium quin collatis signis depugnandum foret : ceterum ne per dies aliquammultos hoc fieret, præter torrentem profundum, qui diversos exercitus interfluebat, etiam mutuo metu cunctabantur. Romanos prioris fortuna prœlii, et victor Pyrrhus terrebat : Epirotis formidabilis erat Romanorum pervicacia, et alterius consulis fatale hostilibus legionibus nomen. P. enim Decium,

* A. U. C. 473. A. C. 279.

consul Ti. Coruncanius triompha, quelques jours avant les calendes de février, des Volsiniens et des Volsciens, deux peuples de l'Étrurie. Cette année, le lustre fut, pour la première fois, fermé par un censeur plébéien. D'après le recensement qu'il fit, le nombre des citoyens s'éleva, dit-on, à deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-deux têtes. Il est certain qu'alors on ne choisit pas d'autre prince du sénat que Q. Fabius Maximus. On conjecture que son fils, surnommé Gurgès, fut censeur avec Cn. Domitius. Comme ce dernier ferma le lustre, et que par là il étendit les prérogatives des plébéiens, son nom, spécialement consigné dans les annales, a acquis une juste célébrité.

XXXVI. Au commencement du printemps, Pyrrhus, après avoir rassemblé les troupes de ses alliés, passa dans l'Apulie, où il prit plusieurs villes par force, ou par capitulation. Les deux consuls, P. Sulpicius Saverrion et P. Decius Mus, à la tête des deux armées consulaires, vinrent camper près de lui, dans les environs d'Asculum, ville de l'Apulie, qui porte le même nom que celle qui se trouve dans le Picenum. Les deux partis allaient sans doute en venir aux mains; mais ce qui différa la bataille de quelques jours, ce fut, outre un torrent profond qui séparait les deux armées, la crainte que l'une inspirait à l'autre. Les Romains redoutaient Pyrrhus, qui les avait battus dans la première action, et les Épirotes appréhendaient l'inébranlable fermeté des Romains, et le nom d'un des consuls, nom fatal aux légions ennemies. Car le bruit s'était répandu que P. Decius, à l'exemple de son père et de son aïeul, sacrifierait sa vie pour procurer la victoire aux Romains;

patris avique exemplo, sua morte victoriam suorum redempturum esse fama vulgaverat: prœliorumque, quibus illi ceciderant, eventus, terribiles omnibus Decianæ devotionis minas effecerat.

XXXVII. Eam rem Pyrrhus haudquaquam negligendam ratus, convocatis militibus, accurate docuit, « arbitria prœliorum penes Tellurem deam, aut inferos, qui carmine illo sollicitarentur, esse non posse: neque tam iniquos credi debere deos, ut, in unius hominis vesani gratiam, fata exercituum mutent donentve: non præstigiis et superstitionibus, sed pugnando, victorias parari, vel ipsis Romanis testibus, qui non sacrificulorum et vatum agmen, sed armatas militum acies hostibus consueverint opponere. Quia tamen ignari rerum plerumque superstitionum inanium ludibriis, quam veris timendi causis, acrius percellantur; hunc quoque metum præverti posse » ostendit exposito ornatu, quo priores Decii se devovissent: monitisque militibus, « si quis similibus insignibus noscendus occurrisset, ab eo abstinerent tela, vivumque comprehenderent; » sed ipsi quoque Decio nunciandum curavit, « desineret ineptire inter armatos; neque enim consilium istud successurum esse: et si vivus venisset in manus, forte graviora passurum, quam voluisset. »

XXXVIII. Responsum a consulibus est: « Se armis

et l'issue de deux combats avait rendu terribles les menaces du dévoûment des Decius.

XXXVII. Pyrrhus, jugeant indispensable de rassurer ses soldats, les fit rassembler et eut grand soin de leur dire : « que l'évènement des batailles ne pouvait dépendre de la déesse, appelée la Terre, ou des enfers, qu'on sollicitait par de vaines formules : les dieux n'étaient pas assez injustes pour décider du sort des armées au gré d'un seul homme en délire. On remportait la victoire, non par des prestiges et des superstitions, mais par la force des armes, au jugement des Romains eux-mêmes, qui d'ordinaire faisaient face à leurs ennemis, non pas avec des troupes de prêtres et de devins, mais avec des légions et des guerriers. Toutefois, comme l'ignorance expose les esprits à être frappés plus vivement par de vaines illusions, que par de véritables motifs de crainte, il allait encore les prémunir contre cette frayeur. » Alors il leur montra les habits et les ornemens sous lesquels les deux premiers Decius s'étaient dévoués, et leur recommanda expressément : « Si, dans la mêlée, ils rencontraient quelque Romain revêtu de semblables insignes, de bien se garder de le tuer, mais de le prendre vivant. » Il eut aussi la précaution de faire avertir Decius « qu'il pouvait se dispenser d'opposer à des ennemis armés un appareil ridicule, qui ne lui réussirait pas ; s'il était pris vivant, il aurait à souffrir plus peut-être qu'il n'aurait voulu. »

XXXVIII. Les consuls lui répondirent : « qu'ils comp-

satis confidere, neque opus habere tantæ desperationis auxilio; id quo magis scire posset, optionem se dare, ipse transire flumen (quod inter exercitus medium fuisse diximus), an in sua ripa Romanos exspectare mallet: nam aut reductis copiis transitum regi tutum relicturos esse; aut, eo recedente, transmissuros: quo integro robore congressi, nulla alia in re quam suis viribus animisque, spem victoriæ reposuisse demonstrent. » Puduit Pyrrhum timoris aut dubitationis signum ullum edere: quare, posteriore accepta conditione, transeundi fluminis potestatem hostibus fecit. Levior jam sua sponte belluarum terror erat, ipsa consuetudine videndi: manusque earum facillime amputari posse, pugnæ prioris experimento, constabat; qua C. Minucius, quartæ legionis primus hastatus, uno gladii ictu proboscidem elephanti præciderat. Sed tum alia quoque præsidia excogitaverant tutioris audaciæ. Equi, ferreis obducti laminis, currum trahebant, et ipsum contis ferro præfixis horrentem: in curru erant collocati milites, qui belluas irruentes missilibus aut igne jacto averterent.

XXXIX. Cum hoc apparatu transgressis flumen legionibus, Pyrrhus ex diverso exercitum instruxit, pro usu, quem iis in rebus maximum, cum singulari quadam ingenii sagacitate, supra ceteros ejus ætatis imperatores excellentem habere credebatur. Animadverso

taient assez sur leurs armes, pour ne pas avoir recours à un moyen si désespéré; et, afin qu'il pût s'en convaincre, ils lui offraient ou de traverser lui-même le fleuve qui les séparait, ou, s'il l'aimait mieux, de les attendre sur la rive qu'il occupait. Si le roi prenait le premier parti, ils s'éloigneraient du bord, pour lui ouvrir un libre passage, ou ils viendraient eux-mêmes à lui, après qu'il se serait tenu à une certaine distance; et alors, combattant avec toute leur énergie, ils lui prouveraient qu'ils ne mettaient leur confiance que dans leurs forces et dans leur courage. » Pyrrhus se fit un point d'honneur de ne témoigner ni crainte ni hésitation : il accepta la seconde condition proposée, et laissa à l'ennemi toute liberté de passer le fleuve. L'habitude de voir les éléphans les avait rendus moins redoutables pour les Romains, et l'expérience du précédent combat avait démontré qu'on pouvait aisément abattre leur trompe : C. Minucius, premier hastat de la quatrième légion, en avait fait tomber une d'un seul coup d'épée. Mais on avait encore imaginé d'autres ressources pour protéger l'audace contre ces masses énormes. Des chevaux, capaçonnés de lames de fer, traînaient un char tout hérissé de pieux dont les pointes étaient de la même matière : des soldats, placés sur ce char, lançaient des javelots ou des brandons enflammés contre ces animaux, à l'instant où ils se précipitaient sur l'armée romaine.

XXXIX. Lorsque les légions eurent traversé le fleuve avec cet appareil, Pyrrhus, de son côté, rangea ses troupes en bataille avec l'habileté, l'expérience et le génie qui le faisaient regarder comme le plus grand capitaine de son temps. Après avoir reconnu la nature du terrain, qui, raboteux et couvert çà et là de buissons, ne pouvait

igitur loci genio, qui, propter asperitatem soli et enata passim virgulta, non nisi pedestrem aciem pateretur, equitatum elephantosque locavit in subsidiis : dextrum cornu suis militibus et Samnitium auxiliaribus copiis firmavit; Bruttios, Lucanos, Sallentinos, esse jussit in sinistro : Tarentinos, quorum virtuti minus credebat, in mediam aciem recepit. Consulum acies legionarios habebat milites, auxiliis levis armaturæ aptissime intermixtis : parique ingenio et temperamento subsidiorum ordines distinxerant. Equitatus, in cornua diffusus, neque impedimento futurus erat pedestri prœlio, et, si quis casus agendæ rei viam aperuisset, præsto erat. Inter exercitus non animis tantum, sed etiam numero pares (quadraginta utrinque millia fuisse constat) haud segnius, quam debuit, certatum est : ancipiti adhuc victoria prœlium nox diremit.

XL. Postera luce, Pyrrhus, quum impeditiora loca præsidiis præcepisset, in campum paulo æquiorem Romanos descendere coegit. Ibi elephantorum aliquis usus fuit : alia parte aciei, qua currus adversum eos parari constiterant, subito inducti, equos hostium, sicuti priore prœlio factum fuerat, perterritos averterunt in fugam; peditibus nihil magnopere nocuerunt. Valde diversa istius pugnæ fama est. « Secundum Romanos eventum fuisse, » quidam auctores sunt, « etiam casu adjuvante victo-

admettre que de l'infanterie, il plaça à la réserve ses cavaliers et ses éléphans ; à l'aile droite, les Épirotes et les Samnites auxiliaires ; et à l'aile gauche, les Bruttiens, les Lucaniens et les Sallentins : quant aux Tarentins, sur la valeur desquels il comptait peu, il leur fit occuper le centre. Les consuls avaient fort adroitement mêlé les troupes légères avec les soldats des légions, et avaient observé la même tactique, la même disposition pour le corps de réserve. Leur cavalerie, répandue sur les ailes, loin d'embarrasser l'infanterie pendant l'action, était à même d'agir, si l'occasion s'en présentait. Les deux armées, égales en courage et en nombre (car chacune, assure-t-on, avait quarante mille hommes), se battirent avec toute l'intrépidité qu'on devait attendre d'elles : la victoire était encore indécise, lorsque la nuit mit fin au combat.

XL. Le lendemain, Pyrrhus, pour éviter les embarras des lieux qu'il avait occupés d'abord, obligea les Romains de descendre dans une plaine un peu plus unie, où il put faire usage de ses éléphans : ces animaux, lâchés tout à coup contre l'ennemi sur un point opposé à celui où l'on avait préparé des chars contre leur attaque, effrayèrent et mirent en fuite les chevaux des Romains, comme ils avaient fait la première fois, sans pourtant nuire beaucoup à l'infanterie. Les historiens ont parlé bien diversement du résultat de cette journée. Quelques-uns prétendent qu'il fut favorable aux Romains,

riam ; quum adversus Apulos impedimenta diripientes, missæ regis imperio cohortes, ceteris copiis fugientium speciem discessu suo præbuissent, eoque metu et errore facta apud regios fuga esset. » Quin et cæsorum ingens numerus exprimitur : « viginti millia de Pyrrhi exercitu ; victorum ad millia quinque desiderata. Regem ipsum brachio pili jactu transmisso graviter vulneratum, quum fugientes retinere nequivisset, postremum fere omnium a satellitibus suis ex acie relatum : signa capta ex hoste tria et quinquaginta ; romana vero undecim amissa esse. Fabricium quoque, legatum alterius consulis, vulnus accepisse. »

XLI. Ex diverso, « parem hujus atque superioris prœlii fortunam fuisse, » alii tradiderunt : « et vicinia castrorum defensos Romanos minus quidem sensisse detrimenti ; sed tamen confusa fuga discessisse, sic quoque sex millibus amissis : de exercitu Pyrrhi tria millia quingentos et quinque cecidisse, idque in commentarios regios relatum esse, » Hieronymus scribit. Atque hæc tanta non varietas modo, sed etiam pugna scriptorum me valde movet, ut iis potius credendum esse judicem, qui dubio eventu pugnatum esse tradiderunt. Solet enim, quoties pari fere damno discessum est, utraque pars sibi asserere victoriæ famam ; quam deinceps aliorum negligentia, aliorum improbitas temere committit

et que le hasard même leur facilita la victoire, en ce que Pyrrhus ayant détaché quelques cohortes contre les Apuliens qui pillaient ses bagages, les Épirotes crurent qu'elles lâchaient pied, erreur qui épouvanta le reste de l'armée royale, et lui fit prendre la fuite. Ces auteurs ajoutent que le nombre des morts fut considérable: «Pyrrhus, disent-ils, perdit vingt mille hommes, les Romains cinq mille environ : le prince lui-même, dangereusement blessé d'un javelot qui lui perça le bras, après avoir fait de vains efforts pour arrêter la fuite de ses troupes, fut emporté presque le dernier du champ de bataille par ses gardes : on prit aux Épirotes cinquante-trois étendards, onze seulement aux Romains; Fabricius, lieutenant de l'un des consuls, reçut aussi une blessure.»

XLI. D'autres, au contraire, ont écrit «que le sort de ce combat avait été semblable à celui du premier, à celui de l'année précédente; seulement les Romains avaient éprouvé un échec moins sensible, à cause de la proximité de leur camp; toutefois, ils s'étaient retirés en pleine déroute, après avoir laissé six mille hommes sur la place; Pyrrhus n'en avait perdu que trois mille cinq cent cinq, et cette particularité était consignée dans les mémoires du roi,» dit Hiéronyme. Pour moi, la diversité et le choc de tant d'opinions me portent à leur préférer le sentiment qui donne ce combat pour douteux. Car lorsque les deux partis ont quitté le champ de bataille avec une perte à peu près égale, chacun ordinairement s'attribue la victoire; ensuite, par négligence ou par mauvaise foi, les auteurs dénaturent les traditions : crime révoltant, véritable déshonneur pour

litteris : pessimo facinore, magnaque cum infamia eorum, qui, pro veris atque compertis, inani rumore vulgata, aut affectu serviliter corrupta, posteritati prodiderunt.

XLII. Quare propior vero videtur eorum annalium narratio, qui, « semel tantum ad Asculum pugnatum esse, referunt : et post acerrimam contentionem ac multas utrinque cædes, sole jam occaso, vulnus regis et direptorum impedimentorum casum, dirimendæ pugnæ locum, licet ægre, fecisse. Tum receptui signum esse datum in utroque exercitu, quum jam utrinque millia circiter quindecim occubuissent. Atque hoc fuisse tempus, quo Pyrrhus cuidam quasi de victoria gratulanti responderit : si denuo sic vincendi sunt Romani, periimus. » Affirmant etiam hanc opinionem, quæ secuta sunt. Nam et Pyrrhus Tarentum concessit : et consules hostem non insecuti, copias in hibernis per Apuliæ oppida distribuerunt, quum anni tempus, et ratio belli, potius victoriam tam illustrem prosequi, alterum facile passum fuisset, altera etiam omnino coegisset. Accedit, quod neque triumphatum ab his consulibus reperio, sed et P. Decium consulem, eo prœlio, se devovisse, seque, post patrem et avum pari genere mortis sublatos, e continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuisse, multi putant : quod, historiis omnibus silentibus,

l'historien capable de transmettre à la postérité, comme certains et avérés, des faits uniquement appuyés sur de vains bruits, ou lâchement altérés par une partialité servile.

XLII. Aussi je trouve plus vraisemblable le récit des annales, qui ne rapportent qu'une seule action auprès d'Asculum, et qui assurent que ce ne fut qu'après une lutte très-opiniâtre et après beaucoup de sang répandu de part et d'autre, que la nuit, la blessure du roi et le pillage de ses bagages mirent fin au combat, au grand regret des deux armées, qui se retirèrent en laissant, de part et d'autre, sur la place quinze mille hommes environ. Ce fut alors que Pyrrhus répondit à un de ses courtisans qui le félicitait de son prétendu succès : « Encore une pareille victoire, et nous sommes perdus. » Les évènemens qui suivirent, viennent encore à l'appui de cette opinion : car Pyrrhus se retira à Tarente; et les consuls, sans poursuivre l'ennemi, distribuèrent leurs troupes en quartiers d'hiver dans les villes de l'Apulie, bien que la saison leur permît encore d'agir, surtout après une victoire si éclatante, et que les règles de la guerre leur en fissent un devoir impérieux. D'ailleurs, on ne lit nulle part que les consuls aient triomphé après cette expédition : quelques-uns pensent même que P. Decius, marchant sur les traces de son père et de son aïeul, se dévoua dans cette bataille et s'offrit, par une mort semblable à la leur, pour troisième victime à la république; mais comme aucun historien n'a fait mention de cette circonstance, je ne l'aurais ni réfutée, ni même rapportée, si un grand écrivain, M. Tullius Cicé-

ne referendum quidem, nedum refellendum putavissem, nisi magnus auctor, M. Tullius Cicero, in philosophicis quidem libris, sed loco non uno, posuisset.

XLIII. Pugna ad Asculum, quocunque eventu certata, reliquum anni quietum a bellicis expeditionibus habuit: sed consultationibus et apparatuum cura tempus omne consumptum est. Pyrrhus, quum veterum copiarum magnam partem, ducumque et amicorum plerosque perdidisset, in Epirum misit, cum mandatis, ut, veniente vere, milites et pecuniæ sibi mitterentur. Sed priusquam classis ea instrui posset, novæ spes exortæ consilium regis mutaverunt. Macedoniam olim Demetrio ademptam Pyrrhus tenuerat, deinde Lysimachi vi extortam amiserat; hanc iterum novæ occasioni aperuisse videbatur Ptolemæi Cerauni casus, qui a Gallis interfectus, dum bellum in Italia gerit Pyrrhus, uti turbatum regni statum, ita vacuam possessionem reliquerat. Ea ratio suasit, ne copiis militaribus Epirus nudaretur; simul ne pateret injuriis Gallorum, vicinam adhuc Macedoniam urentium. Neque tamen eo tum accessit, in Siciliam vocantibus aliis causis, ut postea trademus.

XLIV. Hieme inter has curas circumacta, novi consules ad exercitum venerunt C. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus*, qui alium quoque consulatum una

* A. U. C. 474. A. C. 278.

ron, n'en eût parlé en plus d'un passage de ses traités philosophiques.

XLIII. Enfin, quelle qu'ait été l'issue du combat livré près d'Asculum, le reste de l'année se passa tranquillement, et fut employé, de part et d'autre, en délibérations et en préparatifs. Pyrrhus, qui avait perdu une grande quantité de vieux soldats, et la plupart de ses généraux et de ses amis, envoya des messagers en Épire, avec ordre de lui procurer, pour le printemps suivant, des troupes et de l'argent. Mais avant que ces levées pussent être faites, de nouvelles espérances changèrent les projets du roi. Il avait possédé quelque temps la Macédoine, après en avoir chassé Demetrius; puis il en avait été dépouillé lui-même par les forces de Lysimachus. La mort de Ptolémée Ceraunus (*le foudre*) lui offrait une nouvelle occasion de s'en emparer : Ptolémée, tué par les Gaulois, tandis que Pyrrhus faisait la guerre en Italie, avait laissé le trône vacant et les affaires en grand désordre. Ce motif décida Pyrrhus à ne pas enlever à l'Épire ses ressources militaires, pour qu'elle ne restât point ouverte aux irruptions des Gaulois qui ravageaient alors la Macédoine, voisine de ses états. Cependant il ne revint pas encore dans son royaume; d'autres raisons l'appelèrent en Sicile, comme nous le dirons dans la suite.

XLIV. L'hiver s'écoula au milieu de ces soins; les nouveaux consuls C. Fabricius Luscinus et Q. Émilius Papus, qui déjà avaient exercé ensemble cette magistrature, vinrent prendre le commandement des armées. A cette nouvelle, Pyrrhus marcha au devant d'eux avec

gesserant. Hoc audito, Pyrrhus etiam contra eduxit copias, et observare consilia hostium instituit. Quum ita castra utrique locis haud valde distantibus haberent, res evenit ad memoriam celebris, et a plerisque non ita magno dissensu tradita. Timochares quidam Ambraciensis, in amicitia regis honestum gradum obtinens, ad C. Fabricium consulem furtim accessit, regem, si præmium ejus rei dignum daretur, veneno tollere pollicitus. Id vero se per filios suos facile consecuturum autumabat, quod inter pocillatores regios illi haberentur. Fabricius, minime delectatus proditione, rem tamen perscripsit ad senatum. Senatus legatos ad Pyrrhum misit, Timocharis quidem, qui quomodocunque Romanis prodesse statuisset, insidias non indicaturos; sed monituros in universum, « uti rex ageret circumspectius, videretque, quorum hominum, quamque fidelium, ministeriis uteretur. » Hæc ita apud Valerium Antiatem leguntur.

XLV. At Claudius Quadrigarius pro Timochare « Niciam beneficii istius promissorem prodit: neque legatos a senatu missos, sed a consulibus; » litteris quoque consulum recensitis, quibus detecto Niciæ consilio, negant, « se dolis aut pecunia pugnaturos, sed virtute et armis: salvumque ab insidiis regem optare, aiunt, quem suæ victoriæ suorumque triumphorum splendidam spe-

ses troupes, dans la résolution d'observer leurs desseins. Comme les deux camps étaient assez voisins l'un de l'autre, il arriva un fait mémorable, que la plupart des historiens ont rapporté à peu près de la même manière. Un certain Timocharès d'Ambracie, que le monarque honorait de son amitié, vint secrètement trouver C. Fabricius, et promit d'empoisonner le roi, si on lui accordait une récompense digne d'un tel service : il pensait qu'il lui serait facile d'exécuter ce projet par l'entremise de ses fils, qui étaient échansons du prince. Fabricius, naturellement ennemi de la trahison, en écrivit cependant à Rome. Le sénat envoya à Pyrrhus des ambassadeurs, qu'il chargea non pas de dénoncer en particulier Timocharès, dont l'intention, bien que criminelle, avait été de rendre service aux Romains, mais de donner en général à Pyrrhus l'avis « de s'assurer, avec plus de vigilance et de circonspection, du zèle et de la fidélité de ceux dont il employait le ministère. » Tel est le récit de Valerius d'Antium.

XLV. Mais Claudius Quadrigarius nomme cet empoisonneur Nicias, au lieu de Timocharès, et dit que ce ne fut pas le sénat qui envoya des ambassadeurs à Pyrrhus, mais les consuls qui lui écrivirent pour lui faire connaître le dessein de Nicias, et pour lui déclarer « qu'ils ne combattraient ni avec l'argent ni avec la trahison, mais avec la valeur et les armes ; ils désiraient, ajoutaient-ils, que le roi fût à l'abri des embûches, dans l'espérance de le faire servir à relever l'éclat de leur vic-

rarent materiam fore. » Sunt, qui « medicum regis Fabricium eo de negotio coram aut litteris adiisse, consulisque indicio pœnas dedisse regi, tradiderint, suspendio necatum. » Sed ut hæc dubitationem habere possent, certum est errare, qui medicum a Curio ad regem remissum esse scripserunt. Aiunt, Pyrrhum hoc tantæ virtutis experimento stupentem exclamasse : « Hic est ille Fabricius, qui difficilius ab itinere justi et honesti, quam a cursu suo sol averti possit ! » Statim certe, ne vinci beneficio videretur, captivos, quos habebat, omnes Romanis restituit ; Cineamque denuo misit, ad pacem et amicitiam impetrandam.

XLVI. Minime decorum visum est, vel donum ab hoste accipere, vel ob lucrum potius, quam amore virtutis, a facinore abhorruisse videri : gratis igitur ne acciperentur captivi, totidem pro his alii Tarentinorum Samnitiumque missi sunt. Hanc publicam abstinentiam conspectiore mox fama privatorum est secuta gravitas ; quum Pyrrhi munera (multa enim et pretiosa utrique sexui Cineas attulerat) non a viris modo omnibus, sed etiam a mulieribus, repudiata sunt. Quo quidem tempore, quum aspernantibus, quibus primum oblata fuerant, ad alios aliosque deferrentur ; nemo vir mulierve tam aut tenuis aut cupidus inveniri potuit, ut recipiendis regiis muneribus ostium domus suæ patere vel-

toire et de leur triomphe. » D'autres ont prétendu « que ce fut le médecin du prince qui vint trouver Fabricius, ou qui lui écrivit pour lui offrir d'empoisonner Pyrrhus, et que le consul livra le traître au roi, qui le fit pendre. » Mais lors même qu'on serait indécis entre tant d'opinions diverses, il y a certainement erreur de la part de ceux qui assurent que ce fut Curius qui renvoya au roi son médecin. On dit que Pyrrhus, étonné d'une générosité si rare, s'écria : « Le voilà bien ce Fabricius, qu'il serait plus difficile de détourner du chemin de la justice et de l'honneur, que le soleil de sa course ! » Et aussitôt, pour ne pas paraître vaincu en générosité, il renvoya aux Romains tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et fit partir une seconde fois Cinéas, pour demander la paix et l'amitié de Rome.

XLVI. On crut qu'il n'était honorable, ni d'accepter un présent de l'ennemi, ni de paraître avoir repoussé une proposition criminelle plutôt par intérêt que par amour de la vertu; et, pour ne rien devoir à Pyrrhus, on lui renvoya autant de prisonniers tarentins et samnites, qu'il avait rendu de Romains. Ce désintéressement public fut bientôt suivi d'une grandeur d'âme plus admirable encore dans les particuliers; lorsque Pyrrhus fit porter à Rome, par Cinéas, de riches présens aux hommes et aux femmes, les deux sexes les refusèrent également; ces dons dédaignés de ceux à qui ils avaient été d'abord offerts, furent sans succès présentés à d'autres, puis à d'autres encore; et il ne se trouva pas un seul Romain, pas une seule Romaine, même parmi les plus pauvres et les plus avides, qui voulût ouvrir la porte de sa maison pour recevoir les preuves de la munificence royale. On répondit à Cinéas, comme on avait fait à la première

let. Legatis deinde prius responsum redditum : « donec Italia Pyrrhus excessisset, hostem eum populo romano fore. » Perplexum hisce regem, et neque bellum læto animo prosequentem, neque cupientem cum aliqua dignitatis jactura discedere, extricare visa est siciliensis expeditio, quam, post longam et ancipitem deliberationem, tandem statuit suscipere. Sic enim et romanum bellum honeste declinari posse sperabat, et imperium insulæ locupletissimæ occupari : simul vindictam de Carthaginiensibus, ut prior ab ipsis lacessitus, sumere cupiebat.

XLVII. Nam illi, suspecto regis consilio, paulo ante Magonem ducem cum centum viginti navium classe miserant, « adversus externum hostem externis etiam auxiliis populum romanum adjuvandum esse, » dictitantes : et quanquam illorum opera Romani non sunt usi, senatu respondente, « se consuevisse talia bella suscipere, quæ suo milite geri possent ; » fœdus tamen inter utrumque populum quarto renovatum est. Prioribus capitibus additum, « ut sive romanus populus, sive pœnus, cum Pyrrho fœdus faceret, nominatim exciperetur, ut his populis invicem auxiliari liceret, uter eorum bello peteretur : utque quoties utrivis eorum auxilio opus esset, naves a Carthaginiensibus præberentur ; stipendia suis quisque daret ; auxilia punica

ambassade « que Pyrrhus serait regardé comme ennemi de Rome, tant qu'il n'aurait pas quitté l'Italie. » Une telle fermeté inspirait au roi de vives inquiétudes ; il ne voulait ni continuer la guerre, ni abandonner honteusement l'Italie, lorsque l'expédition de Sicile vint le tirer d'embarras : après avoir long-temps hésité et mûrement réfléchi, il se détermina enfin à l'entreprendre. Par là, il se dégageait avec honneur de la guerre contre les Romains ; il espérait soumettre à ses lois l'île la plus florissante de la Méditerranée, et tirer vengeance des Carthaginois qui l'avaient attaqué les premiers.

XLVII. En effet, Carthage, se défiant de l'ambition de Pyrrhus, avait, peu de temps auparavant, fait partir Magon avec une flotte de cent vaisseaux pour se joindre aux Romains, « qui devaient, disait-on, avoir à opposer des ressources étrangères à un ennemi étranger. » Les Romains n'acceptèrent pas ces offres, et le sénat répondit « que la république n'entreprenait point de guerre qu'elle ne fût capable de soutenir avec ses propres forces : » cependant les deux peuples renouvelèrent, pour la quatrième fois, leur traité d'alliance. On ajouta aux anciennes conditions, « que, si les Romains ou les Carthaginois faisaient un traité avec Pyrrhus, il y serait formellement stipulé, que les deux peuples pourraient se prêter un appui mutuel, si l'un ou l'autre était attaqué : lorsque l'une des deux nations aurait besoin de secours, les Carthaginois fourniraient des vaisseaux ; chacun paierait ses troupes ; les Carthaginois aideraient les Romains sur

Romanos mari juvarent; exire navibus invita ne cogerentur. »

XLVIII. Quo confecto, per speciem pacis conciliandæ, Pyrrhum adierat Mago, speculaturus consilia regis, quem in Siciliam acciri Carthaginienses audierant; classemque Romanis obtulerant, non tam illorum caritate curaque, quam ut Pyrrhus italico bello implicatus, res Pœnorum in insula magnis successibus efflorescentes non everteret. Tum quoque fretum, qua in Siciliam trajectus est, magno numero navium observabant, Rhegii quidem obsidendi studium præferentes, sed verius, ut Pyrrho transmittere cupienti viam intercluderent. His igitur de causis ad siciliensia negotia adjecit animum: spes ipsi magnas faciente quum rerum ipsarum statu, tum etiam legationibus Siculorum, quæ aliæ super alias ex insula venientes, « omnium votis expeti eum affirmabant, tanquam unicum levamen malorum, quibus miserrima terrarum nunquam acerbius conflictata esse videbatur. »

XLIX. Nam post Agathoclis miserabilem magis quam indignum exitum, Mœno quidam, Ægesta, Siciliæ urbe, oriundus, qui et venenum regi dederat, affectata tyrannide, a Syracusanis, Hiceta prætore, pulsus, ad Carthaginiensium opes se contulerat. Ita bellum gravius, et Syracusanis adversum fuit, per quod tamen privatim

mer, mais ne seraient point obligés de débarquer malgré eux. »

XLVIII. Ce traité conclu, Magon était venu trouver Pyrrhus, sous prétexte de ménager la paix entre lui et les Romains, mais en effet pour sonder les intentions du roi que l'on invitait à passer en Sicile : à cette nouvelle, les Carthaginois avaient offert une flotte aux Romains, non pas tant par considération et par amitié pour eux, que pour retenir Pyrrhus en Italie, et l'empêcher d'arrêter le cours des brillans succès que Carthage obtenait en Sicile. Et alors même ils avaient dans le détroit, qui sépare cette île de l'Italie, un grand nombre de vaisseaux, comme pour assiéger Rhegium, mais en réalité pour fermer au roi l'entrée de la Sicile. Tels furent les motifs qui attirèrent de ce côté l'attention du prince ; d'abord la situation présente de l'île lui faisait concevoir de grandes espérances ; ensuite il était vivement sollicité par les ambassades que lui envoyaient coup sur coup les Siciliens, en l'assurant « que tous leurs vœux l'appelaient, comme le seul capable de soulager les maux qui désolaient la plus malheureuse contrée de l'univers. »

XLIX. Car, depuis la mort tragique, mais méritée, d'Agathocle, un certain Ménon, originaire d'Égeste, ville de Sicile, après avoir empoisonné le roi, avait usurpé la tyrannie ; mais chassé par Hicétas, préteur de Syracuse, il s'était mis sous la protection des Carthaginois. Ainsi la guerre se ralluma plus terrible, et quoique défavorable aux Syracusains, elle donna cependant lieu à

opes Hicetæ creverunt : qui postea versis in Agrigentinum Phintiam armis, inquietam diu insulam tenuit; donec Thœnionis cujusdam audacia, principatu, quem nonum jam annum obtinebat, pelleretur. Thœnioni dominationem retinere nitenti exortus est adversarius ex syracusana nobilitate Sosistratus; diuque certatum inter hos armis est; insulam, quæ syracusanæ urbis pars est (ipsi Nasum vocant) obtinente Thœnione, quum in cetera urbe Sosistratus tyrannidem ageret. Postremo quum utrinque nihil ex his discordiis præter communem interitum imminere cernerent, vocandum esse Pyrrhum consensu decreverunt : qui, gener Agathoclis, filio ex Lanassa suscepto, successioni proximus, animoque et viribus ad constituendas res Siciliæ suffecturus habebatur.

L. His accedebant agrigentini leontinique principes, qui et ipsi suarum urbium, totiusque adeo insulæ imperium offerentes, una voce rogabant, « ut quampriмum in Siciliam trajiceret, fessis rebus, et laboranti sub Barbarorum armis libertati, præsentia sua succursurus. » Carthaginienses enim, Syracusanorum agris vastatis, ipsam quoque urbem classe centum navium, et pedestri quinquaginta millium exercitu, terra marique, clauserant. Igitur Pyrrhus, non ultra differendum ratus, Cineam, cujus ingenio fideque plurimum uti consueverat, præmittit, cum siculis civitatibus condi-

Hicétas en particulier d'augmenter sa puissance: dans la suite, il tourna ses armes contre Phintia, tyran d'Agrigente, et demeura long-temps maître de l'île, malgré les troubles qui l'agitaient; enfin l'audace d'un certain Thénion le dépouilla de l'autorité dont il jouissait depuis neuf ans. Thénion fit tous ses efforts pour conserver seul le pouvoir; mais il trouva un rival dans Sosistrate, noble Syracusain. Long-temps ils combattirent l'un contre l'autre; Thénion s'était fortifié dans l'île, qui forme une partie considérable de Syracuse, et que les habitans appellent Nasos, tandis que Sosistrate dominait dans le reste de la ville. Enfin, voyant que ces dissensions ne pouvaient avoir d'autre résultat que leur perte commune, ils convinrent entre eux d'appeler Pyrrhus, qui, gendre d'Agathocle, et père d'un fils qu'il avait eu de Lanassa, était l'héritier de la couronne le plus direct, et semblait, par son courage et par ses forces, plus en état que personne d'assurer le repos de la Sicile.

L. D'un autre côté, les principaux citoyens d'Agrigente et de Léontium lui offraient l'empire de leurs villes en particulier, et de toute la Sicile en général, et le conjuraient unanimement « de venir au plus tôt alléger leur infortune, et rétablir, par son intervention, la liberté asservie sous le glaive des Barbares. » En effet, les Carthaginois, après avoir dévasté le territoire des Syracusains, tenaient la ville même investie avec une flotte de cent voiles par mer, et par terre, avec une armée de cinquante mille hommes. Aussi Pyrrhus, persuadé qu'il n'y avait plus à différer, fit partir en avant Cinéas, à la prudence et à la fidélité duquel il avait souvent confié les affaires les plus importantes, et qui alors avait mission de régler avec les peuples de la Sicile les conditions

tiones legesque fœderum et amicitiæ compositurum. Ipse socios, discessum ægre ferentes, consolatus, « si a Romanis premerentur, e vicina insula in tempore affuturum esse, novorum etiam sociorum accessione instructiorem, » spopondit. Quum autem præsidium in urbe tarentina relicturus esset, ægre passi Tarentini, « ut sibi vel præstaret promissum auxilium iis conditionibus, quibus, venisset; aut saltem urbem suam relinqueret liberam, » postulaverunt. Neutra res impetrari potuit; nihil æqui respondente Pyrrho, sed jubente « suum tempus exspectari. »

LI. Has inter curas Epirotæ regis, consulibus bellum adversus ceteros hostes facilius fuit. Res itaque contra Etruscos, Lucanos, Bruttios, et Samnites prospere gestas, hoc tempore, lego. Cum Etruscis minus fuisse certaminum apparet, quod ex eo bello triumphatum non est: neque cum universa gente, sed cum una aut altera civitate, pugnatum esse puto, quæ a Samnitibus discessu Pyrrhi se nudari sentientibus, acrius sollicitatæ, posita nuper adversus Romanos arma resumpserint. Ceteris in populis, uti major aliquanto belli moles, ita victoria illustrior fuit. C. Fabricius consul, profecto, ut conjectura est, in etruscum bellum collega, quod, Epirotis cessantibus, unus consularis exercitus sufficere videretur; Lucanos, Bruttios, Tarentinos, Samnitesque

et les lois de l'alliance et de l'amitié que le prince allait contracter avec eux. Quant à lui, pour consoler ses alliés, qui le voyaient à regret s'éloigner de Tarente, il leur promit que, « si les Romains les pressaient trop vivement, il serait toujours à portée de venir d'une île si voisine à leur secours, même avec des forces plus considérables que lui fourniraient ses nouveaux alliés. » Mais comme il se disposait à laisser garnison dans la ville, les Tarentins indignés lui demandèrent « ou de les protéger contre Rome, aux conditions qu'ils avaient réglées avec lui, ou du moins de ne pas leur ravir la liberté. » Pyrrhus ne leur accorda ni l'une ni l'autre de ces demandes, et, sans leur rendre compte de sa conduite, répondit « qu'il fallait attendre, et que tout viendrait en son temps. »

LI. Tandis que le roi d'Épire était occupé de ces soins nouveaux, les consuls combattirent plus facilement le reste de leurs ennemis. Aussi faut-il rapporter à cette époque les heureux succès obtenus sur les Étrusques, les Lucaniens, les Bruttiens et les Samnites. Les affaires d'Étrurie donnèrent vraisemblablement peu de peine; car le consul ne triompha pas après cette guerre; il n'eut même pas à lutter contre toute la nation, mais contre un ou deux peuples, qui, vivement sollicités par les Samnites que Pyrrhus avait abandonnés, avaient repris contre les Romains les armes qu'ils avaient déposées peu de temps auparavant. A l'égard des autres nations que je viens de nommer, elles opposèrent une résistance beaucoup plus opiniâtre; aussi la victoire n'en fut-elle que plus glorieuse. Le consul C. Fabricius, en l'absence de son collègue, parti probablement contre les Étrusques, parce que, depuis la retraite des Épirotes, une seule armée consulaire

cecidit, civitates aliquot, in quibus et Heracleam, adstrinxit fœderibus; deque his populis omnibus ante diem idus decembres triumphavit.

LII. Comitiis deinde peractis, consules in annum sequentem designati sunt P. Cornelius Rufinus iterum, C. Junius Brutus iterum *. Cum Rufino nobiles etiam alii petierant; sed hic ut fieret, effecit Fabricii favor, qui tempora reipublicæ habens in consilio, patriæ salutem privatis inimicitiis anteponebat. Nam ex dissimilitudine morum simultas inter hos fuerat, quum Fabricius egregie firmus adversum pecuniam, una communis boni cura duceretur; Rufinus, opum cupidior, multa privati quæstus studio consuleret ageretque. Verumtamen quum cetera industrius et bonus imperator esset, competitoribus haudquaquam pari armorum peritia et usu præditis Fabricius præferendum esse judicaverat. Ferunt, quum ei gratias deinde Rufinus ageret, « quod se homo inimicus consulem fecisset, bello præsertim magno et gravi, » respondisse: « Non esse mirandum, si compilari, quam venire, maluerit. » Magna enim bellorum moles in Italia supererat; et Pyrrho in Sicilia (erat enim jam transgressus) omnia sibi prona reperiente, haud abs re metuebatur, ne, paulo post auctis accessione nobilis insulæ viribus, ab bellum romanum gravior hostis reverteretur.

* A. U. C. 475. A. C. 277.

paraissait suffisante; Fabricius tailla en pièces les Lucaniens, les Bruttiens, les Tarentins et les Samnites, fit contracter des traités d'alliance à plusieurs villes, et, entre autres, à Héraclée, et triompha de tous ces peuples avant les ides de décembre.

LII. On tint ensuite les comices, où l'on créa consuls, pour l'année suivante, P. Cornelius Rufinus, et C. Junius Brutus, tous deux pour la seconde fois. Rufinus avait eu pour compétiteurs d'autres patriciens; mais il dut sa nomination au crédit de Fabricius, qui, ayant égard aux conjonctures où se trouvait la république, sacrifia ses inimitiés particulières au salut de la patrie. Car Fabricius et Rufinus éprouvaient l'un pour l'autre un éloignement causé par la différence de leur caractère: Fabricius, noblement inaccessible à la passion de l'argent, n'avait en vue que le bien public; Rufinus, trop avide de richesses, était, en plus d'une occasion, déterminé, influencé par des motifs d'intérêt privé. Mais comme d'ailleurs il était actif et bon général, Fabricius avait cru devoir le préférer à ses rivaux, qui n'avaient ni son habileté ni son expérience dans le métier des armes. Dans la suite, comme Rufinus remerciait Fabricius « de l'avoir, lui son ennemi, élevé au consulat, surtout pendant une guerre importante et formidable; Ne soyez pas étonné, lui répondit Fabricius, si j'aime mieux être pillé que d'être vendu. » En effet, Rome avait encore bien des combats à soutenir en Italie; et il était à craindre que Pyrrhus, trouvant en Sicile, où il était déjà passé, toutes les facilités de faire reconnaître ses lois, n'ajoutât bientôt à ses forces celles d'une île si célèbre, et ne revînt, ennemi plus redoutable, continuer la guerre contre les Romains.

NOTES

SUR LE LIVRE XIII.

Cap. I. *Interea Romæ parte copiarum ad præsidium urbis retenta, etc....* Quelle différence entre ces vieux guerriers de l'ancienne Rome et les faibles soldats qui gardent Rome moderne! Après les vainqueurs du monde, les soldats du pape!... Toutefois, Rome abâtardie, Rome dégénérée mérite et méritera sans cesse de fixer nos regards. Le lecteur qui n'a point vu la *ville éternelle*, ne parcourra peut-être pas sans intérêt les détails suivans sur cette capitale de l'Italie; ils sont extraits de différentes relations des voyageurs qui ont tout récemment visité cette contrée célèbre.

Rome, ville grande et magnifique, située dans un climat tempéré, a près de treize milles de circuit, et renfermait, il y a quelques années, environ cent soixante mille habitans. Sous le règne de Claude, la population de Rome, y compris les faubourgs, montait à trois million neuf cent soixante-huit mille âmes. Le Tibre, fleuve très-profond et navigable, la divise en deux parties. Les églises, les palais, les maisons de campagne, les collines, les places, les rues, les fontaines, les aquéducs, les antiquités, les ruines, tout annonce dans cette ville son ancienne magnificence et sa grandeur actuelle. « Le souvenir de la grandeur des Romains, lié à la vue des lieux qu'ils habitèrent, dit M. de Lalande, a fait pour moi une partie de plaisir de l'Italie. On aime à se rappeler ces conquérans du monde avec toute l'élévation et la fierté de leur courage, et rien ne les rappelle si fortement que les restes de leurs palais et les débris de leurs

triomphes. C'est ainsi que Virgile nous peint la curiosité des Troyens :

> .....Juvat ire, et dorica castra,
> Desertosque videre locos, litusque relictum.
> Hic Dolopum manus, hic sævus tendebat Achilles :
> Classibus hic locus : hic acie certare solebant.
>
> (*Æneid.* lib. II, v. 27 et sqq.)

On aime à lire Virgile, Cicéron, Horace, Juvénal, Tacite et Martial; et on ne saurait les lire avec plus de plaisir qu'en voyant les lieux qu'ils habitèrent, en se promenant sur les collines qu'ils décrirent, en voyant couler les fleuves qu'ils ont chantés. »

Mais ce n'est pas seulement par les souvenirs que Rome peut plaire aux étrangers; dans cet état de décadence, elle commande encore leur admiration par les antiquités et par les monumens des arts qu'elle renferme en plus grand nombre qu'aucune ville du monde. Rome demande des années pour être connue à fond; il faut des mois pour en voir toutes les beautés : on peut cependant parcourir en quelques semaines les principales, que nous signalerons ici. Les étrangers trouveront à Rome un grand nombre d'ouvrages, et même de gens instruits, pour les guider dans leurs recherches. On arrive à Rome par la porte du Peuple, bel ouvrage de Michel-Ange; on voit un superbe obélisque égyptien, qui s'élève au milieu de la grande place triangulaire, qui marque cette extrémité de la ville.

Saint-Pierre est non-seulement la plus belle église de Rome, mais peut-être le plus bel édifice du monde. Sa construction dura plus d'un siècle, et coûta quarante-cinq millions d'écus romains. Bramante fut le premier architecte qui y travailla; mais la plus grande partie des dessins sont dus à Michel-Ange, qui en éleva l'immense coupole, haute de soixante-huit toises, jusqu'au sommet de la croix. Plusieurs autres architectes y travaillèrent depuis; enfin Maderni en acheva la façade et les deux tours. Les premiers objets qui s'offrent à la vue, avant d'arriver à ce superbe temple, sont : la vaste place qui le précède, le portique circulaire du chevalier Bernin, les deux magnifiques fontaines, l'obélisque égyptien qui décorait autrefois les jardins ou le cirque de Néron; la façade, la mosaïque de *Ciotto*, appelée *la Nacelle*, sous le por-

tique en face de la grande porte; Jésus-Christ ordonnant à saint Pierre de conduire ses brebis, grand bas-relief du Bernin; enfin les deux statues équestres aux deux extrémités du portique: l'une de Constantin, du chevalier Bernin; l'autre de Charlemagne, du Cornacchini. La réunion de ces divers chefs-d'œuvre produit sur les âmes sensibles au beau et au sublime un effet inexprimable. L'harmonie et les proportions qui règnent dans l'intérieur de ce superbe temple sont telles, que, tout vaste qu'il est, l'œil en distingue sans confusion et sans peine toutes les parties; et ce n'est qu'en les examinant en détail qu'on demeure surpris de leurs dimensions, trouvant tous les objets infiniment plus grands qu'on ne se l'était d'abord imaginé; sa longueur est de cinq cent soixante-neuf pieds. Après avoir jeté un premier coup d'œil sur cet édifice, le premier objet qui attire l'attention de l'observateur, c'est l'immense baldaquin du grand autel, soutenu par quatre colonnes spirales en bronze, de cent vingt-deux pieds de haut. La coupole de Saint-Pierre est l'ouvrage le plus hardi et le plus étonnant que l'architecture moderne ait tenté. La croix est élevée de quatre cent quatre-vingt-sept pieds au dessus du pavé; elle surpasse de trente-neuf pieds celle de la grande Pyramide d'Égypte: on y jouit d'une des plus belles vues du monde; l'œil plane sur la capitale du monde ancien et sur ses environs. La chaire, les superbes ouvrages en mosaïque, les sculptures, les tableaux, les fresques, les marbres précieux, les bronzes et stucs dorés, les mausolées, la sacristie moderne, bâtiment magnifique, mais qui n'est pas proportionné au reste de l'édifice; l'église souterraine, sont autant d'objets qui demandent plusieurs jours pour être admirés en détail.

Après Saint-Pierre, les deux plus belles églises de Rome sont les basiliques de *Saint-Jean-de-Latran* et de *Sainte-Marie-Majeure*. La première était autrefois église-mère. On y voit plusieurs colonnes de granit de vert antique et de bronze doré; les douze Apôtres, les uns de Rusconi, les autres de Legros: mais ce qu'on admire le plus, c'est la chapelle *Corsini*, la plus belle, peut-être, de l'Europe, tant par ses proportions que par la disposition des marbres. L'architecture est d'Alexandre Galilei; le tableau de l'autel est une mosaïque travaillée sur les dessins du Guide, et le

beau sarcophage de porphyre qu'on voit sous la statue de Clément XII, fut trouvé dans le Panthéon, et renfermait, dit-on, les cendres de Marc Agrippa. A Sainte-Marie-Majeure, la nef est soutenue par quarante colonnes ïoniques de marbre grec, tirées du temple de Junon Lucine. Le plafond fut doré avec le premier or apporté du Pérou. On y admire encore diverses mosaïques : le grand autel, composé d'un grand sarcophage antique de porphyre; la chapelle de Sixte-Quint, bâtie sur les dessins de Fontana, et bizarrement ornée; celle de Paul V, enrichie de marbres et de pierres précieuses; la chapelle *Sforza*, de Michel-Ange; et divers tombeaux de Guillaume de la Porta et de l'Algarde. Sur la place, devant la façade, on voit une colonne de marbre d'ordre corinthien, d'une forme élégante, et qu'on regarde comme un modèle en ce genre.

Les autres églises les plus remarquables sont :

Saint-Paul, hors des murs, à un mille environ sur la route d'Ostie. Ce temple, quoique très-humide et abandonné, mérite néanmoins l'attention des curieux par son antiquité, qui remonte jusqu'à Théodose. On y remarque un grand nombre de superbes colonnes, un beau pavé, des mosaïques, des marbres précieux, des inscriptions, les portraits de tous les papes, depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIV, et de belles portes de bronze.

Saint-Laurent, hors des murs, qui renferme de rares monumens d'antiquité.

Saint-Pierre-aux-Liens, où l'on voit la fameuse statue de Moïse, de Michel-Ange.

Sainte-Agnès, sur la place Navone, commencée par Rainaldi, et achevée par Borromini. Cette église est une des plus ornées, principalement de sculptures modernes; on y remarque surtout un merveilleux bas-relief de l'Algarde, représentant sainte Agnès dépouillée de ses vêtemens et couverte de sa seule chevelure.

Sainte-Bibiane, où l'on admire la belle statue de la sainte, chef-d'œuvre du Bernin.

La Vierge-de-la-Victoire, où l'on remarque une autre statue du même artiste, représentant sainte Thérèse en extase. Adolphe Maderni fut l'architecte de cette église; le frontispice est de Jean-Baptiste Soria, et l'intérieur, du Bernin.

L'église du *Jésus*, construite sur les dessins de Vignole, et achevée par Jacques de la Porta; l'autel de Saint-Ignace, enrichi de marbres, de pierres précieuses et de bronzes dorés, est soutenu par quatre superbes colonnes de lapis-lazuli; on y voit, en outre, deux beaux groupes de Legros et de Teudona.

La basilique de *Saint-Sébastien*, à un mille hors de la porte Capène. On y voit la statue de saint Sébastien, blessé à mort, de Giorgetti, élève de l'Algarde, et maître du Bernin. Sous cette église sont les catacombes, mais bien moins grandes que celles de Naples. C'étaient des carrières de pouzzolane, qui servirent de cimetière d'abord aux païens, et ensuite aux chrétiens.

Sainte-Agnès, hors des murs, à un mille hors de la porte Pie. On y voit de belles colonnes placées sans ordre; les quatre de porphyre qui soutiennent le grand autel, sont regardées comme les plus belles de Rome. On remarque, dans une petite chapelle, un buste du Sauveur, de Michel-Ange, vrai chef-d'œuvre, qui a été copié par plusieurs sculpteurs.

Sainte-Constance, rotonde contiguë à l'église de Sainte-Agnès. Ce fut peut-être le lieu de la sépulture de Constance. Le sarcophage de porphyre qu'on y voit, est un des plus grands; mais sa forme n'a aucune élégance.

Saint-Augustin, où l'on admire un beau tableau de Raphaël, représentant le prophète Isaïe, et une Assomption de Lanfranc. Le couvent possède une grande et riche bibliothèque, appelée l'*Angélique*, augmentée de celle du cardinal Passionei.

Saint-Ignace, église magnifique, dont l'architecture, surtout dans l'intérieur, est superbe; elle est enrichie de peintures, d'un bas-relief de Legros, et d'autres ornemens précieux.

Sainte-Cécile, dans la partie de *Transtevere*, enrichie de marbres et d'agates. On y voit la sainte, peinte par le Guide; une Vierge, d'Annibal Carrache; et la belle statue de sainte Cécile, de Maderni.

L'église des ci-devant *Capucins* renferme un beau tableau du Guide, représentant l'Archange vainqueur de Satan.

Pour le bon goût et la beauté de l'architecture, on remarque les églises suivantes, savoir : *Saint-André della Valle*, dessins de Charles Maderni; *Saint-André-du-Noviciat*, dessins du Bernin (il

faut remarquer la chapelle et la chambre de saint Stanislas); *Saint-Charles* aux *Catenari*, dessins de Rosato Rosati, et le frontispice de Soria. On y admire de belles peintures de Pierre de Cortone, du Guide, de Lanfranc, de Dominichino, etc. *Saint-Charles-au-Cours*, architecture d'Onorio Longhi; *Saint-Jean-des-Florentins*, de Jacopo de la Porta; *Notre-Dame-du-Peuple*, construite par Vignole sur les dessins de Buonarotti, et réparée par le Bernin; *Sainte-Marie-des-Anges*, superbe église élevée par Michel-Ange sur les Thermes de Dioclétien, où l'on voit aujourd'hui le gnomon et la méridienne de monseigneur Bianchini; *Sainte-Marie, in via lata;* et *Saint-Martin*, et *Saint-Luc*, construite sur un singulier dessin de Borromini; *Sainte-Marie, in Vaticella*, et beaucoup d'autres encore, parmi lesquelles il ne faut pas oublier *Saint-Pierre, in Montorio*, et *Sainte-Marie-de-la-Minerve*. En général, toutes les églises de Rome renferment des monumens rares et curieux des beaux-arts.

Parmi les palais sans nombre qu'on trouve dans cette ville célèbre, on remarque le *Vatican*, édifice immense, aussi grand que la ville de Turin, dit Lady Morgan, orné d'une infinité de peintures, et destiné à conserver les monumens les plus précieux de l'antiquité et les ouvrages des grands hommes des derniers siècles. Sous le pontificat de Clément XIV et celui de Pie VI, ce palais a été enrichi d'une nombreuse collection d'antiquités et de statues magnifiques; il porte le nom de musée *Pio-Clementino*. Une grande partie avait été enlevée pour orner le musée de Paris; mais, en 1815, tout a été rendu par la France. La bibliothèque, d'environ 70,000 volumes, est célèbre par la prodigieuse quantité de manuscrits qu'elle renferme, au nombre de 40,000, dont les plus rares avaient enrichi la bibliothèque Impériale de Paris. Parmi les peintures qui ornent ce palais, on admire l'École d'Athènes, plusieurs autres fresques de Raphaël, et ses arabesques, déjà connues par les belles gravures de Volpato. Dans la chapelle Sixtine, on voit le Jugement dernier de Michel-Ange, dont la composition et l'expression sont également étonnantes. *Monte Cavallo*, ou *Quirinale*, est un autre palais superbe, résidence des papes; le jardin est vaste et beau. Parmi les édifices publics, on remarque *la Curia Innocenzia*, le palais de la Chancellerie apos-

tolique, d'architecture de Bramante, ou, selon d'autres, de San-Gallo; le palais des Conservateurs, celui de Saint-Marc, l'Académie de France et plusieurs autres bâtimens très-vastes et magnifiquement décorés. Parmi les palais des particuliers, celui des *Barberini* est d'une très-belle architecture, du Bernin; on y voit la Madeleine du Guide, un des plus remarquables ouvrages de Caravage; les peintures du grand salon, qui sont le chef-d'œuvre de Pierre de Cortone, et plusieurs autres tableaux précieux : on y admire, entre autres sculptures, le Faune dormant, statue grecque, ainsi que le charmant groupe d'Atalante et Méléagre; une Junon, un Satyre malade, du Bernin; le buste du cardinal Barberini, du même artiste, et ceux de Marius, de Sylla et de Scipion l'Africain. La bibliothèque de ce palais est immense ; elle contenait, dit-on, 60,000 volumes imprimés, 9,000 manuscrits. Auprès est un cabinet de médailles, de bronzes et de pierres précieuses et antiques. Le palais *Borghèse*, construit par Bramante, est vaste et d'une belle architecture; la colonnade de la cour est magnifique. Ce palais renferme une nombreuse collection de tableaux, de rares morceaux de sculpture, des tables et des meubles précieux, et d'un fort beau travail en porphyre rouge, en albâtre fleuri, etc.... L'appartement supérieur est délicieux; les grands paysages de Vernet, dont il est orné, sont d'une telle vérité, qu'en y entrant on croit être en pleine campagne. Le palais *Albani*, dont la situation est une des plus agréables de Rome, possède une bibliothèque considérable, un grand nombre de tableaux et une collection de dessins du Carrache, de Polidore, de Lanfranc, de Spagnoletto, de Cignani, etc. Le palais *Altieri*, un des plus vastes de Rome, est d'une architecture fort simple, et renferme plusieurs manuscrits rares, médailles, tableaux, et un mobilier superbe. Le palais *Collonne* renferme une riche collection de tableaux des premiers maîtres; tous les appartemens en sont ornés, mais surtout la galerie, qu'on regarde comme une des plus belles et des plus riches de l'Europe : dans le jardin, on voit les ruines des bains de Constantin et du temple du Soleil. Le palais *Aldobrandini* possède le plus beau monument de la peinture antique, connu sous le nom de la *Noce Aldobrandine*, superbe fresque, où le dessin est porté à la dernière perfection. Le grand palais *Farnèse*, d'architecture de Michel-Ange, avait

été dépouillé de tout ce qu'il avait de plus précieux; il a recouvré, en 1815, ce qu'il avait perdu. A la Farnésine, qui formait autrefois les jardins de *Geta*, on admire des peintures de Raphaël et de son école. Près de là, est le palais *Corsini*, à la *Longara*, habité par la reine de Suède, Christine, qui y mourut en 1689 : il renferme une bibliothèque considérable. Le palais *Giustiniani* possédait aussi une galerie ornée de diverses statues et sculptures très-estimées, qui avaient été achetées par l'empereur Napoléon, entre autres la fameuse statue de Minerve, la plus belle qui existe de cette déesse, et le bas-relief d'Amalthée qui nourrit Jupiter; mais tout a été rendu en 1815. Dans le palais *Spada*, on voit une statue de Pompée, qui est celle même aux pieds de laquelle César fut assassiné par Brutus, au milieu du sénat. On doit remarquer aussi les palais *Costaguti*, orné de belles fresques; *Chigi*, d'une belle architecture : il renferme de beaux tableaux et une bibliothèque considérable; *Mattei*, orné avec profusion de statues, bas-reliefs et inscriptions antiques; le vaste palais *Pamfili*, d'architecture du Borromini : il est enrichi de beaux tableaux, et annonce la magnificence; *Pamfili*, sur la place Navone, renferme une bibliothèque et une galerie; *Rospigliosi*, sur le mont Quirinal; le palais de *Santa-Croce*, meublé avec goût et élégance. Les palais de Rome sont dans l'alignement des places et des rues, auxquelles, par cela même, ils servent d'ornement. Il n'y en a qu'un petit nombre dont l'architecture soit remarquable; mais ce qui étonne généralement, c'est l'étendue d'un grand nombre de ces palais, qui ne nuit en rien à leur magnificence et à leur ornement. Pour la distribution intérieure, on consulte plutôt le luxe que la commodité.

Parmi les palais de Rome, qui portent le nom de *villa*, on remarque la *villa Medicis*, bâtie sur les ruines des jardins de Lucullus, sur le mont Pincio, à laquelle conduit la nouvelle rue de César. Elle renfermait un grand nombre de chefs-d'œuvre dans tous les genres; mais le grand-duc Léopold, et Ferdinand, son fils et son successeur, firent transporter à Florence les plus beaux morceaux de sculpture, entre autres la Niobé de Scopas : ce palais mérite néanmoins d'être vu. Sous les portiques de la *villa Negroni*, sont les deux belles statues de Sylla et de Marius, assis sur leurs chaises curules : dans le vaste jardin, qui a trois

milles de circuit, on a trouvé, au milieu des ruines de quelques maisons, de très-belles peintures à fresque. La *villa Mattei*, sur le mont *Celio*, possède une superbe collection de statues; les plus remarquables sont : une petite statue en manteau consulaire, qu'on croit celle de Cicéron, peut-être est-ce Caton d'Utique; une grande tête de Jupiter Sérapis; les bustes de Brutus et de Porcia; la statue de Livia Drusilla; un aigle d'un fort beau travail; une superbe tête colossale d'Alexandre; un Satyre qui ôte une épine du pied de Silène; une statue équestre d'Antonin le Pieux; un cheval en bronze de Jean de Bologne; un buste de Plotine; une belle table de porphyre gris, et plusieurs bas-reliefs antiques. La *villa Ludovisi*, située sur le mont *Pincio*, près des ruines du Cirque et du jardin de Salluste, a un mille et demi de circuit : on y conserve des monumens précieux des beaux-arts; entre autres, l'Aurore du Guerchin; un groupe antique du sénateur Papirius et de sa mère (ou plutôt de Phèdre et d'Hippolyte); un autre d'Aria et de Pétus, et l'Enlèvement de Proserpine, du Bernin. La *villa Madame* est dans une situation délicieuse, d'où l'on découvre toute la ville et tout le cours du Tibre depuis *Pontemolle* : deux des façades furent dessinées par Raphaël, et la troisième par Jules Romain, qui y a peint deux chambres en arabesques. Le portique de la façade du côté du jardin est un des plus beaux morceaux d'architecture des environs de Rome : dans un petit bois près du palais, est un théâtre, où se représenta, dit-on, pour la première fois, l'*Aminte* du Tasse. La *villa Borghèse*, près de Rome, est dans une situation superbe, mais malsaine; on y jouit de la vue de la plus grande partie de la ville et de la campagne, jusqu'à Frascati et Tivoli; elle a un jardin avec un parc très-étendu, qui a trois milles de circuit, et dont le terrain est inégal et couvert de bosquets toujours verts et agréablement variés. Le palais est si magnifique, l'intérieur en est orné et meublé avec tant de richesse et d'élégance, qu'on peut le regarder comme le second édifice de Rome, après le Capitole, principalement pour sa riche collection de statues; les plus remarquables sont : le Gladiateur combattant; Silène et un Faune; Sénèque, en marbre noir, ou plutôt un esclave des bains; Camille, l'Hermaphrodite, le Centaure et Cupidon, deux Faunes jouant de la flûte, Cérès, un Égyptien, une statue de Néron jeune; les bustes

de Lucius Verus, d'Alexandre, de Faustine, de Vénus; divers bas-reliefs, un autre relief très-saillant représentant Curtius; un vase dont les sculptures représentent des Bacchanales; un autre vase soutenu par les trois Grâces; deux cornes d'abondance. Les façades de ce palais sont couvertes de bas-reliefs antiques. La *villa Pamfili*, hors de la porte Saint-Pancrace, appelée aussi *Bel-respiro*, est dans une situation agréable, et a sept milles de circuit : l'architecture du palais est de l'Algarde; elle paraît belle au premier coup d'œil, mais le connaisseur trouvera des défauts dans cet édifice. Dans l'intérieur, on voit quelques bonnes sculptures. Les descriptions de cette *villa* ou campagne, ainsi que de la *villa Borghèse*, existent chacune en un volume in-folio. La *villa Albani*, située sur une éminence qui domine Tivoli et la Sabine, peut être regardée comme le temple du goût et de la magnificence : aucune maison de plaisance, ni de Rome, ni de ses environs, ne peut lui être comparée, ni pour la richesse de ses ornemens, ni pour la rareté des objets qu'elle renferme. Le cardinal Alexandre Albani, le meilleur juge et connaisseur des beautés de l'antiquité, y a dépensé des sommes immenses, et a employé cinquante ans à rassembler tous les objets précieux que renferme cette magnifique campagne. Mengs a peint la voûte de la galerie, qui est, dans son genre, un modèle d'élégance. Enfin, il faut voir encore la *villa Lante*, sur le Janicule, d'où l'on jouit de la plus belle vue de Rome; l'architecture est de Jules Romain. De la *villa Corsini*, on a aussi une vue superbe. La *villa Doria*, ci-devant *Olgiati*, que Raphaël habitait, renferme trois fresques de ce célèbre artiste, dans une chambre ornée d'arabesques. La *villa Farnèse* offre les restes du palais des Césars. Dans la plupart des sites du jardin, l'on jouit de la vue des plus anciens monumens de Rome, particulièrement du temple de la Paix et du Colisée; ce qui forme un coup d'œil imposant.

Le Capitole renferme tant de beautés dans tous les genres, qu'il est impossible de les détailler ici. La place, magnifiquement décorée, le superbe escalier et le palais d'architecture de Michel-Ange, composé d'un corps de bâtiment et de deux ailes qui occupent trois côtés de la place, sont les premiers objets qui viennent frapper les regards de l'étranger qui va admirer les monumens rares et précieux que renferme ce superbe édifice.

Le corps du bâtiment est occupé par le sénateur de Rome; l'aile droite renferme le fameux musée, et à gauche est le palais des conservateurs, la galerie des tableaux. L'ancien Capitole fait face à l'arc de Sévère; ses fondemens, *Capitoli immobile saxum*, se voient encore du côté opposé au temple de Jupiter Capitolin, et mieux encore de l'autre côté, vers le temple de la Concorde. Citons seulement la statue équestre de Marc-Aurèle devant le palais; les rois prisonniers, dans la cour; la colonne Rostrale; et, dans l'intérieur, la statue colossale de Pyrrhus, le tombeau de Sévère, les Centaures de basalte, la belle colonne d'albâtre, enfin le chef-d'œuvre de l'art en mosaïque, qui appartenait précédemment au cardinal Furetti, les trois Pigeons se jouant sur le bord d'un vaisseau plein d'eau. Pline a donné une description de ce charmant ouvrage, qu'il attribue à Sosus de Pergame. Aucun étranger ne devrait quitter Rome sans monter à la tour du Capitole. On voit, d'un côté, Rome ancienne avec ses monticules et ses ruines, et de l'autre, Rome moderne et le *Corso*. Il n'y a que la coupole de Saint-Pierre qui égale ce coup d'œil.

Parmi les places, on remarque la vaste place *Navone*, consacrée aux marchés de Rome; celle d'*Espagne*, l'une des plus belles de Rome, et la plus fréquentée des étrangers: elle est décorée d'une fontaine, nommée *Baraccia*, à cause de sa forme de barque, et ornée du palais de la cour d'Espagne, qui lui a donné son nom, et du magnifique escalier qui conduit à l'église de la Trinité-du-Mont; la place de *Monte-Cavallo* (l'ancien mont Quirinal); la place *Colonne*. Les fontaines forment aussi un des principaux ornemens des places de Rome: on admire surtout la fontaine de la place Navone, qui est la plus magnifique; elle est surmontée d'un obélisque, et ornée de quatre statues colossales représentant les principaux fleuves du globe; celle de Paul v, près de l'église de Saint-Pierre *in Montorio*: elle est d'une mauvaise architecture, mais elle fournit un tel volume d'eau, qu'il suffit pour faire tourner plusieurs moulins; la fontaine *del Termine*, qui reçoit l'*acqua felice*: elle est ornée de trois bas-reliefs représentant Moïse qui fait jaillir l'eau du rocher, d'une statue colossale de Moïse et de deux lions égyptiens de basalte; la magnifique fontaine de *Trevi*, qui reçoit l'*acqua virgine*, ou l'eau vierge; cette eau est la seule aujourd'hui qui soit conduite jusqu'à Rome par un ancien aquéduc

souterrain en grande partie ; c'est la meilleure qui se boive dans cette ville. Agrippa la fit conduire de la Sabinie à Rome, pour fournir de l'eau au Champ-de-Mars. La fontaine *Pauline*, l'une des plus grandes fontaines de Rome, est peut-être la plus abondante de l'univers. Parmi les rues, on distingue celle de *Strada-Felice*, de plus d'un mille de long, et celle de *Strada-Pia*, qui se coupent. On remarque, parmi les ponts, celui de *Sant-Angelo*, autrefois *pons Ælius*, de 300 pieds de long. Dans cet endroit, le Tibre a 315 pieds de large. La porte *del Popolo*, autrefois *porta Flaminia*, est la plus belle de Rome. Rien ne saurait être plus magnifique que l'entrée de Rome par cette porte.

Pour passer des édifices modernes aux monumens les plus remarquables de l'antiquité, le *Panthéon*, aujourd'hui *Sainte-Marie-de-la-Rotonde*, est l'édifice le mieux conservé : la coupole a servi, sinon de modèle, au moins d'étude pour toutes celles que l'on a construites depuis; le superbe portique est soutenu par d'énormes colonnes de granit d'une seule pièce ; l'intérieur du temple est orné de très-belles colonnes d'ordre corinthien, et les niches sont dans les proportions recommandées par Vitruve, que l'on croit avoir été l'architecte de cet édifice. On monte sur le toit pour jouir du coup d'œil de l'intérieur par l'ouverture du milieu. Dans ce fameux temple, on voit les tombeaux de plusieurs artistes célèbres, tels que Raphaël, Perrino del Vaga, Annibal Carrache, Flaminius Vacca, Taldée Zuccheri, et le fameux musicien Corelli. Les autres édifices et monumens de la magnificence de l'ancienne Rome, sont : le *Colisée*, élevé par Vespasien, achevé par Titus; c'est le plus vaste amphithéâtre qui ait jamais existé. Il contenait plus de cent mille spectateurs, dont quatre-vingt mille étaient assis sur des gradins rangés en amphithéâtre. On n'en parcourt plus que les deux tiers, mais c'est la première antiquité qu'il faut voir. La colonne *Trajane*, au milieu du *forum Trajani*, haute de 125 pieds ; celle *Antonine*, de 148 pieds de haut; l'amphithéâtre construit sous Vespasien, a quatre ordres d'architecture; le mausolée d'Adrien, aujourd'hui château Saint-Ange; le pont *Eliano*, construit par Adrien ; le mausolée d'Auguste, près de Ripetta; les arcs de triomphe de Sévère, de Titus, de Constantin, de Janus, de Néron, de Drusus; la statue équestre de Marc-Aurèle, en bronze, véritable chef-d'œuvre ; les ruines

des temples de Jupiter Stator, de Jupiter Tonnant, de la Concorde, de la Paix, d'Antonin et Faustine, du Soleil et de la Lune; celui de Romulus, appelé *San-Toto;* celui de Rémus et Romulus, aujourd'hui Saint-Côme et Saint-Damien; le temple de Pallas, près le forum de Nerva; celui de la Fortune Virile, aujourd'hui l'église des Arméniens, et celui de Vesta; les ruines des Thermes de Dioclétien, où l'emplacement des portiques et du gymnase est occupé par l'église des Chartreux. On y voit quatre colonnes de granit oriental d'une seule pièce, d'une hauteur et d'une épaisseur si étonnantes, qu'on ne peut comprendre comment il a été possible de transporter ces masses énormes à une si grande distance. On voit les sept monts ou collines, le *Palatin*, le *Célius*, l'*Aventin*, le *Quirinal*, le *Viminal*, l'*Esquilin*, le *Janicule*, qui offrent des vues superbes. Sur le mont Palatin, dans les jardins de Farnèse, on voit les ruines du palais des Césars; près de là, on trouve aussi les ruines de quelques bains, et des restes de peintures à fresque en or et en azur; on montre aussi, à quelque distance de ces bains, la place où était la maison de Romulus :

> Romuleoque recens horrebat regia culmo.
>
> (Virg., *Æneid.* lib. viii, v. 654.)

On voit encore les ruines du théâtre de Pompée, près *Curia Pompeii*, où César fut assassiné; du théâtre de Marcellus; toutes les ruines de l'ancien *Forum*, aujourd'hui *Campo Vaccino;* du pont d'Horatius Coclès, ou *ponte Sublicio*, et du pont Palatin; celles du grand Cirque, de la *Curia Hostilia;* des trophées de Marius, de l'*aqua Marcia;* de l'arc de Galien; du portique de Philippe, de celui d'Octave; de la campagne et de la tour de Mécène, près *San-Vito;* de l'arc de Galien, près Saint-Martin-du-Mont; celles du temple de Minerve *Medica;* de celui de Vénus et de Cupidon; de l'amphithéâtre *Castrensis;* des aquéducs de l'eau Claudienne; des thermes de Caracalla et de ceux de Titus; les tombeaux de la famille *Aruncia*, au milieu d'une vigne, près le temple de Minerve *Medica;* le tombeau des Scipions, près la porte Capène ou *Saint-Sébastien;* la *clouca maxima*, ou grand égout, construit par Tarquin le Superbe; les ruines du tombeau de Metella, appelées *Capo di Bove;* le cirque de Caracalla; le

temple de l'Honneur et celui de la Vertu; la maison de Cicéron; le temple du Ridicule; celui de la Fortune, dite *Muliebris;* le temple et l'autel de Bacchus; la fontaine d'Égérie; le temple de Bacchus, près Sainte-Agnès, hors des murs, où l'on voit un superbe sarcophage antique de porphyre, orné de sculptures; enfin, la prison de Jugurtha, appelée *carcere Mamertino*, où l'on prétend que saint Pierre fut enfermé. Le célèbre tombeau de *Caïus Cestius*, de 25 pieds d'épaisseur, et haut de 102 pieds, subsiste tout entier, ainsi que sa chambre sépulcrale; les ornemens sont du beau temps d'Auguste. Outre les obélisques de la porte du Peuple, celui de *Monte-Cavallo*, dressé sous le pontificat de Pie VI, mérite aussi l'attention des étrangers. Il ne faut pas négliger de voir le musée du P. Kirker; et, chez différens particuliers, diverses collections de camées, de médailles et d'autres objets rares et curieux. Les bibliothèques des Réguliers, en général, méritent d'être vues. Rome avait été dépouillée par la France, vers la fin du dernier siècle, des plus beaux morceaux de peinture et de sculpture, et de plusieurs manuscrits précieux; mais, en 1815, elle a recouvré tous ses monumens.

Les travaux sans relâche qui ont été entrepris à Rome par les Français, tant pour déterrer les restes des édifices antiques, que pour les débarrasser des maisons qui les environnent et qui empêchent de jouir des aspects pittoresques qu'ils peuvent offrir, excitent, en ce moment, l'attention générale de l'Europe. On s'est occupé surtout, dans l'intérieur de la ville, à déblayer le Panthéon et les deux colonnes Trajane et Antonine. On ne s'est pas borné à faire revivre ainsi ces restes de la grandeur romaine; on a lutté avec ce que les Césars ont fait de plus extraordinaire, et l'on a mis, dans des monumens d'utilité publique, la grandeur et la magnificence qu'ils avaient imprimées à des édifices consacrés seulement aux plaisirs du peuple.

On jouit à Rome d'une honnête liberté, et l'on y trouve une société de personnes instruites, principalement des gens de lettres: le goût de la satire y est dominant, surtout pour cette espèce d'épigramme qu'on appelle *pasquinade*. Le peuple vraiment originaire de Rome, qui habite de l'autre côté du Tibre, conserve quelque chose de la fierté des anciens Romains, dont on dit qu'il

descend; il est sensible aux injures, dont il néglige rarement de tirer vengeance. Les dames romaines sont fort belles, fort bien faites, et parlent l'italien avec une suavité extraordinaire, d'où le proverbe : *Lingua toscana in bocca romana.* Les beaux-arts se cultivent à Rome avec succès, et la gravure en cuivre y fait sans cesse des progrès nouveaux. On voit, dans cette ville, plusieurs ateliers de peinture et de sculpture, et l'on y fait un commerce considérable de statues et de tableaux. Le célèbre Antoine Canova, qui a établi à Rome son atelier, est regardé, avec raison, comme le restaurateur du bon goût de la sculpture en Italie. Ses ouvrages peuvent soutenir la comparaison avec les plus parfaits de l'antiquité. Il faut voir aussi l'Académie française. Les principaux établissemens littéraires sont : l'Université de *la Sapienza*, le collège romain, le collège de *la Propaganda*, l'Académie française à la villa Médicis, et l'Académie des Arcades. Les manufactures consistent en soierie, mais de mauvaise qualité, draps gros et fins, indiennes, fleurs artificielles (les religieuses de *San-Cosimato* passent pour travailler le mieux les fleurs qui se font avec la soie); poudre qu'on appelle *Ciprio*, pommade à odeur très-recherchée, essences, gants, peignes, éventails, cordes de musique, chapelets, médailles et reliquaires. Il y a une rue très-considérable de Rome qui a pris le nom de *Coronari*, parce qu'elle n'est occupée que par des marchands de chapelets. Un autre article de commerce pour cette ville, ce sont des camées, des médailles, des statues, des bustes, des tableaux, des étuves de marbre; la manufacture des mosaïques tient aussi un rang distingué. Mais, en général, le commerce et l'industrie ne fleurissent pas dans cette ville.

Les principales cérémonies et solennités religieuses sont : la grande procession de la Fête-Dieu, la plus pompeuse des processions qui se font à Rome; les cérémonies de la semaine sainte, l'un des grands objets de la curiosité des étrangers, à commencer depuis le dimanche des Rameaux (voyez *Descrizione delle funzioni della settimana santa, nella cappella Pontifica; da Francesca Cancellieri, terza edizione, corretta. Roma*, 1802. C'est le meilleur guide des étrangers pendant la semaine sainte); le beau *Miserere*, au commencement du crépuscule du Jeudi Saint, et dont la musique est la plus belle chose que l'on puisse entendre;

l'illumination de la croix dans l'église de Saint-Pierre, le soir du Vendredi Saint; c'est une des belles idées de Michel-Ange. La croix est suspendue au milieu de la nef, et couverte de lampions dont la lumière, la seule alors qui éclaire l'église, présente des effets de perspective que les peintres s'empressent de dessiner. Les trois derniers jours de la semaine Sainte, le pape (*la sua Santita*) traite les cardinaux. Les gens bien mis, et surtout les étrangers, sont admis à assister à leur dîner. Les sépulcres qu'on dresse alors avec plus ou moins d'appareil, sont un autre objet de curiosité et de dévotion. Il y en a toujours quelques-uns de remarquables, surtout par la beauté de l'illumination : tel est celui de la chapelle Pauline. Il faut voir la procession des filles dotées, le jour de l'Annonciation de la Vierge; l'exposition du Saint-Sacrement; les prières de quarante heures, qui se succèdent sans interruption, pendant toute l'année, dans les églises privilégiées; les fêtes patronales; les béatifications; l'octave des trépassés, à l'église de Saint-Grégoire et à l'église de la Mort : tout y respire la tristesse la plus profonde. On descend dans un caveau qui est partagé en deux pièces entièrement lambrissées et plafonnées de têtes et d'os de morts; il n'y a pas moins d'art et de symétrie dans leur arrangement que dans la grotte la mieux revêtue de coquillages les plus variés. L'illumination du dôme de Saint-Pierre, le jour de la fête patronale, vaste globe tout éclatant de feux, présente un coup d'œil unique, dont on ne peut se rassasier. La girandole de 4500 fusées, qu'on tire au château Saint-Ange, à l'anniversaire du couronnement des papes et à la Saint-Pierre; l'élévation d'où part cette gerbe lumineuse immense, et la proximité du fleuve, dont les eaux servent à la réfléchir, ne laissent rien à désirer pour la beauté de son effet.

Il y a quantité de bons hôtels garnis à Rome, en particulier sur la place d'Espagne et dans *la Strada Croce* qui y aboutit, et où les étrangers aiment à loger; dans *la Strada Condotti,* l'auberge allemande de M. Roessler, connue sous le nom de *Monsu Frauz.*

Les théâtres sont ordinairement fermés une partie de l'année. Depuis un petit nombre d'années seulement, le pape a permis de représenter, depuis Pâques jusqu'à l'Avent, des intermèdes en

musique, à *la Valle* et à *Palla corda*. Les théâtres s'ouvrent, pendant le carnaval, au nombre de six ou sept. On y joue, tous les jours, excepté le vendredi et les fêtes. Les deux premiers sont *Aliberti* et *Argentine*, où l'on représente des opéras sérieux, entremêlés de ballets. La salle d'*Aliberti* est la plus grande; mais celle d'*Argentine* offre à tous les spectateurs une vue plus commode et moins oblique du spectacle. Les théâtres de *la Valle* et de *Capronica* tiennent le second rang; on y joue des opéras bouffons, des comédies, et quelquefois des tragédies. Les deux derniers sont *la Pace* et *la Palla corda*, où l'on représente des farces (*tutte da ridere*) pour le menu peuple. Le spectacle ne commence, à Rome, que deux heures après la nuit, et en dure environ quatre : ainsi, il ne finit guère avant onze heures de France, en hiver, et beaucoup plus tard, en été. On est assis dans tous les parterres : les loges n'ont pas de prix fixe; il subsiste, à cet égard, beaucoup d'abus. On est souvent réduit à en acheter les clefs, des *Bagarini*, espèce de misérables qui les crient dans les rues voisines des spectacles, et en vendent souvent de fausses aux étrangers, qui n'ont pas la précaution de les faire enregistrer aux bureaux.

Les principaux divertissemens sont : les plaisirs du carnaval, les conversations ou assemblées; les jeux les plus usités sont le *tresset* et le *pharaon;* les académies, assemblées où l'on réunit quelquefois les plaisirs du chant, de la danse et du jeu; les *ricevimenti*, ou les assemblées à l'occasion d'un mariage; les *sabatines*, du mot *sabato :* cela veut dire que, le vendredi, l'on attend souvent minuit pour souper, afin de pouvoir manger du gras sans violer les commandemens de l'église. On fait alors de fréquens *piqueniques*, que les femmes aiment beaucoup; les divertissemens du mois d'octobre; les *villegiature* à Albano, à Frascati, à Tivoli; les parties de plaisir à la campagne, qui consistent dans les piqueniques que l'on fait dans les vignes des environs, dans la chasse aux alouettes et dans la promenade. Celle de *la villa Borghèse* est surtout à la mode dans le mois d'octobre. Les dimanches et les jeudis, jours particulièrement consacrés aux plaisirs, on y voit un très-grand concours de personnes des deux sexes, qui sont restées à Rome. Les promenades en carrosse ont lieu au *Corso*, avant le dîner, et deux heures avant la nuit. L'inondation de la

place Navone se fait, les dimanches du mois d'août, après les vêpres. On se promène dans l'eau en carrosse, et les fenêtres de la place sont couvertes de spectateurs. On croirait voir une naumachie antique.

On assure que *Donati Roma vetus ac recens*, ancien ouvrage qui a paru il y a déjà plus de cent ans, reste toujours le livre le plus instructif et le plus utile qu'un voyageur puisse consulter comme *Cicerone*, malgré son ancienne date, et malgré les changemens survenus depuis le dernier siècle. Rome, après la révolution, manque totalement d'une description. Les étrangers liront avec fruit l'*Itinéraire instructif de Rome*, par Marcian Vasi, Romain. C'est la description la plus récente qui ait été publiée (1814) des monumens antiques et modernes, et des ouvrages remarquables de peinture, de sculpture et d'architecture, de cette ville célèbre et de ses environs. Le *Tableau politique, religieux et moral de Rome*, par M. Lévesque, et le troisième volume des *Prosaische Schriften* de madame Brun, née Munter, contiennent des renseignemens sur Rome, des années 1791, 1795 et 1796.

Voici une tournée intéressante à faire, pour voir en détail les principales curiosités des environs de Rome. — *Première journée.* De Rome en voiture à *Albano*, treize milles; des cippes et des restes d'anciens tombeaux bordent la *voie Appienne.* A un mille d'Albano, on quitte sa voiture, et l'on se rend à pied à *Castel-Gandolfo.* Belle vue à *la Piazza*, élevée au dessus de la mer de 1249 anciens pieds de Paris. Ce bourg, où Ganganelli se plaisait beaucoup, est des plus jolis et des plus rians; il domine, sur un lac, le cratère d'un volcan éteint, et où l'on admire, avec un étonnement respectueux, ce superbe *emissario*, ou canal creusé par les anciens Romains. Deux chemins mènent de Castel-Gandolfo à Albano : l'un dit *la galeria di Sopra;* l'autre, *la galeria di Sotto.* Choisissez le premier, et allez voir en passant, à *la villa Barberini*, les restes magnifiques de la maison de campagne de Domitien, où le coup d'œil est superbe, ainsi que du couvent des *Zoccolanti.* Les *Nymphées;* belle vue du haut des *capucins d'Albano.* — *Seconde journée.* Excursion au couvent des capucins de *Gensano;* au lac de ce nom, qui a pareillement un *émissaire;* à *Nemi;* et, au retour, à *la Riccia*, où il y a un beau parc du duc

de Chigi. — *Troisième journée.* Poursuivant le voyage à cheval, on arrive à *Rocca di Papa*, élevée au dessus de la mer de 2230 anciens pieds de Paris, dans une situation pittoresque et romantique ; au couvent de *Palazzuola*, l'ancienne *Alba-Longa*, et au sommet du *Monte-Cavo*, vue étendue et imposante ; restes célèbres de l'ancien temple de Jupiter, élevé au dessus de la mer de 2920 pieds de Paris. *Via consularis et ovationis.* On retourne du sommet, par *Rocca di Papa*, à *Marino;* au palais *Colonna*, le tableau original de *Beatrice Cenci;* au couvent de *Grotta Ferrata*, où l'on admire quelques tableaux en fresque de *Dominichino.* A *la villa Mondragone*, beau portique de *Vignola*, et belle vue de la terrasse. — *Quatrième journée.* A *la Rufinella:* aux ruines de Tusculum ; à la maison de campagne de Cicéron, d'où il data ses *Quæstiones Tusculanæ.* — *Cinquième journée.* A mulet, à *Palestrina*, l'ancien *Prœneste :* ruines du temple de la Fortune ; dans l'avant-salle du palais Barberini, la célèbre mosaïque trouvée dans ces ruines. — *Sixième journée.* A mulet, de Palestrina à *Subiaco :* beaux sites de la nature romantique sur ce chemin de Palestrina à Subiaco et Tivoli ; contrées pittoresques et sauvages ; M. Küttner n'en parle qu'avec extase. Subiaco ; belle vue du château papal ; allez au couvent des Bénédictins, où l'on trouve des colonnes et d'autres restes du palais de Néron ; à la grotte du Saint-Bernard ; sa statue, par Bernini, se voit au couvent des Bernardins. — *Septième journée.* De Subiaco au couvent de San-Cosimo : il faut loger dans ce couvent hospitalier, car l'auberge à *Vicovaro* est mauvaise ; ancien aquéduc romain, au travers d'un roc. — *Huitième journée.* De San-Cosimo à Tivoli, onze milles : la villa d'Horace, sur le penchant du mont *Lucretilis ;* le paysage ressemble parfaitement à la description du poète ; près de là, un pavé en mosaïque ; on remplit ses poches de ces pierres. Consultez les huit estampes à l'eau-forte, par Philippe Hackert, et la petite carte topographique qui les accompagne : c'est le meilleur guide dans ces lieux classiques. — *Neuvième journée.* Tivoli ; le *Tibur* d'Horace (*Ode* 6, liv. II), célèbre, d'ailleurs, par les ruines imposantes des maisons de campagne de Mécène, d'Adrien, à trois milles de Tivoli, dont les débris semblent ceux d'une autre Rome ; des temples de Vesta, à présent une église ; et de la Sibylle placée dans la cour de l'auberge ; de plus, par la

perspective frappante et diversifiée de ses cascades, surtout des cascatelles. Les incrustations, appelées *Confetti di Tivoli*, se forment dans un petit ruisseau, qui s'écoule d'un lac qui a de petites îles flottantes. Cette eau bouillonne aussitôt que l'on y jette la moindre pierre, et l'odeur de soufre qui flotte sur son étendue, est funeste. *Dixième* ou *onzième journée*. Retour à Rome, en voiture.

DESCRIPTION DE FRASCATI, CASTEL-GANDOLFO, ALBANO, TIVOLI.

Frascati, ville célèbre chez les anciens Romains, sous le nom de Tusculum ou Tusculanum, est bâtie dans un bourg de l'ancien Tusculum, à mi-côte d'une montagne éloignée de treize milles de Rome. Horace donnait à l'ancienne ville l'épithète de *Supernum*, à cause de sa situation :

Superni villa candens Tusculi.

Dans la partie haute, on trouve les ruines considérables d'anciens édifices. Frascati est ornée en grande partie de magnifiques et délicieuses maisons de campagne appartenant à des nobles romains, qui y viennent passer la saison des grandes chaleurs. Les Borghèse, Aldobrandini, Conti, Bracciano et Falconieri en sont les principaux propriétaires. La situation de Frascati est très-agréable : elle a la ville de Rome en perspective, et jouit de la vue de la mer. Au dessous de Frascati est l'endroit appelé *Grotta ferrata*, où l'on suppose qu'était située la maison Tusculane de Cicéron. Les jésuites, qui avaient à Frascati un très-beau monastère, firent couvrir d'un toit le pavé en mosaïque de la maison de ce grand homme, et, par ce moyen, elle s'est entièrement conservée : elle était située sur une hauteur, où se trouve une plaine d'une certaine étendue, arrosée par un ruisseau; de cet endroit on découvre toute la campagne de Rome. Dans l'abbaye, on admire une chapelle peinte à fresque par Dominichino. On montre l'endroit où était situé l'ermitage du cardinal *Passionei*, dans une heureuse position. Cet endroit, qui avait excité l'admiration des curieux, et jadis le séjour de la paix et des Muses, fut démoli par le barbare et aveugle fanatisme, après la mort du cardinal.

Le pape possède à *Castel-Gandolfo* un château ou maison de plaisance fort simple, et dans le goût antique, où il va ordinairement passer l'automne. La ville est située sur le bord du lac appelé lac de *Castello :* on y a des points de vue fort étendus sur la mer, ainsi que sur la ville et sur la campagne de Rome. Il faut voir le jardin de la villa Barberini, où l'on remarque les ruines de l'ancienne maison de campagne de Domitien.

A *Albano*, près de la porte du côté de *la Riccia*, anciennement *Aricia*, on voit les ruines d'un grand mausolée qui était surmonté de diverses pyramides, et qu'on appelle vulgairement le tombeau des Curiaces; quelques érudits prétendent que c'était un monument élevé en l'honneur de Pompée. Le lac d'*Albano* et de *Castello* est le cratère d'un ancien volcan, et a sept ou huit milles de circuit. Sur ses bords on trouve les ruines de plusieurs temples antiques. Au travers de la montagne est creusé un canal appelé l'*Emissario*, construit en voûte et pavé de lave, qui a deux milles de long, quatre pieds de largeur et six de hauteur : il sert à l'écoulement des eaux du lac, qui, dans leurs crues, inondaient quelquefois les campagnes voisines. On le dit pratiqué par les Romains, pendant le siége de Veïes, pour obéir à un oracle. Près d'Albano sont les carrières de la lave noire et compacte dont on se sert à Rome pour réparer les statues antiques de basalte. L'autre beau lac, appelé lac de *Nemi*, fut également le cratère d'un ancien volcan. On l'appelait autrefois le miroir de Diane, ou lac d'Aricia. *La Riccia* est située près de ce lac, ainsi que *Gensano*, le *Cynthianum* des anciens, en face de la ville de Nemi. Du jardin des Capucins, qui domine le lac, on jouit de la vue la plus délicieuse qu'on puisse s'imaginer : les hauteurs des environs sont couvertes de bois, et le contraste de ces forêts avec les eaux du lac forme un paysage délicieux autant que pittoresque, et unique peut-être en Italie.

Tivoli, anciennement *Tibur*, à environ dix-huit milles de Rome, est une ville qui mérite d'être vue, moins pour sa beauté et ses agrémens, que pour les monumens d'antiquité qu'elle renferme, et qui doivent exciter la curiosité d'un voyageur instruit. La cathédrale est bâtie sur les ruines d'un temple d'Hercule. Il faut voir le *Teverone*, anciennement *Anius* ou *Anicus*, qui, se préci-

pitant de la hauteur d'environ cinquante pieds sur un rocher, forme une cascade majestueuse, et ensuite plusieurs autres petites cascades très-pittoresques, appelées les *Cascatelles;* la grotte de Neptune, où se précipite la grande cascade, est très-curieuse à voir. A huit milles du pont de Tivoli, on en trouve un autre appelé *Ponte della Solfatara*, à cause de l'odeur sulfureuse exhalée par l'eau bleuâtre de la rivière sur laquelle il est jeté. Les principales ruines d'anciens édifices sont la campagne de Mécène, les ruines du temple de la Sibylle, ou plutôt de Vesta, rotonde de l'architecture grecque la plus élégante. La villa de la maison d'*Este* est un modèle curieux de l'ancien goût des jardins. Le naturaliste observera avec plaisir la nouvelle pierre de Tivoli, qui se forme continuellement du dépôt tartreux des eaux qui coulent des parties calcaires de l'Apennin. Entre Tivoli et Rome, les immenses ruines du palais d'Adrien, qui couvre une vaste étendue de terrain, peuvent servir à donner quelque idée de la magnificence des anciens Romains. C'est dans l'enceinte de cette campagne de l'empereur Adrien et des édifices attenans, qu'on a trouvé ensevelis sous les ruines, les plus beaux morceaux de sculpture antique qui embellissent Rome moderne. Sur la route qui conduit à Rome, et à une demi-lieue environ de Tivoli, on trouve un petit lac très-profond d'eau sulfureuse, au milieu duquel sont quelques petites îles flottantes. De ce lac sort un petit ruisseau qui forme, en coulant, des incrustations; et c'est ce qu'on appelle les *Confetti di Tivoli.* Les amateurs de la littérature classique ancienne liront avec plaisir et avec fruit un manuel intéressant, le *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Énéide, suivi de quelques Observations sur le Latium moderne*, par C. V. DE BONSTETTEN. A Genève, l'an XIII.

Les visites à l'entrée de Rome se font avec une rigueur on ne peut plus fatigante pour le voyageur. On doit prendre la précaution de se faire pourvoir par un banquier, à Rome, d'un billet de permission pour ne supporter la visite des commis que dans son hôtel ou chez soi.

« *Rome n'est plus dans Rome.* » Le Capitole la terminait au nord; sa partie habitée ne s'étend plus par delà, au midi. Le mélange de la nature embellie ou dégradée, de l'art dans sa ruine,

ou dans sa restauration, forme, dans Rome même, mille aspects plus variés, plus intéressans les uns que les autres. Partout l'on s'arrête avec étonnement, et l'on contemple avec admiration. « Cet air que l'on respire, dit Dupaty (*Lettres sur l'Italie*), c'est cet air que Cicéron a frappé de tant de mots éloquens; les Césars, de tant de mots puissans et terribles. Sur cette terre a donc coulé tant de sang! sur cette terre ont donc coulé tant de larmes! Horace et Virgile ont récité ici leurs beaux vers! » — « La plus belle vue de Rome, dit M. Dutens, et peut-être d'aucune cité du monde, est celle des jardins du prince *Lante*, ou de la villa Corsini, au dessus du palais Corsini, dont Vasi a publié une estampe. » Depuis le mois de juillet jusqu'en octobre, l'air qu'on respire à Rome est très-malsain; on est alors obligé de choisir une habitation fixe, de ne jamais découcher, de tenir son lit exposé au grand air, pendant tout le jour, et d'être, surtout le soir, de la plus grande sobriété; sans quoi, l'on court le risque de gagner des fièvres dangereuses auxquelles l'on succombe très-souvent. Grand nombre d'étrangers ont été victimes de leur imprudence. Outre cette *aria cattiva*, il règne de temps à autre, même pendant l'hiver, un certain vent de sud nommé *sirocco*, qui, dans un instant, détraque les ressorts de l'homme le plus robuste : un homme en cet état ne répond que *sirocco*, à celui qui lui demande des nouvelles de sa santé. Cependant il ne produit pas un effet si marqué sur les étrangers. La phthisie, regardée partout comme incurable lorsqu'on lui a laissé faire certains progrès, offre de plus, à Rome, l'image horrible d'une sorte de peste, qui se communique aux gens sains, par l'usage, non-seulement des vêtemens et des meubles, mais encore par l'habitation des appartemens qu'occupaient ceux qu'elle a conduits à la mort, si l'on néglige de faire nettoyer, regratter et reblanchir avec assez de soin les logemens infectés des émanations pestilentielles de cette affreuse contagion.

Au Cours et à la place d'Espagne, le loyer des maisons est plus cher que dans les quartiers déserts et éloignés. Les étrangers sont obligés de prendre des carrosses de remise lorsqu'ils ne veulent pas aller à pied; car on n'a point, à Rome, la commodité des fiacres. La fontaine de *Trevi* fournit la plus saine de toutes les eaux de Rome; l'eau qui est appelée *del Grillo*, tient le second rang. Les eaux des Thermes de Dioclétien et de la fontaine *del*

Gianicolo, sont d'un usage pernicieux, et on les a proscrites de toutes les tables. Les baignoires dont on fait usage à Rome sont très-commodes : elles ressemblent à peu près à un vaisseau sans tête, et portent sur quatre appuis assez élevés pour qu'on puisse passer un réchaud sous la baignoire, de sorte que le bain s'entretient facilement au degré de chaleur qu'on désire. Ces baignoires sont de cuivre bien étamé, minces et légères. On peut en louer une pour six sous, ou quatre sous par jour. On doit s'attendre à Rome, quand on a été présenté dans une maison, à trouver, le lendemain, à sa porte quelques-uns des domestiques, ou de la famille de celui qu'on a été *riverire* (saluer). Ce tribut que les domestiques, et même les soldats du château Saint-Ange, ont imposé aux étrangers, est modique, et n'équivaut pas aux frais des cartes qui ont lieu chez nous, encore moins aux sommes qu'on est tenu de distribuer en Angleterre, à Vienne, à Hambourg, à la livrée du maître chez qui l'on a dîné. A Rome, les heures de la promenade, l'hiver et le printemps, sont depuis deux jusqu'à quatre heures, toujours dans la rue du Cours; le peuple à pied, les grands en voiture; les femmes surtout n'en descendent point. Il est rare que les étrangers attendent l'été pour quitter Rome. On ne s'y promène point alors pendant le jour. Chacun, renfermé chez soi dans la première heure de la nuit, attend que l'atmosphère condensée se soit déchargée du poids immense qui l'accable; vient l'heure de la promenade, le Cours se remplit. Cet amusement dure jusqu'à minuit, heure où chacun se retire pour aller prendre du repos. Les grands viennent à leur tour s'emparer de la promenade, au sortir des conversations, et ils la tiennent à peu près jusqu'au jour, temps où ils vont aussi se livrer au sommeil. On demandera peut-être : Quand soupe-t-on donc? On ne soupe guère à Rome; on prend quelque chose avant de sortir, si l'on sort tard, ou l'on mange en rentrant. L'automne, il y a peu de promenade en ville; c'est le temps des *villegiature*. Albano, Frascati et autres lieux agréables et en bon air, à l'orient de Rome, sont remplis de monde en cette saison. Rome n'était point éclairée, et l'on n'y voyait pas de bon œil des flambeaux dans les rues. Les gens à pied font porter devant eux une petite lanterne qui éclaire à peine le bout du pavé sur lequel on marche; ceux qui sont en voiture, en font porter une semblable, dont le faible

rayon de lumière est dirigé sur l'oreille du cheval par le laquais qui est derrière. Depuis que cette ville a été occupée par les Français, on y a placé des réverbères. Les coups de couteau sont devenus très-fréquens ; il ne se passe guère deux ou trois jours de suite sans qu'on n'en distribue quelques-uns. L'hôpital de la *Consolation* se remplit journellement de ces malheureuses victimes de la perfidie, et ne suffit pas à leur quantité ; car le nombre infini des lieux d'asile offre aux criminels un refuge facile et prompt. Mais il n'est rien de plus rare à Rome que les vols.

En rapprochant de l'ancienne Rome ce tableau de Rome moderne, on trouvera plus d'un point de ressemblance dans les mœurs, les usages, les coutumes; c'est pour l'observateur une comparaison curieuse à établir, et digne de fixer les regards et l'attention de l'homme instruit.

Cap. XLII. .... *Nisi magnus auctor, M. Tullius Cicero, in philosophicis quidem libris, sed loco non uno, posuisset.* Voici les passages de Cicéron auxquels Freinshemius fait allusion dans ce chapitre :

« Non cum Latinis decertans pater Decius, cum Etruscis filius, etiam cum Pyrrho nepos, se hostium telis objecissent. » (*Tusculan. quæst.* lib. 1, c. 37.)

« Nunc etiam ejus (*Torquati*) collega P. Decius, princeps in ea familia consulatus, quum se devovebat, et equo admisso in mediam aciem Latinorum irruebat, aliquid de voluptatibus suis cogitabat?... Quod quidem ejus factum nisi esset jure laudatum, non esset imitatus quarto consulatu suo filius; neque porro ex eo natus, cum Pyrrho bellum gerens, consul cecidisset in prœlio, seque e continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuisset. » (*De Finibus bonorum et malorum*, lib. II, c. 19.)

Cap. XLV. ..... *Neque legatos a senatu missos, sed a consulibus; litteris quoque consulum recensitis, quibus, detecto Niciæ consilio, etc.* Plutarque (*Vie de Pyrrhus*) rapporte en ces termes la lettre adressée au roi d'Épire : « Il paraît que vous vous connaissez mal en amis et en ennemis; et vous en tomberez d'accord quand vous aurez lu la lettre qu'on nous a écrite : car vous verrez que vous faites la guerre à des gens de bien et d'honneur, et que vous accordez toute votre confiance à des méchans et à des

perfides. Ce n'est pas seulement pour l'amour de vous que nous vous donnons cet avis, c'est aussi pour l'amour de nous-mêmes, afin que votre mort ne fournisse point une occasion de nous calomnier, et que l'on ne croie pas que nous avons eu recours à la trahison, parce que nous désespérions de terminer heureusement cette guerre par notre courage. »

Cette générosité des Romains a trouvé des imitateurs chez les modernes; et il est assez singulier d'en voir donner un exemple par Louis XI lui-même, qui, en guerre avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et son plus terrible ennemi, le fit avertir, dit Comines (liv. IV, ch. 13) de la trahison de l'Italien Campo-Basso. Ce qui prouve, malgré l'axiôme de Tibère, adopté par Louis XI : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*, que des sentimens d'honneur et de générosité peuvent encore se trouver, même dans le cœur d'un tyran : on aime mieux cependant les voir dans une belle âme comme celle de Fabricius.

CAP. XLVI. *Extricare visa est siciliensis expeditio, etc.....* L'étranger, curieux de connaître la Sicile et d'observer tout ce qu'elle offre d'intéressant, pourra parcourir cette île, la plus importante de toutes celles de la Méditerranée, tant par sa grandeur que par sa fertilité, et les phénomènes de la nature qui s'y présentent. Sa population monte à près d'un million d'habitans.

La Sicile est divisée aujourd'hui en trois provinces ou vallées, celles de *Demona*, de *Noto* et de *Mazara*. Les principales villes de *Val di Demona* sont : *Messine, Melazzo, Cefalù, Taormina*, toutes villes maritimes, et quelques autres dans l'intérieur du pays. Dans cette province, près de la ville de *Catania*, est situé l'ancien mont Etna, à présent le mont Gibel, volcan fameux, tant célébré par les poètes, et souvent observé par divers physiciens et naturalistes illustres.

Dans le *Val di Noto* sont les villes de *Catania, Agosta, Syracuse, Noto, Lentini, Carlentini* et plusieurs autres. Syracuse mérite principalement d'être vue. Elle est renommée pour ses vins excellens, et surtout pour le muscat.

Le *Val di Mazara* comprend les villes de *Palerme, Montreal, Mazara, Marsala, Trapani, Termini, Girgenti, Xacca, Licate, etc.*

Les ports de mer de la Sicile sont : *Messine*, *Agosta*, *Syracuse*, *Trapani* et *Melazzo.*

Les montagnes de la Sicile méritent l'attention des naturalistes : on y trouve des sources d'eaux douces, chaudes, tièdes et sulfureuses; des pierres précieuses, agates, jaspes, lapis-lazuli, etc.; des carrières de marbre et d'albâtre; des mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb, de fer, d'alun, etc. Sur la côte de Trapani, il se fait une pêche considérable de corail.

Le terrain de la Sicile est très-fertile; on y recueille en abondance des grains de toute espèce, du vin, de l'huile, du safran, du miel, de la cire, du coton, de la soie, du sel et des fruits excellens. La mer, qui entoure cette île, est très-poissonneuse. L'air est pur et sain.

Ceux qui seraient curieux de lire une description plus détaillée de la Sicile, peuvent consulter l'*Histoire de Sicile*, de Burigny; Fazelli, *de Rebus siculis;* la *Description de la Sicile* par Villabianca; le *Voyage en Sicile*, de Bridonne, et celui de Spallanzani.

On trouvera, dans un ouvrage tout récent, *Les principales villes de l'Europe*, publié sous les auspices du savant et laborieux M. Nisard, une description fort curieuse et pleine d'intérêt de la ville de Syracuse, par M. J.V. Le Clerc, doyen de la Faculté des Lettres de Paris. Les détails en ont été recueillis sur les lieux mêmes par l'érudit professeur, plus à même que personne, par la nature de ses études et de ses travaux, de nous faire connaître la *Pentapole* de la Sicile.

On peut juger, par cette courte description de la Sicile, aujourd'hui déchue de son ancienne splendeur, de ce que devait être cette île, au temps de Pyrrhus : aussi ce prince la regardait-il comme une conquête de la plus haute importance. Il la fit, cette conquête, mais il la perdit ensuite par sa faute, et laissa les Romains et les Carthaginois se disputer long-temps une proie si riche et si digne d'envie.

LIVRE XIV.

EPITOME LIBRI XIV.

Pyrrhus in Siciliam trajecit. Quum inter alia prodigia fulmine dejectum esset in Capitolio Jovis signum, caput ejus per aruspices inventum est. Curius Dentatus, quum delectum haberet, ejus, qui citatus non responderat, bona primus vendidit. Pyrrhum iterum ex Sicilia in Italiam reversum vicit, et Italia expulit. Fabricius censor P. Cornelium Rufinum consularem senatu movit, quod is decem pondo argenti facti haberet. Lustro a censoribus condito, censa sunt capita civium ducenta septuaginta unum millia, ducenta viginti quatuor. Cum Ptolemæo, Ægypti rege, societas juncta est. Sextilia, virgo vestalis, damnata incesti, viva defossa est. Coloniæ deductæ sunt Posidonia et Cossa. Carthaginiensium classis auxilio Tarentinis venit: quo facto ab iis fœdus violatum est. Res præterea contra Lucanos, Samnites, et Bruttios feliciter gestas, et Pyrrhi regis mortem continet.

SOMMAIRE DU LIVRE XIV.

Pyrrhus passe en Sicile. Entre autres prodiges, la statue de Jupiter est renversée par la foudre dans le Capitole; les aruspices retrouvent la tête du dieu. Curius Dentatus, faisant des levées, confisque, pour la première fois à Rome, les biens d'un citoyen qui n'avait pas répondu à l'appel du crieur. Le même Curius bat Pyrrhus qui avait de nouveau quitté la Sicile, et le chasse de l'Italie. Fabricius, élu censeur, expulse du sénat P. Cornelius Rufinus, personnage consulaire, parce qu'il avait dix livres d'argent ciselé. A la clôture du lustre par les censeurs, le nombre des citoyens s'élève à deux cent soixante-onze mille deux cent vingt-quatre têtes. Alliance avec Ptolémée, roi d'Égypte. La vestale Sextilia, convaincue d'inceste, est enterrée vive. On établit les colonies de Posidonia et de Cossa. Une flotte carthaginoise vient au secours des Tarentins; ce motif les porte à violer le traité. Succès obtenus sur les Lucaniens, les Samnites et les Bruttiens; mort du roi Pyrrhus.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XIV.

I. Dum hæc in Italia geruntur*, Pyrrhus, exercitu et elephantis in naves impositis, ex tarentino portu in Siciliam trajecit, postquam biennium, et menses præterea quatuor, in Italia fuisset. Deductus a Thœnione, qui cum navibus occurrerat, maximaque Siculorum alacritate exceptus est, oppida sua, copias, pecunias, naves, certatim tradentium. Ideoque græcarum urbium omnium imperio brevi potitus, etiam punicam ditionem universam armis obtinuit, una excepta urbe lilybætana, quam, opportunitate situs adjuti Carthaginienses, nequidquam oppugnante Pyrrho, retinebant. Unde non absque causa spes ingentes animo complexus, relictis maximo filiorum patriis opibus, ex duobus reliquis, regem alterum Italiæ, alterum Siciliæ constituere agitabat.

* A. U. C. 475. A. C. 277.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XIV.

I. Tandis que ces évènemens se passent en Italie, Pyrrhus avait embarqué ses troupes et ses éléphans, et, du port de Tarente, était passé en Sicile, après être resté vingt-huit mois en Italie. Thénion vint au devant de lui avec des vaisseaux, et le présenta aux peuples de Sicile, qui le reçurent avec une joie extrême, et lui offrirent à l'envi leurs villes, leurs soldats, leur argent et leurs flottes. Devenu maître en peu de temps de toutes les villes grecques, Pyrrhus enleva bientôt aux Carthaginois, par la force des armes, toutes les places qui leur étaient soumises, excepté la seule ville de Lilybée, que sa position avantageuse défendait contre toutes les attaques du prince. Dès-lors il conçut, non sans raison, de vastes espérances; réservant à son fils aîné le royaume paternel, il comptait établir le second roi d'Italie, et le troisième roi de Sicile.

II. Erat omnino regis istius ea tempestate magna fama, magnæque virtutes; et Siculi, per annos sane multos, externa simul ac civilia bella, et nocentius utrisque malum tyrannidem passi, vel mediocrem aliquem principem gratantibus animis laturi videbantur. Sed tamen ipse paulo post ad exigendas ab invitis pecunias, et potentiorum cædes versus, odium immane concitavit: etiam accedentibus cupiditatibus et arrogantia ministrorum, quorum ei vitia non minus ubivis, quam sua nocuerunt. Adeo post primam illam et præcipuam curam, ut ipsi quam optimi sint, nulla aut dignior aut salubrior esse regibus sollicitudo potest, quam ut amicos ex virtute deligant: quando inter privatos ob suam quisque culpam exosus est; principibus etiam aliena peccata imputantur. Sed hæc postea secuta sunt. Tum vero calentibus adhuc studiis, primum a Taurominitanorum principe Tyndarione (nam ea parte insulæ primum appulerat) mox a cataneuse populo maximis honoribus acceptus cultusque, cum pedestri exercitu Syracusas versus processit. Classem haud procul litoribus circumduci jussit, paratam instructamque: nec enim citra prœlii discrimen aditum ad syracusanam urbem daturæ Carthaginiensium naves videbantur.

III. Sed evenerat, ut, paulo ante hoc tempus, triginta naves punicæ alios ob usus a classe discederent; quæ quia nondum reverterant, cum reliquis aleam belli ten-

II. Certes Pyrrhus avait alors une grande renommée et de grandes vertus; et les Siciliens, après avoir souffert tout à la fois, pendant de longues années, les malheurs des guerres civiles et étrangères, et, fléau plus terrible encore, les cruautés de la tyrannie, paraissaient disposés à recevoir un roi qui même n'aurait eu que des qualités médiocres. Mais, dans la suite, Pyrrhus, par ses exigences d'argent, ses vexations, et le meurtre des grands, excita contre lui une haine implacable; ajoutez au despotisme du prince l'avarice et l'orgueil de ses ministres, dont les vices ne lui furent pas moins nuisibles que ses propres excès. Tant il est vrai que les rois, après leur premier, leur principal devoir, celui d'être eux-mêmes irréprochables, ne peuvent s'occuper d'un soin plus honorable et plus important que le choix d'amis vertueux! En effet, on ne reproche aux particuliers que leurs fautes personnelles, au lieu qu'on impute aux princes les délits mêmes des autres. Mais la révolution dont je parle ne s'opéra pas sur-le-champ : car alors l'enthousiasme était à son comble; aussi Pyrrhus fut-il reçu avec des honneurs et des respects extraordinaires, d'abord par Tyndarion, prince de Taurominium (car c'était sur ce point de l'île qu'il était abordé), et ensuite par le peuple de Catane; il s'avança vers Syracuse avec son armée de terre, tandis que sa flotte avait ordre de côtoyer le rivage et de se tenir prête au besoin; car il pensait qu'avant d'entrer dans la capitale de la Sicile, il aurait à combattre l'escadre carthaginoise.

III. Mais, par un hasard heureux, on en avait détaché, peu de jours auparavant, trente vaisseaux pour quelque autre expédition; et comme ils n'étaient pas encore de retour, l'amiral carthaginois ne crut pas

tare Pœnorum imperator recusabat. Igitur nemine prohibente ingressus, Thœnione et Sosistrato tradentibus, pecuniam publicam, naves tectas centum viginti, apertas viginti, tela, machinas, ceterumque belli apparatum accipit. Hoc agenti superveniunt a Leontinis legati, quorum princeps Heraclidas urbem suam regi, prætereaque copias, peditum millia quatuor, equites quingentos offerebat. Neque segnius aliis ab urbibus occursum est, quodam veluti torrente fortunæ. Pyrrhus humaniter exceptos habitosque, conciliata omnium voluntate, suam quemque in civitatem remisit; ampliores jam animo spes agitans, et si destinata porro ita fluerent, etiam in Africam transiturus.

IV. At sociis ejus in Italia haud perinde lætæ res erant; quos, absente rege et robore exercitus, adversus infestiores quotidie Romanos, Milo, cum parte copiarum Tarenti relictus, non satis tutabatur. Hactenus tamen profuit, ut, Tarentinis ad tempus dilatis, ambo consules in Samnium signa converterent. Samnites quum agros suos uri, castella expugnari, totam belli molem in se versam, seque a sociis derelictos esse cernerent; animis ac viribus impares, desertis oppidis atque vicis, in montes excelsos et arduos, cum uxoribus suis liberisque, ac carissimis rerum, quas inter tumultum et trepidationem avehere potuerant, se receperunt. Apud

devoir hasarder le combat avec le reste de la flotte. Ainsi, Pyrrhus, ne trouvant aucun obstacle, entra dans Syracuse, où Thénion et Sosistrate lui livrèrent l'argent du trésor public, cent vingt vaisseaux pontés, vingt qui ne l'étaient pas, les traits, les machines et autres approvisionnemens de guerre. Ce fut alors qu'Héraclidas, à la tête des ambassadeurs de Leontium, vint lui offrir, de la part de ses concitoyens, leur cité et leurs troupes formant quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers. Les autres places, entraînées par le torrent de sa bonne fortune, se soumirent à lui avec le même empressement. Pyrrhus, par un accueil bienveillant et flatteur, se concilia l'affection des députés, puis les renvoya chacun dans sa ville. Dès-lors il ne mit plus de bornes à ses espérances, et comme tous ses projets lui réussissaient, il conçut le dessein de passer même en Afrique.

IV. Mais ses alliés en Italie étaient loin d'avoir le même bonheur; car, depuis sa retraite et celle de la meilleure partie de son armée, Milon, laissé à Tarente avec quelques troupes, avait beaucoup de peine à résister aux Romains, qui, chaque jour, devenaient plus redoutables. Toutefois, par une diversion favorable aux Tarentins, les consuls remirent cette expédition à un autre temps, et tournèrent leurs armes contre le Samnium. Les Samnites, voyant leurs campagnes désolées par le fer et la flamme, leurs places fortes emportées d'assaut, et tout le poids de la guerre qui retombait sur eux; hors d'état, d'ailleurs, de résister physiquement et moralement à leurs ennemis, depuis l'abandon de leurs alliés, quittèrent leurs villes et leurs bourgs, et se retirèrent sur des montagnes élevées et inaccessibles avec

Romanos, præter æmulationem ducum, etiam ex rebus prosperis et metu hostium, negligentia orta erat, perpetua felicitatis comes. Ea causa et damni aliquid, et aliquanto plus ignominiæ attulit. Quippe milites per abrupta et invia contemptim repentes, loco adjutus Samnis pepulit fuditque: multi saxis telisve obruti, aut in præcipitia deturbati, interierunt: alii, quum neque receptus copia, neque pugnandi facultas esset, vivi capti sunt.

V. Hic casus ducibus ad disjungendas iterum copias incitamento fuit: quum in collegam infelicis cœpti collata culpa, se quisque, si solus fuisset, melius atque prosperius rem gesturum fuisse prædicaret. C. Junius cum suis legionibus in Samnio mansit. P. Cornelius in Lucanos et Bruttios convertit impetum. Ibi terrorem cladesque belli populationibus agrorum et villarum incendiis circumferenti, majoris aliquanto rei tentandæ occasio nata est. In extrema Italiæ ora, qua Orientem versus et Ionium mare Lacinii promontorii cornu protenditur, Croton est, veteri fama, et tum quoque non pœnitendis opibus, inclyta. Mediam iis temporibus interfluebat Æsarus, juxta quem frequentia utrinque ædificia murus duodecim millia passuum in circuitu patens

leurs femmes, leurs enfans et ceux de leurs effets les plus précieux qu'ils purent emporter à la hâte au milieu du tumulte. Cependant, chez les Romains, l'esprit de jalousie entre les chefs, des succès toujours soutenus et l'effroi qu'éprouvait l'ennemi, avaient fait naître la négligence, compagne inséparable de la prospérité. Cette sécurité leur attira une perte légère, il est vrai, mais fort ignominieuse. Comme ils gravissaient avec un air de mépris ces rochers à pic, les Samnites, aidés de l'avantage de leurs postes, les repoussèrent et les mirent en fuite. Plusieurs furent accablés à coups de pierres ou de javelots, ou périrent renversés dans des précipices; d'autres, qui n'avaient la liberté ni de se retirer, ni de combattre, tombèrent vivans au pouvoir de l'ennemi.

V. Cet échec engagea une seconde fois les consuls à se séparer : chacun imputait à son collègue le malheur qui venait d'arriver, et se vantait, s'il eût été seul, qu'il aurait mieux réussi. C. Junius resta dans le Samnium avec ses légions. P. Cornelius marcha impétueusement avec les siennes contre les Lucaniens et les Bruttiens. Là, tandis qu'il répand la terreur et les fléaux de la guerre par le ravage des campagnes et l'embrasement des maisons, il vit naître l'occasion de tenter une entreprise beaucoup plus importante. A l'extrémité de l'Italie, où la pointe du promontoire de Lacinium s'étend vers l'orient sur la mer Ionienne, est située Crotone, ville célèbre par son antique renommée et alors très-florissante et très-riche. Le fleuve Ésarus la traversait à cette époque; et les édifices, fort nombreux sur l'une et l'autre rive, étaient renfermés dans l'enceinte d'une muraille qui avait douze milles de circuit. Le consul, qui n'osait pas assiéger ouvertement cette place, se flat-

ambibat. Hanc aperta obsidione cingere non ausus consul, proditione occupaturum confidebat; quod a compluribus romanæ factionis hominibus spes ei facta erat, posse urbem præsidio externo destitutam, studiis et auxilio eorum, quibus Pyrrhi dominatio gravis esse cœpisset, recipi, si copias mature muris admovisset.

VI. Sed, per eosdem forte dies, sive metu hostilis in vicinia exercitus, sive jam proditione, quæ plerumque tegi diu non potest, suspecta, Crotonienses præsidium a Milone acciverant: veneratque Nicomacho duce Lucanorum valida manus, quæ ignarum rei consulem, nulloque periculi metu confidentius ad mœnia suggressum, eruptione subito facta, non sine cæde vulneribusque multorum rejecit. Rufinus acceptum temeritatis detrimentum consilio correcturus, rumorem adversi certaminis ultro adauget; quoque majori perculsus esse timore videatur, cœpto se desistere simulat, colligi sarcinas jubet, ut quamprimum discessurus. In urbem, ut castris tam propinquis necessum erat, cito hæc nunciantur: præter probabilem rei causam, juvatur eo quoque credulitas, quod verum hoc esse cupiebant: quum jam sponte hanc in partem inclinantibus animis, captivus quidam, spe libertatis atque præmiorum inductus, a consule supervenit; tanquam inter festinationem discedentium, occasione captata, custodiam effugisset.

tait de s'en rendre maître par la trahison ; car plusieurs partisans de la faction romaine lui avaient fait espérer que la ville se trouvant dégarnie de troupes étrangères, il pourrait la recouvrer par le zèle et le secours de ceux à qui la domination de Pyrrhus commençait à devenir insupportable : il fallait pour cela qu'il fît promptement approcher ses troupes des remparts.

VI. Mais, dans ces jours mêmes, les Crotoniates, soit par crainte de l'armée romaine campée si près d'eux, soit par soupçon de la perfidie qui se tramait (car la trahison ne peut rester long-temps cachée), les Crotoniates avaient demandé du secours à Milon, qui leur avait envoyé, sous la conduite de Nicomachus, un renfort considérable de Lucaniens. Cette troupe fit une vigoureuse sortie contre les légions du consul, qui, ne redoutant aucun danger, était venu, plein de confiance, se présenter aux portes de la ville : elle le repoussa après avoir tué ou blessé un grand nombre de ses soldats. Rufinus, pour réparer par la prudence la perte que sa témérité avait causée, exagère à dessein le bruit de sa défaite, et, pour paraître frappé d'une terreur plus profonde, il feint de renoncer à l'entreprise, et fait plier les bagages, comme pour s'éloigner au plus vite. La proximité de son camp fit passer aussitôt dans la ville la nouvelle de sa retraite : elle était fort vraisemblable, et les Crotoniates y ajoutèrent foi précisément parce qu'ils la désiraient. Tous les esprits étaient déjà portés d'eux-mêmes à la croire véritable, lorsqu'un prisonnier, que le consul avait gagné par l'espoir de la liberté et d'une forte récompense, revint à Crotone : « Il avait, disait-il, profité, pour s'échapper, du départ précipité des Romains. »

VII. Ille « Cornelium Rufinum, quod ad Crotonis oppugnationem parum haberet roboris, Locros pergere narrat, accitum a quibusdam urbem illam prodere pollicitis. » Adest paulo post et alter, qui de prioribus eadem; ceterum, « jam iter ingressos esse Romanos, » asserit. Simul conspiciuntur eminus signa et agmen incedentium via, quæ Locros ducit. Eo dolo captus Nicomachus, per compendia viarum celeriter cum suis accurrit Locros, ut eam quoque urbem defensurus. Quod ubi per occultos nuncios Rufinus cito comperit, converso itinere, Crotonem regressus, quanto consilio ac prius meliore, tanto etiam eventu feliciore usus est; diligentiamque ejus non modo securitas hostium, sed etiam fortunæ favor juvit. Densa enim nebula opportune texit accedentem, priusque propemodum intra mœnia fuit victor exercitus, quam reversum Crotoniatæ didicissent. Atque hujus victoriæ per se satis magna lætitia, ut ferme neutram in partem fortuna tenet modum, aliis subinde rebus haud minus lætis cumulata est.

VIII. Nicomachus enim, intellecto se in errorem inemendabilem incidisse, dum incertus consilii Tarentum redit, exceptus a Rufino, magnam suorum partem amisit, et cum reliquis vix in tutum elapsus est; quum unam urbem defendisse non contentus, duas perdidis-

VII. Cet émissaire assura « que Cornelius Rufinus, ne se sentant pas assez fort pour prendre Crotone, s'avançait contre Locres, où l'appelaient quelques-uns des habitans, qui avaient promis de lui livrer la ville. » Peu de temps après, arrive un second affidé, qui répète la même nouvelle, et ajoute « que déjà les Romains se sont mis en marche. » En même temps on aperçoit de loin leurs enseignes et leurs légions qui prenaient la route de Locres. Nicomachus, trompé par cette ruse, courut aussitôt avec sa troupe par des chemins de traverse, dans l'intention de défendre également cette ville. Mais Rufinus, bientôt averti par ses espions, revint sur ses pas, et se dirigea vers Crotone, où il eut un meilleur succès que la première fois, parce qu'il avait pris de plus sages mesures. La diligence qu'il fit fut secondée et par la sécurité de l'ennemi et par le hasard le plus heureux : car un brouillard épais, qui s'éleva fort à propos, le déroba aux yeux des Crotoniates ; et son armée victorieuse était entrée dans la ville, avant, pour ainsi dire, qu'on se fût aperçu de son retour. Et comme la fortune ne met de bornes ni à ses faveurs ni à ses disgrâces, cette victoire, déjà importante par elle-même, fut suivie de plusieurs autres avantages considérables.

VIII. En effet, Nicomachus, comprenant qu'il avait commis une faute irréparable, ne sut d'abord à quel parti s'arrêter, ensuite il retourna vers Tarente ; mais, surpris par Rufinus, il laissa sur la place un grand nombre des siens, et eut beaucoup de peine à s'échapper avec le reste, après avoir perdu deux villes, pour ne s'être

set. Nam et Locri, successu isto animati, præsidio Pyrrhi præfectoque, quorum injurias diutius perpeti nequibant, trucidatis, ad amicitiam Romanorum se contulerunt. Rebus ad hunc modum procedentibus, non ideo in tantum ceciderant animi Samnitium ceterorumque populorum, quin super insitam pervicaciam, spe quoque Pyrrhi regis, et nunciatis ejus in Sicilia successibus, ad omnia, quæ sors ferebat, perpetienda sustentarentur.

IX. Pyrrhus enim (ut hujus etiam extra Italiam gesta quod eorum temporibus locisque, ad hæc negotiis ipsis cum romanis rebus conjunctum est, exponantur) rebus apud Syracusanos Leontinosque constitutis, circa eadem tempora, cum exercitu Agrigentum profectus, in ipso adhuc itinere occurrentibus nunciis, ejectum ex urbe præsidium punicum acceperat, et Agrigentinos ipsi se suaque omnia dedere paratos esse. Neque promissis abfuit fides. Venienti Sosistratus, qui et Syracusas tradiderat, et urbem, et egregiæ juventutis octo peditum millia, octingentos equites adjungit, copias epiroticis, quas Pyrrhus adduxerat, nihilo deteriores. Oppida præterea triginta, quibus imperabat Sosistratus, eodem auctore, se regis arbitrio permiserunt. His ita gestis, misit Syracusas, qui telorum omnis generis copiam, et machinas, quarum in obsidionibus urbium usus esse posset, subveherent. Nam ad urbes punici

pas contenté d'en sauver une. Car les Locriens, rassurés par sa défaite, égorgèrent la garnison de Pyrrhus et son commandant, dont ils ne pouvaient plus supporter la tyrannie, et firent alliance avec le consul. Tant de victoires remportées par les Romains ne purent abattre le courage des Samnites et de leurs alliés. Outre leur opiniâtreté naturelle, ces peuples comptaient encore sur le roi Pyrrhus, dont ils avaient appris les succès en Sicile; et cet espoir leur donnait la force de supporter patiemment tous les coups du sort.

IX. Car, pour revenir à ce monarque, et exposer ici les actions qu'il fit hors de l'Italie et qui ont un rapport de temps et de lieux avec celles des Romains, après avoir établi sa domination dans Syracuse et dans Leontium, il conduisait, vers la même époque, son armée contre Agrigente, lorsque, en chemin, il apprit, par des courriers, que les habitans avaient chassé la garnison carthaginoise, et étaient prêts à lui livrer leur ville, leurs personnes et tout ce qu'ils possédaient. On ne le trompait point; car, à son arrivée, Sosistrate, qui déjà l'avait rendu maître de Syracuse, remit en sa puissance Agrigente, huit mille fantassins d'élite et huit cents cavaliers, troupes qui ne le cédaient en rien à celles que le roi avait amenées de l'Épire. Trente autres villes, qui étaient sous la dépendance de Sosistrate, reconnurent aussi, d'après ses conseils, les lois de Pyrrhus. Après ces premiers succès, le prince envoya chercher à Syracuse toutes les armes et toutes les machines dont on fait usage dans le siège des villes : car il avait l'intention de réduire les places qui étaient au pouvoir des Carthaginois, et déjà il se disposait à les attaquer avec une ar-

juris oppugnandas animum adjecerat, parato jam exercitu triginta millium, præter equites mille quingentos, et, quos in Siciliam trajecerat, elephantos.

X. Prima ex his in potestatem venit Heraclea, ubi Carthaginiensium præsidium fuerat: exhinc Azonas cepit; statimque secuti fortunam Selinuntii primum, mox Halicyæi et Ægestani, deficiendo a Carthaginiensium amicitia, compluribus etiam aliis in eo tractu oppidis idem audendi exemplum præbuerunt. Erycinos autem, et auxiliorum numerosa manu, et munitionibus loci fidentes, summa vi expugnare statuit. Instructo igitur exercitu, armatus ipse, ad mœnia procedens, votum Herculi vovit, si dignum genere suo locoque bellatorem, eo die, se Græcis ostendisset. Postquam signum oppugnandi datum, crebroque missilium jactu propugnatores dimoti locum admovendis muro scalis fecerunt; primus omnium rex enisus, adversus concurrentes undique hostes insigne certamen edidit, alios umbone deturbans, alios cædens gladio; magnitudine vero animi roborisque cunctos perterrefaciens. Neque magnifica tantum hæc ei pugna, sed etiam omni ex parte felix fuit: sine ullo suo vulnere, magna gloria parta, etiam urbem ipsam eodem impetu cepit: animatis non minus exemplo regis ceteris, quam sollicitis periculo; et utramque ob causam summa contentione pugnantibus. Sacri-

mée de trente mille fantassins et de quinze cents chevaux, outre les éléphans qu'il avait fait passer en Sicile.

X. La première ville qu'il soumit fut Héraclée, dont il chassa la garnison carthaginoise; Azones se rendit ensuite, ainsi que Sélinonte, Halicie, Égeste et plusieurs autres places de la même contrée, qui, encouragées par leur exemple, quittèrent le parti des Carthaginois, afin de suivre la fortune de Pyrrhus. Mais les habitans d'Éryx, comptant sur leurs nombreuses troupes d'auxiliaires et sur la situation avantageuse de leur ville, refusèrent de le recevoir : il résolut alors de les attaquer avec vigueur. Il range donc ses soldats en bataille, prend lui-même ses armes, s'avance au pied des remparts, et promet un sacrifice à Hercule, si, ce jour-là, il montrait aux Grecs, par ses exploits, qu'il était digne de sa naissance et de son rang. Lorsque le signal de l'assaut fut donné et qu'une grêle de traits eut écarté ceux qui défendaient les murailles et empêchaient qu'on y appliquât des échelles, le prince parut le premier sur la brèche, et combattit avec une valeur héroïque contre les ennemis, qui l'assaillaient de toutes parts, renversant les uns avec son bouclier, tuant les autres à coups d'épée, et les effrayant tous par la grandeur de son courage et de ses forces. Cette lutte hardie eut en tout sens pour Pyrrhus le résultat le plus heureux. Sans recevoir aucune blessure, il se couvrit de gloire, et emporta la ville dans ce premier assaut ; les soldats ne furent pas moins animés par l'exemple du roi, qu'alarmés du danger qu'il courait, et ce double motif les engagea à combattre avec la plus grande intrépidité. Pyrrhus s'acquitta envers

ficavit deinde Herculi, voti reus, ludosque varii generis magnifico apparatu, per complures dies, edidit.

XI. Hoc quoque anno, Romæ de Lucanis atque Bruttiis, ante diem nonas januarias, triumphatum esse reperio. Sed C. Junio triumphum illum adscribi miror; quum in his populis res Rufinus gesserit, duasque nobiles civitates receperit: quem etiam alios apud auctores triumphalem virum nominari video. Civitate ob Pyrrhi progressus haudquaquam secura, novi quoque terrores ex prodigiis et morborum lue accesserunt. Fœdi maxime ominis habitum est, quod Jovis Capitolini signum fulmine tactum, caputque avulsum non nisi aruspicum arte curaque reperiri potuit. Graviore non jam metu, sed clade urbem affecit pestilentia, pecudes hominesque communi strage corripiens, sed præcipue gravidarum abortibus formidabilis; quum nulli propemodum jam aut partus humani, aut fœtus animalium ederentur incolumes; iraque deorum omne viventium genus interiturum esse crederetur.

XII. Ea vis mali maxime insignem Q. Fabii Maximi Gurgitis alterum consulatum effecit, in quo collegam habuit C. Genucium Clepsinam *. Neque tamen a bello samnitico lucanoque cessatum est; magnasque clades hostibus illatas duo certa sunt argumenta, quod, eodem anno, Q. Fabius de Samnitibus, Lucanis, Bruttiis,

* A. U. C. 476. A. C. 276.

Hercule du vœu qu'il avait formé, et fit, pendant plusieurs jours, célébrer différens jeux avec un magnifique appareil.

XI. Je trouve que, cette année, l'on triompha aussi à Rome des Lucaniens et des Bruttiens, la veille des nones de janvier. Mais je m'étonne qu'on fasse honneur de ce triomphe à C. Junius, tandis que Rufinus avait vaincu ces peuples, et repris deux villes célèbres; au reste, d'autres historiens citent Rufinus comme le triomphateur. Les inquiétudes qu'inspiraient aux Romains les progrès de Pyrrhus, furent encore augmentées par des prodiges effrayans et par des maladies contagieuses. On regarda comme le présage le plus sinistre la chute de la foudre sur la statue de Jupiter Capitolin, dont la tête fut enlevée, et ne put être retrouvée que par l'art et les soins des aruspices. La peste ne fit point naître seulement des craintes sérieuses, mais elle causa dans Rome un ravage affreux, enlevant à la fois les hommes et les animaux; et ce qui la rendit plus formidable encore, c'est que presque toutes les femmes enceintes avortèrent; et que les fœtus des animaux ne vinrent point à terme : en sorte que le courroux des dieux semblait vouloir anéantir toutes les créatures vivantes.

XII. La violence de ce fléau rendit à jamais mémorable le second consulat de Q. Fabius Maximus Gurgès, qui eut alors pour collègue C. Genucius Clepsina. Toutefois, la guerre contre les Samnites et les Lucaniens ne fut pas interrompue. Et ce qui prouve doublement que les ennemis éprouvèrent des pertes considérables, c'est que, cette même année, Fabius, à l'époque des fêtes de Romulus (*le treize des calendes de mars*), triompha des

triumphavit Quirinalibus; quodque ii populi miserunt ad Pyrrhum litteras et oratores, « actum de se, nisi subveniretur, neque vim romanam ulterius sustineri posse, extremamque necessitatem deditione prævenien-dam esse, » testaturos. Ea res, et quod senescentibus jam hominum studiis, aut ob injurias quasdam in contrarium versis, in Sicilia res ei duriores esse cœperant, permovit Pyrrhum, ut, insula relicta, copias in Italiam reportaret. Quod ejus consilium, et rerum inde secutarum series, quo plenius nosceretur, paulo plura de rebus interim ab eo gestis referenda putavi.

XIII. Post occupatam igitur Erycem, præsidiumque loco impositum, ad Æginorum urbem profectus est, commodo ad panormitanum portum situ, et munitionibus insignem. Ibi sponte oppidanorum receptus ad ipsam Panormum castra movit, cui ab argumento portus amplissimi pulcherrimique nomen est inditum. Hac quoque per vim occupata, quum insuper locum, qui Epieircte vocatur, inter Panormum et Erycem in monte amœno, sed arduis accessibus, situm cepisset; universa jam provincia Carthaginiensium potiebatur, excepto Lilybæo. Hanc autem urbem non ita pridem Pœni condiderant, ut Motyensibus ea sedes foret, quorum oppidum Dionysius Tyrannus bello carthaginiensi diruerat. Quum igitur ex omni, quod in Sicilia habuerant, im-

Samnites, des Lucaniens et des Bruttiens; et que ces peuples envoyèrent des lettres et des ambassadeurs à Pyrrhus, pour l'avertir « que c'en était fait d'eux, s'ils ne recevaient un prompt secours; ils ne pouvaient plus résister à la puissance romaine, et, pour prévenir une ruine totale, ils seraient contraints de faire soumission.» Ce motif, joint aux disgrâces qu'avait attirées à Pyrrhus en Sicile le refroidissement des peuples, augmenté par certains actes de despotisme, détermina le roi à quitter l'île et à repasser en Italie avec ses troupes. Pour mieux connaître les raisons qu'il eut de s'arrêter à ce parti, et les évènemens qui en furent la suite, j'ai cru devoir reprendre les choses d'un peu plus loin.

XIII. Pyrrhus, une fois maître d'Éryx, y mit garnison, et marcha ensuite vers Égine, ville avantageusement située près du port de Palerme, et remarquable par ses fortifications. Les habitans lui ouvrirent leurs portes sans hésiter, et il vint asseoir son camp près de Palerme, à laquelle la grandeur et la beauté de son port ont fait donner par les Grecs le nom de *Panormos* (*port avantageux en toute manière*, ou *port de toutes les nations*, Πάνορμος). Il s'en empara par la force, ainsi que d'un endroit appelé Épieircté (*lieu fortifié*, de ἐπὶ εἴργειν, *enfermer*), qui se trouve entre Éryx et Palerme, sur une montagne agréable, mais d'un accès difficile. Dès-lors, il était en possession de toute la province des Carthaginois, Lilybée seule exceptée. Il y avait peu de temps que les Carthaginois avaient fondé cette ville pour y établir le peuple de Motya, dont Denys le Tyran avait détruit la patrie dans la guerre qu'il fit contre Carthage. Voyant donc que tout ce qui leur avait appartenu en Sicile était

perio spes suas unum istum in locum conclusas viderent Pœni; apparatus ad obsidionem a Pyrrho fieri sentientes, majoribus eam viribus defendere decreverunt.

XIV. Introducto igitur non spernendo robore militum, commeatuque copioso, ad hæc magna vi machinarum ac telorum (cujus rei facultas ipsis ampla erat, quod in potestate mare haberent), ad oppidum undique permuniendum magna cura se contulerunt. Præcipue, qua terra patebat aditus, crebræ turres excitatæ sunt. lataque fossa facta: celerius opere procedente, quod majore sui parte structum in cautibus marinis oppidum, toto illo spatio manu facta munimenta nulla desiderabat. Missis interea legatis, quanquam ad bellum magnos apparatus fecerant, magnasque copias, quum aliunde, tum etiam ex Italia, mercede conduxerant; « si pax æquis conditionibus impetrari posset, pecuniam et classem » pollicebantur. Pecuniæ mentionem non admisit Pyrrhus, urbes, quas occupaverat, retinere cupiens; de Lilybæo tamen concessurus videbatur. Sed amici regis, civitatumque sicularum principes, « metu Carthaginiensium vacaturam esse insulam negantes, donec illi, tantum valentes classibus, Lilybæum, tanquam scalas quasdam ad exscensionem faciendam paratas tenerent; perpulerunt, ut unam esse responderet amicitiæ conditionem, si, universa Sicilia cedentes, utriusque imperii terminum esse mare paterentur. »

réduit à l'empire d'une seule place, les Carthaginois résolurent de tenter les plus grands efforts pour la défendre contre Pyrrhus qui se disposait à l'assiéger.

XIV. Ils y firent donc entrer de nombreux et vaillans soldats, des vivres en abondance, des machines et des armes de toute espèce : ce qui leur fut très-facile, parce qu'ils étaient maîtres de la mer ; enfin ils s'appliquèrent à bien fortifier la ville sur tous les points. Ils élevèrent, principalement du côté de la terre, une grande quantité de tours, et creusèrent un large fossé, ouvrage qu'ils finirent promptement : le reste de la place, bâti sur des rochers qui sont dans la mer même, n'avait pas besoin de fortifications sur toute cette longueur. Mais, bien qu'ils eussent fait de grands préparatifs pour la guerre, et qu'ils eussent, à prix d'argent, tiré des troupes considérables de divers pays et surtout de l'Italie, ils envoyèrent cependant des députés à Pyrrhus « pour lui proposer la paix, lui offrant de l'argent et des vaisseaux, s'il consentait à la conclure à des conditions équitables. » Le roi, qui désirait garder les villes dont il s'était emparé, ne voulut pas entendre parler d'argent ; toutefois il paraissait assez disposé à leur abandonner Lilybée. Mais ses amis et les principaux des villes siciliennes lui représentèrent : « que l'île ne serait jamais délivrée de la crainte de l'oppression, tant qu'une puissance maritime aussi formidable que Carthage conserverait le port de Lilybée, échelles toujours prêtes à favoriser ses descentes. » Ils l'engagèrent donc à répondre aux Carthaginois : « qu'on ne pouvait faire la paix qu'à la seule condition qu'ils évacueraient toute la Sicile, et que la mer serait la limite des deux empires. »

XV. Ita spe pacis discussa, protinus ad urbem signa movit; neque procul muris castra metatus, manipulis ita dispositis, ut defessi a recentibus per vices excipe-rentur, oppugnationem orsus est. Sed Lilybætani, quum et numero propugnatorum, et machinarum apparatu juvarentur, locum tenuerunt. Tantam enim catapulta-rum scorpionumque vim Carthaginienses invexerant, ut murorum ambitus capiendis omnibus minime sufficeret. Quum igitur cujusque generis missilium velut imber qui-dam in regios spargeretur, multique passim caderent aut sauciarentur, incœptum omiserunt. Machinas deinde et ipse fabricare instituit, præter eas, quæ Syracusis advehebantur : et effossis subter humum cuniculis, om-nes obsidionum tentavit artes. Quum autem animose re-sistentibus Pœnis, toto fere bimestri nequidquam se fatigasset, videretque, donec apertus a mari obsessis aditus exitusque foret, expugnari Lilybæum non posse; obsidione soluta, aliam in partem convertit impetum.

XVI. Quippe adversus Mamertinos, freti accolas, græcæ quædam civitates fidem regis implorabant, super alias graves et crebras injurias etiam tributum pendere coactæ. Pyrrhus igitur, exercitu propere ducto, quum iis in locis quosdam Mamertinorum ad exigenda vectigalia missos comprehendisset, necavissetque; prœlio cum occurrentibus facto discessit superior, ac multa eorum

XV. Ainsi, comme tout espoir de paix était perdu, il marcha aussitôt contre Lilybée, vint camper non loin des remparts, et, après avoir formé ses troupes en différens corps, qui devaient se relever et monter successivement à l'assaut, il commença l'attaque de la place. Mais les assiégés, qui ne manquaient ni de soldats ni de machines, soutinrent vigoureusement le choc. Ils avaient, en effet, une telle quantité de catapultes et de scorpions, que le circuit des remparts ne suffisait pas pour les contenir toutes. Ils firent donc pleuvoir sur les assiégeans une grêle si épaisse de pierres et de traits, que ceux-ci, ne paraissant que pour être tués ou blessés, renoncèrent à l'entreprise. Alors Pyrrhus fit construire de nouvelles machines, outre celles qu'il avait tirées de Syracuse; il ordonna de creuser des mines sous la ville, et mit en usage tous les moyens qu'on emploie dans les sièges. Mais comme les Carthaginois lui opposaient la plus vive résistance, le roi, après s'être épuisé, deux mois environ, en efforts inutiles, reconnut l'impossibilité de prendre Lilybée, tant que l'ennemi serait maître de la mer : aussi il leva le siège, et tourna ses armes d'un autre côté.

XVI. Car plusieurs villes grecques réclamaient son appui contre les Mamertins, placés près du détroit, et qui, après les avoir accablées de mille outrages sanglans, les contraignaient encore de leur payer tribut. Pyrrhus marcha promptement sur ce point avec son armée, se saisit de quelques Mamertins qu'on avait envoyés pour lever les impôts, et les fit mettre à mort; puis il livra bataille aux troupes qui étaient venues pour s'opposer à cette exécution, les défit, prit d'assaut et détruisit plu-

præsidia expugnavit diruitque. Et hactenus quidem rebus præclarissime gestis, eximiam sibi potentiam gloriamque rex paraverat; præter alias virtutes etiam eximia humanitate amorem singulorum, studia civitatum, non adeptus magis, quam meritus. Sed felicitatem tantam, et quam existimare fundatissimam potuisses, momento fere dissipatam, præter levitatem ingeniorum, quæ istis populis nunquam defuit, et amicorum intemperiem, ipsius maxime regis culpa traditur: qui, adversis egregius, secundis rebus, ut inter has ferme inferiores humanæ mentes sunt, in superbiam efferebatur.

XVII. Quum igitur, ut ante diximus, ad efficienda cœpta classem sibi necessariam esse duceret, naves autem haberet multas, sed parum instructas a sociis navalibus, remigibus acerbe conquirendis valde offendit civitates: repente mutatus, et ex priori lenitate ad superba imperia, minasque, et postremo supplicia, præceps. Sed hæc tamen, quia communis boni specie tegebantur, utcunque tolerabant: postquam autem eos ipsos, quorum beneficio maxime Siciliam obtinuerat, interimi videre; non paulatim, neque mora interposita, sed subito aversis animis, multi populi ab ejus amicitia desciscentes, ut cuique opportunum erat, alii Pœnis, alii Mamertinis se applicaverunt. Adeo nimirum crudelitas, etiam quum sola est, semper gravis, penitus fit intole-

sieurs villes ennemies. Jusqu'alors ce prince, par l'éclat de ses hauts faits, avait acquis une puissance formidable et une gloire immortelle; et ses rares vertus, surtout son humanité, lui avaient mérité l'attachement des particuliers et concilié l'amour des peuples. Mais cette félicité, qui semblait reposer sur des bases si fermes et si solides, s'écroula en un moment : on attribue la cause d'une telle révolution à la légèreté naturelle aux Siciliens, au peu de retenue des courtisans de Pyrrhus et principalement aux excès du roi. Grand dans le malheur, il s'oublia, comme il n'est que trop ordinaire, dans la prospérité, et montra alors un orgueil insupportable.

XVII. Pour exécuter ses projets, il lui fallait une flotte, comme nous l'avons déjà dit; il avait beaucoup de navires, mais peu de rameurs et de matelots : afin de s'en procurer, il usa de moyens violens, qui révoltèrent les esprits; changeant tout à coup, il cessa d'être humain, commanda, menaça en tyran, et finit par ordonner des supplices. Toutefois, on souffrait patiemment ce despotisme, parce que le bien public en était le prétexte spécieux; mais lorsqu'on vit que Pyrrhus faisait périr ceux mêmes dont le dévoûment l'avait rendu maître de la Sicile, alors plusieurs peuples se soulevèrent, non pas peu à peu, ni à divers intervalles, mais simultanément et de concert; et, renonçant à son amitié, chacun d'eux, selon ses intérêts, s'attacha aux Carthaginois, ou aux Mamertins. Tant il est vrai que la cruauté, toujours révoltante par elle-même, devient tout-à-fait intolérable, lorsque, s'exerçant aux dépens de la reconnaissance, elle irrite encore la haine qu'elle inspirait

rabilis, postquam adversus bene meritos exercita, propriis odiis etiam ingrati perfidique animi detestationem adjunxit.

XVIII. Hanc autem in necessitatem vi cuncta tractandi se maxime videtur induisse, dum pravis suorum cupiditatibus consiliisque nimis obsequitur; his enim opes, amicis aut necessariis Agathoclis ademptas, dono dabat, nihilo, quam fuerant illi, melioribus : magistratus urbium præcipuos satellitibus aut centurionibus suis committebat; neque ex institutis aut moribus civitatum, neque in legitimum tempus, sed quomodo et quoad ipsi placuisset. Lites atque controversias publicorumque negotiorum administrationem omnem ad se traxerat, pleraque familiaribus committens, quos habebat avaritia luxuriaque detestabiles, qui cogendis per flagitium, perdendisque pecuniis pariter intenti, dum libidini suæ satisfacerent, jus injuriamque in promiscuo habebant. Irritatis ob hæc animis, mussare primum homines, mox palam queri : « cur igitur prioris status pœnituisset, si nunc etiam toleranda eadem forent? frustra vocatum receptumque Pyrrhum, si studeat æmulari mores, quos puniturus advenisset. Neque acriorem ullius injuriæ sensum esse, quam cujus auctor haberetur idem ille, qui vindex esse debuisset. »

déjà, en prenant le caractère de l'ingratitude et de la perfidie!

XVIII. Pyrrhus, assez faible pour céder aux mauvais conseils de ses amis, et pour contenter leur avidité coupable, se vit bientôt dans la triste nécessité d'employer toujours la violence : car il dépouillait de leurs biens et de leurs titres les favoris ou les parens du roi Agathocle, pour prodiguer les trésors à des courtisans qui ne valaient pas mieux que ceux qu'il avait dépossédés. Il confiait les principales magistratures des villes à ses satellites et à ses officiers, pour les exercer, non pas suivant les institutions ou les usages du pays, ni pendant la durée fixée par les lois, mais selon sa volonté, et aussi long-temps qu'il le jugerait convenable. Il s'était établi seul arbitre des procès et des contestations particulières, seul administrateur des affaires publiques, dont il n'abandonnait trop souvent la gestion qu'à ceux de sa cour qui s'étaient rendus les plus odieux par leurs dérèglemens et leur cupidité, et qui, dissipant, par la profusion, les richesses amassées par le crime, n'avaient d'autre but que de satisfaire leurs passions, au mépris du juste et de l'injuste. Les Siciliens, irrités de cette tyrannie, firent d'abord entendre de sourds murmures, puis éclatèrent en plaintes retentissantes : « Pourquoi, se disaient-ils, avoir changé la forme du gouvernement, s'il faut souffrir encore les mêmes excès qu'autrefois? qu'a-t-on gagné à appeler, à recevoir Pyrrhus, s'il s'applique à marcher sur les traces de ceux qu'il était venu punir? Non, point de coup plus sensible que celui qui part de la main destinée à nous venger. »

XIX. Jamque multi haud obscure studium novarum rerum præ se ferebant; quum ille, ad pessima consiliorum conversus, augere causas offensionum, quam tollere, maluit : quasi, quod per injustitiam peccatum fuerat, emendari sævitia posset. Interea Carthaginienses, animadverso regem propriis viribus haud sane validum, quotidie minore apud Siculos affectu haberi, erecti in spem recuperandæ provinciæ, novum exercitum miserant; passimque transfugientibus, qui Pyrrhi sævitiam metuebant, negotium Epirotis magnum exhibebant. Pyrrhus, per causam punici belli, præsidiis in urbes introductis, splendidissimum quémque falso proditionis crimine oneratos necare instituit : his de medio sublatis, multitudinem facilius in officio mansuram esse ratus. Postremo Thœnionem et Sosistratum corripit, totius insulæ longe principes, quorum præcipuis studiis imperio Siciliæ potitum fuisse ostendimus. Sed Thœnio quidem interfectus est : Sosistratus ad hostes effugit, non minus auctoritatis opisque collaturus ad ejiciendum Sicilia regem, quam ad imponendum confirmandumque contulerat.

XX. Tum igitur certatim plerisque ad Carthaginienses deficientibus urbibus, nonnullis ad Mamertinos; res Epirotarum ex florentissimis angustæ malæque redigi cœperunt. In hoc statu rerum, non ingrata regi so-

XIX. Déjà plusieurs témoignaient assez ouvertement le désir d'une révolution, lorsque Pyrrhus, prenant de tous les partis le plus mauvais, aima mieux augmenter le mécontentement général que de le faire cesser, comme s'il avait pu remédier par le despotisme aux maux qu'avait causés l'injustice. Cependant les Carthaginois s'étaient aperçus que le prince, trop faible pour se soutenir par ses propres forces, perdait, de jour en jour, l'affection des Siciliens : dès-lors ils conçurent l'espoir de recouvrer la Sicile, et envoyèrent dans cette province une armée, qui, grossie de tous les mécontens que la cruauté du roi obligeait de passer à l'ennemi, jeta les Épirotes dans un grand embarras. Pyrrhus, après avoir placé des garnisons dans les villes, sous prétexte de les protéger contre les armes des Carthaginois, entreprit de faire périr comme traîtres tous les citoyens les plus marquans : il pensait qu'une fois privée de ses chefs, la multitude resterait plus facilement dans le devoir. Enfin il fit arrêter Thénion et Sosistrate, les deux personnages les plus puissans de toute la contrée, et dont le zèle actif lui avait ménagé l'empire de la Sicile. Thénion fut mis à mort; mais Sosistrate se réfugia chez les Carthaginois, et dans la suite ne contribua pas moins efficacement à l'expulsion de Pyrrhus, qu'il avait contribué d'abord à l'établissement et au maintien de l'autorité de ce prince.

XX. Alors les villes s'empressèrent d'abandonner son parti pour prendre, la plupart, celui des Carthaginois, quelques-unes celui des Mamertins; et sa fortune, autrefois si brillante, devint triste et déplorable. Dans ces conjonctures fâcheuses, il vit arriver avec plaisir les ambas-

ciorum italicorum legatio venit : quæ, « ceteris omnibus amissis, vix paucas urbes hostem ægre a mœnibus submovere, » questa, honestum discedere cupienti præ-textum præbuit, ut, partibus laborantibus auxilio futurus, non ejectus a Carthaginiensibus, in Italiam reverti voluisse videretur. Abiturus, quum opes insulæ situmque, et hominum animos secreta cogitatione expenderet, dixisse fertur : « O amici, qualem Romanis atque Carthaginiensibus palæstram relinquimus ! » haud vano præsagio : quod paulo post longa inter hos bella, tot utrinque submersæ classes, tot acies cæsæ, satis superque impleverunt. Ceterum hostium animis cum fortuna crescentibus, neque tutus ex Sicilia discessus Pyrrho, neque in Italiam appellenti tranquillum ad Tarentinos iter fuit.

XXI. In ipso freto trajicientem adorti Carthaginienses, quum Epirotæ nulla ferme maritimarum rerum experientia, hominibus exercitatissimis pares esse non possent ; septuaginta naves depresserunt, ceteras reddiderunt inutiles. Ita cum duodecim navibus ex adverso prœlio in Italiam effugit, qui navibus tectis amplius centum, et longe adhuc majori onerariarum actuariarumque numero cursum instituerat. Sed undique collecto quod militum ex adverso prœlio litora tenere potuerat, statim ita robustam effecit manum, ut Rhegii

sadeurs de ses alliés d'Italie : « Après avoir, disaient-ils, perdu tout le reste, ils ne possédaient plus qu'un petit nombre de places, qui défendaient bien difficilement leurs remparts contre l'ennemi. » Ces plaintes lui fournirent le prétexte qu'il cherchait de sortir de la Sicile avec honneur, et de façon à paraître voler au secours de ses amis, plutôt que fuir devant les Carthaginois. Sur le point de mettre à la voile pour retourner en Italie, après avoir considéré, dans sa pensée secrète, la situation, les ressources immenses de la Sicile, et la disposition des esprits, il s'écria : « O mes amis, quelle arène nous laissons aux Romains et aux Carthaginois! » Prédiction fort juste, qui fut pleinement vérifiée par les guerres sanglantes que se firent bientôt les deux peuples, et par la défaite réciproque de tant de flottes et d'armées. Au reste, comme la confiance des ennemis augmentait avec leurs succès, Pyrrhus ne put quitter sans danger la Sicile, ni aborder tranquillement à Tarente.

XXI. Au moment où il passait le détroit, les Carthaginois l'attaquèrent ; et comme ils étaient aussi habiles marins, que les Épirotes étaient novices sur mer, ils les battirent aisément, coulèrent à fond soixante-dix de leurs vaisseaux, et mirent les autres hors d'état de servir. Ainsi le roi, après cet échec, gagna le port de Tarente avec douze navires, lui qui s'était embarqué avec plus de cent galères pontées et avec un nombre encore plus considérable de bâtimens de transport et de felouques. Cependant, lorsqu'il eut rassemblé tous ceux de ses soldats, qui, après la perte de la bataille, avaient pu gagner le rivage, il en forma une armée assez imposante pour espérer de forcer Rhegium. Mais, repoussé par les Cam-

subito impetu expugnandi spem conciperet. Sed rejectus a Campanis Rhegium tenentibus, mox in periculum haud contemnendum incidit. Quum enim per loca cæca et saltibus impedita duceret, coorti ex insidiis hostes turbaverunt novissimum agmen, multosque milites cum duobus elephantis peremerunt.

XXII. Erat neque genere bellatorum, neque numero spernenda manus. Decem haud minus millia hominum in armis exercitatorum, Mamertini plerique : hi enim, Rheginorum amicitia et cognatione confisi, intellecto Pyrrhum in Italiam reverti constituisse, fretum priores transjecerant, et spe prædæ in opportunis ad subitam irruptionem locis consederant. In eo certamine quum pro solita audacia Pyrrhus ante prima signa pugnaret, in capite vulnus accepit. Ad quod obligandum quum ex acie paulisper secessisset, quidam hostium, magnitudine corporis et armorum cultu conspicuus, longe ante alios procurrens, increpavit eum elata voce, jussitque « prodire, si viveret. » Ibi Pyrrhus, ardens ira, visuque et manante per faciem cruore terribilis, impetum in provocatorem, frustra retinentibus suis, vertit, occupatumque illata in caput plaga prosternit. Memoriæ proditum est, eam gladii temperiem, eamque vim ferientis fuisse, ut infimum ad corpus vulnere continuato, partibus utrinque dilabentibus, medium hominem eodem ictu disse-

paniens, qui étaient maîtres de cette ville, il tomba bientôt dans un danger plus imminent encore : car, comme il marchait par un pays hérissé de bois et de défilés, les ennemis, sortant tout à coup d'une embuscade, mirent son arrière-garde en désordre, et lui tuèrent beaucoup de soldats et deux éléphans.

XXII. Ces ennemis, aussi redoutables par le courage que par le nombre, formaient dix mille combattans aguerris, Mamertins pour la plupart. Dès qu'ils eurent compris que Pyrrhus avait résolu de revenir en Italie, comptant sur l'amitié et les liens du sang qui les unissaient aux Rhégiens, ils avaient passé le détroit avant le prince, et, animés par l'espoir du butin, ils s'étaient portés dans des lieux propices pour tenter une irruption soudaine. Dans cette occasion, le roi, qui s'abandonnait à son impétuosité naturelle, et combattait devant les premières enseignes, reçut une blessure à la tête. Comme il s'était un peu écarté de la mêlée pour se faire panser, un des ennemis que la grandeur de sa taille et l'éclat de ses armes rendaient plus remarquable que les autres, courut du côté où se trouvait Pyrrhus, lui reprocha hautement sa retraite, et lui dit « de se montrer s'il était vivant. » Alors Pyrrhus, enflammé de colère et d'un air que le sang qui coulait sur son visage rendait encore plus terrible, se précipita, malgré les efforts des siens pour le retenir, sur celui qui le défiait, et, le prévenant, il le renversa d'un coup qu'il lui porta à la tête. Le glaive était, dit-on, d'une si bonne trempe et la violence du coup fut telle, que la lame, ne trouvant pas de résistance, fendit le Mamertin par le milieu du corps en

caret. Ejus spectaculi fœda novitate perculsi hostes, et ut majorem communi hominum sorte virum reveriti, pugnam omiserunt.

XXIII. Pyrrhus, hac molestia solutus, non ideo lætior agebat. Quod enim pars impedimentorum isto prœlio amissa erat, et opes ex Siciliæ spoliis partas prioris cum Pœno pugnæ casus interceperat; in magna rei nummariæ difficultate, quum poscentibus stipendia militibus non esset unde præberentur, dicatos Proserpinæ thesauros spoliare coactus est. Fanum illud apud Locrenses opinione sanctitatis celeberrimum iis temporibus fuit: quam civitatem quum Pyrrhus animatis præsentia sua regiæ factionis hominibus recepisset; multa in Locrenses fœda facinora edidit, cupidius et latius, quam interfecti præsidii postulasset ultio, cædibus et rapinis in miseros grassatus. Postquam autem nihil supererat, quod conferre homines vellent possentve, manus ad sacram pecuniam extendere cœpit, pessimis amicorum, qui plerumque nocentissimi cujusque consilii auctores fuerant, cupiditatem ejus inflammantibus.

XXIV. Erant autem hi Evagoras, Theodori filius, Balacerque Nicandro, et Dinarchus Nicia genitus. Ii non suasores modo fuerunt Pyrrho, necessitati omnia cedere prædicantes; sed ministerium quoque suum sacrilegio præbuerunt: ingenti pondere auri, quod mul-

deux parties égales, qui tombèrent chacune de son côté. Les ennemis, effrayés d'un spectacle aussi affreux que nouveau, renoncèrent à combattre un homme qui leur parut être plus qu'un simple mortel.

XXIII. Pyrrhus, délivré de cette inquiétude, n'en était pas pour cela dans une situation plus prospère. Car il venait de perdre une partie de ses bagages dans cette dernière action, et la victoire navale des Carthaginois lui avait enlevé les richesses dont il avait dépouillé les Siciliens; enfin il manquait d'argent pour payer à ses troupes la solde qu'elles réclamaient : il se vit donc réduit à piller les trésors consacrés à Proserpine dans le temple de Locres, le plus célèbre et le plus vénéré qui fût alors. Après avoir repris cette ville par le secours de ses partisans, à qui sa présence avait rendu le courage, il exerça contre les malheureux Locriens des rapines et des cruautés si horribles, qu'elles dépassaient de beaucoup les bornes de la vengeance qu'aurait pu autoriser le meurtre de la garnison royale. D'abord il ruina totalement les hommes, puis il étendit ses mains sacrilèges sur les trésors de la déesse, par les conseils de ces coupables amis, qui enflammaient sa cupidité, et qui déjà l'avaient porté à plus d'une entreprise criminelle.

XXIV. Ces courtisans étaient Évagoras, fils de Théodore; Balacer et Dinarchus, le premier fils de Nicandre, et l'autre de Nicias. Ils ne se bornèrent pas à donner à Pyrrhus un conseil si impie, en lui assurant que tout devait céder à la nécessité; mais ils lui offrirent encore leur ministère pour consommer le sacrilège, et ti-

tos per annos subterraneis in specubus asservatum fuerat, eruto. Lætus ille, « religione intempestiva nihil ineptius, opesque paratas non accipere dementis esse, » dictitans, impositam navibus prædam Tarentum avehi jussit : ipse terra est profectus. Celerum facinus ei suum non turpius cœpto, quam infelicius eventu fuit. Subita tempestas adorta classem, ventis sub noctem mutantibus, qui ferentes hactenus fuerant, naves in tenebris circumactas partim in fretum expulit. Sed quæ sacram pecuniam vehebant, quassatæ laceratæque undis irrumpentibus, cum ipsis hominibus interierunt : pecuniam autem reliquis ex naufragio tabulis hærentem, postridie quam exportata fuerat, in vicina fano litora fluctus retulerunt.

XXV. Re intellecta, thesaurum omnem diligenter conquisitum referri ad pristinas sedes jussit ; pacem numinis, ut putabat, hoc facto impetraturus. Neque tamen ideo melioribus deinceps fatis usus est ; omnes ejus conatus, etiam quibus consilium et virtus non abfuisset, eludente fortuna. Quam ille rem et postea constanter ad læsi numinis iram referebat, uti Proxenus, historiæ scriptor, atque ipse in commentariis suis Pyrrhus memorat : et recenti adhuc malo, quum Proserpinæ sacrificans, multis hostiis litare non posset, exarsit adeo,

rèrent des souterrains pratiqués dans l'intérieur du temple l'immense quantité d'or qu'on y avait accumulée depuis longues années. Pyrrhus, plein de joie, dit alors « qu'il n'y avait rien de plus sot que de se piquer à contre-temps de scrupules religieux, et que c'était une folie que de ne pas accepter des richesses qui s'offraient d'elles-mêmes. » Ensuite il chargea sur ses vaisseaux les dépouilles de la déesse, et les fit transporter à Tarente, où il les suivit par terre. Mais cet attentat, honteux dans son principe, ne lui fut pas moins funeste par l'évènement. Sa flotte fut assaillie d'une tempête soudaine : le vent, jusqu'alors favorable, changea tout à coup à l'entrée de la nuit, et dispersa les vaisseaux, qui, après avoir erré çà et là, furent rejetés dans le détroit. Ceux qui portaient le trésor sacré, furent fracassés et submergés dans les abîmes de la mer avec tout l'équipage; et l'argent, resté sur des planches épargnées par l'orage, fut reporté par les flots sur les côtes voisines du temple, dès le lendemain du jour où il en avait été arraché.

XXV. Pyrrhus, à la nouvelle de ce désastre, fit recueillir avec soin tous ces trésors, et ordonna de les remettre en leur ancienne place, se flattant, par cette réparation, d'apaiser le courroux de la déesse. Mais il n'en fut pas plus heureux; et, depuis ce jour fatal, la fortune sembla se jouer de tous ses projets, de ceux mêmes qui étaient formés avec sagesse et exécutés avec courage. Et Pyrrhus, dans la suite, n'attribua tous ses malheurs qu'à la vengeance de la déesse outragée, comme l'a écrit l'historien Proxenus, et comme le roi le rapporte lui-même dans ses mémoires, où il avoue que, peu de jours après le naufrage de sa flotte, ayant immolé plu-

ut cunctos infelicis consilii auctores ac ministros, quique facinus istud aggressuro vel leviter consenserant, de medio tolleret. Atque hi quidem dignum moribus factisque suis exitum habuerunt: Pyrrhus autem institutum prosecutus, quieto deinceps itinere Tarentum pervenit.

XXVI. Romani, quum majorem in modum urgeret pestilentia, Pyrrhique in Italiam reditu belli timor crevisset, nihil adversus ista vel humani præsidii, vel divini intentatum reliquerunt. Vetus erat opinio, pestilentiam clavo ab dictatore fixo sedari posse: eam spem tum quoque tentatam, clavique pangendi causa dictatorem dictum esse P. Cornelium Rufinum, haudquaquam improbabilis conjectura est: quum et mali magnitudo ad omnia quærenda remedia stimulare mentes posset; et Rufinum, anno sequenti, a censoribus notatum fuisse constet, postquam bis consul et dictator fuisset: neque dictaturæ ejus vel certior inveniatur memoria, vel convenientior locus. Et adversus morbos quidem, ut potuit, provisum est: armorum cura majorem industriam contentionemque, præcipue ob difficultatem delectuum, postulabat. Nam præter diuturnitatem belli, etiam longo jam tempore infesta lues tædium rerum omnium hominibus injecerat; citatique juniores militiam mira obsti-

sieurs victimes à Proserpine sans pouvoir la fléchir, il fut transporté d'une si violente colère, qu'il fit mourir tous ceux qui avaient donné ou exécuté ce conseil pernicieux, sans épargner ceux mêmes qui n'avaient consenti que légèrement à l'exécution du sacrilège. Par là, ces courtisans reçurent une récompense digne de leurs principes et de leur conduite. Pyrrhus, après cette exécution, continua sa route, et parvint sans obstacle à Tarente.

XXVI. Les Romains, que la peste désolait de plus en plus, et que le retour de Pyrrhus en Italie menaçait d'une guerre terrible, employèrent contre ces deux fléaux toutes les ressources de la prudence humaine et de la religion. Une vieille superstition portait à croire qu'un clou enfoncé par un dictateur avait la vertu d'apaiser la peste; dans cet espoir, on créa dictateur, pour présider à la cérémonie, P. Cornelius Rufinus : cette conjecture est du moins très-probable; car la violence du mal devait exciter les esprits à chercher toute espèce de remède; et il est certain que, l'année suivante, Rufinus fut noté par les censeurs, bien qu'il eût été deux fois consul et dictateur : or on n'a point sur sa dictature de tradition plus positive, et celle-ci est la seule qu'il soit le plus convenable d'admettre. On prit contre l'épidémie toutes les précautions possibles; mais la nécessité d'armer des troupes exigeait encore plus d'efforts et de soins, surtout à cause de la difficulté de faire les levées. Car, outre que la guerre durait depuis bien des années, les ravages que la peste causait depuis longtemps, avaient inspiré aux hommes un tel dégoût pour toutes les choses de la vie, que les jeunes gens en âge de porter les armes refusaient obstinément de s'enrôler : mais

natione detrectabant. Sed pervicaciam istam severitas et constantia M'. Curii Dentati, secundum consulis, fregit.

XXVII. Is enim, L. Cornelio Lentulo collega, magistratum jam iniverat *. Quum igitur in Capitolio delectum haberet Curius, respondente nullo, vocabula tribuum omnium in urnam conjici, quumque Pollia tribus exiisset, quod ex ea nomen primum forte eductum erat, citari jussit; tacere perseverantis bona primum, deinde quum graviter de consulis injuria questus tribunos appellasset, ipsum quoque vendidit : « nihil opus esse reipublicæ eo cive; qui nesciret parere, » præfatus; neque tribuni auxilio fuerunt : et postea quoque salubris exempli judicata res in consuetudinem transiit; ut delectu rite acto, qui miles factus non esset, in servitutem venderetur. Hoc terrore ceteri adacti ad nomina promptius danda; conscriptisque legionibus, quæ decretæ erant, in hosticum ambo consules moverunt : Lentulus in Lucaniam irruit; Samnites adortus est Curius. Excitus ad ejus rei famam Pyrrhus, lustrato Tarenti exercitu suo, peditum ferme viginti millia, tria equitum recensuit.

XXVIII. Cum his, et delecta Tarentinorum juventute, Samnium ingressus, Samnites dicto minus audientes habuit; tardiusque ad eum auxilia et infrequen-

* A. U. C. 477. A. C. 275.

la sévérité et la fermeté de M'. Curius Dentatus, consul pour la seconde fois, triomphèrent de cette opiniâtreté.

XXVII. Car déjà Curius était entré en charge avec son collègue L. Cornelius Lentulus. Comme il procédait à l'enrôlement dans le Capitole, et que personne ne répondait à l'appel, il ordonna de jeter dans l'urne les noms de toutes les tribus; et la tribu Pollia étant sortie la première, il fit citer celui de ses membres dont le nom s'offrit d'abord; et, sur son refus obstiné, il commença par confisquer ses biens; puis, l'entendant se plaindre amèrement de l'injustice du consul et réclamer l'appui des tribuns, il prescrivit de le vendre lui-même comme esclave : « la république, disait-il, n'avait pas besoin d'un citoyen qui ne savait pas obéir. » Les tribuns ne furent d'aucun secours au jeune Romain; et cet exemple, qui parut salutaire, amena depuis la coutume de réduire en servitude tout citoyen qui, enrôlé selon les formes, refusait de se faire soldat. La punition sévère du premier engagea les autres à s'enrôler aussitôt; et les légions, que le sénat avait décrétées, se trouvant prêtes, les deux consuls marchèrent contre l'ennemi. Lentulus alla fondre sur la Lucanie, Curius attaqua les Samnites. Pyrrhus, à cette nouvelle, fit à Tarente la revue de ses troupes, et vit alors qu'elles montaient à près de vingt mille fantassins, et à trois mille cavaliers.

XXVIII. Ce fut avec ces forces et l'élite de la jeunesse de Tarente qu'il entra dans le Samnium, où il trouva moins d'obéissance que la première fois : les auxiliaires ne vinrent le joindre que lentement et en petit nombre; car ces peuples, déjà épuisés par tant de désastres,

tius venere, animis non ob cladium modo magnitudinem fessis, sed etiam exulceratis, eo quod istarum causam Pyrrho imputabant, tam tristia non passuri, nisi proditis discessu suo italicis sociis, expeditionem siculam ille suscepisset. Verumtamen sic quoque magnis instructus copiis, partem earum in Lucaniam, ad distinendum alterum consulem misit; ipse Man. Curium oppugnare aggressus est, facilem sibi reliquam victoriam fore ratus, si hunc superavisset. Romanus autem, gnarus phalangi macedonicæ, si explicari possit, nullam aciem parem esse, locis impeditis se tuebatur : et quoniam ex Lucania ventura sperabat auxilia, simul etiam auspicia et exta parum læta erant, copiam pugnandi minime faciebat.

XXIX. Tanto vehementius cupiebat confligere Pyrrhus, priusquam duo consulares exercitus conjungerentur. Igitur assumptis ex omni exercitu promptissimis quibusque, præter aliquot elephantos, noctu, quo falleret hostem, ad castra Romanorum statuit accedere. Dum autem ad iter et oppugnationem futuram omnia apparantur, ipse in somnum lapsus, majorem sibi dentium partem excidere, et ex ore copiosum erumpere sanguinem imaginatus est. Eo visu perplexus, abstinere in id tempus rebus gerendis decreverat; sed amicis obtestantibus, « ne occasionem forte non redituram elabi

étaient encore indignés contre Pyrrhus, à qui ils en imputaient la faute, dans la persuasion qu'ils n'auraient pas eu à souffrir un si triste sort, s'il n'eût point trahi ses alliés d'Italie pour entreprendre l'expédition de Sicile. Mais se voyant, malgré tout, à la tête d'une armée considérable, il en fit passer une partie dans la Lucanie, pour y retenir Lentulus, et avec l'autre il alla lui-même attaquer Man. Curius, se flattant de vaincre aisément le reste de ses ennemis, s'il battait ce consul. Mais Curius, persuadé qu'aucunes forces n'étaient capables de résister à la phalange macédonienne, lorsqu'elle pouvait se développer, tenait ses troupes dans des lieux embarrassés et difficiles; comme il espérait des secours de la Lucanie, et que d'ailleurs les auspices et les entrailles des victimes n'étaient pas favorables, il évitait avec soin tout engagement.

XXIX. Pyrrhus n'en désirait qu'avec plus d'ardeur livrer bataille, surtout avant la jonction des deux armées consulaires. Prenant donc avec lui ses plus braves soldats et aussi quelques éléphans, il résolut, pour tromper les Romains, d'attaquer leur camp pendant la nuit. Tandis qu'on faisait tous les préparatifs nécessaires pour cette expédition nocturne, le roi, s'étant laissé aller au sommeil, rêva que la plupart des dents lui tombaient, et que des flots de sang s'échappaient de sa bouche. Effrayé de cette vision, il voulait, pour le moment, s'abstenir de combattre; mais sur les instances de ses amis, qui le conjuraient « de ne pas perdre une occasion qui peut-être ne se représenterait plus, » il donna le signal du départ. Aux environs de la ville de Malévent (car

pateretur, » signum ad proficiscendum dari jussit. Circa Maleventum urbem (hoc enim tum adhuc nomine erat) montosa et silvestria loca sunt : quæ deinde paulatim æquioribus clivis demissa, postremo in planitiem late patentem desinunt, qui Taurasini campi appellantur. Itaque Pyrrhus ex inferioribus locis per objectos colles et saltus instituto itinere, quum lumina defecissent, erroribus et ignorantia locorum tardatus, luce jam orta, ex castris romanis conspici cœpit.

XXX. Commotis inopinato hostis adventu animis, quia tamen dubium haberi non poterat, quin pugnandum foret, extaque victimarum lætiora fuerant, consul celeriter ex castris progressus, primos quosque hostium divulsos a suis et incompositos adoritur, pellitque. Hi in suos incurrentes totum agmen turbavere; cæsusque est militum haud exiguus numerus, et nonnulli elephanti, a suis relicti, venerunt in potestatem victoris. Hic successus animavit Curium, ut insistendum fortunæ putaret, et cum universis copiis ad pugnam instructis paratisque in campum se demitteret. Neque Epirenses moram fecere. Concursum est utrinque ferociter, sed quod, priore certamine, Romanus superior fuerat, plus etiam in præsens animorum atque spei attulerat. Cedentibus Epirotis, iterum a belluis subsidium petiit Pyrrhus, alteroque suo cornu fugiente,

alors elle portait encore ce nom), se trouvent des hauteurs couvertes de bois, qui s'abaissent peu à peu, et se terminent par une plaine fort étendue, qu'on appelle le champ de Taurasie. Pyrrhus quitta donc la partie basse du terrain, et s'engagea dans les collines et dans les défilés ; mais les feux qui le guidaient, s'éteignirent : alors, ne connaissant pas les chemins, il s'égara, et, au lever du soleil, les Romains l'aperçurent de leur camp.

XXX. Ils furent surpris à la vue de l'ennemi, qu'ils n'attendaient pas ; mais comme il n'y avait plus de doute sur la nécessité d'en venir aux mains, et que les entrailles des victimes étaient plus favorables, le consul fait sortir rapidement ses légions, attaque et repousse ceux des Épirotes qui sont les plus avancés, et qui marchent en désordre à quelque distance du gros de l'armée. Ces fuyards répandirent la confusion parmi les leurs, et le roi perdit alors un assez grand nombre de soldats et plusieurs éléphans, qui, abandonnés de leurs conducteurs, tombèrent au pouvoir des Romains. Curius, animé par ce premier succès, résolut de poursuivre ses avantages, et descendit en plaine avec toutes ses troupes disposées et rangées en bataille. Les Épirotes acceptèrent aussitôt le défi, et les deux partis combattirent avec acharnement ; mais les Romains, vainqueurs dans la première action, apportèrent encore à cette nouvelle lutte plus de courage et de confiance. Pyrrhus, voyant que les siens reculaient, et que l'une de ses ailes prenait la fuite, eut une seconde fois re-

vicissim in altero Romanos ad præsidia sua pedem referre coegit.

XXXI. Firmam ibi stationem iturus in pugnam consul constituerat: hanc igitur recentibus viribus excipere prœlium, et elephantos amoliri jubet. Adversus hæc animantia promptam atque facilem opem usus monstraverat; ignique magis quam ferro averti posse superiores docuerant pugnæ. Parati igitur erant malleoli, stupa et pice multa obducti, quos incensos ardentesque in terga et turres belluarum jaculabantur: ii, sive cuti elephantorum, sive ligno turrium insedissent, uncis præacutis infixi hærebant. Quum igitur hi, et una varii generis missilia ex superiore loco confertim jacerentur, elephanti, partim terrore flammæ, partim dolore vulnerum in furorem acti, quum amplius a magistris regi nequirent, in suorum aciem retrocesserunt, omnia, quo impetum verterant, trepidatione et clade miscentes. Narrant initium stragis ab elephanto pullo ortum, qui, telo ictus in capite, quum stridorem querulum edidisset, matrem primum ad notam vocem exsilientem, deinde hac etiam tumultum augente, ceteras belluas omnes turbaverit averteritque.

XXXII. Magna ea pugna et numero cæsorum, et victoriæ fructu fuit. Tum enim debellatum est cum Pyrrho; neque ceteri deinceps Itali diu, neque post Ita-

cours à ses éléphans, et les poussant contre les Romains avec l'aile qui résistait encore, il obligea, à leur tour, les ennemis de se replier vers leur corps de réserve.

XXXI. Le consul, avant de marcher au combat, s'était ménagé là une puissante ressource : il ordonne donc à ses guerriers frais et dispos de recevoir l'ennemi et de repousser les éléphans. Dès les premières batailles, la nécessité et l'expérience avaient fait trouver aux Romains dans le fer et surtout dans le feu des moyens de défense prompts et faciles contre ces masses énormes. Ils avaient préparé des sarmens entourés d'étoupe et enduits de poix; ils les lançaient tout embrasés sur les éléphans et sur les tours que portaient ces animaux; les brandons s'attachaient à la peau ou à la charpente par le moyen des pointes de fer dont ils étaient hérissés. Les Romains firent pleuvoir encore contre les éléphans une grêle de traits, qui partaient d'un lieu élevé : effrayés alors à la vue de la flamme, rendus furieux par la douleur et par les blessures, devenus indociles à la voix de ceux qui les dirigeaient, les éléphans se précipitèrent sur ceux qu'ils devaient défendre, et leur choc répandit partout le désordre et la terreur. On dit que le trouble commença par un jeune éléphant, qui, blessé à la tête, attira vers lui sa mère par ses cris plaintifs; et que celle-ci, augmentant encore le tumulte par ses hurlemens, jeta l'épouvante parmi tous les autres, et les obligea de prendre la fuite.

XXXII. Cette victoire fut très-importante par les avantages qu'elle assura aux Romains pour le présent et pour l'avenir. En effet, elle termina la guerre avec Pyrrhus; et, depuis ce jour, les nations de l'Italie, et après

liam, aliæ nationes regesque restiterunt. Triplo majorem, ea pugna, numerum in regiis partibus dimicasse tradunt. Octoginta enim peditum, sex equitum millia fuisse : ex his qui plurimum, sex et triginta millia; qui minimum, sex et viginti cæsa memorant : captos mille trecentos, cum elephantis octo. Pyrrhus cum paucis equitibus Tarentum effugit. Capta ejus castra admirationi fuisse dicuntur, et in posterum usui. Antiquitus enim et Romani et alii populi castra passim per corpora cohortium constituere, mapaliorum in morem, solebant. Primus totum exercitum Pyrrhus, dimensis rite spatiis, sub eodem vallo continuisse fertur : atque illo exemplo adjutos Romanos, additis, quæ ex usu viderentur, ad metationem castrorum, quam sequentibus temporibus perfectissimam habuere, pervenisse.

XXXIII. Hic annus republica belli præclare feliciterque gesta, domesticis quoque rebus, et notabili severitate disciplinæ urbanæ illustris fuit. Q. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus, concordem censuram exercuerunt. Multis equi publici adempti sunt; quidam etiam in senatu legendo præteriti. Sed maxime insignis ad memoriam P. Cornelii Rufini nota fuit. Bis consul et dictator fuerat, rebusque magnis bello gestis triumphaverat. Hunc igitur senatu moverunt censores, causamque isti animadversioni subscripserunt, « quod eum comperis-

elles, les peuples et les rois étrangers ne résistèrent pas long-temps. Les historiens prétendent que, dans cette bataille, Pyrrhus avait trois fois plus de troupes que le consul; car ils lui donnent quatre-vingt mille fantassins et six mille chevaux; selon les plus exagérés, il perdit trente-six mille hommes; vingt-six mille, disent les plus modérés; on lui fit treize cents prisonniers, et l'on s'empara de huit éléphans. Pyrrhus se réfugia à Tarente avec un petit nombre de cavaliers. Les Romains, maîtres de son camp, en admirèrent la disposition, et l'imitèrent utilement à l'avenir. Car jusqu'alors eux-mêmes et les autres peuples campaient au hasard, divisés par cohortes, sous des cabanes en forme de tentes. Pyrrhus fut, dit-on, le premier qui renferma toute son armée dans les mêmes retranchemens, séparés par des intervalles réguliers; et les Romains, après avoir perfectionné par l'expérience la méthode qu'ils avaient apprise de lui, parvinrent, par la suite, à la perfection dans l'art des campemens.

XXXIII. Cette année, si favorable à la république par les brillans succès qu'elle obtint au dehors, ne fut pas moins célèbre par les règlemens qu'on fit à l'intérieur, et par les exemples de sévérité salutaire que l'on appliqua à la morale publique. Q. Fabricius Luscinus et Q. Émilius Papus exercèrent la censure avec une union parfaite. Ils ôtèrent à plusieurs chevaliers les chevaux que l'état entretenait pour eux; dans la revue des sénateurs, les noms de quelques-uns furent passés sous silence. Mais l'acte le plus remarquable de leur censure fut la note d'infamie qu'ils imprimèrent à P. Cornelius Rufinus. Il avait été deux fois consul et dictateur, et ses hauts faits d'armes lui avaient mérité le triomphe. Ce-

sent argenti facti cœnæ gratia pondo decem habere. » Isque casus non hominis modo, sed familiæ, ad longum deinde tempus fuit : nec ante Sullam dictatorem quisquam ex ea summis honoribus usus est. Tanta temporibus istis parcimonia, tantusque in eadem civitate postea luxus fuit, ut quæ supellex apud posteros contemptissimæ vilitatis argumentum futura erat, eadem a prioribus pro intolerabili luxuria damnaretur. Censu perfecto, lustrum conditum est : censa civium capita ducenta septuaginta unum millia, ducenta, viginti quatuor.

XXXIV. In exitu anni, consul uterque triumphantes Capitolium invecti sunt. Prior Curius, cujus et triumphus quum fama rerum, et lætitia successus, tum etiam splendore pompæ illustrior fuit. Nam ad eam diem ex vicinis et pauperibus populis in apparatu triumphi nihil ferme nisi arma fracta, aut carpenta gallica ; in præda, nisi greges et armenta ducta fuerant : tum vero et varietate gentium, quarum captivi ante currum ducebantur, et spoliorum pulchritudine ac magnificentia celebris species fuit ; quum Epirotæ, Thessali, Macedones, Apuli, Lucani, Bruttii, vincti ante currum agerentur : præferrentur autem tabulæ pictæ, signa nobilium artificum, aurum, purpura, ceteræque transmarinæ elegantiæ, et tarentini luxus instrumenta. Sed præcipui miraculi gaudiique spectaculum elephanti fuere. Cum ipsis turribus

pendant ils le chassèrent du sénat, et motivèrent cette flétrissure en ajoutant par apostille « qu'il était convaincu d'avoir dix marcs de vaisselle d'argent. » Ce coup fut terrible et pour Rufinus et pour ses descendans, dont aucun, jusqu'au dictateur Sylla, ne fut élevé aux premiers honneurs. Telle était la simplicité de ces premiers temps; et tel fut ensuite le luxe qui régna dans la même ville, qu'un buffet, dont la modicité devait un jour paraître méprisable, fut condamné par les anciens Romains comme une preuve de luxe intolérable. Après le dénombrement des citoyens, dont le total monta à deux cent soixante-onze mille deux cent vingt-quatre têtes, le lustre fut fermé.

XXXIV. Sur la fin de l'année, les deux consuls entrèrent triomphans au Capitole; Curius le premier, et son triomphe fut plus éclatant que celui de Lentulus, à cause de la grandeur de ses exploits, de l'allégresse qu'inspira sa victoire, et de la magnificence qui accompagna la pompe triomphale. Jusqu'à ce jour, en effet, tout l'appareil des triomphes remportés sur les peuples voisins, qui étaient pauvres, s'était borné à des débris d'armes et à des charriots gaulois; et le butin avait consisté en quelques troupeaux de grand et de menu bétail : mais alors les prisonniers de différentes nations, conduits devant le char du triomphateur, la richesse et la splendeur des dépouilles attiraient les regards et l'admiration; car on distinguait parmi les captifs des Épirotes, des Thessaliens, des Macédoniens, des Apuliens, des Lucaniens et des Bruttiens, tous chargés de chaînes; on portait encore devant le char des tableaux et des statues, chefs-d'œuvre d'artistes célèbres, de l'or, de la pourpre, et tout l'éclat du luxe d'outremer et de

suis quatuor (nam reliqui ex vulneribus interierant) tum primum Romæ visi sunt : vulgus a nomine animalis, quod hactenus maximum noverat, et loci, ubi primum conspexerat, *boves Lucas* vocitabat.

XXXV. Alterius consulis, paucos post dies, obscurior triumphus fuit. Neque tamen illi pœnitendæ res fuerunt. Samnites et Lucanos vicerat, oppida multa ceperat : sed comparatione Curianæ gloriæ, horum splendor æstimatioque decrescebat. Inter eos, qui virtutis ergo donati sunt, Ser. Cornelio Merendæ auream coronam ex præda dedit, ob samniticum quoddam oppidum, ejus maxime opera captum. Romanis ad hunc modum victoriæ suæ lætitia fruentibus, longe dispar animorum habitus apud hostes erat. Ii jam olim imperio Pyrrhi minime læti, post infelicem pugnam, animis timore atque indignatione plenis, nihil quietum agitabant. Rex ipse dudum romani belli pertæsus, et nunc desperata penitus victoria, nihil nisi rationem tutius honestiusque discedendi meditabatur. Sed dissimulato interea consilio, hortabatur socios, « ne ob unum adversum prœlium conciderent animis : non plus eos cladis, postrema hac pugna, accepisse, quam prima intulissent : neque ideo Romanos ad pacem etiam bonis conditionibus permo-

la voluptueuse Tarente. Mais l'objet qui excita le plus la surprise et l'attention des Romains, fut la grandeur des quatre éléphans (les autres étaient morts de leurs blessures) chargés de leurs tours, qui parurent alors à Rome pour la première fois : le peuple les appelait des *bœufs de Lucanie*, du nom des animaux les plus grands qu'il avait connus jusque là, et du lieu où il avait commencé à les voir.

XXXV. Peu de jours après, l'autre consul triompha, mais avec moins de solennité. Ce n'est pas qu'il n'eût fait d'assez brillans exploits; car il avait vaincu les Samnites et les Lucaniens, et leur avait pris plusieurs villes; mais l'éclat de la gloire de Curius semblait éclipser tout le mérite de son collègue. Parmi les guerriers dont la valeur avait droit à des récompenses, Lentulus donna, sur le butin, une couronne d'or à Ser. Cornelius Merenda, pour avoir contribué plus que personne à la prise d'une ville de la dépendance des Samnites. Tandis que les Romains se livraient à la joie qu'inspire la victoire, les ennemis se trouvaient dans une disposition d'esprit bien différente. Depuis long-temps, le despotisme de Pyrrhus leur était à charge; et, après sa défaite, cédant tout à la fois à la crainte et à l'indignation, ils ne songeaient qu'à se soulever. Le roi lui-même, qui ne continuait qu'avec répugnance la guerre contre les Romains, et qui alors désespérait entièrement du succès, ne cherchait qu'un prétexte plausible pour se retirer dans ses états. Mais cachant bien à ses alliés son intention secrète, il les exhortait « à ne pas se laisser abattre par la perte d'une seule bataille; leur désastre, dans cette dernière action, n'avait pas été plus terrible que la défaite des Romains dans le premier com-

veri potuisse. Horum constantiam si ipsi quoque æmularentur, seque fortunæ vertenti servarent, omnia commodius habitura; superesse vires ad hæc diuturno bello suffecturas. In Græcia multos potentes amicos se habere, a quibus certa auxilia exspectare possit. »

XXXVI. Neque hæc incredibiliter fingebantur; quum et antea, præsertim a Ptolemæo, qui Macedoniæ tum præerat, luculenter adjutus fuisset : et in magna existimatione apud Græcos Barbarosque esset; aliisque beneficiorum memoria, aliis metu devinctis, ab Ætolorum gente, temporibus istis, potentissima, ipsisque Macedonibus, præterea Illyriorum regulis coleretur. Ceterum hæc ita jactabat, magis ut desciscere parantes socios in fide retineret, donec aperto ad navigandum mari regnum repetere posset; quam quod aut bellum in Italia continuare vellet, aut magnam spem in transmarinis auxiliis haberet. Dimissis tamen circum Asiæ Macedoniæque reges legatis, ab aliis pecuniam, ab aliis auxilia, ab Antigono, qui Macedoniam tenebat, utrumque postulabat. Hac spe utcunque retenta sociorum voluntate, quum interea dissimulanter omnia paravisset ad discessum, legati cum litteris ab Antigono redierunt. Convocatis igitur suorum Italorumque principibus, non quidem quas acceperat litteras recitavit, sed fictitias alias, quibus paulo post ab Antigono auxilia magna affutura esse continebatur.

bat; et cependant les Romains n'avaient pu se décider à la paix, même à des conditions avantageuses. En imitant cette fermeté, en attendant le retour de la fortune, ils devaient avoir des chances plus favorables; il leur restait assez de forces pour soutenir long-temps la lutte: il avait dans la Grèce un grand nombre d'amis puissans, dont il pouvait attendre des secours assurés. »

XXXVI. Ces paroles ne manquaient pas d'une certaine vraisemblance; car déjà il avait reçu des renforts considérables, surtout de Ptolémée, roi de Macédoine: d'ailleurs, il était en grande estime auprès des Grecs et des Barbares; et le souvenir de ses bienfaits, ou la crainte de ses armes, lui avait attiré le respect des Étoliens, très-puissans, à cette époque, des Macédoniens mêmes et de tous les petits rois d'Illyrie. Au reste, s'il faisait valoir ces avantages aux yeux de ses alliés, c'était pour empêcher leur révolte d'éclater, jusqu'à ce que la mer, devenue navigable, lui rouvrît le chemin de son royaume; car il n'avait ni le dessein de continuer la guerre en Italie, ni l'espoir de tirer de grandes forces des peuples d'outremer. Cependant il envoya des ambassadeurs aux rois d'Asie et de Macédoine, pour obtenir des uns de l'argent, des autres des troupes; il demandait l'un et l'autre à Antigone, roi de Macédoine. Tandis qu'il abusait ses alliés par ces vaines espérances, et que sous main il faisait tous les préparatifs de son départ, ses ambassadeurs revinrent avec des lettres d'Antigone. Alors il convoqua les premiers de son conseil et les principaux de ses alliés d'Italie, et il leur lut, non pas le message qu'il avait reçu, mais une lettre supposée, qui annonçait qu'Antigone lui enverrait dans peu de puissans secours.

XXXVII. Hoc astu non sociis modo delusis, sed etiam Romanis, qui propinquo loco præsidium agitabant; consecuta nocte, citra ullum impedimentum vela fecit, Cerauniosque montes (Epiri id promontorium est) tenuit. Sed quo minori turpitudine deseruisse bellum videretur, fidesque hominibus fieret, perfectis quibus evocatus esset rebus reversurum, Milonem ad custodiam arcis tarentinæ reliquit; eique, ut non modo spe præmiorum, sed etiam paris exitii metu, in fide maneret, sellam dedit, cujus lora erant ex Niciæ pelle, quem, compertis in caput suum insidiis, occiderat. Huic igitur addito præsidio militum, cum ceteris copiis, octo peditum millia, quingenti equites erant, sexto quam exiverat anno, patrium in regnum reversus est. Interea Romæ quum comitia centuriata haberentur, Pyrrhusque bellum instauraturus putaretur, M'. Curium refici consulem placuit; quod unus ille adversus regem optime gesta re, ad reliqua quoque belli plus auctoritatis et fortunæ allaturus videretur. Ex patriciis Ser. Cornelius Merenda factus est, eum quoque provehente recenti gloria, et commendatione gentilis sui, sub quo, priore anno, militaverat.

XXXVIII. His consulibus * in Lucanos, Samnitesque et Bruttios conversa belli moles est. Qui quum locis po-

* A. U. C. 478. A. C. 274.

XXXVII. Par cette ruse, il trompa et ses alliés et même les Romains, qui s'étaient fortifiés dans un lieu voisin de son camp; puis il mit à la voile, dès la nuit suivante, sans rencontrer aucun obstacle, et prit terre à un promontoire de l'Épire, appelé les monts Cérauniens. Mais pour diminuer la honte de sa retraite, et pour persuader aux peuples d'Italie qu'il reviendrait, lorsqu'il aurait terminé les affaires qui l'avaient rappelé, il laissa Milon gardien de la citadelle de Tarente; et afin de le contenir dans le devoir et par l'espoir des récompenses, et par la crainte des châtimens, il lui donna un tribunal recouvert de la peau de Nicias, qu'il avait fait mourir, après la découverte de l'attentat que ce traître méditait contre sa vie. Il confia à Milon, outre les forces qu'il avait déjà, un corps de huit mille fantassins et de cinq cents chevaux, et retourna dans son royaume, après une absence de six années. Cependant on tint à Rome les comices par centuries (*consulaires*); et comme on pensait que Pyrrhus allait reprendre les armes, on jugea à propos de renommer consul M'. Curius, parce que seul il avait vaincu le roi, et qu'il semblait avoir plus d'ascendant et de chances favorables pour terminer cette guerre. Parmi les patriciens, on lui donna pour collègue Ser. Cornelius Merenda, qui dut cet honneur à la gloire toute récente qu'il avait acquise et à la recommandation de Lentulus, qui était de la même famille, et sous lequel il avait servi, l'année précédente.

XXXVIII. Les deux consuls tournèrent tous les efforts de la guerre contre les Lucaniens, les Samnites et les Bruttiens. Mais comme ces peuples se défendirent plutôt par la difficulté des lieux que par la force des armes,

tius quam armis se defenderent, nihil rei ad reliquarum exemplum memorabilis geri potuit. Neque tamen imminuta inde Curii gloria est, sic quoque judicantibus omnibus, regem acerrimum, non modo cladem acceptam, sed etiam ducem adversus se denuo venturum Curium, exhorruisse. Confecti itaque belli hujus, fugatique ex Italia Pyrrhi penes illum laus atque fama permansit. Anno, qui tertium Curii consulatum secutus est, primum ab alexandrinis regibus legati cum muneribus Romam venerunt; in C. Fabii Dorsonis, C. Claudii Caninæ magistratu*. Ptolemæus, cognomento Philadelphus, audita Pyrrhi fuga, gratulatum misit, petitumque, « ut populi romani socius et amicus haberetur. » Lætum id honorificumque patribus visum, quod amicitia romana ultro a tam potentibus tamque longinquis regibus ambiretur. Igitur comiter acceptis habitisque legatis, societatem cum Ptolemæo jungi placuit: simul delecti ex illustribus, qui confirmandæ ejus, reddendique officii gratia, legatione ad regem fungerentur, Q. Fabius Gurges ex consularibus, et cum eo C. et Numerius Fabii Pictores, Quintusque Ogulnius.

XXXIX. His profectis, adversus italicos populos, qui arma adhuc necessitate et desperatione retinebant, a consulibus feliciter dimicatum est. Majores alterius res

* A. U. C. 479. A. C. 273.

il ne se passa, cette année, rien de mémorable. Cependant la gloire de Curius ne fut pas diminuée par cette inaction ; car tout le monde jugea que Pyrrhus, ce prince si belliqueux, avait redouté et le souvenir de sa première défaite, et la fortune de Curius marchant une seconde fois contre lui. Ainsi, l'honneur d'avoir terminé cette guerre, et d'avoir chassé Pyrrhus de l'Italie, resta tout entière à Curius. L'année suivante, des ambassadeurs des rois d'Égypte vinrent pour la première fois à Rome, avec des présens, sous le consulat de C. Fabius Dorson et de C. Claudius Canina. Ptolémée Philadelphe, à la nouvelle de la fuite de Pyrrhus, envoya féliciter les Romains, et demander « qu'on lui accordât le titre d'allié et d'ami de la république. » Les sénateurs furent flattés et honorés de cet empressement que des monarques si puissans et si éloignés mettaient à briguer l'amitié du peuple de Rome. On reçut donc la députation avec tous les égards de la politesse, et l'on résolut de faire alliance avec Ptolémée. On choisit aussitôt les personnages les plus marquans, pour conclure, à titre d'ambassadeurs, un traité avec le prince, et pour lui rendre honneur à son tour : on chargea de cette mission Q. Fabius Gurgès parmi les consulaires, et avec lui Caius et Numerius Pictor, et Quintus Ogulnius.

XXXIX. Après leur départ, les consuls combattirent avec avantage contre les peuples d'Italie, que la nécessité et le désespoir retenaient encore sous les armes. On a lieu de penser que les exploits de C. Claudius Canina furent plus glorieux que ceux de son collègue, puisque,

fuisse visas, triumphus C. Claudii Caninæ argumento est, quem de Lucanis, Samnitibus, Bruttiis, in magistratu suo duxit, Quirinalibus. Sed rerum foris prosperarum lætitiam nonnihil turbavit Sextilia, quæ vestalis virgo quum esset, incesti comperta, temeratis religionibus, infensos civitati deos effecisse credebatur. Sed piaculis et sacris placata deum ira, sacerdosque, verso in noxium caput supplicio, ad portam Collinam viva defossa est. Iisdem consulibus, coloniæ deductæ sunt, Cossa in Volscientibus, et in Lucania Pæstum, quæ Græcis Posidonia vocatur. Eam Lucani Sybaritis ademerant: ab his recens in ditionem populi romani pervenerat. Illustrior anni sequentis memoria est, qui finem belli non adversum Samnites modo ceterosque, sed etiam cum Tarentinis attulit.

XL. L. Papirius Cursor, Sp. Carvilius secundum consules*, Samnites, Bruttiosque, et Lucanum cum tarentino populo provincias nacti, exspectationem hominum (nam in spem, hoc anno, finiendi belli par istud consulum studiose delectum fuerat) consiliis factisque magnificis expleverunt. Et Samnites quidem a Carvilio perdomiti, primum atque septuagesimum post annum, quam decertari cœperat, meliori quam antea fide conditiones pacis a Romanis impositas accepere. L. Papi-

* A. U. C. 480. A. C. 272.

avant de sortir de charge, il triompha, pendant les fêtes de Romulus, des Lucaniens, des Samnites et des Bruttiens. Mais la joie que causaient aux Romains les heureux succès du dehors, fut un peu troublée par l'inceste de la vestale Sextilia, dont l'incontinence et l'impiété semblaient avoir attiré sur la république toute la colère des dieux. Cependant, des sacrifices expiatoires apaisèrent le courroux du ciel, et la prêtresse coupable fut enterrée vive auprès de la porte Colline. Sous les mêmes consuls, on fonda deux colonies, Cossa, dans le pays des Volsciens, et dans la Lucanie, Pestum, appelée Posidonia par les Grecs. Les Lucaniens avaient enlevé cette ville aux Sybarites, et les Romains venaient de la conquérir sur les Lucaniens. L'année suivante fut plus glorieuse pour la république; car alors on acheva de soumettre les Samnites, les autres peuples d'Italie, et même les Tarentins.

XL. Dans le désir de voir toutes ces guerres terminées, cette année, le peuple, d'une voix unanime, éleva, pour la seconde fois, au consulat L. Papirius Cursor et Sp. Carvilius, qui, par des tentatives hardies et d'illustres exploits, réalisèrent les espérances qu'ils avaient fait concevoir; on leur assigna pour département le Samnium, le Bruttium, la Lucanie et Tarente. Carvilius dompta enfin les Samnites, après soixante-onze ans de guerres presque continuelles, et leur imposa des conditions de paix, qu'ils observèrent de meilleure foi qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. L. Papirius, après avoir accablé de sanglans désastres les Bruttiens et les Lucaniens, les réduisit à demander la paix. Comme tous ces

rius Bruttios et Lucanos magnis cladibus subactos ad pacem petendam compulit. Ut tamen in uno multorum finitimorum populorum bello, terminis quoque regionum ipsarum permixtis, etiam Papirio cum Samnitibus, Carvilio cum Bruttiis Lucanisque, et utrique cum Tarentinis res fuit. Nec enim modo copiæ Tarentinorum fusæ fugatæque; sed ipsa quoque civitas in fidem accepta est. Quod negotium, quia præter victoriam ex nobilissima urbe, Pyrrhi regis mortem, et Carthaginiensium calliditatem, et prima æmulationum inter Pœnos Romanosque initia continet, paulo accuratius explicandum est.

XLI. Pyrrhus, ante biennium, ex Italia sic abnavigaverat, ut, relicto in urbe tarentina præsidio, spem reditus sui faceret. Ea paulo post novo regis istius in Macedonia successu non parum aucta, Italorum animos adversus præsentia damna sustentaverat. Vir enim ardentis animi quum diu quiescere non posset, Antigono, quod in Italia belligerantem nullis auxiliis juvisset, bellum intulerat, eumque prœlio victum universo prope regno ejecerat. Unde Romanis quoque continuus, per ea tempora, metus fuit, ne auctioribus copiis regressus in Italiam, majus priore bellum excitaret. Sed inopinata mors regis spes metusque omnium subito incidit atque sustulit. Pyrrhus enim, ut erat potentiæ in immensum augendæ insatiabiliter appetens, per causam reducendi

peuples, voisins et alliés, ne formaient qu'une seule guerre, et que les provinces des consuls n'avaient pas de limites bien fixes, Papirius eut aussi occasion de combattre les Samnites; Carvilius, les Bruttiens et les Lucaniens; et l'un et l'autre, les Tarentins, qui, plusieurs fois défaits et mis en fuite, furent obligés d'ouvrir leurs portes au vainqueur. Mais comme, outre la conquête d'une ville aussi célèbre que Tarente, cette expédition se trouve liée à la mort du roi Pyrrhus, aux intrigues des Carthaginois et aux commencemens de leurs divisions avec les Romains, il est à propos d'entrer ici dans quelques développemens indispensables.

XLI. Pyrrhus, en quittant l'Italie, deux années auparavant, avait laissé à Tarente une forte garnison, et fait espérer à ses alliés un assez prompt retour. Cette confiance, augmentée par les succès qu'il obtint d'abord en Macédoine, avait soutenu le courage des Italiens contre les malheurs dont ils étaient alors accablés. Le héros, dont l'âme ardente ne pouvait long-temps souffrir le repos, avait déclaré la guerre à Antigone, pour se venger de ce que ce roi de Macédoine ne l'avait pas secouru en Italie; et, après l'avoir vaincu dans une bataille, il l'avait presque entièrement dépouillé de ses états: ce qui avait toujours fait craindre aux Romains que, revenant en Italie avec des forces plus imposantes, il n'y rallumât une guerre plus terrible que la première. Mais la mort inopinée du roi fit évanouir et disparaître en un moment toutes les espérances et toutes les craintes. Car Pyrrhus, dévoré d'ambition, et toujours occupé des moyens d'élever une puissance colossale, entra dans

in regnum Spartæ Cleonymi, qui cum Areo dissidebat, Peloponnesum ingressus, ad illam etiam occupandam adjecit animum. Et Lacedæmonios quidem, licet urbe frustra oppugnata, magnis affecit incommodis.

XLII. Sed Argis interea, quum adversæ factiones duæ essent, principes earum Aristippus Antigonum, Aristias Pyrrhum ad opprimendos inimicos advocat. Nam et Antigonus, contra communem hostem Laconibus auxilio futurus, in Peloponnesum venerat. Ita diversis portis, sub eamdem noctem, utriusque regis copiæ in argivam urbem recipiuntur. Pyrrhus, cognito urgeri suos, urbem et ipse ingressus, quum, die jam oriente, lupum et taurum ex ære, certantium inter se habitu, vidisset, imminentis fati indicio exhorruit. Oraculum enim erat vetus, fatalem Æacidæ locum fore, ubi taurum cum lupo dimicantem spectavisset. Igitur retrahere copias, et ex urbe recedere cogitabat. Sed occurrentes cum Heleno, Pyrrhi filio, subsidiarii milites elephantique, clauserant exitum : hisque in urbem irrumpere, illis exire nitentibus, quum hostes etiam acriter insisterent cedenti turbæ, et in angustis viarum spatiis Argivi, Macedones, Epirotæ, quique cum Areo venerant Spartani Cretesque, ad hæc elephanti quidam truderent inter se truderenturque; omnia trepidatione et tumultu miscebantur.

le Péloponnèse, sous prétexte de rétablir sur le trône de Sparte Cléonyme, alors en différend avec Arée ; mais son intention secrète était de s'emparer de ce pays. Et, bien qu'il eût vainement assiégé Lacédémone, il causa néanmoins de grandes pertes aux habitans.

XLII. Cependant Argos était partagée entre deux factions, dont les chefs, Aristippe et Aristias, appelèrent, l'un Antigone et l'autre Pyrrhus, pour accabler leurs adversaires. Car Antigone était venu aussi dans le Péloponnèse pour défendre les Lacédémoniens contre l'ennemi commun. Ainsi, les troupes des deux rois furent reçues dans la ville, la même nuit, mais par deux portes différentes. Pyrrhus, à la nouvelle que les siens étaient serrés de près, entra aussi dans Argos, au lever du soleil; et à l'aspect de deux figures d'airain, dont l'une représentait un loup et l'autre un taureau qui semblaient se battre, il fut saisi de crainte, persuadé que son heure dernière approchait. Car, d'après un ancien présage, un descendant d'Achille devait trouver la mort au lieu fatal où il aurait vu un taureau combattre contre un loup. Il songeait donc à retirer ses troupes, et à s'éloigner de la ville. Mais son fils Hélenus, qui venait d'y entrer avec un corps de réserve et les éléphans, lui ferma le passage; et comme les uns s'efforçaient de pénétrer plus avant dans la ville; que les autres essayaient d'en sortir; que les ennemis pressaient vivement l'armée de Pyrrhus, à mesure qu'ils la voyaient reculer; que les rues étroites avaient peine à contenir les Argiens, les Macédoniens, les Épirotes, ainsi que les Spartiates et les Crétois qu'Arée avait amenés; et que les éléphans repoussaient cette foule, qui les repoussait à leur tour; il n'y avait partout que désordre, confusion et tumulte.

XLIII. Dum inter hæc Pyrrhus ubique consiliis, clamoribus, manu, servare suos, arcere hostes, satagit; a juvene quodam Argivo lancea leviter vulneratus est. Matrem hic habebat anum pauperculam, quæ cum aliis mulieribus ex tecto domus prœlium spectans, quum Pyrrhum in auctorem vulneris sui toto impetu ferri videret, periculo filii attonita, protinus tegulam corripuit, ac utraque manu libratam in caput regis demisit. Tam inhonorus et miserabilis exitus Pyrrho fuit, quo majorem animi robore, solertia consiliorum, scientia rei militaris, multisque præterea corporis ingeniique bonis, ætas illa non tulit. Sed fructum laboris operumque suorum, et ornamenta virtutum, ambitione corrupit, felicior futurus, si suis rebus contentus; potentissimus autem omnium, si quam in quærendis opibus industrius fuit, tam in retinendis circumspectus esse potuisset.

XLIV. Hæc igitur, postquam in Italia sunt audita, pro variis hominum studiis, lætitia luctuve civitates affecere. Sed alii quidem populi, qui suæ spontis erant, pacem amicitiamque Romanorum, quibus poterant conditionibus, redimebant: Tarentinum, ne suis consiliis uteretur, præsidium Epirotarum et præfectus arcis Milo vetabat. Inter quos res paulatim ex levioribus injuriis atque contumeliis in apertas inimicitias processerat. Itaque maximis in difficultatibus constituti Tarentini,

XLIII. Tandis que Pyrrhus semblait se multiplier pour secourir les siens de ses conseils, de sa voix et de son bras, et pour repousser l'ennemi, il fut blessé légèrement d'un coup de lance par un jeune Argien. La mère de ce soldat, vieille et pauvre, considérait, avec d'autres femmes, le combat du haut de sa maison : à la vue de Pyrrhus qui se précipitait avec impétuosité sur l'auteur de sa blessure, effrayée du péril qui menaçait son fils, elle saisit vivement une tuile, et la lance à deux mains sur la tête du roi. Ainsi mourut sans gloire et d'une manière déplorable ce Pyrrhus, le prince le plus illustre de son siècle, par la grandeur de son courage, par l'habileté de ses entreprises, par son talent dans l'art militaire, et par toutes ses qualités physiques et morales. Mais l'ambition lui fit perdre le fruit de ses travaux et de ses exploits, et ternit l'éclat de ses vertus : il eût été le plus heureux des rois, s'il avait su se contenter de ses états; ou le plus puissant monarque, s'il avait montré autant de sagesse pour conserver ses avantages, que de génie pour pousser ses conquêtes.

XLIV. Ces nouvelles, apportées en Italie, causèrent aux peuples de cette contrée de la joie ou de l'affliction, suivant le degré d'intérêt qu'y prenait chacun d'eux. Quant à ceux qui étaient encore maîtres de leur sort, ils rachetaient, à tout prix, la paix et l'amitié des Romains : mais les Tarentins ne pouvaient pas prendre conseil d'eux-mêmes; Milon et la garnison d'Épirotes qu'il commandait dans la citadelle, les tenaient esclaves. Des injures, des outrages réciproques, assez légers dans le principe, avaient peu à peu dégénéré entre les deux nations en une animosité déclarée. Aussi les Tarentins, placés dans une position doublement critique, pressés

quum extra mœnia Romanos hostes, intus Epirotas haberent; missis legatis, auxilium a Carthaginiensibus petiverunt. Pœni, qui Siciliæ magnam partem tenerent, et maritima Italiæ loca sibi, quam Romanis, accedere mallent; specie ad ejiciendum Milonem, ceterum si Tarento potirentur, etiam adversus Romanos tuituri, cum instructa classe prompte accurrerunt. Quum inter hæc etiam L. Papirius consul advenisset, undique clausa Tarentus erat, Romanis a terra urbem simul arcemque, Pœnis eamdem arcem a mari obsidentibus.

XLV. In hoc statu rerum, quum haud minor Romano cura esset, ne Carthaginienses arcem caperent, quam ne a se non caperetur, omnes victoriæ rationes subtiliter indagans, Milonem per idoneos internuncios tentat, « si Tarentum ejus opera obtinuisset, ipsum popularesque cum rebus suis incolumes dimissurum esse, » pollicitus. Milo nihil ex præsentibus videns potius, cum Tarentinis agit, « ut, junctis consiliis, de communi salute deliberarent : » sensimque persuadet, « ut se legatum ad L. Papirium mitterent, de conditionibus ex omnium utilitate ferendis diligenter acturum. » Ut homines, tædio curarum periculorumque fessi, lubenter assensi sunt, ad consulem identidem profectus, quocum fallaciam istam composuerat, luculentas plerumque conditiones, et spem non pœnitendæ pacis certam

au dehors par les Romains et au dedans par les Épirotes, envoyèrent demander du secours aux Carthaginois. Ceux-ci, déjà en possession d'une grande partie de la Sicile, et jaloux d'occuper, de préférence aux Romains, les villes maritimes de l'Italie, accoururent aussitôt avec une flotte bien équipée, sous prétexte de chasser Milon, mais réellement pour défendre Tarente contre les Romains, s'ils parvenaient à s'en emparer. Cependant le consul L. Papirius venait d'arriver aussi, et Tarente se trouvait enfermée de toutes parts : les Romains assiégeaient par terre la ville et la citadelle, tandis que les Carthaginois tenaient la même citadelle investie par mer.

XLV. Dans cet état de choses, le consul, qui craignait que les Carthaginois prissent la citadelle, et qui désirait beaucoup plus la prendre lui-même, eut recours à tous les moyens qui pouvaient lui assurer la victoire : il tâcha, par ses émissaires, de gagner Milon, en lui promettant « que, si, par ses soins, il pouvait se rendre maître de Tarente, il lui laisserait, à lui et à ses compatriotes, la vie et la liberté de se retirer avec ce qui leur appartenait. » Milon, qui ne voyait pas, dans la circonstance présente, de meilleur parti à suivre, s'entendit avec les Tarentins, « pour travailler de concert, disait-il, au salut commun ; » puis il leur persuada : « de l'envoyer en ambassade au consul L. Papirius : il s'engageait à stipuler formellement des conditions qui devaient concilier tous les intérêts. » Les Tarentins, fatigués de tant de soucis, de peines et de périls, acceptèrent volontiers la proposition : alors Milon, qui passait souvent dans le camp du consul, leur faisait entrevoir, chaque fois, les conditions les plus favorables, et leur donnait l'espoir

referebat. Ea credulitas, si quid in animis Tarentinorum diligentiæ ac curæ superfuerat, securitate fiduciaque resolvit; occasionemque Miloni præbuit, qua non arx modo, sed etiam urbs ipsa Romanis traderetur.

XLVI. Carthaginienses, hoc eventu minime læti, sed « amicos Romanorum se ferentes, neque aliam ob causam, quam ad expellendum Milonem venisse, » discesserunt. Auctores habeo, Pœnos a Romanis monitos, « si tarentinæ rei se immiscerent, contra fœdera facturos videri, » non modo denunciationem hanc insuper habuisse, verum etiam in acie tarentina contra Romanos auxilia punica stetisse : qua ex offensa maxime bellum, quod adversum Carthaginienses in Sicilia gestum est, eruperit, quanquam Pœni, perjurio culpam tegere volentes, « nihil ab se dolo malo factum esse, » juravissent. Ego sicut non abnuerim, vel inter ipsos duces tale quid agi potuisse; dum Romanus Pœni præsentiam ægre patitur, Pœnus instituto suo quam potest causam prætexit; vel populos ipsos publice isthæc disputavisse : ita veriores belli mox exorti causas alias fuisse existimo; quod neque statim bellatum est, et postea natum in Sicilia bellum, ob Mamertinos præcipue, manentibus adhuc punicis fœderibus, exarsit. Aucto ad hunc modum imperio, redeuntes Romam consules, a gratulan-

assuré d'une paix avantageuse ; il était convenu avec Papirius de les leurrer de cet appât. Les Tarentins, trop crédules, s'abandonnèrent à une sécurité, à une confiance qui leur ôta le peu d'attention et de soin qui leur restait encore ; et Milon trouva bientôt l'occasion de livrer aux Romains et la citadelle et la ville.

XLVI. Les Carthaginois, fort peu satisfaits de cet évènement, se retirèrent en déclarant « qu'ils étaient amis des Romains, et qu'ils n'étaient venus que pour chasser Milon. » Quelques historiens ont écrit que les Romains avaient signifié aux Carthaginois « que, s'ils se mêlaient de l'affaire de Tarente, cette démarche serait regardée comme une infraction au traité ; » malgré cette protestation, les troupes auxiliaires de Carthage auraient combattu contre les Romains dans l'armée des Tarentins ; et ce serait là le principal motif qui aurait allumé la guerre de Sicile entre les deux peuples, bien que les Carthaginois, cherchant à se disculper à l'aide d'un parjure, eussent fait serment « qu'ils n'avaient en rien usé de supercherie. » Pour moi, j'avoue qu'il est possible que les généraux aient agi de la sorte : le consul romain, pour éloigner les Carthaginois, dont la présence lui était à charge ; le chef des Carthaginois, pour colorer son entreprise d'un prétexte quelconque ; ou bien les deux nations auraient employé publiquement ces motifs pour justifier leur conduite. Mais j'ai sujet de croire que d'autres raisons donnèrent naissance à la guerre qui eut lieu quelque temps après ; car elle ne commença pas aussitôt, et depuis elle éclata en Sicile, principalement à cause des Mamertins, et à une époque où les traités avec Carthage existaient encore. Après une conquête si importante, les consuls retournèrent à Rome,

tibus excepti, magno omnium favore, magnaque sua gloria triumpharunt.

XLVII. Inter hæc Q. Fabius Gurges et ceteri, qui missi Alexandriam fuerant, in senatu legationem renunciarunt : « Omni se genere hospitalitatis ac benevolentiæ acceptos habitosque : munera venientibus magnifica missa; majora etiam data discedentibus. Sed priora quidem illa modeste recusari, magis ex dignitate abstinentiaque romana visum esse : cetera, quæ omnino recipienda fuissent, a se prius quam aliarum rerum quidquam agerent, in ærarium populi romani delata esse. Sed et Alexandriæ, quum ad solemnes epulas invitatis, more apud reges usitato, coronæ aureæ missæ essent, eas ominis causa acceptas, noctu statuis regis imposuisse. » Senatus et successu legationis, et gravitate legatorum mire lætus, gratiis actis, « quod sua continentia mores romanos externis quoque nationibus venerabiles reddidissent, » restitui munera, quæ in ærarium detulerant, præcepit. Continuo populus, « ita demum rempublicam optime gestum iri, dictitans, si ditescendi ex publicis negotiis infame studium tolleretur, » idem scivit : quæstoribusque pecuniam eam, uti jussi erant, prompte restituentibus, digni hoc abstinentiæ fructu homines, pari gloria et recusarunt ægyptias opes, et receperunt. Q. Fabium, qui caput legationis ejus

où ils furent reçus, au milieu des félicitations universelles, avec une faveur bien marquée, et ils triomphèrent avec tout l'éclat de leur gloire.

XLVII. Cependant Q. Fabius Gurgès et ses collègues étaient revenus d'Alexandrie. Introduits dans le sénat pour y rendre compte de leur ambassade, ils annoncèrent « qu'ils avaient été reçus et accueillis avec tous les égards de la bienveillance la plus hospitalière : à leur arrivée, on leur avait envoyé de magnifiques présens ; à leur départ, on leur en avait fait de plus riches encore. Ils avaient cru devoir refuser les premiers, pour satisfaire à la dignité, à la vertu romaine ; ils n'avaient pu se dispenser d'accepter les autres ; mais, de retour à Rome, avant tout, ils les avaient fait porter dans le trésor public. A Alexandrie, on les avait invités à un festin solennel, et là, d'après une coutume usitée chez les rois, on leur avait mis des couronnes d'or sur la tête ; ils les avaient reçues seulement comme un heureux présage, et, pendant la nuit, ils les avaient placées sur les statues de Ptolémée. » Le sénat, charmé du succès de l'ambassade et de l'austère gravité des ambassadeurs, les remercia « d'avoir, par leur désintéressement, rendu les mœurs du peuple romain respectables aux nations étrangères ; » ensuite il leur fit restituer les présens qu'ils avaient déposés dans le trésor public. Aussitôt le peuple, après avoir répété « que le moyen le plus sûr d'ajouter à la prospérité de l'empire, était d'éteindre la passion infâme de s'enrichir dans l'administration des affaires publiques, » confirma l'arrêté du sénat : les questeurs, d'après les ordres qu'ils avaient reçus, s'empressèrent de reporter les présens aux députés ; et ces illustres personnages, si dignes de la récompense accordée à leur dé-

fuerat, hoc quoque nomine prælatum tot egregiis viris existimo, ut a censoribus M'. Curio, L. Papirio princeps senatus legeretur : quum nobilitate domus, et paternis meritis, simul consulatibus duobus totidemque triumphis, nulli jam honori impar videretur.

XLVIII. Iisdem consulibus, M'. Curius censor Anienis amnis aquam in Urbem ducendam locavit, ex manubiis hostium. Ex quibus adeo privatim ditari noluit, ut aliquando, quum a malevolis interversæ pecuniæ argueretur, gutto ligneo, quo ad sacrificia uti consueverat, in medium prolato, juraverit, « se nihil præterea de præda hostili suam in domum intulisse. » Vir profecto tum rerum gestarum magnitudine, tum etiam aliarum virtutum illustribus experimentis meritus, ut quædam ejus insigniora dicta factaque, modico excursu annotentur. Neque vero indignum, aut historiæ condendæ officio alienum judico ea referri, per quæ homines in republica versaturi, haud sane minus quam consiliis operibusque militaribus, ad felicitatem ex virtute petendam instruantur. Bello sabino, quum tantum prædæ fuisset, ut tum primum Romanos gustum divitiarum cepisse scriptor historiæ Fabius autumet, Curius nihil ex tam opulenta victoria, præter conscientiam famam-

sintéressement, reprirent avec honneur ces richesses de l'Égypte, qu'ils avaient refusées avec gloire. Ce fut, je crois, le même motif qui décida les censeurs M'. Curius et L. Papirius à choisir pour prince du sénat, de préférence à tant d'autres grands hommes, Q. Fabius, chef de l'ambassade. En effet, la noblesse de sa naissance, le rare mérite de son père, les deux consulats et les deux triomphes qu'il avait lui-même obtenus, semblaient lui permettre d'aspirer à toutes les distinctions.

XLVIII. Sous les mêmes consuls, le censeur M'. Curius employa l'argent tiré des dépouilles de l'ennemi à faire conduire à Rome les eaux du Téveron. Pour lui, bien loin de s'enrichir par ce moyen, un jour que des malveillans l'accusaient d'avoir détourné les deniers publics, il montra une aiguière de bois dont il se servait ordinairement dans les sacrifices, et jura «que, de tout le butin ennemi, c'était là le seul objet qu'il avait emporté dans sa maison.» Cet homme, si célèbre par tant d'exploits guerriers et par de si éclatantes vertus, a bien mérité que l'histoire fît une légère digression pour rapporter quelques-unes de ses paroles et de ses actions les plus mémorables. Et l'on ne peut regarder comme indigne de l'historien, ou comme contraire à son devoir, de rappeler des particularités capables d'instruire ceux qui auront part aux affaires publiques, et de leur apprendre, mieux que ne le feraient la politique et les opérations militaires, à ne chercher le bonheur que dans la vertu. A l'époque de la guerre des Sabins, Curius leur enleva des dépouilles si opulentes, qu'alors, dit l'historien Fabius, les Romains sentirent, pour la première fois, le goût des richesses : le seul Curius, insensible à l'appât de l'or, fier de sa conscience et de sa renommée, resta tou-

que, sibi vindicans, in pristina paupertate duritieque mansit : etiam publicæ continentiæ magister idem idoneus, et severus custos.

XLIX. Agri enim captivi parte maxima publicata, privatis haud amplius quaterna dena jugera viritim divisit; ipse, quum senatus majorem ei portionem assignaret, eodem, quem ceteris dederat, agri modo contentus fuit, « malum esse civem dictitans, cui non idem, quod aliis, satis esse posset. » Hæc deinde in Sabinis villa Curiana fuit, in qua forte rapa torrentem victi nuper Samnites quum adivissent, ingensque pondus auri afferrent dono : « ego hæc, inquit, in fictilibus meis esse malo, et aurum habentibus imperare. » Cui villæ quum vicina prædia senior Cato possideret, eo ventitabat crebro , tenuemque casam, et rusculum, quod vir tantus, post tres triumphos, manibus suis foderat, cum recordatione vitæ abstinentissime actæ contemplatus, animum ad parem constantiam, antiquæ simplicitatis et virtutis æmulatione, componebat. Et profecto viris haud aliis opus fuit ad imperii futuri tam firma ponenda fundamenta, quæ et impositam molem perferre possent, et non exteris modo concutientibus resisterent, sed ipsis quoque domesticis vitiis ægre vixque convellerentur.

jours pauvre, toujours inflexible, donnant au peuple la leçon la plus belle et l'exemple le plus austère de désintéressement.

XLIX. Car il vendit au profit de la république la plus grande partie des terres conquises sur les vaincus, et n'en distribua que quatorze arpens par tête aux particuliers : le sénat lui en décernait une portion bien plus considérable ; mais il se contenta du lot assigné par lui-même à chaque Romain, et dit alors « qu'on était mauvais citoyen, lorsqu'on voulait être mieux partagé que les autres. » Telle fut ensuite dans la Sabinie la métairie (*villa*) de Curius : ce fut là que les Samnites, qu'il venait de vaincre, le trouvèrent occupé à faire cuire des raves, lorsqu'ils lui apportèrent d'immenses richesses : « J'aime mieux, leur dit-il, manger ces légumes dans mes vases d'argile, et commander à ceux qui ont de l'or. » Caton l'Ancien, qui possédait une terre voisine de la maison qu'avait habitée Curius, y venait fort souvent ; et, à la vue du toit rustique et du petit champ que le héros, après trois triomphes, avait cultivé de ses mains ; au souvenir de cette vie si pure, passée au sein du désintéressement, il exerçait son âme à s'armer d'une fermeté si inébranlable, et à rivaliser avec cette simplicité antique, avec cette rigide vertu. Assurément il n'appartenait qu'à de tels hommes d'asseoir l'empire futur de Rome sur des fondemens assez fermes, assez solides pour supporter la masse qui devait peser sur eux, et pour résister si fortement aux secousses étrangères et aux ébranlemens intérieurs des discordes civiles.

NOTES

SUR LE LIVRE XIV.

Cap. XLII. *Oraculum enim erat vetus, fatalem Æacidæ locum fore, ubi taurum cum lupo dimicantem spectavisset.* L'opinion des présages a fait tant d'impression sur les esprits, que souvent elle a suffi pour exciter aux entreprises les plus téméraires, ou pour détourner de celles qui avaient le plus d'apparence de réussite.

On distingue huit principales espèces de présages : 1° les paroles fortuites; 2° la lecture des passages à l'ouverture de certains livres; 3° les naissances des monstres, les pluies extraordinaires, les météores et autres accidens; 4° les tressaillemens, les tintemens d'oreille, les éternûmens; 5° les chutes imprévues; 6° la rencontre de certaines personnes, ou de certains animaux; 7° les jours heureux ou malheureux; 8° les noms.

Les Romains regarddient comme des avertissemens des dieux certaines paroles fortuites, qui étaient prononcées sans dessein, et qui se rapportaient indirectement à des prédictions de l'avenir. Ils appelaient cette sorte de présage *omen* pour *orimen*, selon Festus. Après que Rome eut été détruite par les Gaulois, un de ces présages empêcha les Romains de transférer leur séjour à Veïes. Dans le temps même où le sénat délibérait sur cette importante affaire, un centurion, qui revenait de relever la garde, à la porte du lieu où le sénat était assemblé, cria à l'enseigne de sa compagnie de s'arrêter, et de planter son drapeau dans l'endroit où il était : « car nous devons demeurer ici, » ajouta le centurion; « *hic optime manebimus.* » Cette parole fortuite, regardée comme une marque de la volonté des dieux, détermina les Romains à

rester à Rome et à la rebâtir (TITE-LIVE; PLUTARQUE, *Vie de Camille*).

Les Romains furent persuadés aussi qu'une voix aérienne les avait avertis de la marche et de l'approche des Gaulois; et, pour en remercier les dieux, ils bâtirent un temple sous le nom d'*Aius Locutéius*.

Cécilia, femme de Metellus, était sur le point de marier une de ses nièces; elle la mena, pendant la nuit, dans une chapelle, pour chercher des présages nuptiaux : c'était la coutume, lorsqu'on songeait à marier une jeune fille. La tante s'assit, et la nièce se tint debout. Elles furent long-temps aux écoutes sans rien entendre. La jeune fille, se trouvant fatiguée d'être debout, pria sa tante de lui permettre de s'asseoir pour quelques momens. « Très-volontiers, répondit la tante, je vous cède ma place. » Ces paroles furent le présage qu'on cherchait. Cécilia mourut bientôt, et son mari épousa la jeune nièce (VAL. MAX., liv. 1, ch. 5, *des Présages*).

La Pythie était entraînée au temple par Alexandre-le-Grand, pour lui rendre un oracle, en un jour défendu; elle se plaignit de cette violence, et dit au roi : « Je ne vous cèderais pas, si vous n'étiez invincible. — Je ne veux pas d'autre oracle, » dit aussitôt Alexandre; « cette parole est la réponse du dieu. »

Le jour de la mort de Henri II, et quelques minutes avant que le fatal tournoi commençât, un enfant de cinq à six ans, amené par son père, s'écria, aussitôt qu'il aperçut les lices ouvertes : « Hélas! ils veulent tuer le roi! » Et quelque chose qu'on pût lui dire, il ne cessa de répéter les mêmes paroles, pleurant et se débattant si fort, qu'il fallut l'emmener (MÉZERAI, à la fin du *règne de Henri* II).

Lorsque Titus assiégea Jérusalem, il sortit du temple une voix très-distincte, qui dit : « Partons d'ici. » Les saints anges, protecteurs du temple, déclarèrent hautement qu'ils l'abandonnaient (JOSÈPHE, *de la Guerre contre les Romains*, liv. VI, ch. 31).

La prise de Jérusalem par Titus fut annoncée par plusieurs présages, et, entre autres, par celui-ci. Quatre ans avant que la guerre fût déclarée, un paysan se mit à crier : une voix est sortie du côté de l'Orient; une voix est sortie du côté de l'Occident;

une voix est sortie du côté des quatre vents : voix contre Jérusalem et contre le temple ; voix contre les nouveaux mariés et contre les nouvelles mariées ; voix contre tout le peuple. Depuis ce temps, ni jour ni nuit il ne cessa de crier : « Malheur à Jérusalem ! » Il redoublait ses cris les jours de fête. Il fut pris, interrogé et condamné au fouet. Il ne répondit jamais que « Malheur à Jérusalem ! » Il continua, sept ans, à crier de la sorte. A l'époque du dernier siège, il se renferma dans la ville, tournant autour des murailles, et criant de toute sa force : « Malheur au temple ! malheur à la ville ! malheur à tout le peuple ! » A la fin, il ajouta : « Malheur à moi-même ! » et en même temps il fut frappé d'un coup de pierre lancée par une machine (Josèphe, *de la Guerre contre les Romains*, liv. VII, ch. 12).

Anciennement on croyait beaucoup aux présages tirés du sens des mots qui se présentaient à l'ouverture de certains livres. Spartien et Lampride font mention des sorts virgiliens consultés par Adrien et par Alexandre Sévère. « Quum sollicitus de imperatoris erga se judicio, virgilianas sortes consuleret,

.....Primam qui legibus urbem
Fundabit, Curibus parvis et paupere terra
Missus in imperium magnum; cui deinde subibit, etc.

sors excidit. » (Spartian., *in Adrian.*)

« Huic sors in templo Prænestinæ talis exstitit, quum illi Heliogabalus insidiaretur :

.....Si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris. »

(Æli. Lamprid. *in Alex. Sever.*)

Plusieurs chrétiens consultaient les livres sacrés : on nommait cette espèce de sort, *le sort des saints*. Cet usage était fort répandu au cinquième siècle. Les conciles de Vannes, d'Agde et d'Orléans, au commencement du sixième siècle, condamnèrent cette superstition, qui cependant continua. Grégoire de Tours rapporte (liv. IV, ch. 16) que Chramne, fils de Clotaire, curieux de connaître le succès de sa révolte contre son père, vint à Dijon, où les clercs consultèrent pour lui le Livre des Prophètes, les Épîtres de saint Paul et les Évangiles. Grégoire de Tours blâme

ceux qui vont consulter les devineresses (liv. v, ch. 14 et 49, et liv. VIII, ch. 4), mais il ne désapprouve pas qu'on ait recours aux livres saints pour connaître l'avenir. Il dit qu'il pratiqua lui-même cette coutume, l'an 577 : « Ego vero, reserato Salomonis libro, versiculum, qui primus occurrit, arripui. » Il rapporte que Mérovée, fils de Chilpéric, consulta trois livres, le Psautier, le Livre des Rois et l'Évangile, pour savoir s'il serait roi.

On ne peut autoriser cet usage par l'exemple de saint Augustin, lorsqu'il consulta les Épîtres de saint Paul, pour savoir ce que Dieu demandait de lui. Ce Père dit lui-même qu'il ouvrit les Épîtres de saint Paul dans cette vue; mais cette consultation avait été précédée d'une voix du ciel, qui lui avait fait entendre ces paroles : « Prenez et lisez. » — « Nihil aliud interpretans, nisi divinitus mihi juberi, ut aperirem codicem, et legerem quod primum capitulum invenissem. » (SANCTI AUGUSTINI *Confess.* lib. VIII, c. 12.) A la vérité, saint Augustin, en désapprouvant les sorts des saints, les excuse en quelque manière : « Hi vero qui de paginis evangelicis sortes legunt, etsi optandum est, ut hoc potius faciant, quam ad dæmonia consulenda concurrant, tamen etiam ista mihi displicet consuetudo, ad negotia sæcularia et ad vitæ hujus vanitatem, propter aliam vitam loquentia oracula divine velle convertere. » (SANCTI AUGUSTINI epist. LV, *ad Januarium*, 2; *in edit. Benedictin.*)

Pierre de Blois condamne bien plus sévèrement les sorts des saints; il les appelle des observations superstitieuses et des sortilèges : « Sortilegi sunt qui, sub nomine fictæ religionis, superstitiosa quadam observatione rerum pollicentur eventus. » (PETRUS BLESENSIS, *de Præstigiis fortunæ.*) Le concile d'Auxerre, l'an 578, condamna cet usage, conformément aux conciles tenus dans le commencement du même siècle. De temps en temps, cette superstition recommençait. On lit dans Cédrène (*Histor. compend. in Heracl.*), que l'empereur Heraclius consulta les livres saints, pour savoir quels quartiers il devait assigner à son armée. Les Capitulaires de Charlemagne ont renouvelé, en 789, les défenses de cette superstition : « Ut nullus in psalterio, vel in evangilio, vel in aliis rebus sortiri præsumat, nec divinationes aliquas observare. »

Les historiens ont parlé des productions monstrueuses de la

nature, comme de présages fort importans. Tite-Live est plein de ces observations. Tantôt quelque monstre était né; tantôt quelque bête avait proféré des paroles distinctes; tantôt les eaux des rivières et des lacs avaient paru teintes de sang; tantôt une idole avait changé de place sans qu'on y touchât; une autre fois, on avait entendu plusieurs coups de tonnerre dans la plus grande sérénité de l'air. Aussitôt qu'un prodige avait été publié, il s'en joignait une foule d'autres; et les esprits une fois émus par la superstition, il n'y avait plus de bornes à débiter, ni à croire les présages: « Prodigia, eo anno, multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eo etiam plura nunciabantur. » (Tit. Liv., lib. I.) « Romæ autem, et circa urbem, multa, ea hieme, prodigia facta; aut, quod evenire solet, motis semel in religionem animis, multa nunciata et temere credita sunt. » (Tit. Liv., lib. XXI.)

Utque semel patuit monstris iter, omnia tempus
Nacta suum, properant nasci.....
(Claudian., *in Eutrop.* lib. II, v. 40.)

Polybe dit (liv. XVI) que l'historien doit être extrêmement réservé à rapporter les présages. Mézerai en est rempli, à l'exemple de Tite-Live.

Les poètes se sont fort étendus sur cette matière des présages, qui est plus de leur ressort que de celui des historiens. On trouve les prodiges les plus menaçans décrits par Horace (liv. I, *Od.* 2) et par Virgile :

Vox quoque per lucos vulgo exaudita silentes
Ingens; et simulacra modis pallentia miris
Visa sub obscurum noctis; pecudesque locutæ
Infandum!.....
Non alias cœlo ceciderunt plura sereno
Fulgura; nec diri toties arsere cometæ.
(*Georg.* lib. I, v. 476.)

Lucain (lib. I, *in fin.*, et lib. II, *in init.*) étale en vers pompeux tous les présages de la guerre civile; Silius Italius (*de Bello punico*, lib. VIII) fait un pareil dénombrement de prodiges; Stace (*Thebaid.*, lib. VII), Claudien (*in Eutrop.*, lib. II), Pétrone (*in*

poemate de Bello civili), ont inséré dans leurs ouvrages de semblables descriptions.

Sans nous arrêter aux récits poétiques, qui tiennent plus de la fiction que de la vérité, combien de prodiges attestés par les historiens ! Suivant Tite-Live (liv. xxxv), un bœuf prononça distinctement ces mots : « Rome, prends garde à toi. » — « Roma, tibi cave. » Suivant Suétone (*in Domit.*), une corneille prédit dans le Capitole la mort de Domitien, en disant : « Tout ira bien. » — Ἔσται πάντα καλῶς. Suivant Pline (liv. viii), la révolution de Tarquin, et le changement de l'état monarchique de Rome en république, furent pronostiqués par un chien qui parla, et par un serpent qui aboya. Suivant le même Pline (liv. vii), Alexandre le Napolitain (*Alex. ab Alex. genial. dier.*, lib. ii, c. 31) et Lycosthène (page 110), les malheurs et le désespoir des Sagontins assiégés par Annibal furent annoncés par un enfant qui, au moment de sa naissance, rentra dans le sein de sa mère. Suivant Philostrate (*de Vita Apollonii Thyan.*, lib. v, c. 4), un enfant qui naquit avec trois têtes, fut un signe de la fin funeste des trois empereurs Galba, Othon et Vitellius. N'oublions pas ce qui est rapporté par Ammien Marcellin, que, dans la ville de Pistoie, environ à la troisième heure du jour, un âne monta dans la tribune aux harangues, où il se mit à braire de toute sa force ; les habitans en furent effrayés, comme d'un présage très-menaçant. « In oppido pistoriensi, prope horam diei tertiam, asinus, tribunali ascenso, audiebatur destinatius rugiens. » (Amm. Marcell., lib. xxvii, c. 3.)

L'histoire fait mention de pluies de sang, de lait, de chair, de métaux, de blé, de grenouilles, de poissons, de briques, de laine, de cendres, de fer, de pierres et de diverses autres matières. Ces phénomènes passaient pour des présages, dont on faisait l'application aux évènemens qui arrivaient ensuite. Les Romains envoyèrent chercher la déesse Cybèle à Pessinonte, à l'occasion de quelques pluies de pierres qu'on avait vues tomber. On trouve des exemples de ces différentes pluies dans les auteurs suivans : Tite-Live, liv. xxiv, xxxix, xl et xliii ; Mézerai, dans le *règne de Childebert* 1^er^, en 538, et dans le *règne de Louis* xii, en 1500 ; Larrey, *Histoire d'Angleterre*, tome ii, page 618 ; De Thou,

liv. v; Le Vayer, *Physique du Prince*, ch. xvii; Athénée, *Déipnosoph.*, liv. viii, ch. i; Chevroeana, tome i, page 342; Pline, liv. ii, ch. 56; Georg. Pachymer., *in Histor. Andronic.*, lib. i, c. 18; Julius Obsequens, ch. xxxviii et civ. Gaffarel (*Curiosités inouïes*, ch. 12) fait mention d'une pluie de sang tombée en Suisse, l'an 1454, qui formait des croix sur les habits, sans distinction d'âge, de sexe, ni de qualité. Jean François Pic, comte de la Mirandole, a fait ces vers sur cette pluie de sang :

Permixtamque crucem rubro spectavimus olim;
Nec morum discrimen erat; sacer atque profanus
Jam conspecta sibi gestabant mystica : patres
Conscripti, et pueri, sexus conscriptus uterque,
Et templa, et vestes, a summa Cæsaris aula
Ad tenues vicos.

Gauzlin, archevêque de Bourges, a écrit des causes de la pluie de sang qui tomba en 1017. Les physiciens modernes ont changé ces présages en des effets naturels, qu'ils ont expliqués (*Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tome iv, page 411) par la force des volcans qui avaient enlevé dans les airs ces sortes de matières à une hauteur prodigieuse. Mais quelle physique serait assez féconde en inventions pour rendre raison de tous les phénomènes fabuleux et ridicules qu'on trouve écrits? comme celui qui est rapporté par Avicenne (*de Diluvio*), qu'un homme, engendré dans les nues, fut apporté sur terre par une pluie.

L'orage arrivé en Bourgogne en 1732, fut assez violent pour enlever et transporter des hommes; mais personne assurément n'eût été assez stupide pour regarder ces hommes comme formés dans les nues.

On a vu dans les airs des armées et des combats (Jonston, *Thaumatograph. class.*, iii, ch. 12); Pline dit même (liv. ii, ch. 58.) qu'on a entendu le bruit des armes et le son des trompettes aériennes, dans le temps de la guerre contre les Cimbres : « Armorum crepitus, et tubæ sonitus auditos e cœlo, cimbricis bellis, accepimus. » Ce qui est arrivé plusieurs fois auparavant et depuis, ajoute Pline (*loco citato*), et pendant le troisième consulat de Marius, on vit en l'air des batailles d'armées entières.

Nous n'aurons pas de peine à croire, sur ce sujet, les historiens profanes, si nous les comparons à ce qui est rapporté au second livre des *Machabées*, où l'historien sacré entre dans un grand détail de ces météores. On aperçut, pendant quarante jours, au dessus de Jérusalem, des hommes à cheval, habillés de drap d'or, et armés de lances, des chevaux rangés en ordre de bataille, des casques, des épées nues, et toutes sortes d'armes et de cuirasses, qui jetaient un éclat éblouissant. On voyait les soldats se battre de près, et on distinguait les uns qui se couvraient de leurs boucliers, et les autres qui lançaient leurs traits. « Contigit autem per universam Hierosolymorum civitatem videri, diebus quadraginta, per aera equites discurrentes, auratas stolas habentes, et hastis, quasi cohortes, armatos, et cursus equorum per ordines digestos, et congressiones fieri cominus, et scutorum motus, et galeatorum multitudinem gladiis districtis, et telorum jactus, et aureorum armorum splendorem, omnisque generis loricarum. » (*Machab.*, lib. II, c. 5.)

« En l'année 1108, l'air parut rempli de météores effroyables, dit Mézerai dans le *règne de Philippe* I^er^. On vit deux armées qui s'entre-choquaient avec un bruit horrible. Du pain nouvellement cuit rendit une grande abondance de sang. Un enfant parla distinctement en sortant du sein de sa mère, qui l'avait porté deux ans. »

L'on dit (c'est encore Mézerai qui parle, dans le *règne de Charles* VI) que, dans le diocèse de Maguelonne (aujourd'hui celui de Montpellier), en Languedoc, on vit, en l'année 1395, paraître dans l'air cinq petites étoiles qui en attaquèrent une grande et se battirent contre elle, jusqu'à ce qu'il sortît du ciel une voix terrible, et ensuite un homme tout de feu, monté sur un cheval de bronze, qui, avec une lance brillante de feu, la perça entièrement et la fit disparaître. On assure qu'en divers endroits de la Guyenne, on aperçut plusieurs escadrons de gens d'armes se choquer, la nuit, et l'on entendit même les hennissemens des chevaux, le son des trompettes, le bruit des armes et les cris des combattans.

En l'année 1608, il parut en Angoumois d'étranges fantômes (*Mercure de France*, tome I, année 1608). Par un jour calme

et serein, de petites nuées descendirent, et se formèrent en hommes armés de toutes pièces, qui paraissaient au nombre de dix à douze mille, tous beaux et grands, couverts d'armes bleues, rangés sous des enseignes bleues et demi rouges, à demi déployées; les tambours avaient leurs caisses sur leurs épaules, comme s'ils étaient prêts à battre. A dix pas en avant, se trouvait le chef, homme d'une belle et grande apparence. Cette vision donna l'alarme à plusieurs paysans, et à la noblesse même. Ils s'assemblèrent en grand nombre pour reconnaître ce prodige; mais, en le poursuivant, ils remarquèrent que ces hommes aériens, s'approchant d'un bois taillis, de peur de rompre leur ordre en passant, s'enlevèrent tous par dessus le bois, touchant seulement la feuille des arbres de l'extrémité de leurs pieds; puis ils cheminèrent encore à terre jusque vers une forêt, où ils se perdirent tous et ne parurent plus.

Bayonne était au pouvoir des Anglais (MÉZERAI, *règne de Charles* VII) : il parut sur la ville, le 20 août 1451, un peu avant le point du jour, le ciel étant clair et serein, une grande croix blanche, qui demeura sur la ville pendant plus d'une demi-heure; et, en conséquence de ce présage, ceux de Bayonne ôtèrent les bannières d'Angleterre et les croix rouges, et arborèrent les blanches, qui sont celles de France.

Ces apparitions d'armées et de combats dans les nues, et surtout ces croix blanches, ne sont autre chose que les lumières boréales, observées assez fréquemment, et dont Gassendi fait remarquer la ressemblance avec les prodiges rapportés par les anciens : « Quæ ipsi non alia specie quam vaporum conspeximus. Fuere qui vulgaverint apparuisse acies instructas procedentes prœliantesque; visa tormenta bellica; visos emissos globulos; visos ictus; visas hastas. Mirum quod non simul clangorem tubarum clamoremque virum auditum esse addidissent, quando eadem credulitas infirmitasque humana est, quæ his figmentis locum fecit. Credibile omnino est, si non omnia, at bene multa, quæ in historiis similia exstant, ex eadem esse origine, nec ampliorem fidem mereri. »

De ce grand nombre de présages dont l'histoire a pu conserver le souvenir, il est vraisemblable que la majeure partie est fausse et inventée après l'évènement; qu'une grande quantité a été pro-

duite par des imaginations prévenues et effrayées; qu'en certaines occasions, il est arrivé fortuitement que les évènemens ont été précédés de circonstances qui ont paru extraordinaires, et dont les causes ont été inconnues à une physique peu éclairée; enfin, que certains signes ont été accordés par la bonté divine, comme des avertissemens de faire pénitence, et de détourner par la prière, disent les gens pieux, les malheurs qui étaient annoncés.

Plutarque et Pline (liv. II, ch. III) ont écrit que le lac de Trasimène parut tout en feu, et que la terre des environs trembla avant la victoire qu'Annibal remporta, près de ce lac, sur l'armée romaine commandée par Flaminius.

Les anciens regardaient comme des présages les apparitions de plusieurs soleils et de plusieurs lunes. Pline rapporte que jusqu'à son temps on n'avait jamais vu plus de trois *parélies;* mais, apparemment, l'on n'avait pas bien observé. Gassendi fait remarquer qu'en Pologne, l'an 1625, on en vit six. Schenerus témoigne qu'à Rome, le 20 mars 1629, il en parut cinq, et, l'année suivante, le 24 janvier, on en vit sept; et il ajoute que rien n'empêche qu'on en puisse voir jusqu'à onze. Il en est de même des *paraséléne*s, ou apparitions de lunes. Mézerai (*règne de Philippe Auguste*) rapporte qu'après l'assassinat d'Artus, duc de Bretagne, par Jean-sans-Terre, il parut cinq lunes en même temps, l'une au nord, la deuxième au midi, la troisième à l'occident, la quatrième à l'orient, la cinquième au point de Zénith; que cette dernière était environnée d'étoiles, avec lesquelles elle fit cinq ou six tours à l'entour des autres; puis le tout disparut.

Claudien (*Quatrième consulat d'Honorius*) tire un heureux présage pour l'empereur Honorius, de ce qu'une étoile apparut en plein midi, vers le temps de sa naissance.

Drusus se prévalut, en homme habile, de la terreur panique répandue par une éclipse parmi les séditieux (Tacite, *Annales*, liv. I). Les soldats d'Alexandre étaient épouvantés par une éclipse de lune, quelques jours avant la bataille d'Arbelles : Alexandre ne leur en fit point expliquer les causes physiques, mais il fit répandre dans l'armée, par les devins, que, le soleil étant l'astre des Grecs et la lune celui des Perses, l'éclipse de lune annonçait la défaite de Darius. A ce sujet, Quinte-Curce (liv. IV) fait les réflexions suivantes, que rien n'est si puissant que la superstition

pour tenir la multitude en respect, et que, si les esprits sont une fois frappés d'une vaine image de religion, les devins se feront mieux obéir que les chefs.

Vespasien disait sur une comète, que le roi des Parthes, qui portait une longue chevelure comme elle, en était plus menacé que lui. Juvénal parle d'une femme nouvelliste, qui observe la première une comète dont les rois des Arméniens et des Parthes sont menacés :

> Instantem regi armenio parthoque cometen
> Prima videt.....
>
> (Sat. VI, v. 407.)

Les comètes étaient regardées comme de mauvais présages, dès le temps d'Homère :

> Λαμπρότατος μὲν ὁγ' ἐστὶ, κακὸν δέ τε σῆμα τέτυκται,
> Καὶ τε φέρει πόλλον πυρετὸν δειλοῖσι βροτοῖσι.

Ce qui est confirmé par Virgile, Lucain, Claudien et Silius Italicus :

> Non secus ac liquida si quando nocte cometæ
> Sanguinei lugubre rubent.....
>
> (VIRG., *Æneid.* lib. X, v. 272.)
>
> .....Nec diri toties arsere cometæ.
>
> (VIRG., *Georg.* lib. I, v. 487.)
>
> .....Terris mutantem regna cometen.
>
> (LUCAN.)
>
> Regnorum eversor rubuit lethale cometes.
>
> (CLAUDIAN.)
>
> Et nunquam terris spectatum impune cometen.
>
> (SILIUS ITALICUS.)

Catherine de Médicis avait paru effrayée d'une comète que l'on vit de son temps ; on fit, à ce sujet, une épigramme fort piquante, dont voici le sens : « La comète répandait dans les airs sa triste chevelure, et présageait de grands malheurs; Catherine, alarmée des reproches de sa conscience, tremble de peur que le phénomène, ministre de la vengeance céleste, n'en veuille à ses jours. Reine, rassurez-vous; puisque les comètes annoncent des calamités, ce n'est pas à vous à craindre que votre vie soit ter-

minée; c'est à nous à appréhender que vos jours soient prolongés encore : »

Spargeret audaces quum tristis in æthere crines,
Venturique daret signa cometa mali;
Ecce suæ regina timens male conscia vitæ,
Credidit invisum poscere fata caput.
Quid, regina, times? namque hic mala si qua minatur,
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

On dit que le cardinal Mazarin étant sur le point de mourir, quelques courtisans crurent qu'il fallait honorer son agonie d'un prodige, et lui dirent qu'il paraissait une grande comète qui leur faisait peur. Il eut encore la force de se moquer d'eux, et il leur dit plaisamment, que la comète lui faisait trop d'honneur (*Lettres de Bussi*, première partie, lettre CXLI).

La superstition, qui traite les comètes de présages, était répandue dans le Nouveau-Monde (LE VAYER, *de l'Instruction de monseigneur le Dauphin*, chapitre de l'*Astrologie*). L'histoire du Pérou porte que le roi Atabalipa, apercevant une comète, s'écria que, dans quelque temps, il mourrait sans doute un grand seigneur. Ce qui fut depuis interprété de lui-même.

Justin (liv. XXXVII) fait remarquer que la grandeur future de Mithridate, roi de Pont, fut annoncée par deux comètes, qui parurent, l'une dans l'année où il vint au monde, l'autre dans l'année où il commença à règner. Chacune de ces comètes se montra pendant soixante-dix jours. Ce fut ce fameux Mithridate Eupator qui disputa long-temps aux Romains l'empire de l'Asie.

Plutarque rapporte (*Propos de table*, liv. I, quest. 6) que, lorsque ce même Mithridate était enfant, le tonnerre brûla ses langes, et que, lorsqu'il fut homme fait, le tonnerre brûla les flèches de son carquois, sans qu'il fût endommagé par aucun de ces deux accidens. Ceux qui sont parfaitement instruits que les apparitions des comètes, les effets du tonnerre et les autres météores n'ont rien que de naturel, ne laissent pas d'être frappés quelquefois, comme le vulgaire, de certains phénomènes, qu'ils appliquent aux évènemens.

Quelque temps avant la mort de Henri III, la brisure des armes de Bourbon, aux vitres de la sainte chapelle de Bourbon,

fut enlevée par un coup de tonnerre, qui en fit les armes pleines de France (MORERI, *Diction. histor.*, article BOURBON L'ARCHAMBAUD).

L'ancien écu de France portait un présage que l'on regardait comme le plus heureux; car les fleurs désignent ce qui est beau et glorieux, et les lis excellent pour cette signification parmi les fleurs, suivant ces paroles d'Isaïe : « Il fleurira comme le lis. » *Florebit ut lilium.* Aujourd'hui, le drapeau tricolore a remplacé l'écu fleurdelisé, et la France salue avec orgueil les trois couleurs.

Henri IV commença son discours au parlement, le 8 janvier 1599, par le récit de ce présage : « Devant que de vous parler de ce pourquoi je vous ai mandés, je vous veux dire une histoire, que je viens de ramentevoir au maréchal de la Châtre. Incontinent après la Saint-Barthélemy, quatre qui jouions aux dés sur une table, vîmes paraître des gouttes de sang, et voyant qu'étant essuyées par deux fois, elles revenaient pour la troisième, je dis que je ne jouerais plus, et que c'était un augure contre ceux qui l'avaient répandu. M. de Guise était de la troupe. »

Ce présage est aussi rapporté dans les *Colomesiana*, insérés dans le sixième tome des œuvres mêlées de Saint-Évremont.

Il semble que Henri IV, par ce discours, veuille faire entendre qu'il prédit la mort violente du duc de Guise, comme une vengeance divine de la Saint-Barthélemy, vengeance annoncée par ce présage.

La boiserie d'un cabinet de Vaux était ornée de plusieurs figures d'écureuils, que des serpens poursuivaient (*Mémoires de Choisi*, tome I, page 185). Le surintendant Fouquet fit aussi frapper un jeton, où l'on voyait un écureuil entre des lézards et un serpent. On n'avait songé qu'à exprimer la guerre naturelle qui existe entre ces animaux, et depuis cela fut regardé comme un présage des malheurs de ce favori, et qui désignait en même temps ceux qui causeraient sa perte, les lézards étant les armes des Le Tellier, et le serpent celles des Colbert.

Maimbourg rapporte que la femme de Guérin, avocat-général au parlement de Provence, qui fut exécuté pour l'affaire de Cabrière et de Mérindol, vit dans sa main l'image de son mari, à qui l'on tranchait la tête (*Hist. du Calvinisme*, page 81).

Étienne Pasquier (*Recherches*, liv. VI, ch. 47) prédit des malheurs à la France, parce qu'il remarqua, à l'ouverture du parlement de 1587, que le prêtre qui disait la messe aux présidens et aux conseillers vêtus de leurs robes d'écarlate et de leurs chaperons fourrés, ne leur fit point baiser la paix, suivant la coutume. « Avez-vous pris garde, dit-il à un de ses amis, que la paix n'a été présentée à ces messieurs? Je meure, si cela ne nous promet je ne sais quoi de malheureux pour la France: ainsi le dis-je; et ainsi advint, le même an. »

Timoléon, près de s'embarquer pour son expédition de Syracuse, entra dans le temple de Delphes (PLUTARQUE, *Vie de Timoléon*): une bandelette sur laquelle étaient tracées en broderie des couronnes et des victoires, se détacha entre les offrandes qui étaient suspendues au haut du temple, et fut portée par le vent sur la tête de Timoléon.

Sylla, au commencement de la guerre civile contre Marius, eut un présage fort heureux (PLUTARQUE, *Vie de Sylla*). Un vent doux enleva une grande quantité de fleurs d'une prairie, et les porta sur les casques de ses soldats, qui parurent couronnés aux yeux de leurs ennemis.

Deux étoiles d'or (CIC., *de la Divination*, liv. I) consacrées par les Lacédémoniens à Castor et à Pollux, dans le temple de Delphes, après la victoire remportée par Lysandre sur les Athéniens, tombèrent d'elles-mêmes, quelques jours avant la bataille de Leuctres, où Épaminondas abattit toutes les forces de Sparte.

Téligni marchant avec douze cents hommes à une entreprise sur Nantes, s'arrêta tout à coup, et abandonna son dessein, après s'être aperçu que la pierre de son anneau, qui était une émeraude, était tombée (LE VAYER, lettre III).

Les statues des dieux domestiques de Néron se trouvèrent renversées, au premier jour de janvier, et bientôt après, ce présage fut suivi du soulèvement général de Rome et de la mort de ce monstre. Néron était venu au monde les pieds en avant, ce qui était regardé comme un très-mauvais présage. « Contra naturam est in pedes procedere nascentes; quapropter velut ægre parti vocantur Agrippæ. » (SOLIN., cap. I.) C'était au contraire un présage fort heureux, de causer, en naissant, la mort de sa mère,

comme il arriva au premier des Scipions, qui porta le surnom d'Africain. « Necatis matribus, natus est auspicatior, sicut Scipio Africanus prior, qui, quod, mortua matre, excisus utero in diem venerat, primus Romanorum Cæsar dictus est. » (SOLIN., cap. 1.)

Livie étant encore femme de Tibère Néron, eut la superstition de croire que, si elle échauffait un œuf de sa propre chaleur, et qu'il en sortît un poulet mâle, ce serait un présage qu'elle accoucherait d'un garçon. Pour en faire l'expérience, elle porta, pendant quelque temps, un œuf dans son sein, et l'œuf ainsi échauffé produisit un poulet mâle. Elle accoucha en effet de Tibère, qui succéda à Auguste (PLINE, liv. x, ch. 55).

Scanderbeg, en venant au monde, apporta sur le bras droit la marque d'une épée (JOANN. JOVIAN. PONTAN., *de Bello napolitano*, lib. II).

Agrippine, mère de Néron, avait une double dent du côté droit; ce que Pline appelle un signe des caresses de la fortune. « Quiebus in dextera parte gemini superne, a canibus cognominati, fortunæ blandimenta pollicentur, sicut in Agrippina, Domitii Neronis matre. » (PLIN., lib. VII, c. 15; SOLIN., cap. 1.) Agrippine eut véritablement des caresses de la fortune. Après avoir épousé en premières noces Domitius Énobarbus, elle se remaria à l'empereur Claude. Elle accomplit le plus ardent de ses vœux, en élevant à l'empire son fils du premier lit, Domitius Néron. Mais la fin d'Agrippine fut très-malheureuse; le monstre qu'elle avait mis au monde, la fit mourir.

Xénophon raconte (*Historiarum græcarum* lib. VI) que, la bataille de Leuctres ayant été résolue, les Thébains firent courir le bruit que les temples de Thèbes s'étaient ouverts d'eux-mêmes; que les armes suspendues dans celui d'Hercule avaient disparu; qu'Hercule et les autres dieux tutélaires de Thèbes s'étaient manifestement revêtus de ces armes, pour combattre en leur faveur. Mais, ajoute Xénophon, les plus avisés tenaient pour certain que c'était une fable adroitement inventée par ceux qui gouvernaient la république; et Frontin (*Stratag.*, liv. I, ch. II) met ce présage au nombre des stratagèmes d'Épaminondas.

Avant que Thèbes fût ruinée par Alexandre, la fontaine appe-

lée Dircé, jeta du sang; les statues des dieux parurent inondées de sueur (Cl. Élien, *Hist. diverses*, liv. xii, ch. 57; Diod. de Sic., liv. xvii).

Les historiens romains ont rapporté que Servius Tullius, étant enfant, parut avoir la tête tout en feu, lorsqu'il fut présenté la première fois à Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien (Tite-Live, lib. i; Val.-Max., liv. i, ch. 6); et que L. Marcius, haranguant les troupes romaines en Espagne, après la défaite et la mort des Scipions, sembla avoir la tête environnée de flammes (Tite-Live, liv. xxv; Cic., *de la Divinat.*, liv. ii; Val.-Max., liv. i, ch. 6; Julius Obsequens, ch. xxxvi; Frontin, *Stratag.*, liv. ii, ch. 10).

Alexandre, descendant de cheval, blessa par mégarde Lysimachus au front, de manière que, pour arrêter le sang qui coulait en abondance, Alexandre ôta son diadème, et en ceignit la tête de Lysimachus; ce qui fut le présage de sa royauté.

Le cheval Séjan, ainsi nommé à cause de son maître Cneïus Seïus, était d'une beauté rare et remarquable; mais il attirait des malheurs affreux à tous ceux à qui il appartenait. Seïus, son premier maître, fut condamné à mort; Dolabella, qui l'eut ensuite, fut tué dans les guerres civiles; Cassius, à qui il passa, se fit ôter la vie par un esclave; et Marc-Antoine, son dernier maître, périt malheureusement, comme tout le monde le sait, après la bataille d'Actium. L'or de Toulouse, qui fut enlevé des temples de cette ville par le consul Q. Cépion (Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, liv. iii, ch. 9), attira une fin tragique à tous ceux qui le possédèrent; en sorte que le cheval Séjan et l'or de Toulouse ont passé en proverbes, pour désigner les présages les plus funestes (Érasme, *Adag.*).

Tibère avait un serpent apprivoisé : un jour que, suivant sa coutume, il voulait lui donner à manger, il le trouva mort et rongé par des fourmis. Il interpréta ce présage, comme un avertissement de se défier du peuple. « Erat ei (Tiberio) in oblectamentis serpens draco, quem ex consuetudine manu sua cibaturus, quum consumptum a formicis invenisset, monitus est, ut vim multitudinis caveret. » (Suet., *in Tiber.*, c. lxxii.)

Un lion avait renversé un trophée érigé par Caranus, roi de Macédoine, et mis en pièces les ornemens qui l'accompagnaient

(*Alex. ab Alex. genial. dier.*, lib. 1, c. 22). Les Macédoniens regardèrent ce présage comme sinistre, et, depuis ce temps-là, ils renoncèrent à la coutume qui était générale parmi les Grecs, de dresser des trophées, lorsqu'ils remportaient quelque avantage sur leurs ennemis.

Callimaque, percé de plusieurs coups, mourut debout à la bataille de Marathon (PLUTARQUE, *Parallèles*) : il demeura, à la vue des deux armées, tout droit et soutenu par les traits qui étaient restés dans ses blessures. Les Athéniens le regardèrent comme un trophée, et comme un présage de la victoire.

Dinocrate travaillait aux murailles d'Alexandrie; la chaux vint à lui manquer : il se servit de farine pour cimenter le cordon qui régnait autour de ces murailles; ce qui fut remarqué depuis, comme le présage d'une extrême abondance. « Omnes ambitus lineales farina aspersit. » (AMM. MARCELL., lib. XXII.)

Au couronnement de la reine Élisabeth de Hainault, femme de Philippe Auguste, un officier, remuant une baguette, fit tomber l'huile de trois lampes sur le roi et la reine; ce qui fut pris pour le présage des bénédictions, dont Dieu comblerait ce règne (MÉZERAI, *Règne de Philippe Auguste*).

Les habitans de Tarragone avaient député à l'empereur Auguste, pour lui annoncer, comme un présage heureux, qu'un palmier était né dans son temple et sur son autel. L'empereur s'en moqua : « C'est une marque, leur dit-il, qu'on sacrifie bien rarement sur mon autel. » (QUINTIL., liv. VI, ch. 3; ÉRASME, *Apophthègm. Aug.*) Auguste cependant avait l'esprit toujours rempli de présages, d'augures, de songes qu'il avait faits, ou que d'autres avaient eus à son sujet. Non content des superstitions de Rome, il allait en chercher d'étrangères; ainsi il se fit initier aux mystères de Cérès Athénienne. « Auspicia et omina pro certissimis observabat : sed nec somnia sua aut aliena de se negligebat; ne peregrinarum quidem religionum contemptor, quum Cereris Atticæ mysteriis initiari voluerit. » (SUET., *in Octav.*) On peut juger de sa faiblesse à cet égard, par la remarque qu'il fit, qu'il avait pensé périr dans une sédition, un jour que celui qui l'avait chaussé, le matin, lui avait mis un soulier au pied gauche le premier. « Divus Augustus lævum prodidit sibi calceum præpostere indu-

ctum, quo die seditione militari prope afflictus est. » (PLIN., lib. II, c. 5.)

Alexandre n'était pas moins superstitieux : l'évènement le moins digne d'attention, pour peu qu'il lui parût extraordinaire, était regardé, par ce roi, comme un présage (PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*).

Chacun ajoutait ses fantaisies aux opinions superstitieuses : si un loup entrait dans un camp, ou dans une ville ; si une corneille volait à gauche; si l'on rencontrait un lièvre, un serpent, une belette; si une salière était renversée, de l'huile répandue, ou des cendres dispersées : c'étaient de mauvais présages. Est-on plus sensé dans certaines observations, que plusieurs personnes faibles font encore de nos jours, de deux couteaux trouvés en croix, du nombre de treize à table, d'une glace de miroir cassée, et autres remarques semblables ?

Les tressaillemens des membres et les tintemens des oreilles peuvent être considérés comme des présages, et comme des effets d'un pressentiment secret, dont la cause est inconnue. A l'égard des éternumens, ils passent aussi chez les superstitieux pour des avertissemens du ciel, et pour des signes de bonheur et de malheur. Rien n'est plus frivole que cette opinion des pressentimens ; nous nous y arrêterons fort peu. Les pressentimens que nous devons écouter, sont ceux qui nous portent à faire le bien, et à fuir le mal. Ceux de cette espèce ne nous manqueront jamais, si nous nous rendons attentifs à la voix de la conscience : mais ajouter foi à des pressentimens significatifs de l'avenir, c'est une singulière faiblesse d'esprit. Quelques exemples rapportés par l'histoire sont ou les mouvemens d'une conscience agitée par les remords, ou des gestes produits par le hasard, et interprétés après les évènemens, ou, disent les bonnes gens, les tentations de l'esprit malin, qui cherche à jeter les hommes dans l'erreur.

Domitien était tellement frappé de la crainte d'un danger prochain, vingt-quatre heures avant d'être assassiné, qu'il se releva, la nuit, en sursaut, et que, le jour même, il parut agité de la plus vive inquiétude (SUÉT., *Vie de Domit.*, ch. XVI). Il demanda l'heure qu'il était, et, comme on lui répondit qu'il était six heures, bien qu'il n'en fût que cinq, parce qu'il avait donné à entendre qu'il

était dans l'appréhension de la cinquième heure, il sentit un mouvement de joie, croyant avoir échappé au danger ; il voulut entrer dans le bain, et, à l'heure même, les conjurés lui ôtèrent la vie.

Cardan raconte (*de Libris propriis*) qu'au moment où son fils avouait son crime, il en fut averti par une impression puissante qui lui expliqua très-distinctement ce malheur. « Je me sentis, dit-il, arracher le cœur, et déchirer les entrailles, et je m'écriai : Quoi ! à l'heure qu'il est, mon fils avoue qu'il a fait périr sa femme par le poison ! il est donc coupable de ce dont il est accusé, et il va perdre la vie ! »

Un roi de Lombardie, ayant appris, lorsqu'il revenait de la chasse, qu'une femme était accouchée de neuf enfans, entra dans la maison où ils étaient, et, après qu'ils eurent été étendus tous ensemble sur un matelas, le roi les retournait avec un javelot, pour voir s'ils étaient bien conformés. L'un d'eux, par un mouvement qui parut avoir un air de courage, saisit de sa petite main le javelot du prince, qui, charmé de ce geste, ordonna que celui-là eût une nourrice et une éducation particulière. Cet enfant, devenu grand, donna, en plusieurs circonstances, des marques de sa valeur, et finit par être élu par les Lombards pour successeur du même monarque (JACOBI PONTANI *Attica bellaria*, part. II, syntagm. I, c. 14).

Les Épirotes avaient chassé Éacide, père de Pyrrhus, et mis sur le trône Néoptolème, frère d'Éacide : Pyrrhus enfant, encore à la mamelle, fut soustrait à la cruauté de son oncle, qui voulait le faire mourir, et il fut porté à Glaucias, roi d'Illyrie. Ce prince, partagé entre la crainte de Néoptolème et la compassion que lui inspirait l'enfant, délibérait s'il le recevrait sous sa sauvegarde, lorsque le petit Pyrrhus, mis à ses pieds, prit le bord de la robe de Glaucias, et passa ses faibles mains autour des jambes du roi, qu'il tenait embrassées. Dans cette posture d'un enfant qui ne pouvait connaître le péril dont il était menacé, Glaucias crut voir un suppliant inspiré des dieux, et il se fit un scrupule religieux de la protection qu'il accorda au jeune prince. Ce fut depuis ce vaillant Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains (PLUTARQUE, *Vie de Pyrrhus*).

Les tintemens et les éternumens n'ont pas paru aux gens superstitieux indignes de leurs observations. Ils disent que, si le tintement se fait sentir dans l'oreille droite, c'est un signe qu'on parle de nous en bien; si l'oreille gauche tinte, c'est qu'on dit du mal de nous. L'éternument au milieu du jour était un bon présage; celui du matin, un présage malencontreux. Saint Augustin (*de Doctrina christiana*, lib. 1) témoigne que la coutume était de se remettre au lit, s'il arrivait d'éternuer en se chaussant. L'éternument à droite était aussi un présage favorable; aussi Catulle dit-il : « L'Amour, jusque là contraire, fît connaître, en éternuant à droite, qu'il approuvait ces feux : »

.....Amor, sinister ante,
Dextram sternuit approbationem.

C'est une superstition très-ancienne, de regarder l'éternument comme un présage. Ulysse, dans Homère (*Odyssée*, liv. XVII, v. 541), prend un éternument de Télémaque pour un signe de bonheur. La coutume de saluer ceux qui éternuent, est apparemment l'effet de cette opinion. En Italie, l'on ne peut éternuer, sans que tous ceux qui vous entourent ne vous disent, en quelque lieu que ce soit, ou au théâtre, ou même au milieu de la rue, *felicita*, *signore*.

Les chutes ont aussi passé pour des présages. Camille, après la prise de Veïes, voyant l'énorme quantité de butin qu'on avait faite, pria les dieux de vouloir bien détourner, par quelque légère disgrâce, l'envie que son bonheur ou celui des Romains pouvait attirer à la république. Il tomba en achevant cette prière, et sa chute fut regardée comme le présage de son exil et de la prise de Rome par les Gaulois (*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, tome 1, page 54).

César, débarquant en Afrique, se laissa tomber : mais sa présence d'esprit changea en un pronostic heureux, ce qu'on aurait pu trouver de sinistre dans ce présage. Il étendit les bras, comme pour embrasser cette partie du monde, et dit : « Afrique, tu es en ma possession. » (DIOD. DE SIC., liv. XLII.)

La sixième espèce de présages est la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux. Auguste fut censé avoir un ex-

cellent présage, lorsqu'il trouva sur son chemin un âne appelé Nicias (SUÉT., *Vie d'Octave,* ch. XCVI). Nicias, en grec, *le Victorieux.*

Gassendi (*Vie de Tycho Brahé*, liv. VI) nous apprend que Tycho Brahé, malgré l'étendue de ses connaissances, était si superstitieux, que, s'il rencontrait un lièvre en son chemin, il rentrait aussitôt chez lui. Le maréchal de Bassompierre paraît, en plusieurs endroits de ses Mémoires, fort crédule sur ces sortes de présages.

Sandrocottus, roi indien, fuyait le courroux d'Alexandre : dans son accablement, il s'endormit de lassitude et de chagrin, et vit, à son réveil, un lion d'une énorme grandeur, qui lui léchait les mains. Peu de temps après, il rentra dans les bonnes grâces d'Alexandre (*Alex. ab Alex. genial. dier.*, lib. II, c. 31).

Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion conféraient ensemble de la paix auprès d'un orme qui se trouvait entre leurs deux camps : il sortit du pied de cet arbre un gros serpent, sifflant et allongeant sa tête contre les deux rois; puis il disparut, dès que les deux princes eurent mis l'épée à la main. Les deux armées, qui avaient vu les deux monarques en cette posture, commencèrent à s'ébranler, comme à un signal donné; et peu s'en fallut qu'elles n'en vinssent à un engagement furieux, bien que chacun des rois fît signe aux siens de s'arrêter (MÉZERAI, *règne de Philippe Auguste*, année 1195).

On vit, en 1059, une grande multitude de lézards, de couleuvres et autres bêtes venimeuses, se séparer en deux bandes dans une plaine près de la ville de Tournoi, et se battre opiniâtrément, jusqu'à ce que l'une des deux étant vaincue, abandonna le champ de bataille, et se réfugia dans le creux d'un gros arbre, où les vainqueurs la poursuivirent pour achever sa défaite : mais les paysans des environs accoururent et les exterminèrent (MÉZERAI, *règne de Henri* 1^er^, année 1059).

Nicolas de Clémange, qui assistait au concile de Constance, raconte qu'à l'ouverture de ce concile, lorsque tout le monde était assis à sa place, on vit tout à coup un affreux hibou s'élancer du coin de l'église où se tenait l'assemblée; que le hibou regardait fixement le pape, en jetant des cris horribles : ce qui fut un très-mauvais présage pour Jean XXIII, qui y fut déposé.

La veille de la bataille de Dreux, deux lièvres qui partirent entre les deux armées, essuyèrent grand nombre de coups de fusil, et s'enfuirent chacun de son côté : le lendemain, la bataille se donna; les deux armées se retirèrent en désordre, et le champ de bataille demeura vide (Rich. Dinotus, *de Bello gallico apud Delrium, disquisit. magicar.*, lib. iv, c. 3, quæst. 6).

La levrette de Charles de Chatillon, comte de Blois, passa dans le camp ennemi, et se donna au comte de Monfort, avant la bataille d'Aurai, dans laquelle Charles de Blois perdit le duché de Bretagne et la vie (Le Père Lobineau, *Histoire de Bretagne*).

La ville de Cyzique était assiégée par Mithridate, et les habitans manquaient de victime pour la fête de Proserpine : une génisse, qui était consacrée à la déesse, et destinée à servir au sacrifice, quitta les pâturages où elle était nourrie, au delà des lignes des assiégeans, se jeta à la nage, traversa un bras de mer, et, entrant dans la ville, se présenta elle-même à l'autel, pour être immolée. Peu de temps après, Lucullus fit lever ce siège à Mithridate, et remporta sur ce monarque une victoire complète (Plutarque, *Vie de Lucullus*).

Lorsqu'on creusait les fondemens du Capitole, sous le règne de Tarquin le Superbe, on trouva la tête d'un homme; elle paraissait encore fraîche et dégouttante de sang. Les dieux témoignèrent par ce présage, que tel était l'ordre des destinées, que Rome fût la capitale du monde (Varron, *de la Langue latine*, liv. iv; Denys d'Halic., liv. iv; Plutarque, *Vie de Camille*).

Livie, femme d'Auguste, avait rencontré une poule qui portait dans son bec une branche de laurier; elle la tira du bec de cette poule, et la planta dans son jardin. Non-seulement cette branche prit racine et forma un grand arbre, mais elle devint en peu de temps une forêt de lauriers, où les Césars cueillaient toujours ceux dont ils ceignaient leur tête dans les triomphes. Ces lauriers fleurirent tant que la race d'Auguste dura; et l'on observa qu'ils séchèrent, le jour même où Néron, le dernier empereur de cette famille, fut tué.

Un aubépin, qui était tout-à-fait mort, fleurit dans le cimetière des Saints-Innocens, le jour de Saint-Barthélemy de l'année 1572. De Thou (liv. lii) se moque de toutes les conséquences

que les prédicateurs en tiraient, pour prouver au peuple que le massacre des hérétiques avait été agréable à Dieu.

Dans la famille de Torelli, à Parme (CARDANUS, *de rerum Varietate*, lib. XVI, c. 93), toutes les fois qu'il devait mourir quelqu'un de la parenté, une vieille femme paraissait dans le coin d'une cheminée. Une ancienne tradition portait qu'elle avait été assassinée par ses petits-enfans, et que son cadavre, coupé en morceaux, avait été jeté dans les lieux d'aisance. Une jeune fille était malade; on crut que c'était fait de sa vie, parce que le spectre parut : mais la jeune fille guérit, et un de ses cousins mourut subitement.

Les apparitions de la femme Blanche de Rozenberg sont attestées par plusieurs auteurs, et cette croyance est fort répandue en Allemagne (BEKKER, *le Monde enchanté*, liv. IV, ch. 17). Suivant l'opinion vulgaire, le spectre apparaît quand il doit naître ou mourir quelqu'un de la maison de Rozenberg. La femme Blanche, en cas de naissance, n'a rien que de blanc dans ses vêtemens; en cas de mort, elle porte des gants noirs. Elle passe fort vite dans les chambres de l'un des châteaux appartenant à cette famille : elle a au côté un trousseau de clefs, dont elle se sert pour ouvrir toutes les portes sur son passage. Guillaume de Rozenberg s'étant allié aux quatre maisons souveraines de Brunswick, de Brandebourg, de Bade et de Pernstein, la femme Blanche a étendu ses apparitions à toutes les naissances et à toutes les morts qui arrivent dans ces maisons. Ce spectre est celui d'une dame qui fit bâtir le château de Neuhaus en Bohême. Elle fit beaucoup travailler ses vassaux, et leur promit de leur donner, tous les ans, un festin dont le principal mets serait de la bouillie : et effectivement, la femme blanche de Rozenberg donne ce festin, tous les ans, le dimanche des Rameaux; et il s'y trouve environ huit mille pauvres qui s'y rendent de tous côtés.

J'aurai occasion, dans les notes du livre XXVII de *Tite-Live*, tome XI de cet ouvrage, de parler avec quelques détails des présages des jours heureux et malheureux. J'en dirai donc peu de chose ici.

Les officiers de l'armée de Lucullus voulaient le détourner de livrer bataille, le 6 octobre, jour où les Cimbres avaient taillé en

pièces une armée romaine; ils lui représentaient que ce jour avait été mis au nombre des jours néfastes : « Eh bien ! changeons son destin, reprit Lucullus, en le rendant heureux par notre victoire. » Et ce jour-là même, il défit Tigrane, roi d'Arménie.

Alexandre répondit, sur les bords du Granique, à ceux qui lui représentaient que les rois de Macédoine ne mettaient jamais leurs armées en campagne au mois de juin, « qu'il n'y aurait à l'avenir qu'à appeler ce mois le second mois de mai. »

Lorsque Valentinien eut été élu empereur, il ne voulut pas se montrer en public le 24 février d'une année bissextile, parce qu'il avait reconnu, en quelques occasions, que ce jour était malheureux aux Romains. « Nec videri, die secundo, nec prodire in medium voluit, bissextum vitans februarii mensis tum illucescens, quod aliquoties rei romanæ fuisse cognorat infaustum. » (Amm. Marcell., lib. xxvi.)

Charles-Quint était persuadé, ou voulait persuader aux autres que ce même jour, 24 février, était pour lui un jour de bonheur, de victoire et de toute sorte de prospérités.

Jean Bodin (*République*, liv. iv, page 407) a recueilli plusieurs grands évènemens arrivés au mois de septembre. Cet auteur n'ayant indiqué que les quantièmes de ce mois, j'y ai suppléé les dates des années. Le monde fut créé au mois de septembre. La bataille d'Actium décida de l'empire de l'univers pour Auguste, le 2 septembre de l'année de la fondation de Rome 723, avant l'ère vulgaire chrétienne 31. Paul-Émile prit Persée, et réduisit en province romaine le royaume de Macédoine, le 3 septembre, l'an de Rome 586, avant Jésus-Christ 168. Le même jour, 3 septembre de l'année de l'ère vulgaire 1541, Soliman ii prit Bude. (D'autres auteurs rapportent la prise de Bude par ce sultan, au 29 août de cette même année 1541.) Le même jour, 3 septembre de l'année 710, Roderic, vaincu par les Maures, périt en Espagne avec l'élite des Visigoths. A pareil jour de ce mois de l'année 1510, Louis xii prit Milan, et le duc Louis, Sforce. Le même jour, 3 septembre de l'année 1535, Charles-Quint se rendit maître d'Alger, suivant Bodin : mais cet auteur devait dire que Charles-Quint s'empara du fort de la Goulette et de Tunis; car cet empereur ne fut jamais maître d'Alger (*Chronique abrégée de Jean du Tillet*,

évéque de Meaux). Le 4 septembre de l'année 1566, Soliman II mourut devant Zigeth, et le 7, l'armée du sultan défunt prit cette ville. Le 7 septembre de l'année 79, Titus s'empara de Jérusalem. Le 8 septembre de l'année 1541, Sigismond, roi de Pologne, remporta une grande victoire sur les Moscovites. Le 9 septembre de l'année 1513, les Écossais furent battus par les Anglais, qui tuèrent Jacques IV, roi d'Écosse, et la fleur de la noblesse écossaise. Le 11 septembre de l'année 1261, les Paléologues reprirent Constantinople sur les Français, qui avaient tenu cet empire pendant cinquante-six ans. La journée de Marignan, où François 1^er^ vainquit les Suisses, fut le 13 septembre 1515. Le même jour, 13 septembre de l'an 1529, l'armée des Turcks assiégea Vienne. Le 17 septembre de l'an 1356, l'armée du roi Jean fut défaite, et le roi fut pris par le prince de Galles, à la bataille de Poitiers. Le 27 septembre de l'année 1568, Henri, roi de Suède, fut dépouillé de son autorité, et jeté en prison par ses sujets. Le 28 septembre de l'année 1395, Bajazet vainquit les chrétiens à la bataille de Nicopolis. A pareil jour de l'année 1187, Saladin prit Jérusalem, et en chassa les croisés. Les empereurs Tibère, Vespasien, Titus, Domitien, Aurélien, Théodose, Gratien, Basile II, Constantin V, Léon IV, le duc Rol, l'empereur Frédéric III, dit le Pacifique, les rois Pépin, Louis le Jeune, Charles V, ou le Sage, Philippe III, roi de Navarre, et de nos jours Louis XVIII, sont morts dans le mois de septembre. Soliman II naquit en septembre 1490, et mourut en septembre 1566. Charles-Quint était né en septembre 1499, et mourut en septembre 1558. On peut ajouter à ces exemples la naissance et la mort de Louis XIV, dans le même mois. Octave Auguste vit le jour le 22 septembre de l'an de Rome 691, avant l'ère chrétienne 63. L'empereur Marc-Antonin naquit le 12 septembre, l'an 86 de l'ère chrétienne. Le roi François 1^er^ vint au monde le 12 septembre 1494.

Suivant la division que j'ai faite des différentes espèces de présages, il me resterait à parler des noms; mais je réserve cet article pour les notes du livre suivant (XV^e^ des Supplémens de Freinshemius), où il viendra naturellement en son lieu et place.

CAP. XLIII. *Tam inhonorus et miserabilis exitus Pyrrho fuit.* Triste et bizarre destinée d'un grand nombre de héros! ils trou-

vent une mort obscure, au lieu d'un trépas illustre et digne d'un guerrier. Achille est tué par la flèche du lâche Pâris; Pyrrhus, descendant d'Achille, et brave comme lui, expire, la tête fracassée par une tuile, que lui a lancée la main débile d'une vieille femme d'Argos; Annibal meurt par le poison, à la cour de Prusias, son hôte, qui se disait son ami; César et Pompée sont assassinés; Mithridate, qui n'a pu réussir à s'empoisonner, se perce de son épée; Napoléon rend le dernier soupir sur le rocher de Sainte-Hélène.

Cap. XLIX. « *Ego hæc, inquit, in fictilibus meis esse malo, et aurum habentibus imperare.* » Nous sommes aux temps héroïques de la république et de la vertu romaines : Curius, riche de sa noble pauvreté, dédaigne les offres des Samnites; Fabricius rejette celles de Pyrrhus. Chez les Grecs aussi, Hippocrate avait refusé les présens d'Artaxerxe! Miltiade, vainqueur des Perses, et Aristide, surnommé le Juste, étaient les plus pauvres, mais les plus illustres citoyens d'Athènes. Les consuls, les dictateurs romains, qui quittaient la charrue pour commander les armées, et qui la reprenaient aussitôt après le triomphe; les héros, les sages, ne craignaient point l'avilissement de la pauvreté, mais celui des désirs injustes, et des passions qui rendent l'âme esclave.

On sait que plusieurs philosophes ont renoncé volontairement à de très-grands biens. Thalès fit connaître que la découverte des secrets de la nature donnait à un philosophe d'immenses avantages pour s'enrichir. Démocrite céda à ses frères tout son patrimoine; les pythagoriciens mettaient leurs biens en commun; Aristippe, pour soulager ses esclaves, qui paraissaient fatigués du poids de ses trésors, les fit jeter au milieu des plaines de la Libye; Cratès laissa le fidéicommis de sa succession à un ami éprouvé, à la condition que, si ses enfans étaient sans mérite, la succession paternelle leur serait transmise; et que, s'ils étaient vertueux, elle serait distribuée aux plus indigens du peuple. L'amour de la sagesse et de l'étude a fait abandonner même des sceptres. Pittacus abdiqua le gouvernement de Mitylène; Héraclite quitta la principauté d'Éphèse; Empédocle refusa la royauté d'Agrigente, que lui offraient ses concitoyens.

Crassus le plus riche, Lucullus le plus somptueux, César le plus

ambitieux des Romains, auraient peut-être été pauvres et désintéressés dans les premiers âges de la république : peut-être aussi Curius, Fabricius, Quinctius, ces modèles parfaits de la frugalité, du désintéressement et de la pauvreté, s'ils étaient nés dans les temps corrompus de la république, auraient-ils voulu égaler en richesses, en luxe et en prodigalité les citoyens les plus opulens. Leur gloire eût été bien plus grande, s'ils eussent pratiqué les mêmes vertus dans les siècles où elles étaient devenues rares.

Paul-Émile, vainqueur de Persée, et Scipion Émilien, son fils, donnèrent les derniers exemples d'un grand désintéressement parmi les Romains : Rome était alors à la veille de la corruption.

Auguste fit paraître encore, de son temps, quelques traces de l'ancienne simplicité. Toute sa magnificence tendait à l'embellissement de Rome, dont il se vantait d'avoir converti les briques en marbre. Sa maison et ses meubles n'avaient rien de recherché, et ne surpassaient en rien ceux des particuliers. « Urbem excoluit, adeo ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere, quam lateritiam accepisset. » (SUET., *in Octav.*, c. XXVIII.) « Habitabat ædibus neque laxitate, neque cultu conspicuis. » (SUET., *loco citato*, c. LXXII.) « Instrumenti ejus et suppellectilis parcimonia apparet etiamnum residuis lectis atque mensis, quorum pleraque vix privatæ elegantiæ sunt. » (SUET., *loco citato*, c. LXXIII.)

Un siècle s'honore d'être pauvre; un autre siècle veut être riche :

Tellement qu'à tout prendre en ce monde où nous sommes,
Et le bien et le mal dépend du goût des hommes.

(REGNIER, sat. v.)

LIVRE XV.

EPITOME LIBRI XV.

Victis Tarentinis pax et libertas data est. Legio campana, quæ Rhegium occupaverat, obsessa, deditione facta, securi percussa est. Quum legatos Apolloniatium ad senatum missos quidam juvenes pulsassent, dediti sunt Apolloniatibus. Picentibus victis pax data est. Coloniæ deductæ, Ariminum in Piceno, Beneventum in Samnio. Tunc primum populus romanus argento uti cœpit. Umbri et Sallentini victi in deditionem accepti sunt. Quæstorum numerus ampliatus est, ut essent octo.

SOMMAIRE DU LIVRE XV.

Les Tarentins vaincus obtiennent la paix et la liberté. La légion campanienne, qui s'était emparée de Rhegium, est assiégée, soumise, et frappée de la hache. Des ambassadeurs des Apolloniates, envoyés au sénat, sont insultés par quelques jeunes romains, qu'on livre aux habitans d'Apollonie. Les Picentins vaincus obtiennent la paix. On établit deux colonies, l'une à Ariminum, dans le Picenum; l'autre à Bénévent, dans le Samnium. Alors, pour la première fois, le peuple romain se sert d'argent monnayé. Les Ombriens et les Sallentins vaincus envoient leur soumission. Le nombre de questeurs est augmenté et porté à huit.

J. FREINSHEMII
SUPPLEMENTORUM

LIBER XV.

I. Superatis post multa certamina validissimis hostibus*, partaque per Italiam pace, supererat ea deliberatio patribus, quemadmodum victoria bene uterentur. Multari parte finium omnes, qui arma contra tulerant, populos placuit: severiore adversum Tarentinos vindicta, quanto intemperantius offenderant. Arma navesque tradere jussis, muri quoque diruti sunt, tributumque civitati impositum; pax modo cum libertate concessa. Nihil deinde visum antiquius, quam perfidiam puniri legionis, quæ Rheginis dolo circumventis, oppidum eorum, decimum jam annum, pro suo possidebat. Hi quum ante providissent, Romanis rebus quotidie lætioribus, suum scelus inultum non fore, quidquid ad communiendam urbem, viresque defensioni parandas pertinebat, sollicite administraverant; non ignari, quod fraude vique partum esset, nisi iisdem illis artibus diu

* A. U. C. 480. A. C. 272.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XV.

I. APRÈS tant de combats, les peuples les plus belliqueux étaient enfin soumis, et l'Italie pacifiée; le sénat ne songeait plus qu'à tirer de ses victoires le parti le plus avantageux. Il fut décidé qu'on enlèverait une portion de leur territoire à tous ceux qui avaient porté les armes contre Rome : les Tarentins furent traités plus sévèrement, parce qu'ils étaient aussi plus coupables. On leur ordonna de livrer armes et vaisseaux, on abattit leurs remparts, on leur imposa un tribut; seulement on leur accorda la paix et la liberté. Ensuite on songea sérieusement à punir la perfidie de la légion, qui, après avoir fait tomber les Rhégiens dans un piège affreux, occupait, depuis dix ans, Rhegium comme si elle eût été sa propriété. Ces brigands, persuadés que Rome victorieuse ne laisserait pas leur crime impuni, n'avaient rien oublié de ce qui pouvait fortifier la place et la mettre en état de défense; car ils savaient qu'un bien acquis par la violence et par la fraude, ne pouvait être conservé long-temps que par les mêmes moyens. Outre leur férocité naturelle, ils comptaient sur l'amitié des Ma-

retineri non posse. Præter insitam ferociam freti erant amicitia Mamertinorum; successuque adversus Carthaginienses, deinde Pyrrhum, quo urbis suæ animorumque fortitudinem experti fuerant, hostibus ab obsidendi consilio cito depulsis. Itaque in tantum creverant rebellium et desertorum animi, ut Crotonem prodentibus quibusdam capere ausi, præsidium romanum trucidare, urbem diruere sustinuerint.

II. Igitur L. Genucio, qui cum C. Quinctio consulatum, eo anno *, gerebat, mandata est ultio; compulsisque intra mœnia perduellibus, urbs obsessa. Sed illis suas et Mamertinorum vires non instrenue opponentibus, quum, incommoda quædam passus consul, etiam rerum necessariarum penuria laboraret, ab Hierone, qui Syracusis principatum obtinebat, frumento et milite adjutus est. Hic enim Mamertinis infensus, etiam socios eorum Rhegium tenentes oderat : incrementis quoque Romanorum, ut eorum animos ad usum sequentium temporum beneficiis occuparet, movebatur. Sic ad extremum ad deditionem urbe coacta, Mamertinos certis conditionibus adstrictos dimisit consul, perfugas et latrones, quorum multi Rhegium, velut ad asylum concurrerant, affecit supplicio : legionarios autem milites abduxit Romam, ut de ipsis senatus statueret.

* A. U. C. 481. A. C. 271.

mertins, sur la force de leurs murailles et sur le courage de leurs soldats, dont ils avaient fait l'heureuse expérience, d'abord contre les Carthaginois, puis contre Pyrrhus, qu'ils avaient promptement obligé de lever le siège de Rhegium. Aussi l'arrogance de ces rebelles et de ces déserteurs était montée à un tel point, que, devenus maîtres de Crotone par la trahison de quelques habitans, ils avaient eu l'audace d'égorger la garnison romaine et de détruire la ville.

II. Ce fut donc L. Genucius, alors consul avec C. Quinctius, que l'on chargea d'une si juste vengeance : il obligea les rebelles de s'enfermer dans leurs murailles, et mit le siège devant la place. Mais les assiégés lui opposèrent énergiquement et leurs forces et celles des Mamertins : le consul reçut quelque échec, et comme il manquait même des provisions les plus nécessaires, il eut recours à Hiéron, roi de Syracuse, qui lui fournit du blé et des soldats. Ce prince, qui haïssait les Mamertins, et par la même raison leurs alliés, maîtres de Rhegium, cherchait, par des bienfaits, à se ménager pour l'avenir un appui dans l'amitié des Romains, dont il voyait la puissance prendre un si rapide accroissement. Avec de tels secours, Genucius força la ville de se rendre, renvoya les Mamertins aux conditions qu'il lui plut de leur imposer, fit périr les transfuges et les brigands qui s'étaient réfugiés en grand nombre à Rhegium, comme dans un asile assuré : quant aux légionnaires, il les emmena à Rome, pour que le sénat eût à décider de leur sort.

III. Magnum inde publicæ severitatis exemplum sequitur. Senatus primum «omnes, qui adducti a consule fuerant, in carcerem condi jussit, ut inde ad supplicium capitis promerentur. » Deinde, quum intercessisset senatusconsulto tribunus plebis, M. Fulvius Flaccus, denuncians, «ne in capita civium romanorum adversus leges et morem majorum animadverteretur;» constantia patrum tribunitii clamores spreti sunt, suppliciumque de nocentibus sumptum. Ne tamen invidia facti tam acerbi, plebisque mœstitia gravior foret, si tanta hominum multitudo eodem tempore interficeretur; singulis diebus, quinquaginta ducti sunt, quos virgis cæsos securi percusserunt. Senatus etiam corpora sepeliri, mortemque cujusquam eorum lugeri vetuit. Decius Jubellius, qui ad eam usque diem oculis suis superstes vixerat, ut majore cum dolore moreretur, in carcere manus sibi attulit. Plures auctores secutus, legionem totam, hominum millia quatuor, Romæ in Foro securi percussa retuli.

IV. Sed verius puto, quod a Polybio traditur, « ex ea legione vivos in potestatem venisse admodum trecentos; reliquum numerum, dum urbs capitur, ferociter repugnando cædi maluisse, non ignaris omnibus, post delicta tam enormia, nihil ex deditione aliud, quam plures cruciatus, mortemque graviore cum ignominia

III. L'exemple de sévérité que donna alors le premier corps de l'état, est des plus mémorables. D'abord « il fit jeter dans les prisons tous ceux que le consul avait amenés; les coupables ne devaient en sortir que pour être conduits au supplice. » Le tribun du peuple, M. Fulvius Flaccus, s'opposa à l'arrêt du sénat, en soutenant «qu'on ne pouvait faire mourir des citoyens romains, sans violer les lois et les coutumes des ancêtres. » Mais la fermeté des sénateurs méprisa les clameurs du tribun, et les criminels furent exécutés. Toutefois, pour rendre moins odieux cet acte d'autorité, et ne point affliger le peuple par un spectacle horrible, si tant d'hommes étaient mis à mort à la fois, chaque jour, on en tira des prisons cinquante, qui furent battus de verges et frappés de la hache. Le sénat défendit même d'ensevelir les restes et de pleurer la mort d'aucun d'eux. Decius Jubellius, qui avait survécu jusque là à la perte de ses yeux, pour mourir avec plus de douleur, s'arracha lui-même la vie dans la prison. Je n'ai fait ici que suivre le récit de la plupart des historiens, qui racontent que les quatre mille hommes dont la légion était formée, eurent la tête tranchée à Rome sur la place publique.

IV. Mais peut-être y aurait-il lieu de croire, avec Polybe, « que, de toute cette troupe, il ne tomba vivans au pouvoir du vainqueur que trois cents soldats, et que les autres se firent tuer en masse à la prise de la ville, après la résistance la plus opiniâtre; ne doutant pas que leur soumission même, après des crimes si révoltans, ne les exposât aux supplices les plus affreux et à la mort

conjunctam exspectari posse. » Urbs rhegina prioribus incolis, quod eorum usquam reperiri conquirique poterat, cum libertate legibusque suis, reddita est. Hoc justitiæ fideique documentum romanæ civitatis existimationem largiter auxit : neque minus amoris eo facto, quam per arma metus, apud italicos vicinosque populos quæsitum. C. deinde Genucii, Cn. Cornelii consulatus* bellum cum Sarsinatibus habuit. Umbrorum ea gens Apenninum incolentium, quibus causis in arma fuerit acta, quaque spe formidabili jam Romanorum potentiæ se opposuerit, silentibus scriptorum reliquiis, divinare non potui. Totius etiam belli series penitus intercidit, nihilque ad nos ex veteri rerum istarum memoria pervenit, nisi quod a Cn. Cornelio de Sarsinatibus triumphatum est.

V. Asperrimam his consulibus hiemem fuisse Romæ traditur; ut arbores emortuo succo aruerint, Tiberis densa glacie concreverit, jumenta et pecudes inopia pabuli contabuerint; tantaque fuit inclementia cœli, ut in Foro romano nives horrendæ altitudinis, per dies quadraginta continuos, duraverint. Res inusitata, ut fit, a multis prodigii loco habita, vehementi terrore hominum animos perculit : intentiore statim metu, quum, Q. Ogulnio Gallo, C. Fabio Pictore magistratum in-

* A. U. C. 482. A. C. 270.

la plus ignominieuse. » On fit chercher partout ceux qui restaient des premiers Rhégiens, et on leur rendit leur ville, leur liberté et leurs lois. Un tel acte de justice et de bonne foi augmenta beaucoup l'estime que l'on portait aux Romains; et, par cette conduite, ils se firent aimer des nations de l'Italie et de celles qui en étaient voisines, autant qu'ils s'en étaient fait craindre par leurs armes. C. Genucius et Cn. Cornelius, qui furent consuls, l'année suivante, firent la guerre aux Sarsinates, peuple de l'Ombrie, qui habitent l'Apennin. Je n'ai pu deviner ni le motif qui poussa aux armes cette peuplade, ni l'espoir qu'elle put former en s'opposant à la puissance formidable des Romains; tous les auteurs ont gardé, à ce sujet, le plus profond silence; l'histoire n'a conservé aucun détail de cette guerre; seulement de vieilles annales nous apprennent que Cn. Cornelius triompha des Sarsinates.

V. L'hiver fut, dit-on, si rigoureux, cette année, que les arbres périrent faute de sève; le Tibre gela entièrement; les troupeaux, grands et petits, moururent par disette de fourrages; et telle fut l'inclémence du ciel, que, dans le Forum, la neige s'éleva, pendant quarante jours consécutifs, à une hauteur effrayante. Un évènement si extraordinaire parut, comme il arrive souvent, un prodige aux yeux de la multitude, et frappa les esprits d'une terreur profonde, qui redoubla bientôt, lorsque les commencemens du consulat de Q. Ogulnius Gallus et de C. Fabius Pictor furent signalés par l'apparition et l'annonce d'un grand nombre de prodiges nou-

gressis*, multa cernerentur ostenta, multa nunciarentur. Romæ enim ædes Salutis, et pars muri sub eodem loco, de cœlo tacta. Lupi tres, ante lucem Urbem ingressi, semesum cadaver intulerunt, membratimque laceratum, in Foro, ipsi strepitu hominum exterriti, reliquerunt. Formiis mœnia fulmine sæpius icta disjectaque nunciabantur : et in agro caleno, diducta repente terra flammam erupisse alatam, quæ, triduo toto flagrans, quinque agri jugera usque in cinerem exusserit, ut non modo fruges, eo loco, cunctæ, sed etiam arbores radicitus emorerentur. Plus ea res timoris Romæ, quam calamitatis, attulit. Nihil enim magnopere consecutum est, nisi quod bellum a Picentibus ortum, annoque sequente confectum, eam quoque regionem romanæ ditioni adjecit.

VI. Interea in Urbe signandi argenti primum initium fuit, auctis jam successu rerum opibus, quum ad eam diem æs tantummodo Romæ in promiscuo pecuniæ usu fuisset, tum autem denarii quinariique ex argento cusi, qui pro libris totidem æris essent; aliique minores, qui dupondio et semisse quum æstimarentur, ex re sunt sestertii appellati. Moneta dicta, quod in æde Junonis capitolina cuderetur. Cognomen enim illud inditum Junoni fuerat, quod, bello Pyrrhi et Tarentino, consulentes de pecuniarum inopia Romanos monuisset, « pe-

* A. U. C. 483. A. C. 269.

veaux. A Rome, en effet, le feu du ciel était tombé sur le temple de la déesse Salus, et sur la partie du mur qui en était voisine. Trois loups, entrés dans la ville avant le jour, y avaient apporté un cadavre à demi dévoré, et en avaient déchiré les lambeaux, qu'ils avaient laissés dans le Forum, d'où les cris du peuple les avaient chassés; à Formies, les murailles avaient été à plusieurs reprises frappées de la foudre et renversées; dans le territoire de Calène, la terre s'était entr'ouverte tout à coup, et il en était sorti une flamme ailée, qui, brûlant pendant trois jours entiers, avait consumé, réduit en cendre cinq arpens de terrain : en sorte que, dans tout cet espace, les moissons et les arbres mêmes avaient été desséchés jusqu'à la racine. Cet accident causa aux Romains plus de frayeur que de dommage. Car il n'eut d'autre résultat important qu'une guerre contre les Picentins, qui fut terminée, l'année suivante, et qui ajouta encore ce territoire à la domination romaine.

VI. Jusqu'à cette époque, on n'avait point encore vu à Rome d'argent monnayé, ni marqué au coin de la république; on n'avait employé dans le commerce que des pièces de cuivre; mais les richesses s'étant accrues avec l'empire, on frappa alors des pièces d'argent de dix et de cinq as, qui répondaient à autant de livres de cuivre; et d'autres encore plus petites, estimées deux livres et demie de cuivre, et pour cela appelées sesterces. On désigna ces pièces sous le nom général de *monnaie*, parce qu'elles étaient frappées au Capitole dans le temple de Junon Moneta, ainsi nommée elle-même, depuis que, dans la guerre de Pyrrhus et des Tarentins, à un moment où les Romains la consultaient sur la pénurie d'argent qui les pressait, elle les avait avertis

cuniam non defore justitiam et arma colentibus. » Consules Q. Gallus, C. Fabius ad comprehendendum Lollium Samnitem profecti sunt; qui, quum obses Romæ fuisset, clam elapsus, castello quodam occupato faciebat latrocinia, populariumque animos, vix adhuc certa pace compositos, ad defectionem incitabat.

VII. Atque is quidem, cum collectitia et maximam partem inermi turba, non diu restitit; in Caricinis (ea quoque Samnii pars est, Frentanis propior) laboris periculique plusculum fuit. Dum locus munitus, qui prædarum Lollio receptaculum fuerat, expugnatur; ancipiti casu, ex spe magna in timorem, ex timore ad victoriam subito ventum est. Inducti quidam ex propugnatoribus impunitatis pacto, nocte sublustri Romanos intra mœnia receperunt. Concurrentibus ad tumultum oppidanis, quum manus conseri cœpisset, magna vis nivis repente cœlo delapsa conspectum eripuit prœliantibus. Ea res Caricinis adversus locorum ignaros ita profuit, ut maximo in discrimine romana signa versarentur; jamque prope aberat, ut cogerentur referre pedem, quod inter tenebras fieri citra magnum detrimentum nequibat; quum subito, cessante nivium casu, reddita luna est, cæcoque metu liberatis promptum ad victoriam iter virtute partum. Eæ turbæ impedimento videntur fuisse, ne Picentes iis consulibus perdomarentur.

« que l'argent ne leur manquerait pas, s'ils s'attachaient à la justice et aux armes. » Les consuls Q. Gallus et C. Fabius partirent pour le Samnium, afin de saisir le Samnite Lollius, qui, après avoir été à Rome en ôtage, s'était secrètement échappé, et, maître d'un château fort, exerçait le brigandage, et poussait à la révolte ses compatriotes, qui commençaient à peine à goûter les douceurs de la paix.

VII. Mais ce chef d'une bande de brigands, la plupart sans armes, n'opposa pas une longue résistance: Caricies, place du Samnium, assez près de Frenta, fut plus difficile à emporter. Tandis que les consuls assiégeaient ce fort, où Lollius mettait son butin à couvert, ils passèrent successivement de l'espérance à la crainte, et de la crainte à la victoire. Quelques-uns des assiégés, gagnés par la promesse de l'impunité, reçurent les Romains dans leurs murailles, pendant une nuit assez claire; les habitans accoururent pour les repousser, et l'action était à peine engagée, qu'une neige épaisse, qui tomba tout à coup, aveugla les combattans, et cette circonstance donna aux Cariciens un tel avantage sur leurs ennemis, qui ne connaissaient pas les lieux, que l'armée romaine se trouva en grand danger, et sur le point d'être forcée à la retraite, qu'elle n'aurait pu effectuer dans les ténèbres sans une perte considérable; lorsque la neige venant à cesser, rendit à la lune sa clarté, et à la valeur des Romains l'énergie nécessaire pour décider la victoire. Il paraît que ces troubles empêchèrent les consuls de dompter entièrement, cette année, les peuples du Picenum.

VIII. Insequente autem anno, P. Sempronius Sophus, Appius Claudius Cæci F. Crassus consulatu * inito bellum illud aggressi, rem ex sententia confecere. Sub eadem ista tempora, in Piceno, qui ager Senonum Gallorum fuerat, Ariminum colonis occupari placuit; Maleventum in Samnio : sed nomine, quod ominosum esse videbatur, mutato, Beneventum colonia dicta est. Sabinis, qui, ante aliquot annos, accepti in civitatem fuerant, tum suffragii quoque jus datum. In Umbria res etiam a Claudio gestæ, Camarinumque oppidum captum : incolæ sub corona venditi. Sed quia parum liquida fide gestum ab imperatore bellum videbatur, utilitatem populus romanus justitiæ posthabuit, « conquisitosque Camertes redimi ab emptoribus, receptisque in civitatem locum ad habitandum in Aventino colle assignari, et prædia sua restitui, » jussit.

IX. At picentinæ victoriæ majus gaudium fuit, resque digna visa, quæ denariis argenteis nuper cudi cœptis impressa, et pluribus statim innotesceret, et ad memoriam servaretur posteritatis. Nummos Picum repræsentantes, Saturni filium (nam is gentis auctor creditur), et ab alia parte dextram a magistratu romano porrectam supplicanti, ex senatusconsulto cudendos curavit Q. Cædicius, Quinti filius. Et certe luculentam ea gente pacata virium accessionem factam vel inde con-

* A. U. C. 484. A. C. 268.

VIII. Mais l'année suivante, les consuls P. Sempronius Sophus et Appius Claudius, fils de Cécus, dès leur entrée en charge, entreprirent cette guerre, et la terminèrent heureusement. A peu près à cette époque, on jugea convenable d'établir une colonie à Ariminum, dans la partie du Picenum, qui avait été occupée par les Gaulois Sénonais; et une autre à Malévent dans le Samnium, colonie dont on changea le nom en celui de *Bénévent*, qui parut d'un plus heureux augure. Alors on accorda le droit de suffrage aux Sabins, qui, depuis plusieurs années, avaient obtenu déjà le droit de cité romaine. Claudius fit aussi la guerre dans l'Ombrie, et s'empara de la ville de Camarinum, dont il vendit les habitans comme esclaves. Mais comme ce général passait pour avoir usé de quelque supercherie dans cette expédition, le peuple romain préféra la justice à l'intérêt, et ordonna de « racheter les Camertins de ceux à qui on les avait vendus; de les incorporer aux citoyens de Rome; de leur assigner pour demeure une partie du mont Aventin, et de leur rendre les terres qu'on leur avait enlevées. »

IX. Mais la victoire sur les Picentins causa une joie si vive, que, pour notifier sur-le-champ à un plus grand nombre de peuples cette importante conquête, et la faire passer à la postérité, un sénatus-consulte chargea Q. Cédicius, fils de Quintus, de faire graver sur les deniers d'argent mis depuis peu en circulation, d'un côté, l'image de Picus, fils de Saturne, que les vaincus regardaient comme leur fondateur, et, sur le revers, un magistrat romain tendant la main à un Picentin suppliant. Et ce qui prouve combien la république reçut d'accroissement par la réduction de ce pays, c'est que trois cent

stare potest, quod trecenta sexaginta Picentium millia in fidem populi romani venisse traduntur. Eo bello triumphum consules meruerunt duxeruntque; insigniore tamen P. Sempronii gloria, quod adversus validiores hostium copias, periculoque, et contentione majore certaverat. Res enim prodigiosa tum accidit, ut, instructa utrinque acie, sub ipsum committendi prœlii tempus, terra subito moveret.

X. Sed consul apta tempori oratione territos militum animos confirmavit, « haud minus hostes religione non necessaria perturbatos dictitans, ejusque victoriam fore, qui, excusso inani metu, adversarium sui non bene compotem prior invasisset. » Templo deinde Telluri deæ voto, si populo romano victoriam dedisset, impetum in hostes fecit. Neque hi segnius excepere certamen, cædesque tam atrox fuit, ut etiam victoris exercitus pars minor evasisse dicatur. Ab hoc prœlio, quum alia Picentium oppida, tum caput gentis Asculum, situ murisque tutissimus locus, Sempronio se dediderunt. Hujus deinceps exemplo, Picentium omne nomen imperata facere pollicitum, a senatu pacem obtinuit. Jam Italia tota, qua Siculum Ioniumque mare spectat, perdomita, soli restabant Sallentini, qui ad extremas Italiæ oras colunt, qua mare Superum Ionio committitur. Ad hos igitur a Picentibus bellum, veluti contagione

soixante mille Picentins se soumirent alors au peuple de Rome. Les deux consuls, après cette guerre, méritèrent et obtinrent le triomphe; mais P. Sempronius triompha avec plus de gloire que son collègue, parce qu'il avait combattu contre des troupes plus redoutables, et qu'il avait rencontré plus d'obstacles et de périls. Car, au moment où les deux armées, rangées en bataille, allaient en venir aux mains, la terre, par une sorte de prodige, trembla tout à coup sous les pas des soldats effrayés.

X. Mais le consul, par une allocution appropriée à la circonstance, rassura ses légions en leur disant « que les Picentins n'avaient pas ressenti moins d'effroi, et que la victoire se déclarerait pour ceux qui, s'élevant au dessus des vaines terreurs de la superstition, fondraient les premiers sur l'ennemi, encore troublé de cet accident. » Ensuite il voua un temple à la déesse Tellus (*à la terre*), si elle donnait l'avantage au peuple romain, et chargea les ennemis. Ils soutinrent le choc avec énergie, et le carnage fut si affreux, que l'armée victorieuse elle-même perdit plus de monde qu'il ne lui en resta. Après ce combat, quelques villes du Picenum et, entre autres, Asculum, la capitale du pays et la place la plus forte par sa position et par ses murailles, se rendirent à Sempronius. Dès-lors tout le Picenum promit obéissance, et obtint la paix du sénat. Déjà les Romains avaient subjugué toute la partie de l'Italie, qui s'étend jusqu'aux mers de Sicile et d'Ionie : restaient encore les Sallentins, situés à l'extrémité de l'Italie, sur la côte où la mer Supérieure se joint à la mer Ionienne. Ainsi, par une espèce de contagion, la guerre passa jusqu'à eux,

quadam pervasit, iisque M. Atilio Regulo, L. Julio Libone consulibus* indictum est. Crimini datum, quod Pyrrhum ex Epiro venientem, portubus oppidisque suis recepissent.

XI. Ceterum commoditas portus brundusini, qui, eodem vento spirante, et dimittere naves potest, et accipere, facilisque inde in Illyricum et Epirum trajectus, quodque opportunius videbatur ipsis Italiæ finibus imperium terminare, veriores belli causæ putabantur. Triumpharunt ex his ambo consules, una die, quæ fuit octava kalend. februar. Fusis acie Sallentinis, nobilissimum eo tractu oppidum brundusinum ceperant, aliaque prospere gesserant, adjuti, ut ferebant, a Pale, pastorum dea, quæ « præmium victoriæ » petiisse ultro dicitur, « ut ædes sibi Romæ dedicaretur. » Majori parte Sallentinorum ab his subacta, victoriam sequentis anni consules** absolverunt. Numerius Fabius C. F. M. N. et D. Junius D. F. D. nepos Pera fuere. Ab his Umbri simul atque Sallentini in deditionem accepti.

XII. Sic universa jam Italia perpacata, qua maribus et amne Pado finitur, e vestigio per insulas propinquas, et adsitam ionio adriaticoque pelago continentem, aliorum spe, aliorum formidine celebrari romana magnitudo cœpta est. Nam quibus studium erat per injurias

* A. U. C. 485. A. C. 267. — ** A. U. C. 486. A. C. 266.

et leur fut déclarée sous le consulat de M. Atilius Regulus et de L. Julius Libon. On leur fit un crime d'avoir reçu Pyrrhus dans leurs ports et dans leurs villes, à l'époque de son passage d'Épire en Italie.

XI. Mais les véritables motifs de cette guerre furent la commodité du port de Brindes, où, à la faveur du même vent, les vaisseaux peuvent sortir et entrer; la facilité de passer de là en Illyrie et en Épire, et l'avantage de n'avoir pour l'empire d'autres bornes que celles de l'Italie. Les deux consuls triomphèrent de ce peuple, le même jour, le huit des calendes de février. Après la défaite des Sallentins en bataille rangée, ils avaient pris la ville de Brindes, la plus célèbre de toute cette côte, et obtenu d'autres succès, dont ils étaient redevables, disaient-ils, à la protection de Palès, déesse des bergers, qui leur demanda, « en récompense de ces victoires, de lui bâtir un temple à Rome. » Les consuls de cette année avaient dompté la plus grande partie des Sallentins; ceux de l'année suivante, Numerius Fabius et D. Junius, achevèrent aisément cette conquête. Ils reçurent à la fois la soumission des Ombriens et celle des Sallentins.

XII. Ainsi, toute l'Italie, entre les deux mers et le Pô, était entièrement subjuguée. Bientôt, dans les îles voisines, et le long des côtes des mers Ionienne et Adriatique, on ne s'entretint plus que de la puissance romaine, qui donnait aux uns des espérances, aux autres des alarmes. Car ceux qui avaient l'intention de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, redoutaient, de la part

vicinorum crescendi, suis consiliis impedimentum a Romano metuebant: aliis ex diverso præsidium istud adversus impotentiam adversariorum, tanquam divinitus oblatum amplexantibus. Primi omnium Apolloniatæ, missis Romam legatis, in amicitiam recipi petierunt. Urbs illa sexaginta stadiis a mari recedit, a Corinthiis et Corcyræis condita, commodumque portum habet, qua proximus in Græciam a Brundusio trajectus est. Illyricæ macedonicæque circum gentes colunt: igitur inter potentes et cupidos libertatem suam ægre tuebatur. Ab senatu non tam civitatis ejus opes, quæ tenues erant, quam spem futuri, et apertam ad majora occasionem reputante, perquam humaniter accepta est legatio. Quo gravior mox vindicta fuit in quosdam ordinis senatorii juvenes, qui legatos, orta contentione, pulsaverant.

XIII. Q. enim Fabium neque magistratus dignitas, ædilitatem enim gerebat, neque generis amplitudo tutata est, quin Apolloniatibus ob eam noxam dederetur. Deditus est etiam Cn. Apronius, itidem ædilis, ejusdemque culpæ reus. « Hos igitur per feciales legatis Apolloniatarum tradi, quæstoremque cum his Brundusium ire senatus censuit, ne quid in itinere legatis a deditorum propinquis amicisve noceretur. » Magnum sane fidei publicæ documentum, sed non inferius prudentiæ: quum enim opinione justitiæ nationum extera-

des Romains un obstacle à leurs projets; les autres, au contraire, remerciaient les dieux de leur avoir offert ce secours contre l'ambition de leurs ennemis. Les Apolloniates, les premiers, envoyèrent des ambassadeurs aux Romains pour leur demander leur amitié. Apollonie, située à soixante stades de la mer, fondée par des Corinthiens et des Corcyréens, a un port des plus commodes pour passer promptement de Brindes dans la Grèce : elle est limitrophe de l'Illyrie et de la Macédoine. Ainsi, au milieu de nations puissantes et avides de conquêtes, elle conservait difficilement sa liberté. Le sénat, qui envisageait moins les ressources assez médiocres de cette ville, que l'espoir et l'occasion d'exécuter par elle à l'avenir de plus vastes desseins, reçut sa députation avec une bienveillance extrême. Aussi l'on punit sévèrement quelques jeunes sénateurs, qui, dans une querelle, avaient maltraité les députés.

XIII. Q. Fabius était alors édile; mais ni l'éclat de sa dignité, ni la grandeur de sa naissance ne put l'empêcher d'être livré aux Apolloniates, en réparation de cette injure : on leur livra également Cn. Apronius, édile comme Fabius, et prévenu de la même faute. Le sénat ordonna aux féciaux : « de les mettre à la disposition des ambassadeurs, qu'un questeur dut accompagner jusqu'à Brindes, de peur qu'en chemin ils ne fussent insultés par les parens ou les amis des coupables. » Preuve évidente de la bonne foi du sénat, mais aussi de sa politique; car, dans le désir qu'il avait de gagner l'amitié des nations étrangères, par l'idée qu'il leur donnerait

rum animos ad amicitiam suam attrahere desiderarent, magnopere intererat, injurias eorum, qui primi ad societatem jungendam venissent, quam accuratissime vindicari. Neque enim quidquam destinatis eorum tam inimicum fieri potuisset, quam si commissum esset, ut et Apolloniatas facti sui, et alios exempli pœniteret. Atque ab hac utilitate receptum, constanterque secutis etiam temporibus servatum est, ut qui legatos civitatis liberæ pulsavissent, iis, quorum erant legati, dederentur. Ceterum Apolloniatæ, deditis in suum oppidum adductis, plus se commodi ex humanitate, quam ex vindicta, consecuturos prudenter arbitrati, domum incolumes remiserunt.

XIV. Hoc anno, ab utroque consule bini sunt triumphi ducti. D. Junius ante diem quintum kal. octobres, Numerius Fabius ante diem tertium nonas ejusdem mensis, de Sarsinatibus, Umbrorum populo, triumpharunt : iterum kalend. febr. Fabius, nonis Junius, de Sallentinis et Messapiorum gente, quæ Sallentinos accolas auxiliis juverat. Is finis, eo tempore, bellorum italicorum fuit. Nam quod, anno sequente, Q. Fabio Gurgite tertium, L. Mamilio Vitulo consulibus*, ad Volsinios gestum est, non cum justis hostibus bellum, sed adversum scelesta servitia pro sociis ultio fuit. Etrusco-

* A. U. C. 487. A. C. 265.

de la justice des Romains, il était fort important de venger d'une manière spéciale les outrages faits à ceux qui étaient venus, les premiers, demander alliance. Et Rome eût agi contre ses véritables intérêts, si elle avait donné lieu aux Apolloniates de se repentir de leur démarche, et aux autres peuples l'envie de ne pas imiter leur exemple. C'est dans ce but d'utilité réelle, que, depuis cette époque, les Romains ont toujours livré aux peuples libres, ceux de leurs concitoyens qui avaient insulté les ambassadeurs de ces nations. Au reste, les Apolloniates, après avoir conduit les coupables jusque dans leur ville, jugeant, avec sagesse, que l'humanité leur ferait plus d'honneur que la vengeance, renvoyèrent à Rome leurs prisonniers, sans leur avoir fait aucun mal.

XIV. Cette année, les deux consuls obtinrent un double triomphe. La première fois, D. Junius triompha, le quatre des calendes d'octobre, et Numerius Fabius, le deux des nones du même mois, l'un et l'autre des Sarsinates, peuple de l'Ombrie : la seconde fois, Fabius triompha aux calendes de février, et Junius aux nones du même mois, tous deux des Sallentins et des Messapiens, voisins et alliés de Sallente. Telle fut, à cette époque, la fin des guerres d'Italie. Car, ce qui se passa, l'année suivante, dans le pays des Volsiniens, sous le troisième consulat de Q. Fabius Gurgès, et le premier de L. Mamilius Vitulus, doit être regardé, non pas comme une guerre dans les formes avec des ennemis ordinaires, mais plutôt comme une vengeance exercée en faveur des alliés de Rome contre une troupe d'esclaves criminels. Les

rum gens opulentissima, Volsinii fidem populi romani contra servos quondam suos implorabat. Usi enim inepto consilio, sive quod superioribus bellis attritas vires ita recreari posse sperabant; sive deliciis ipsi diffluentes, armorum laborem fugiebant; servis libertate et civitate donatis, ea permiserunt. Inde communicatis etiam honoribus, in senatum legi, magistratusque fieri cœperunt.

XV. Ita brevi oppressis veteribus civibus, translataque in se republica, datam a dominis libertatem adversus ipsos insolentissime exercuerunt. Matronas honestas virginesque per vim constuprari; maritis parentibusque de injuria conquerentibus pro vindicta legum, contumelias et ludibria rependi: arbitrio petulantissimorum nebulonum rapi, trahi, vexari omnia, Volsiniis jam in morem venerat. Neve prætereatur insigne monumentum, quem ad finem servilium animorum belluina impudentia possit procedere, si nacta potentiam fuerit; lege lata sanxerunt, « uti libertinis in patronorum filias ac uxores stupri jus esset, floremque virginis ingenuo nupturæ primum aliquis ex suo ordine delibaret. » Volsinienses igitur veteres, quum neque ferre diutius miserias istas, neque propulsare viribus suis possent, consilio clam inter se habito, legatos Romam mittere decreverunt. Ii secretis precibus impetrato, « uti privatis in ædibus senatus cogeretur: » perniciem enim sibi,

Volsiniens, nation la plus opulente de l'Étrurie, imploraient le secours du peuple romain contre des brigands, autrefois leurs esclaves. Ils avaient eu l'imprudence impardonnable de leur donner la liberté et le droit de cité, et les avaient chargés de combattre pour eux, soit afin de rétablir leurs forces épuisées par les guerres précédentes, soit pour se livrer, sans fatigue et sans péril, aux délices et à la mollesse. Ensuite ils avaient même appelé ces esclaves aux honneurs, les avaient introduits dans le sénat, et les avaient élevés aux magistratures.

XV. Ainsi, les anciens citoyens furent bientôt opprimés, et les esclaves qui s'étaient emparés de toute l'autorité, usèrent avec la dernière insolence contre leurs maîtres de la liberté qu'ils leur devaient. Ils employaient la violence pour déshonorer les femmes et les vierges de la plus haute condition ; et si les maris et les pères se plaignaient de ces outrages et en demandaient vengeance aux lois, on ne leur répondait que par d'autres insultes et par des railleries amères; enfin tout, chez les Volsiniens, était devenu le jouet, la propriété, la proie des plus infâmes brigands. Et pour donner une preuve éclatante des excès auxquels peut se porter l'impudente brutalité de ces âmes serviles, lorsqu'elle dispose du pouvoir, les misérables firent une loi « qui assurait aux affranchis le droit de violer les filles et les femmes de leurs patrons, et qui obligeait les vierges, avant de passer dans les bras d'un époux de condition libre, de livrer leurs prémices à quelqu'un de la troupe des esclaves. » Les Volsiniens, las de tant d'indignités, mais incapables de les repousser par leurs propres forces, tinrent secrètement conseil entre eux, et résolurent d'envoyer à Rome des ambassadeurs. Ceux-ci,

si res emanasset, impendentem prospiciebant; oratione flebili calamitates urbis suæ exposuerunt. Qua moti patres, opem miseris ad recuperanda pristina jura promiserunt.

XVI. Sed hæc, quum acta secreto putarentur, iis, qui fuerant accusati, per Samnitem quemdam indicata sunt. Is, quum in ædibus, ubi senatus convenerat, hospes domini ægrotaret, per oblivionem eo in loco relictus, exceperat dicta, prodideratque. Quæstiones igitur de legatis Roma reversis habitæ sunt; compertoque negotio, et ipsi et principes alii civitatis crudeliter interfecti. Eo justior inferendi belli causa visa : missusque cum exercitu Q. Fabius cos. occurrere ausos in fugam vertit, magnumque fugientium numerum cecidit : ceteros, qui intra munimenta se receperant, actis operibus oppugnare instituit. Sed illis non segniter resistentibus, quum levia, ut solet, certamina crebro fierent, consul, dum incautius inter tela versatur, vulnus accepit, et in ejus deinde curatione decessit. Obsessi, casu eo cognito, eruptionem summis viribus fecere, sperantes, exercitum interitu ducis turbatum, si subito invaderetur, a mœnibus submoveri posse.

XVII. Verumtamen eventus prœlii contra dedit : excepti ferociter a militibus romanis, et in urbem iterum cum clade compulsi sunt. Huic ego pugnæ Decium

voyant leur perte assurée, si leur projet était découvert, obtinrent du sénat une audience secrète, où ils exposèrent leurs infortunes, en des termes si touchans, que les sénateurs promirent à ces malheureux de les rétablir dans leur premier état.

XVI. Mais, malgré les précautions qu'ils avaient prises pour tenir leur dessein caché, il fut dénoncé aux accusés par un Samnite, qui, malade dans la maison de son hôte, chez qui le sénat s'était assemblé, avait tout entendu, sans qu'on eût songé à lui, et avait trahi le secret. Les ambassadeurs, à leur retour de Rome à Volsinie, furent interrogés, convaincus d'avoir porté plainte, et cruellement égorgés avec plusieurs des principaux Volsiniens. Ce fut pour les Romains un motif plus juste encore d'entreprendre cette guerre : le consul Q. Fabius, envoyé avec une armée contre les brigands, les mit en fuite lorsqu'ils osèrent combattre, en tua un grand nombre, et entreprit de forcer les autres, qui s'étaient renfermés dans les murailles de la ville. Mais comme ils opposèrent la plus vive résistance, dans une des fréquentes escarmouches qui eurent lieu, le consul, qui s'était jeté imprudemment dans la mêlée, reçut une blessure dont il mourut pendant le traitement qu'elle nécessita. A cette nouvelle, les assiégés firent une vigoureuse sortie, dans l'espoir que l'armée romaine, troublée par la mort de son général, pourrait, par cette brusque attaque, être obligée de lever le siège.

XVII. Mais l'évènement prouva qu'ils s'étaient trompés; car les soldats romains les reçurent avec intrépidité, et les repoussèrent une seconde fois dans la ville,

Murem præfuisse crediderim : hic enim legatus esse Fabio, et post necem ejus, donec successor veniret, bellum administrare potuit. Atque inde esse reor, quod apud negligentiores historicos, volsiniensis belli cœpti finitique titulus Decio Muri adscriptus est. Censores, eo anno, creati Cn. Cornelius L. F. Cn. N. Blasio, et C. Marcius, qui, quum antea quoque censuram gessisset, in hoc honore Censorinus appellatus est. Memorabilis hujus Marcii moderatio fuit, qui, accepta potestate, quam non ambiverat, populum ad concionem vocatum gravissima oratione increpuit, « quod magistratum illum bis eidem mandavisset, cujus tempora, non aliam ob causam, quam quia nimia potestas ejus esset, coarctanda sibi majores judicassent. » Inde profecta lex est, qua cautum, « ne quis censor iterum fieret. »

XVIII. Eodem anno, quæstorum numerus ampliatus est. Quatuor hactenus suffecerant ; urbani duo, totidem ad bellum exeuntibus consulibus adjungebantur. Sed proximis aliquot annis, aucta majorem in modum republica, vectigalibusque ac portoriis multis accedentibus, duplicari numerum istum necesse fuit. Appius deinde Claudius, qui in magistratu Caudex cognominatus est, et M. Fulvius Flaccus consules * sequuntur : annus cœpto primum adversus Pœnos in Sicilia bello

* A. U. C. 488. A. C. 264.

après leur avoir tué beaucoup de monde. Je croirais volontiers que Decius Mus commanda dans cette bataille : car il est vraisemblable qu'en qualité de lieutenant de Fabius, il prit sa place après sa mort, jusqu'à ce qu'il vînt un successeur du consul. Et c'est pour cela, je pense, que des historiens inexacts ont attribué à Decius Mus l'honneur d'avoir commencé et fini la guerre des Volsiniens. Cette année, on créa censeurs Cn. Cornelius Blasio et C. Marcius, qui déjà avait exercé la censure, et mérité alors le surnom de Censorinus. Il donna un exemple mémorable de modération ; car, après avoir accepté cette magistrature, qu'il n'avait point briguée, il convoqua le peuple, et lui fit une réprimande très-sévère, « d'avoir élevé une seconde fois le même citoyen à une dignité, dont leurs ancêtres n'avaient cru devoir diminuer la durée, que parce que le pouvoir du censeur était excessif. » Telle fut l'origine de la loi qui défendit « de conférer deux fois la censure au même citoyen. »

XVIII. Cette même année, on augmenta le nombre des questeurs. Jusque là quatre avaient suffi ; deux pour la ville, et deux pour les armées, où ils accompagnaient les consuls. Mais l'accroissement extraordinaire que la république avait pris, dans les dernières années, et l'augmentation considérable des tributs et des péages que l'on avait à percevoir, firent nécessairement doubler ce nombre. Ensuite on créa consuls Appius Claudius, qui, pendant sa magistrature, fut surnommé Caudex, et M. Fulvius Flaccus : année mémorable par l'origine de la guerre qui s'alluma en Sicile, entre les Romains et les Carthaginois. Ce fut alors qu'éclata, pour la première fois, entre les deux cités les plus puissantes

memorabilis. Tum enim inter duas potentissimas civitates inimicitiæ primum erupere, quæ, multos post annos, illatasque et acceptas horrendas clades, non nisi alterius excidio finiri potuerunt. Sed prius de Carthagine quædam altius repetenda sunt, quam ad bellorum istorum expositionem accedamus. Erunt enim his in rebus enarrandis multa intellectu judicatuque difficiliora, nisi primum origo urbis et incrementa cognoscantur.

du monde, cette haine, qui, après tant d'années, après tant de désastres réciproques, désastres affreux, terribles, ne put finir que par la ruine de l'une des deux puissances rivales. Mais il est à propos de reprendre d'un peu plus loin l'histoire de Carthage, avant d'entrer dans les détails de ces expéditions. Car le récit de ces guerres contiendra bien des faits, assez difficiles à comprendre et à apprécier, si l'on ne connaissait d'avance l'origine et les accroissemens de cette république.

NOTES

SUR LE LIVRE XV.

Cap. VIII. *Maleventum in Samnio; sed nomine, quod ominosum esse videbatur, mutato, Beneventum colonia dicta est.* On sait que les anciens étaient très-attachés à la superstition des noms : les Romains l'emportèrent même sur les Grecs, et poussèrent la recherche jusqu'à consulter des oracles et faire des sacrifices pour obtenir, par révélation, des noms d'une signification agréable. A Rome comme en Grèce, on employait avec soin, dans les cérémonies de la religion et dans les affaires publiques et particulières, des noms d'un heureux augure. On voulait que les enfans qui aidaient dans ces sacrifices, que ceux qui conduisaient la victime, que les ministres qui faisaient la dédicace d'un temple, eussent des noms favorables; on détestait, au contraire, les noms qui avaient un sens désagréable et triste.

Cicéron rapporte que, dans les enrôlemens des soldats romains, on avait soin de mettre à la tête quelque nom qui parût heureux ou de bon présage : « In delectu militum, primi vocabantur, qui erant pulchri nominis. » (*De Divinat.*, lib. I.) Les censeurs, en faisant le dénombrement des citoyens, commençaient toujours par quelques noms favorables, comme *Salvius*, *Valerius*, *Statorius*; et l'on eût regardé comme un sinistre présage de commencer par ceux de *Vespillio*, de *Nævius* et d'*Egerius*: ce dernier était consacré à la mendicité. La tribu *Faucia* était célèbre par ses malheurs : c'était un mauvais augure, quand elle opinait la première; ce qui était arrivé, à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, après la journée d'Allia. Quand on procédait à l'adjudication des fermes publiques, on nommait le lac *Lucrin* le premier, à cause de la conformité de ce nom propre avec le mot *lucrum*, qui exprime le gain dans la langue latine. Dans un pro-

cès criminel entre plusieurs accusés, on s'en prenait d'abord à celui qui avait le nom le moins heureux.

Regillianus fut salué empereur, parce que son nom parut de bon présage et bien sonnant à l'oreille; Jovien fut de même élu empereur, parce qu'il n'y avait qu'une légère différence entre son nom et celui de Julien, dont la mémoire était chère aux gens de guerre, qui disposaient souvent de l'empire. Cette attention superstitieuse s'étendait jusqu'au nom des villes, comme on le voit par le passage de Freinshemius qui nous occupe en ce moment, et par le changement d'*Épidamnum* en *Dyrrachium*.

Lorsque César partit pour faire la guerre à Scipion en Afrique, il mena avec lui un officier qui portait le nom de Scipion. Il était d'une branche assez obscure de la famille des Scipions; on le surnommait Salatton. César voulut en être accompagné, et lui donna du commandement, à cause de l'opinion populaire, que les Scipions étaient invincibles en Afrique (DION CASSIUS, liv. XLII, sur la fin).

On a observé que l'empire d'Orient a commencé et fini par un Constantin, et que l'empire d'Occident a commencé et fini par un Auguste.

Le nom propre des villes était tenu secret, de peur que les ennemis ne pussent en évoquer les divinités tutélaires : « Romani deum, in cujus tutela urbs Roma est, et ipsius urbis latinum nomen ignotum esse voluerunt. » (MACROB., *Saturnal.*, lib. III, c. 9.) Le nom propre et secret de Rome était *Valentia*. Valerius Soranus, tribun du peuple, fut crucifié pour avoir divulgué ce nom mystérieux : « Tribunus plebis, id ausus nominare, in crucem sublatus est. » (VARRO, *in Frag.*; SERVIUS, *Comment. in* lib. I *Æneid.*)

Le marquis de Marignan défit les troupes françaises commandées par Strozzi, dans un lieu appelé Gallicide. Les ambassadeurs de France préférèrent Blanche de Castille, pour être femme de Louis VIII, leur roi, à sa sœur Urraca, à cause de la douceur du nom de Blanche.

Brantôme (*Hommes illustres*, article DE NEMOURS) fait observer que tous ceux qui ont porté le nom de Nemours, ont été de grands capitaines. Il dit, en traitant des femmes galantes, que l'empereur Sévère se consolait des débauches de sa femme, à cause de la

fatalité attachée au nom de Julie; et que les dames qui portent certains noms, qu'il ne veut pas dire par respect pour la religion, sont plus sujettes que d'autres à s'abandonner au plaisir de l'amour.

La paix conclue à Chartres ne passa jamais pour stable et assurée parmi ceux qui s'arrêtaient aux présages, parce qu'elle avait été négociée par Biron boîteux, et par de Mesmes, surnommé Malassis.

Le successeur d'Adrien VI voulait garder son même nom, lorsqu'il fut élevé à la papauté; mais, sur l'observation qu'on lui fit que tous les papes qui avaient conservé leurs noms, étaient morts avant la fin de l'année, il prit le nom de Clément (GUICCIARD., lib. XV). Le cardinal Marcel Cervin, qui conserva son nom lorsqu'il fut élu pape, et qui se fit appeler Marcel, mourut, le vingtième jour de son pontificat, et confirma, par une mort si prompte, l'opinion superstitieuse, que les papes qui ne changent pas leurs noms, meurent bientôt après qu'ils ont été appelés au saint-siège.

La coutume de changer de nom a régné long-temps parmi les gens de lettres (HUETIANA, page 3). Le Tourneur a été changé en Versoris. Reuchlin, qui, en allemand, signifie *fumée* (nom d'une illustre famille de France), changea son nom en Capnio, qui, en grec, a la même signification de fumée. Il donna à l'un de ses disciples le nom grec de *Mélanchthon*, qui signifie terre noire : ce nom fut en grande réputation parmi les calvinistes. Samalicius prit le nom grec d'*Akakia* (*sine malitia*). Du nom de Gérard a été formé celui d'Érasme. Le chancelier de L'Hôpital a été travesti en Xenius. Les anciens, traduisant des noms étrangers, n'en changeaient que la terminaison. Ils conservaient, par exemple, Pyrrhus et Epicurus, sans les rendre par Rufus et Auxiliator. Quelques-uns de nos auteurs ont rendu les noms propres très-difficiles à entendre, en traduisant ce qui s'y trouve de significatif. De Thou appelle d'Entrague Interamnas, et traduit le nom propre de Ménage en OEconomus. Toute son histoire est pleine de noms pareillement dépaysés. Hugo Candidus et Guillelmus Parvus viennent du même abus. Ne serait-il pas ridicule d'appeler Campanella, Thomas Clochette? Le pape Paul II défendit les déguisemens de noms parmi les gens de lettres. Il fit

même emprisonner plusieurs savans qui avaient contrevenu à ses défenses, soit qu'il soupçonnât quelque complot, soit qu'il jugeât impie de quitter ses noms de baptême, pour en prendre d'inventés à plaisir.

Quelques académies ont affecté de se donner des noms plaisans et bizarres. Celle de Pérouse s'est appelée l'académie des Insensés; celle de Pise l'académie des Extravagans; celle de Pesaro l'académie des Hétéroclites. L'académie de Florence fut appelée des Humides; et ses premiers membres étaient surnommés le Gelé, le Trempé, le Trouble, le Brochet, le Bourbeux, le Cygne, etc. L'académie de Gênes a pris le nom des Endormis; celle d'Alexandrie, des Immobiles; celle de Viterbe, des Opiniâtres; celle de Sienne, des Lourdauds; celle de *Citta di Castello*, des Absurdes; celle de Fabriano, des Dés unis; celle de Rossano, des Sans-Souci; celle de Naples, des Furieux; celle de Macerata, des Enchaînés. Les académiciens de Toulouse ont pris le nom de Lanternistes, parce que leurs premières assemblées furent secrètes, et qu'ils se rendaient à leurs conférences, la nuit, sans faire porter de flambeaux devant eux, et tenant des lanternes à la main.

Les noms propres hébreux sont significatifs, et renferment quelquefois un sens fort étendu (S. Hieronym. *de Interpretatione nominum hebraicorum*). Un seul nom hébreu renfermait souvent plusieurs phrases. Dieu dit à Isaïe de donner à son fils un nom qui signifiât: *Pressez-vous d'enlever les dépouilles; ravagez sans délai les terres des ennemis.* « Et dixit Dominus ad me: Voca nomen ejus, *Accelera spolia detrahere; festina prædari.* » (Isaï, c. viii, v. 3.) La plupart des noms grecs étaient significatifs. Pythagore veut dire parlant comme un oracle. Aussi les disciples de ce philosophe le citaient-ils comme un oracle, et leur décision suprême était celle-ci : *Il l'a dit.* Démosthène signifie puissant sur le peuple. Il y a beaucoup de ces noms propres qui conviennent si parfaitement à la réputation méritée par ceux qui les ont portés, qu'on serait tenté de croire qu'ils ne leur ont été donnés que dans un âge avancé, si l'histoire pouvait laisser quelque doute à cet égard.

Q. Serenus Sammonicus, précepteur du jeune Gordien, or-

donne, pour guérir la fièvre, de pendre au cou le nom superstitieux *Abracadabra*, enveloppé d'une toile de lin; d'en ôter, chaque jour, une lettre, en commençant par la fin, abracadabr, abracadab, abracada, abracad, abraca, abrac, abra, abr, ab, a. Basilides avait tiré de ce nom magique Abracadabra, sa divinité mystérieuse *Abraxas*, qui se rapportait au soleil (Baron., *Annal. ad annum* cxx), comme le nombre des lettres qui composent le nom d'Abraxas, se rapporte aux trois cent soixante-cinq jours que le soleil emploie à fournir sa carrière.

A.....	1
B.....	2
R	100
A.....	1
X	60
A.....	1
S.....	200
	365

Voici la signification de certains noms des anges : Gabriel veut dire la force de Dieu; Michel, la puissance de Dieu; Raphaël, le secours de Dieu; Uriel, le feu de Dieu; Chérubin, multitude de sciences; Séraphin, embrasement d'amour.

La vaine opinion de la vertu des lettres dans les noms n'a pas été renfermée parmi les rabbins; elle s'est répandue parmi les philosophes, et même au milieu des chrétiens. Les Pythagoriciens assuraient que chaque lettre a son nombre certain, qui désigne l'avenir; qu'ainsi on peut deviner ce qui doit arriver aux hommes, en calculant les nombres contenus dans les lettres de leurs noms propres; que celui dont les lettres produisent par l'addition une plus grosse somme, doit être supérieur au combat, au jeu, dans les procès. Il était clair, suivant ces règles, que Patrocle serait tué par Hector, et Hector par Achille, parce que le nom de Patrocle ne montait qu'à 861, celui d'Hector à 1225, mais celui d'Achille jusqu'à 1501. On a attribué aux méditations de Pythagore cette ridicule découverte, que le nombre impair de voyelles dans le nom propre, désigne la perte de la vue, ou la fracture d'une jambe, ou quelque autre fâcheux accident (Agrippa, *de Vanitate scientiarum*, c. xv).

La supputation du célèbre Du Plessis-Mornai, qui trouva, dans le nom du pape Paul v, le nombre 666, qui est celui de la bête de l'*Apocalypse*, a été regardée par les Prétendus Réformés comme une découverte d'un grand poids. « Ne quis possit emere aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestiæ, aut numerum nominis hujus. Hic sapientia est. Qui habet intellectum, computet numerum bestiæ. Numerus enim hominis est; et numerus ejus sexcenti sexaginta sex. » (*Apocal.*, c. XIII, vers. 17 et 18.) Cette prédiction par les noms a été appelée *onomantie*. Suivant les principes de cette onomantie (RAGUSEIUS, *de Divinatione*, lib. II, epist. 4), les lettres sont soumises à certaines planètes ou constellations, et leur valeur numérique leur donne à chacune en particulier une vertu significative. Les onomantiens rapportent l'origine de leur science à Énoch.

C'est une superstition basse et grossière, de s'imaginer que Dieu ait accordé à quelques saints, préférablement aux autres, la vertu de guérir certains maux, à cause des noms des saints. Voici, à ce sujet, un passage fort remarquable de l'*Hexaméron rustique* (sixième journée) :

Un peintre ignorant avait écrit sous son tableau *Saint Crampace*, au lieu de *Saint Pancrace :* ceux qui étaient incommodés de quelques crampes, allaient aussitôt vénérer ce saint de nouvelle fabrique. Les femmes enceintes sacrifiaient à la déesse Égérie : « Quod eam putarent, dit Festus, facile fœtum alvo egerere. » Le mot de *matto* et de *mattarello* des Italiens, est cause, apparemment, de ce qu'on condamne les fous aux neuvaines de saint Mathurin; de même que la couleur verte qui leur est affectée, fait qu'ailleurs on les envoie à Saint-Hildevert. On recommande, sur un fondement aussi solide, les personnes sujettes aux vertiges, à saint Avertin; d'autres, à qui la tête tourne, à saint Atourni, qui est sans doute saint Saturnin; et les gens acariâtres, à saint Acaire, au rapport même de Nicot. Ceux qui ont des écrouelles, se vouent à saint Marcou, parce qu'ils ont mal au cou; les hydropiques, à saint Eutrope; les goutteux, à saint Genou ou à saint Main; ceux qui ont des clous, à saint Cloud; les boiteux, à saint Claude, *a claudicando;* les femmes qui ont mal aux seins, à saint Mammard; ceux qui ont la teigne, à saint Aignan; ceux

qui sont paralysés de leurs membres, à saint Prix; ceux qui ont la toux, à la Toussaint; les aveugles, à sainte Luce et à saint Clair, qui est aussi le patron des verriers et des faiseurs de lanternes. Les enfans tombés en chartre se portent aux Chartreux ou à Saint-Mandé, afin qu'il les amende; comme, en Normandie, on porte à saint Fenin, qui est saint Félix, ceux qu'on nomme Fenés, pour ne plus prendre de nourriture. Les sourds vont à Saint-Ouen; ceux qui sont en langueur, s'adressent à Saint-Langueur, près de Bar-sur-Aube; ceux qui ont été volés, à saint Nicolas de Tolentin, *a tollendo*, parce que les voleurs emportent tout ce qu'ils peuvent; d'autres, pour recouvrer des choses égarées, qu'on nomme épaves, à saint Antoine de Pade ou de Padoue. Ceux qui sont en peine d'étancher le sang, vont à Saint-Étanche, à cinq lieues de Troyes en Champagne. Saint Servais préserve de la mort, et tire son nom de *a servando :* ce qui obligea Louis XI de lui bâtir une magnifique chapelle qu'on voit à Liège. Les cordonniers, ainsi nommés des cors qu'ils donnent aux pieds, ont choisi pour patron saint Crépin, *a crepidis*. Les libraires et imprimeurs, qui s'occupent spécialement de latin, saint Jean-Porte-Latine, qui est aussi le patron des tonneliers en Provence, parce qu'on y nomme une *tine*, ce qu'ici nous appelons une cuve. Les maquignons, toujours fort avides de louer leurs montures de louage, ont saint Louis; les rôtisseurs, l'Assomption, *ab assando;* les cabaretiers, faiseurs de grillades, saint Laurent mis sur le gril; les prisonniers, que les liens importunent si fort, saint Liénard : ce qui engagea le comte d'Auvergne, en 1616, à faire allumer, le jour de cette fête, des feux d'artifice près la porte Saint-Antoine, à cause de la liberté qu'il avait recouvrée, comme l'a fort bien fait remarquer le *Mercure de France*. Les tailleurs, qui souvent pour un seul habit prennent autant d'étoffe qu'il en faudrait pour trois, la Trinité; les nattiers, la Nativité; les cuisiniers, obligés de goûter à tant de jus différens, saint Just; les cardeurs, à cause de leur amas de laine, la Madeleine; les boulangers, qui font cuire les miches, saint Michel; les joueurs de violon, saint Genès, leur métier ne servant qu'à ceux *qui genio indulgent*, outre la considération de sa profession de ménétrier; les vignerons, saint Vincent, qu'on dit faire monter le vin au sarment; les paveurs, saint Roch, parce

qu'ils taillent les rochers; les lavandiers, qui blanchissent le linge, saint Blanchard; les meûniers, à qui il importe que leur moulin aille toujours, saint Vaast; et les éperonniers, saint Gilles, parce qu'il faut avoir de bons éperons pour bien courir et faire gille. Ajoutons à toutes ces étymologies burlesques ce dernier trait tiré du *Ménagiana :* les femmes, qui ont de mauvais maris, font des neuvaines à saint Rabboni, pour les *rabbonnir.*

Voit-on, dans toute la mythologie païenne, des superstitions aussi grossières que celles que je viens de signaler dans le christianisme? des remarques aussi futiles, aussi absurdes, aussi stupides? Voilà donc où peut conduire l'abus des choses saintes elles-mêmes. Prenons, dans le paganisme, le premier de ses dieux, Jupiter; examinons ses différens noms, qui nous feront bien connaître ce dieu; et nous resterons convaincus que, dégagé des fictions de la fable, le Jupiter des anciens pouvait aussi donner une assez haute idée de la Divinité à des esprits qui n'avaient point encore reçu les lumières du christianisme.

Jupiter, en grec Zeupater (au vocatif), que l'on prononce Dzevpater, revient, lorsqu'on élimine l'annexe finale qui n'est qu'un titre (πάτερ, père), à Dzev ou Iouv. Les langues présentent le curieux phénomène d'une double série de noms divins analogues et fortement liés les uns aux autres par l'homéonymie : 1° Dzev, Djev, Djov, Jov, Iouv, Iao, Iéou, Jéhovah (on a prétendu que Jovis, Jovi, Jovem, n'étaient que l'altération légère de ce nom sacré de Dieu chez les Hébreux, en admettant toutefois que les Hébreux aient prononcé Jéhovah); 2° Zev, Σδεύς crétois, Δεύς ou Δίς éolique (joindre le Dis gaulois), *Deus* latin et Θεός des Grecs (avec le *Sioï* péloponnésien), *Dev* slave, *Déva* samskrit, *Div* zend, *Tivi* et *Disen* scandinaves, *Tei* et *Étoua* polynésien, *Teut* des Germains, et peut-être le *Toth* de la vieille Égypte. Quel qu'ait été le sens et quelle que soit l'étymologie vraie de tous ces noms, il y a un fait certain, c'est que les Iouv et les Dev (développemens de I et de D) se lient en et par Zév (Z se change également en D et J adéquate d'I); c'est que Iouv est plutôt un nom spécial de tel ou tel être surnaturel (comme Posîdôn, Athânâ, etc.), tandis que Dev semble une appellation générique et ne signifie que Dieu. *Dev*, *Dev pater*, c'est le dieu, le père par ex-

cellence, comme Dâ (ou Dâmâter), Dia, Dione, Dévi, c'est la déesse, la mère dans son acception la plus haute. Jupiter est donc pour nous le plus haut, le plus vaste, le plus noble, le plus puissant, le plus sage, le premier des dieux, celui de qui émanent et dieux et monde, celui en qui et dieux et monde se réabsorbent, l'Unité-Totalité, le Tout, les Parties et chaque Partie. Chaque peuple a dû concevoir un Jupiter; chaque peuple aussi a dû faire prédominer dans son Jupiter ou quelques faces, ou seulement une face de sa puissance suprême. C'est plus tard, lorsque les nations se sont touchées, mêlées, pénétrées profondément, que l'on a réuni les diverses notions relatives au grand dieu, et qu'on l'a savamment, mais sans harmonie, composé de manière à en former un dieu nouveau. Alors les six faces terminales ont formé un cube; alors les sept couleurs se sont réunies en un rayon. Décomposons ce Jupiter idéal, en qui la haute métaphysique réunirait et tous les degrés et toutes les formes de l'être. Premièrement, en fait de degrés, nous le distinguerions irrévélé, puis se manifestant, ou démiurge; démiurge, nous le verrions générateur prototypique, puis Univers, puis Ciel, Éther ou Empyrée, puis enfin Soleil ou simple planète : nous le verrions aussi, après l'acte démiurgique, conservateur; en d'autres termes, esprit recteur. Secondement, en fait de formes, nous le verrions s'émaner en chaque être organique ou inorganique, en chaque grand phénomène, en chaque haute loi physique; puis en lois morales, politiques, domestiques. Tel est effectivement Jupiter. Les orphiques l'ont appelé Phanès, c'est-à-dire le manifestateur, ou Pan, le Tout, l'Univers. Ces deux qualifications lui conviennent, quoique, à notre avis, Phanès et Pan soient le même mot, et que même nous y voyions Hanoumanou-Pavana-Faune. Examinez de près ce dieu, placé si haut dans la hiérarchie. Dans les généalogies vulgaires, il ne vient qu'après Saturne et Uranus; il n'est donc qu'en troisième rang chronologique, et ce troisième rang chronologique répond à celui de Fré (le Soleil) chez les Égyptiens. Il est Fré, en effet, et tel est, en partie, le sens de ces douze métamorphoses que lui assignent des mythologues; tel est le sens de la fable qui lui donne pour père l'Éther, analogue de Fta; telle est la raison qui le fait nommer Lycios (λύχη, lumière); telle est la conséquence de sa fonction épisodique de planète : car

Jupiter est une des planètes que l'on a le plus naturellement prises pour le Soleil; enfin, tel est l'antécédent que suppose la fonction de conducteur du char du Soleil qu'il délègue à son fils Apollon. La pluie d'or de Danaé est aussi un symbole des rayons solaires, et nous ramène, par conséquent, à Zévs-Hélios. Mais cette identification au soleil n'est qu'un accessoire chez lui : d'un bond il s'élève bien plus haut, il tient la place de Fta lui-même, il est l'Éther (ainsi que Minerve, sa fille, tandis que Junon est prise effectivement pour l'atmosphère), il est la lumière, il est Knef ou Amoun. Qui ne connaît Jupiter Ammon? Knef se délègue en Djom (Hercule égyptien), comme le Jupiter hellénique en Hercule. Knef a pour parèdre fille-épouse Neith, issue de lui seul, de sa tête, de son sein, par la force de son entendement. Jupiter a de même pour fille (et presque pour égale) Athanâ (Minerve, raison, sagesse souveraine, phalle féminisé). Knef naît à Thèbes en Thébaïde, Jupiter naît à Thèbes. L'univers entier, d'ailleurs, émane de Jupiter; Knef et les trois démiurges, se réabsorbant en un idéal suprême, se trouvent réunis dans le Jupiter grec, esprit recteur, ou, si on le veut, âme du monde, âme de l'éther, et, comme tel, calorique-feu-lumière-vitalité. Et qu'est-ce qu'Ammon, si ce n'est Amoun ou Knef? Qui ne se ressouvient que Jupiter aime ici Astérie, là Thémis ou Astrée; qu'il est, en conséquence, Astræos? Or, Knef se délègue en Imouth, le ciel étoilé. Knef-Ciel passe avant Fta-Sovk, qui lui-même précède Fré : n'est-ce pas absolument Ouranos, Cronos et Zévs? Ces hautes fonctions n'empêchent pas de le faire descendre dans une sphère plus basse, celle de l'atmosphère terrestre proprement dite. Toutefois, notons d'abord que les anciens ne connaissaient pas l'atmosphère terrestre, et que, pour eux, c'était l'atmosphère sublunaire, c'est-à-dire l'espace qui sépare la lune de notre hémisphère, espace qu'ils supposaient rempli d'un bout à l'autre du gaz que nous respirons : nous disons du gaz, car, pour eux, les trois fluides aériformes ne faisaient qu'un seul et même élément. Dans la mythologie savante du temps de Varron et de Macrobe, cette atmosphère sublunaire était le domaine de Junon : cependant Jupiter y partageait l'empire avec elle; car Jupiter, ce dieu qui lance le tonnerre, en un sens s'identifiait à son arme terrible; il était le tonnerre : et quand on admettrait que, selon

les doctrines du temps, le tonnerre se formait beaucoup au delà de la sphère de la lune, toujours est-il que le tonnerre tombe. On a un Zévs Catæbatès (c'est-à-dire descendant) comme un Zévs Astrapæos (qui darde l'éclair), Brontæos (fulminateur), Érigdoupos (au bruit terrible), Hypsikéraunos (à la foudre élevée), et Hypsibrémétâs (qui frémit dans les hauts). Ce Zévs Catæbatès devint, en Italie, quand l'art magique des Étrusques crut pouvoir le faire descendre à volonté, Jupiter Élicius (Jupiter tiré des cieux en bas). D'autres phénomènes météorologiques sont aussi sous la présidence du roi des dieux, ou se confondent avec lui. Telles sont les pluies (d'où Jupiter Pluvius, Zévs Hyétios, Zévs Ombrios); les nues (Néphélêgérétâ Zévs), la sérénité du temps (Zévs Æthrios).

Mais, jusqu'ici, nous ne voyons que des phénomènes célestes ou censés célestes se symboliser par Jupiter. Comprenons que tout l'ensemble de l'univers, terre et ciel, coexistent et s'harmonisent en lui. Il se scinde, il est vrai, mais les portions qui résultent de ce partage facultatif, se réabsorbent en lui. Ainsi vous avez Jupiter et Minerve; mais Jupiter et Minerve ne font qu'un : la Sagesse est Jupiter même. Vous avez Jupiter et Thémis; mais la Justice et Jupiter ne font qu'un. Vous avez Jupiter et Gê, ou Rée, ou Cybèle; mais Jupiter et la Terre ne font qu'un, et s'unissent en une monade souveraine, le monde, Tout, Pan. Vous avez Jupiter et Héra (Junon); mais Jupiter (Éther) et notre atmosphère sublunaire ne font qu'un. Enfin, en quittant ce cycle des dédoublemens par mâle et femelle, vous avez Jupiter, Neptune et Pluton; mais ces trois dieux n'en font qu'un : Neptune est le Jupiter des eaux, Pluton le Jupiter infernal. Aïdonée et Summanus, d'ailleurs, sont ses noms; ses parèdres infernaux, Minos, Éaque, Rhadamanthe, sont ses fils; et lui n'est ni le Neptune, ni le Pluton des cieux. Il y a donc deux manières de comprendre Jupiter : dans l'une, ce dieu suprême contient le ciel, les eaux, la terre; dans l'autre, c'est le ciel seulement; tour-à-tour il est et tout le triangle, et un des angles ou des côtés du triangle. Mais, pour cela, ne le croyez pas seulement l'égal des autres : 1° s'il est côté, il est hypoténuse; 2° s'il est angle, c'est l'angle immense d'un triangle isoscèle dont les deux autres angles n'égalent pas un degré. Par lui, du reste, tout est connu : connaissez l'angle et

ses deux côtés, vous en déduisez le triangle : il en est de même de Jupiter. C'est donc à juste titre que ce dieu suprême affecte surtout trois formes : Aigle, Taureau, Serpent. Serpent, il enlace la terre de ses ondes sinueuses; Taureau, il est le sol fécond, source intarissable d'alimens et de vie; Aigle, il plane aux cieux. Nous ajouterons plus bas quelques mots sur ses formes humaines. Ces formes déjà si variées nous conduisent à voir enfin Jupiter s'individualiser dans chaque partie de la nature, quelque humble qu'elle nous paraisse primitivement. Ainsi, de la forme animale qu'il a consenti à revêtir, le dieu va passer dans le règne végétal. A Dodone, il s'incarne dans les arbres, dans les chênes sacrés, dans les hêtres prophétiques. Enfin, il arrive à n'être plus qu'un rigide minéral : Bétyle aux sombres couleurs, aux formes brutes, il a été absorbé par le grand omnivore, le Temps (Saturne). Un puissant purgatif force l'insatiable dieu à rendre au jour le météorite. Qu'on ne dise pas que le Bétyle se distingue de lui, puisque c'est pour le sauver et le cacher plus aisément que Rée a donné ce bloc informe à son mari. Le remplaçant et le remplacé furent un, avant de se poser à part l'un de l'autre. De plus, Jupiter est mont; car, dans la mythologie élégante des temps postérieurs, il fut proclamé le dieu des hautes montagnes. L'Arcadie le désigne par l'appellation générique de Zévs Akrios (Jupiter Acrée), puis par les titres spéciaux de Lyctios, d'Aperantios. A Rhodes, il est Atabyrios, et, comme tel, se confond avec le Thabor des Rhodiens. Sur les confins de la Syrie et de l'Égypte, c'est Zévs Kasios (Jupiter Casius). En Crète, il est Idæus, Dictæus. Enfin le plus célèbre de tous ces noms locaux, Olympien, qui peut douter qu'originairement il n'ait signifié l'habitant de la cime de l'Olympe? Olympe, avant de devenir synonyme de ciel, fut un mont. Aux yeux des peuples naissans, la cime des monts se perd dans le ciel; les monts sont les pilastres des cieux. L'Atlas, le Caucase, l'Albordj, ont tous, chacun dans sa région, reçu cet éloge. Siva, aux Indes, repose sur le Mérou; et, vaguement parlant, c'est l'espace, c'est l'immensité, en d'autres termes, c'est le ciel qu'il habite et qu'il remplit. Ainsi présent dans l'ensemble et dans les moindres parties, qui non-seulement sont pleines de lui, se meuvent par lui, existent en lui, mais sont lui, n'est-il pas, à

juste titre, chanté par Virgile comme vitalité intellectuelle suprême; par Lucain, comme vitalité matérielle individuelle :

Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.

Ce n'est pas tout : terre ou ciel, généralités ou individualités, on n'a encore mentionné que des êtres, des faits, des réalités; un mot à présent des propriétés divines. Nous les retrouverons toutes dans Jupiter. Quel est le sage par exellence? Jupiter, que nous voyons qualifier d'Agorée, c'est-à-dire présidant aux forums; de Bulée, c'est-à-dire donneur de conseils avec Minerve Bulée; Jupiter président-né des douze Consentes, ou dieux qui ont voix délibérative au ciel. Qui est le générateur suprême? Jupiter Généthlios, Jupiter époux, tantôt de Junon Lucine, tantôt de Latone Ilithye, tantôt de Cérès la mère divine (Dâ mâtêr); Jupiter que des cosmogonies mal faites ont pu seules reléguer au dessous de Saturne et d'Uranus; Jupiter de qui émanent et autour de qui se groupent tous les dieux hellènes; Jupiter qui est le père des hommes (d'où ses noms de *pater, propatôr, etc.*), qui a créé l'humanité actuelle, et que l'on retrouve à la tête de toutes les nations humaines, soit par un prince, soit par un civilisateur, qui n'est autre chose que son incarnation (Lycaon, Minos, Éaque, Épaphe, etc.). Qui est le grand bienfaiteur, l'Agathodémon, l'Ormuzd du monde occidental? Jupiter, qui a délivré son père, chassé les Titans, anéanti les Géans, caché Typhon dans les entrailles du globe; Jupiter, qui s'est incarné en Hercule libérateur; Jupiter, qui donne la fortune et la santé (à Thespies, entre autres); Jupiter, qui tue les loups (Zévs Lycæos) et chasse les mouches (Zévs Apomyios), fait gémir les arbres sous le poids des fruits (Zévs Épicarpios), force les abeilles à élaborer leur miel, qui n'est pas pour elles (Zévs Mélissæos); Jupiter, qui tour-à-tour s'appelle Sotêr (sauveur), Philios (protecteur de l'amitié), Xénios (l'hospitalier), Icésios, Prostropæos (dieu des supplians), Hépios (le bienfaisant), Éleuthérios (l'affranchisseur), Mélichios (doux comme le miel; on présume que ce nom veut dire le roi), Aphictôr (le protecteur des arrivans). Quel est l'auteur de toute divination? Jupiter, qui a des oracles par toute la Grèce, par toute la terre, entre autres à Dodone, dans la grotte

de Trophonius, dans l'Oasis ammonienne; qui a donné la prescience au bel Apollon, qui s'est émané en Métis et en Minerve. A qui sont dus les arts manuels, les arts libéraux? A Jupiter Arotrios (agriculteur); à Jupiter, père de Vulcain; à Jupiter, époux-amant de Mnémosyne, et père des Muses. De qui émanent les lois? De Jupiter, époux de Thémis, père de Minos et suprême justicier (Dikaspolos, dit Callimaque); de Jupiter, suprême justice, codification sous forme humaine, *corpus juris* incarné; de Jupiter, enfin, qui a pour ministres Adrastée ou Némésis, la Vengeance (d'où ses noms d'Adrastor, Némester, etc.), Érinnys et les Furies, Rhadamanthe et les juges infernaux. Par qui les familles, les villes, les nations existent-elles? Par Jupiter, qui protège le foyer domestique (Zévs Éphestios), qui préside à la formation des phratries, des phylés, des dêmes (Zévs Phratrios, Phylios ou Triphylios, Dêmios), qui veille à la conservation des cités (Zévs Polieus, Poliouchos), qui unit les villes par le lien de la fédération (Zévs Hellénios, Panhellénios, Panionios, Pandios; on en a fait Pandion I et Pandion II), qui affectionne les souvenirs de famille (Zévs Patrios), qui veut qu'on soit fidèle aux sermens, aux traités (Zévs Horcios), qui garde les barrières des maisons, des villes (Zévs Hercios), qui donne les propriétés (Zévs Ctésios), l'argent (Zévs Tamias), les belles armées (Zévs Stratios), le courage pour faire face à l'ennemi (Jupiter Stator), la ruse pour le tromper (Zévs Dolios, Zévs Apatênor), la victoire (Zévs Nicéphoros) ou la déroute (Zévs Phyxios ou Phyxélios); par Jupiter, enfin, modèle et type des rois comme des législateurs (Zévs Anax, Basileus, Mêlichios ou Mélech, Aristarchos), et dont les pasteurs de peuples sont, tous, les nourrissons. Ainsi la terre reflète le ciel; et les princes d'un jour, en faisant fleurir la loi, les richesses, l'ordre dans leurs domaines aux étroites limites, marchent sur les traces de ce Jupiter qui, père des Heures, des Grâces et d'Harmonie, gouverne le monde et fait mouvoir les sphères dans l'immensité de l'espace sans choc, sans lutte, sans anomalies. Dieu par excellence, Jupiter ne peut manquer de ressembler à une foule d'autres dieux étrangers à l'Olympe des Grecs. Nous avons déjà indiqué beaucoup de points de rapports: sans prétendre les épuiser, nous indiquerons encore aux Indes Brahmâ, Vichnou, Siva, comme se réunissant en Jupiter, ainsi

qu'Indra, qui n'est qu'un simple Vaçou; en Perse, Ormuzd, Brahman, Mithra, Hom; dans l'Asie Antérieure, Baal (d'où l'idée de Jupiter Bélus); en Égypte, Pi-Zéou (émanation subalterne de Knef); en Italie, Janus (les Étrusques donnaient à Jupiter le nom de Tina); en Scandinavie, Odin; en Irlande, Bath. Une foule de personnages subalternes de la mythologie ne sont que des Jupiters, nous ne dirons pas incarnés, mais humanisés et localisés à plaisir dans l'histoire par les peuples. En général, ce qui domine dans les agencemens de ce genre, c'est la physionomie à la fois majestueuse et bienfaisante, quelquefois même patriarcale, du dieu. Monarque, père, législateur et nourricier des masses humaines, il les jette dans la voie de la gloire, des arts, du triomphe et du bonheur; il se donne à elles comme fruit délicieux, comme eau purifiante et rafraîchissante; il leur laisse des lois, fil ariadnéen dans le labyrinthe de la vie.

Passons maintenant de l'examen des noms d'un dieu à l'examen des noms des simples mortels, et de l'Olympe descendons sur la terre. Les noms des Romains appellent surtout notre attention. Les Romains avaient plusieurs noms, ordinairement trois, et quelquefois quatre : le premier était le *prénom*, qui servait à distinguer chaque personne; le deuxième était le *nom propre*, qui désignait la race d'où l'on sortait; le troisième était le *surnom*, qui marquait la famille d'où l'on était; enfin, le quatrième était un autre *surnom*, qui se donnait, ou à cause de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut.

La coutume de prendre deux noms n'a pas été tellement propre aux Romains, qu'ils en aient introduit l'usage, quoique Appien Alexandrin dise le contraire dans sa préface. Il est constant qu'avant la fondation de Rome, les Albains portaient deux noms. La mère de Romulus s'appelait Rhea Sylvia; son aïeul, Numitor Sylvius; son oncle, Amulius Sylvius. Les chefs des Sabins, qui vivaient à peu près dans le même temps, en avaient deux aussi : Titus Tatius, Metius Suffetius. Romulus et Rémus, qui semblent n'en avoir qu'un, en avaient deux en effet : Romulus et Rémus étaient des prénoms, et leur nom propre était Sylvius.

La multiplicité des noms, dit Varron, fut établie pour distinguer les familles qui tiraient leur origine d'une même souche, et

pour ne point confondre les personnes d'une même famille. Les Cornelius, par exemple, étaient une race illustre d'où plusieurs familles étaient sorties, comme autant de branches d'une même tige; savoir : les Scipions, les Lentulus, les Cethegus, les Dolabella, les Cinna, les Sylla. La ressemblance des noms dans les frères, comme dans les deux Scipions, qui eût empêché de les distinguer l'un de l'autre, fit admettre un troisième nom : l'un s'appela Publius Cornelius Scipio; l'autre, Lucius Cornelius Scipio. Ainsi le nom de Scipio les distinguait des autres familles qui portaient le nom de Cornelius, et les noms de Publius et de Lucius mettaient la différence entre les deux frères.

Mais, bien qu'on se contentât du nom de sa famille particulière, sans y joindre celui de sa race, ou parce qu'on était le premier qui fit souche, ou parce qu'on n'était point d'une origine qui fit honneur, les Romains ne laissèrent point, dans la suite, de porter trois noms, et quelquefois quatre : 1° le nom de famille s'appelait proprement le nom, *nomen;* 2° le nom qui distinguait les personnes d'une même famille, *prænomen*, le prénom; 3° le troisième, qui était pour quelques-uns un titre honorable, ou un terme significatif des vices ou des perfections propres de ceux qui le portaient, était le *cognomen*, le surnom; 4° le quatrième, quand il y en avait, s'appelait *agnomen*, autre espèce de surnom.

Le *prænomen* tenait le premier lieu; le *nomen*, le deuxième; le *cognomen*, le troisième; l'*agnomen*, le quatrième. Les prénoms, qui distinguaient les personnes d'une même famille, tiraient leur signification de quelques circonstances particulières. Varron fait un long catalogue des prénoms qui étaient en usage parmi les Romains, et il en rapporte l'étymologie : il suffira d'en citer ici quelques-uns qui feront juger des autres : Lucius, c'est-à-dire qui tirait son origine des Lucumons d'Étrurie; Quintus, qui était né le cinquième de plusieurs enfans; Sextus, le sixième; Decimus, dixième; Martius, qui était venu au monde dans le mois de mars; Manius, qui était né le matin; Posthumius, après la mort de son père.

Le *cognomen*, surnom, était fondé, 1° sur les qualités de l'âme, dans lesquelles étaient renfermées les vertus, les mœurs, les sciences, les belles actions. Ainsi, *Sophus* marquait la sagesse;

Pius, la piété; *Frugi*, les bonnes mœurs; *Nepos*, *Gurges*, les mauvaises; *Publicola*, l'amour du peuple; *Lepidus*, *Atticus*, les agrémens de la parole; *Coriolanus*, la prise de Corioles, etc. 2° Sur les différentes parties du corps, dont les imperfections étaient désignées par les surnoms. *Crassus* signifiait l'embonpoint; *Macer*, la maigreur; *Cicero*, *Piso*, le signe en forme de pois chiche qui se trouvait sur le visage. L'usage des surnoms ne fut pas ordinaire dans les premiers temps de Rome; aucun des rois n'en eut de son vivant. Le nom de *Superbus*, que porta le dernier Tarquin, ne lui fut donné que par le peuple, mécontent de son gouvernement. Le surnom de Coriolan fut donné à Caïus Marcius comme une marque de reconnaissance du service qu'il avait rendu à l'état, marque d'autant plus distinguée, que ce fut le premier Romain qui en fut honoré; et l'on ne trouve point qu'on l'ait accordée depuis à d'autres qu'à Scipion, surnommé l'Africain, à cause des conquêtes qu'il avait faites en Afrique. Ce fut à son imitation que l'usage en devint commun par la suite, et que cette distinction fut fort ambitionnée. Rien, en effet, ne pouvait être plus glorieux pour un homme qui avait commandé les armées, que d'être surnommé du nom de la province qu'il avait conquise: mais on ne pouvait pas le prendre de son chef; il fallait l'aveu du sénat ou du peuple. Les empereurs mêmes ne furent pas moins sensibles à cet honneur, que le sénat leur a souvent prodigué par flatterie, sans qu'ils l'eussent mérité.

Les frères étaient ordinairement distingués par le prénom, comme Publius Scipion et Lucius Scipion, dont le premier fut appelé l'Africain, et le second l'Asiatique. Le fils de l'Africain ayant une santé fort délicate, et étant sans enfans, adopta son cousin germain, le fils de L. Émilius Paullus, celui qui vainquit Persée, roi de Macédoine. Celui-ci fut appelé dans la suite P. Cornelius Scipio Africanus, Émilianus et Africanus Minor, par la plupart des historiens. Cependant ce nom ne lui fut point donné de son vivant, mais après sa mort, pour le distinguer de l'ancien Scipion l'Africain. Nous en avons encore un autre exemple dans Q. Fabius Maximus, qui est désigné par trois surnoms. Lorsqu'il était enfant, on l'appela, à cause de sa douceur, *Ovicula*, petite brebis; ensuite *Verrucosus*, par rapport à une verrue

qui lui était survenue à la lèvre; puis *Cunctator*, temporiseur, à cause de sa conduite prudente à l'égard d'Annibal.

Pendant quelque temps, les femmes portèrent aussi un nom propre particulier, qui se mettait par des lettres renversées; par exemple, C. et M. renversés signifiaient *Caia* et *Marcia :* c'était une manière de désigner le genre féminin; mais cette coutume se perdit dans la suite. Si les filles etaient uniques, on se contentait de leur donner simplement le nom de leur maison; quelquefois on l'adoucissait par un diminutif : au lieu de *Tullia*, on disait *Tulliola*. Si elles étaient deux, on les distinguait par les noms d'aînée et de cadette; si elles étaient en plus grand nombre, on disait la première, la deuxième, la troisième : par exemple, l'aînée des sœurs de Brutus s'appelait *Junia major;* la deuxième, *Junia minor;* et la troisième, *Junia tertia*. On faisait aussi de ces noms un diminutif : par exemple, *Secundilla*, deuxième; *Quartilla*, quatrième.

On donnait le nom aux enfans, le jour de leur purification, qui était le huitième après leur naissance, pour les filles; et le neuvième, pour les garçons. On donnait le prénom aux garçons, lorsqu'ils prenaient la robe virile; et aux filles, quand elles se mariaient.

A l'égard des esclaves, ils n'eurent d'abord d'autre nom que le prénom de leur maître, un peu changé, comme *Lucipores*, *Marcipores*, pour *Lucii*, *Marci pueri*, esclaves de Lucius ou de Marcus; car *puer* se disait pour *servus*, sans avoir égard à l'âge. Dans la suite, on leur donna des noms grecs ou latins, suivant la volonté de leur maître, ou bien on leur donna un nom tiré de leur nation ou de leur pays, enfin un nom tiré de quelque évènement. Dans les comédies de Térence, on les nomme *Syrus*, *Geta*, etc.; et dans Cicéron, *Tiro, Laurea, Dardanus*. Lorsqu'on les affranchissait, ils prenaient le nom propre de leur maître, mais non pas son surnom, et ils y ajoutaient pour surnom celui qu'ils portaient avant leur liberté. Ainsi lorsque *Tiro*, esclave de Cicéron, fut affranchi, il s'appela Marcus Tullius Tiro.

Les noms propres des Latins avaient une signification appellative et générale : *Lucius* voulait dire *cum luce natus*, au point du jour; *Tiberius*, né près du Tibre; *Servius*, né esclave; *Quin-*

tus, *Sextus*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment, et comme l'a prouvé Varron, des adjectifs ordinaux, employés à caractériser les individus d'une même famille, par l'ordre de leur naissance.

Tous les noms propres de l'Ancien Testament sont dans ce cas : on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate, dans laquelle, entre autres exemples, on trouve que *Jacob* signifie *supplantator :* mais il faut prendre garde de s'imaginer que ce patriarche fut ainsi nommé, parce qu'il surprit à son frère son droit d'aînesse : la manière dont il vint au monde, est l'unique cause de son nom; il tenait son frère par le talon, il avait la main *sub planta*, et le nom de Jacob ne signifie rien autre chose. Oter à quelqu'un par finesse la possession d'une chose, ou l'empêcher de l'obtenir, c'est agir comme celui qui naquit ayant la main *sous la plante* du pied de son frère; de là le verbe *supplanter*, en dérivant ce mot de deux racines latines *sub planta*, qui répondent aux racines hébraïques du nom de Jacob, parce que Jacob trompa ainsi son frère. Il pouvait arriver que nous allassions puiser jusque là; et, dans ce cas, nous aurions dit *jacober*, ou *jacobiser*, au lieu de *supplanter;* ce qui aurait de même signifié *tromper*, comme Jacob trompa Ésaü.

Nous retrouvons dans les noms propres grecs la même signification appellative et générale : Alexandre, Ἀλέξανδρος, *fortis auxiliator;* Aristote, Ἀριστοτέλης, *ad optimum finem*, d'ἄριστος, *optimus*, et de τέλος, *finis;* Nicolas, Νικόλαος, *victor populi*, de νικάω, *vinco*, et de λαός, *populus;* Philippe, Φιλίππος, *amator equorum*, de φιλέω, *amo*, et de ἵππος, *equus;* Achéron, fleuve d'enfer, *fluvius doloris*, de ἄχος, *dolor*, et de ῥόος, *fluvius;* Afrique, *sine frigore*, de *a* privatif, et de φρίκη, *frigus;* Éthiopie, région très-chaude en Afrique, de αἴθω, *uro*, et de ὤψ, *vultus;* Naples, Νεάπόλις, *nova urbs*, de νέος, *novus*, et de πόλις, *urbs*. Cette généralité de la signification primitive des noms propres pouvait quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle qui était l'objet principal de cette espèce de nomenclature, et l'on a cherché partout à y remédier. Les Grecs individualisaient le nom propre par le génitif de celui du père : Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, en

sous-entendant υἱός, *Alexander Philippi*; suppléez *filius*, Alexandre, fils de Philippe.

Nous n'avons que des connaissances incertaines sur l'origine des noms et des surnoms; et l'ouvrage de Gilles-André de La Roque, imprimé à Paris en 1581, in-12, n'a point débrouillé ce chaos par des exemples précis tirés de l'histoire. Son livre est, d'ailleurs, d'une sécheresse et d'un ennui mortels.

Dans les titres au dessus de l'an 1000, on ne trouve guère les personnes désignées autrement que par leur nom propre ou par leur nom de baptême. C'est de là peut-être que les prélats ont conservé l'usage de ne signer que leur nom propre avec celui de leur évêché, parce que, durant les siècles précédens, on ne voyait point d'autres souscriptions dans les conciles. Le commun du peuple d'Angleterre n'avait point de nom de famille ou de surnom, avant le règne d'Edouard 1^er^, qui monta sur le trône en 975. Plusieurs familles n'en ont point encore dans le Holstein et dans quelques autres pays, où l'on n'est distingué que par le nom de baptême et par celui de son père : Jacques, fils de Jean; Pierre, fils de Paul.

On croit que les surnoms ou noms de famille ont commencé à n'être en usage en France que vers l'an 987, sur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des surnoms de leurs principaux fiefs, ou bien imposèrent leurs noms à leurs fiefs, et même avec une application fort confuse. Les bourgeois et les serfs, qui n'étaient pas capables de fief, prirent leurs surnoms du ministère auquel ils étaient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitaient, des métiers qu'ils exerçaient, etc.

Matthieu, historiographe, soutient que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers noms et surnoms, pour continuer ceux de leur partage, apanages et successions; c'est-à-dire, que leurs noms n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du temps que les noms et les armes commencèrent à être héréditaires, affirme qu'il y en a peu qui puissent prouver leur descendance au delà de cinq cents ans, parce que les noms et les armes étaient seulement attachés aux fiefs que l'on habitait. Ainsi Robert de Beaumont, fils de Roger, sire de Beaumont et d'Adeline de Meulan, prit le nom et les armes de Meulan, et quitta le

surnom de Beaumont. On remarque même que les fils de France, en se mariant avec des héritières qui avaient des terres d'un grand état, en prenaient les noms et les armes, comme Pierre de France en épousant Isabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut sur la fin du règne de Philippe II, dit Auguste, que les familles commencèrent à avoir des noms fixes et héréditaires; et que les seigneurs et gentilshommes les prenaient le plus souvent des terres qu'ils possédaient. Quant à l'origine des surnoms de la roture, le même historien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profession, du métier, de la province, du lieu de la naissance, ou d'autres causes semblables et arbitraires, dont il est impossible de découvrir l'authenticité.

On s'est encore servi de sobriquets pour faire des distinctions dans les familles. Les souverains mêmes n'en ont pas été exemptés : comme Pépin dit le Bref, Charles le Simple, Hugues-Capet et autres; mais il faut remarquer que ces sobriquets se prenaient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaises de l'esprit et du corps.

CAP. VIII. *In Umbria res etiam a Claudio gestæ.* L'Ombrie, contrée de l'Italie, bornée à l'est par la mer Adriatique, renfermée entre l'Étrurie, la Gaule Cisalpine et le Picenum, habitée vers le nord par les Gaulois Sénonais, dont les villes principales étaient autrefois Ariminum, Spoletum, Urbinum, forme aujourd'hui les duchés de Spolette et d'Urbin, ainsi qu'une partie du Pérousin et de la Romagne, dans les états de l'Église. Cette contrée avait été très-anciennement habitée : aussi en faisait-on remonter l'étymologie jusqu'au déluge; ὄμβρος, pluie.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R.F.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.